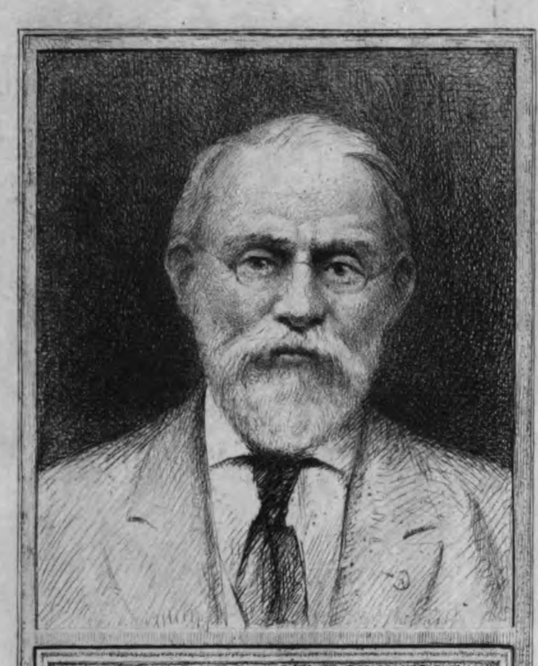
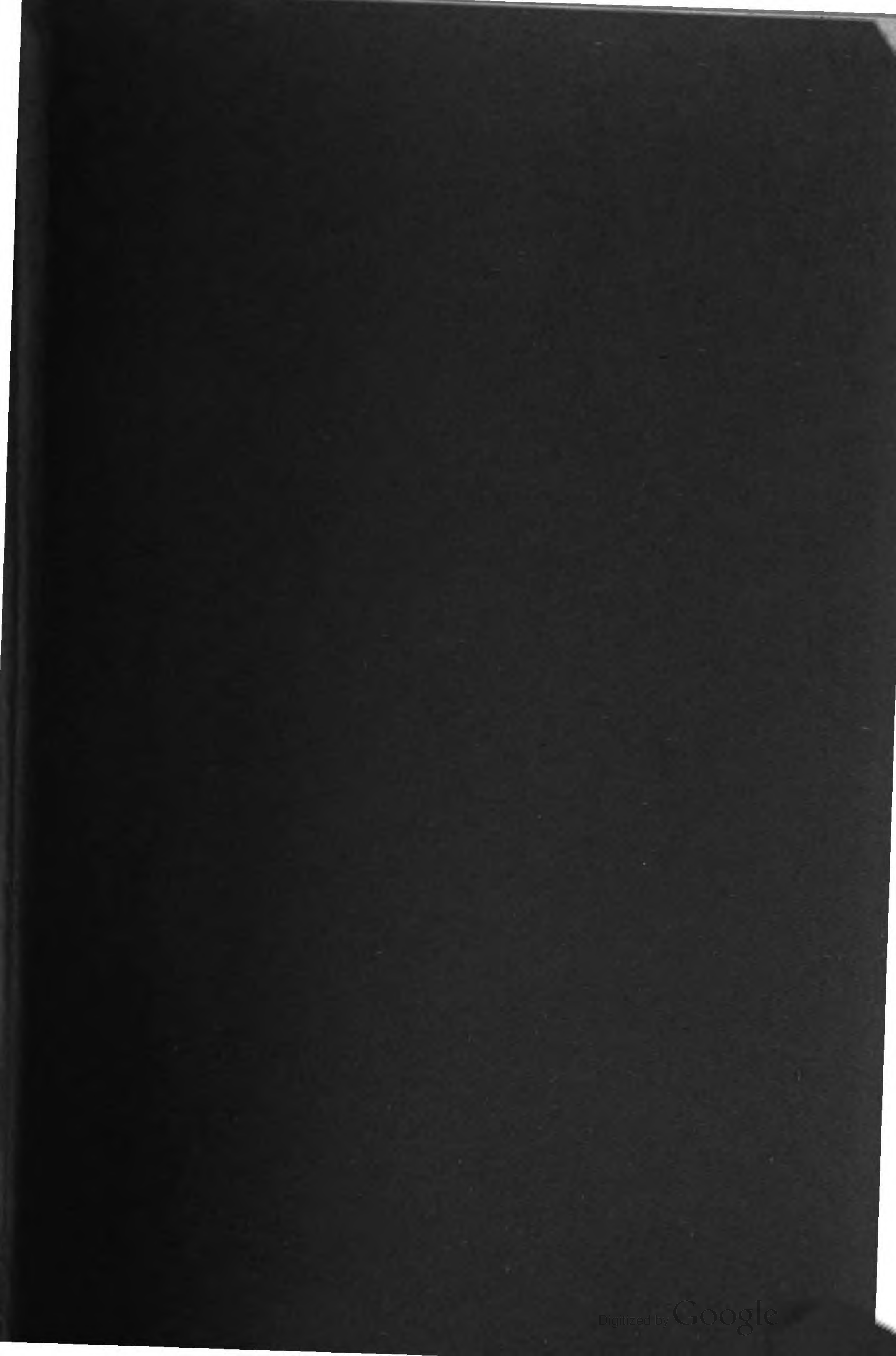






La Revue Savoisienne

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1915

Cinquante-sixième Année



ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur

1915

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879). | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897).
Dr F. DAGAND (1815 † 1886).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique).

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr THONION I, ancien député ; Ch. MARTEAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET I ✠, archiviste départemental du Nord, et Charles BUTTIN, archéologue, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ ✠ C ✠ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. F. MIQUET A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. LETONNELIER A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire et trésorier : M. François GARDIER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. CARRON, LAVOREL, LETONNELIER et MIQUET. Section scientifique : MM. DUMONT et LE ROUX. Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

Directeur de la Revue : M. LE ROUX.

Membres du conseil : MM. CARRON, GRIVAZ, LAVOREL, G. MARTIN.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1906 D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1882 BALLIARD Charles, Metropolitan Museum of Art, à New-York.

1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le colonel) O ✻ ❦ A, commandant une brigade de chasseurs de réserve.

1913 BORDEAUX Henry ✻, homme de lettres, à Paris.

1906 BORSON (le général) G O ✻ G O ✠ ❦ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1892 BRUCHET Max ❦ I ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).

1901 CAMUS Jules ❦ I ✠ ✠, professeur à Turin.

1872 CHANTRE Ernest ✻ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.

1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.

1905 GAVE (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).

1881 HOLLANDE ❦ I ✠, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.

1900 MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.

1911 MURET Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.

1915 PLOCQ Ernest, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord.

1881 REVIL ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1888 REVON Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

1885 RITTER Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.

1914 SONNAZ (le comte Gerbaix de) G C ✠ G C ✠, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.

1911 VAN GENNEP, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.

1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*, à Milan.

1887 ALLART, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.

1910 ANTHONIOZ Charles ❦ A, sculpteur, à Genève.

1912 ANTHONIOZ Alfred ✠ ❦ A ✠, sculpteur, à Genève.

1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.

1911 BADIN Charles, négociant, à Annecy.

1900 BALLEYDIER Louis ❦ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.

1906 BARUT Jules ✻, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.

1904 BELLIER-KLECKER (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).

1907 BLANDIN Henri, receveur des Domaines, à Annecy.

1904 BONALD Antoine, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.

1912 BOUCHET Claudius, négociant, à Annecy.

1908 BOUGIER, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.

1913 BRIFFAZ François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 BROCADET A.-P., pharmacien, à Paris.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, à Paris.
1911 CALLIES Henri, industriel, à Annecy.
1903 CARLE, capitaine d'infanterie, à Montluçon.
1895 CARNOT François ✻ ✠, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 CARRIER Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1913 CAVARD ✻, chef de bataillon au 30ᵉ de ligne, à Annecy.
1913 CHOLLEY André, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1909 COCHON ✻ ✠ O I ✠, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ G. ✠ A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 CROLARD Francis ✠ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 CROSET François ✠, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 CROYN A. ✻ ✠ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1907 DENARIÉ Jean, notaire, à Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis ✠ A, imprimeur, à Annecy.
1906 DESCHAMPS ✠, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 DÉSORMAUX J. ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 DESPINE Antoine, à Annecy.
1910 DESSERVÉTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1892 DOMENJOUD Henri, percepteur en retraite, à Annecy.
1910 DUBETTIER, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1912 DUFOURNET A. (abbé) ✠ A, ancien professeur, à Nogent-s.-Marne.
1913 DUGIT Maurice, ingénieur aux Forces du Fier, à Annecy.
1898 DUMONT ✠ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
1885 DUPLAN ✠ I, président de l'Académie chablaisienne, à Evian-les-Bains.
1912 DUPONT André, industriel, à Paris.
1913 DUSSAUGEY, ingénieur civil, à Annecy-le Vieux.
1915 FALLETTI Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1914 FAUCIGNY-LUCINGES (le prince Ferdinand de), à Paris.
1904 FAVRE Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 FAVRE-LORRAINE, maire de Saint-Jean de Sixt.
1901 FERRERO Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 FLAMARY ✠ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1911 FOURNIER Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1901 FREY Charles ✠ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 FRÉZAT Simon, à Bonneville.
1908 GAILLARD Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 GALLET Claudius ✠ A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 GALLIARD Louis, docteur en médecine, à Annecy.

1906 GARDIER François, à Annecy.
1913 GAVARD (l'abbé), supérieur de l'Ecole supérieure de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1897 GELEY Gustave A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 GENEVOIS Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1913 GOY (le Dr) A, maire de Reignier, sénateur de la Haute-Savoie.
1886 GRIVAZ Louis A, notaire, à Annecy.
1913 GUÉRIN, notaire à Ugine (Savoie).
1906 GUINIER Philibert, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 HÉRISSON Jean A, imprimeur, à Annecy.
1910 LACHENAL Arthur, docteur en droit, à Paris.
1907 LAEUFFER Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 LAEUFFER Jean C, rentier, à Annecy.
1905 LAVOREL J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 LAYDERNIER Léon A, banquier, à Annecy.
1891 LE ROUX Marc I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 MAILLOT C I O, général de brigade du cadre de réserve, à Annecy.
1911 MARCHAND Francis, avoué à Annecy.
1909 MARÈS Léon, maire de Lovagny, château de Montrottier.
1891 MARTEAUX Charles I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 MARTIN Georges I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1913 MARTIN Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 MARULLAZ F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 MENTHON (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 MERCIER, inspecteur primaire, à Annecy.
1906 MICHEL Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 MILLET A, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 MIQUET François A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
1899 MONNET (Mlle), à Annecy.
1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 NANCHE Isidore I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 NEYROUD Albert, notaire, à Sallanches.
1901 OGIER J.-M. (l'abbé), à Annecy.
1906 ORLYÉ Philibert (d'), propriétaire, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1906 ORLYÉ Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 ORMOND Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1911 PAUL-DUBOIS, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris.
1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1913 PERKINS Nevil, professeur à l'Université de Bristol (Angleterre).
1912 PERNOUD Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 PERNOUD Louis, inspecteur-voyer, à Annecy.
1907 PERRAVEX A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.

1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).

1911 Perrin ✻, commandant en retraite, à Annecy.

1894 Piccard L.-E. (Mgr) 🌿 I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.

1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.

1897 Raillon 🌿 I, architecte départemental, à Annecy.

1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.

1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.

1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.

1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.

1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.

1903 Rey Emile 🌿 A (N-I), procureur de la République, à Guéret (Creuse).

1901 Richard J. ⚱, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.

1874 Ritz Jean ✠ C ✚ 🌿 I, compositeur de musique, Annecy.

1894 Robert Victor ⚱, à Annecy.

1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.

1905 Rollier Pétrus, docteur en droit, notaire, à Annecy.

1909 Rosset 🌿 I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.

1873 Roussy de Sales (le comte de) ✻ O ✠, à Thorens.

1908 Ruffier Jean 🌿 I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.

1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.

1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.

1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.

1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.

1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.

1908 Servettaz Claudius 🌿 A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.

1901 Seyssel-Cressieu (le cte Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.

1902 Terrier Auguste ✻ 🌿 A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.

1871 Thonion 🌿 I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.

1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.

1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Charenton.

1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson François, pharmacien, à Saint-Jeoire.

1915 Manecy Jules, receveur des douanes, en retr., à Bayonne (B.-Pyrénées).

1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Le Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
Saint-Jean-de-Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

Aoste. Société académique du duché d'Aoste.
Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
Cincinnati (U. S. A.). The Lloyd Library.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Saint-Louis. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
Sion (Valais). La Murithienne.
Turin. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpine.
Urbana. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
Vérone. Madona Verona (Museo Civico).
Washington. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Wisconsin (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard de Paris.

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1914 et années suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 6 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possédant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1860 ; janvier 1861, 1862 ; janvier 1865 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1914 inclusivement,* composée de 53 volumes brochés dont 25 in-4° et 28 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1860, 1862, 1865, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle. 518 pp ; 116 planches, 9 cartes : 15 francs.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr.; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr. 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy (Haute-Savoie).



ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale annuelle du 13 janvier 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance à 5 heures [1], le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Il y a juste un an, dans notre assemblée générale du 14 janvier 1914, sur la présentation de MM. Carrier et Perret, nous admettions parmi nos membres un jeune avocat du barreau de Bonneville, Me Bard — ou plus exactement Me Bard de Coutance (Alfred-Joseph) — auquel ses talents promettaient un brillant avenir et que nous espérions conserver de longues années dans nos rangs. Hélas ! cette vie qui s'annonçait si belle a été fauchée dans sa fleur.

C'est en donnant l'assaut au village de Vermelles, dans le Pas-de-Calais, le 1er décembre dernier, que M. Bard fut mortellement blessé, à la tête d'une section du 109e régiment d'infanterie, où il faisait fonctions de sergent. Evacué sur un hôpital de Paris, il expirait le 11, dans les bras de sa mère qui avait eu le temps d'accourir à son chevet.

Comme l'a dit M. Charles Comte, professeur au lycée Condorcet, administrateur de l'hôpital où fut recueilli M. Bard, « son nom restera inscrit au Livre d'or de la Savoie, avec les noms de ceux qui auront lutté, auront souffert et seront morts pour délivrer le monde du banditisme germanique et pour créer à la France une autre âme et une vie nouvelle,

« Grands cœurs qui de leur sang ont refait la patrie ! »

Déférant à ce vœu, votre Conseil d'administration vous proposera de faire figurer à perpétuité sur la liste de nos

1. Sont présents : MM. Bonald, Domenjoud, Dépollier, Désormaux, Gardier, Général Maillot, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Pernoud, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Lavorel, Laydernier.

membres, en tête, à la suite de nos bienfaiteurs, les noms de MM. Bard de Coutance et Dingeon, tombés au champ d'honneur.

* * *

Une mort ni moins cruelle, ni plus prévue, est celle de Mlle Paule Crolard, fille de notre sympathique vice-président.

Emportée après quelques jours de maladie, cette gracieuse jeune fille n'a fait qu'entrevoir la vie, mais de son court passage sur la terre, il restera le souvenir d'une âme d'élite, hautement appréciée de tous ceux qui l'ont connue.

De telles épreuves dépasseraient les forces humaines si les parents affligés ne pouvaient puiser dans leur foi des consolations basées sur l'espoir d'une autre vie, où ceux qui ont été momentanément séparés seront réunis pour toujours. Nous savons que ces sentiments sont ceux de la famille de M. Crolard et nous ne doutons pas qu'elle y trouve un puissant réconfort.

* * *

Tant de jeunesses sacrifiées n'empêchent pas la vieillesse de payer son tribut. M. Cuissin, beau-père de Me Cattin, vient de terminer ses jours, à Alby, dans sa 86e année.

Celui-là, du moins, avait rempli sa tâche. Dans sa longue carrière, il fut un modèle de probité, de courtoisie et de bienfaisance. Il laisse des regrets unanimes. Nous prions Me Cattin d'agréer nos sincères condoléances.

* * *

Enfin, les journaux de la capitale annoncent la mort de notre compatriote, le chanoine Dégerine Pierre-Jules, de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, décédé dans cette ville le 24 décembre 1914, à l'âge de 89 ans.

Né le 9 mars 1826, à Moûtiers, il était le frère d'un ancien agent-voyer en chef de la Haute-Savoie, qui fut longtemps notre collègue.

Aumônier de la marine française, il exerçait son ministère sur le vaisseau de guerre l'*Alger*, quand il fut décoré de la Légion d'honneur le 14 octobre 1854, à vingt-huit ans, pour le dévouement dont il avait fait preuve lors de l'invasion du choléra dans les bâtiments de l'escadre de la mer Noire.

Il avait été naturalisé français le 20 janvier 1855. Dans ses nombreux voyages, il avait beaucoup vu et beaucoup retenu ; c'était un causeur charmant, plein de verve et d'humour. L'*Echo de Paris* dit qu'il était une des notabilités religieuses

de la capitale les plus en vue et les plus vénérées, et le doyen du clergé parisien.

Ajoutons qu'il fut un bienfaiteur de notre Musée et qu'il se considérait comme un enfant d'Annecy, ville où il avait fait ses études et où il revenait avec plaisir aussi souvent qu'il le pouvait.

* * *

Messieurs,

L'hommage que je viens de rendre à des morts qui nous touchent de près ne saurait nous empêcher d'adresser, à l'aube de la nouvelle année, l'expression de notre gratitude à tous les héros plus ou moins inconnus qui sont tombés, face à l'ennemi, pour la défense du pays. J'y joins nos vœux les plus ardents pour la conservation de ceux de nos collègues qui sont aux armées et pour la prompte guérison de nos blessés, sans oublier nos malheureux prisonniers.

Que l'heure du triomphe ne se fasse pas trop attendre, et que la France victorieuse puisse reprendre au plus tôt le cours normal de ses glorieuses destinées !

* * *

En attendant, nous saluons avec plaisir quelques nominations qui intéressent particulièrement notre Académie : Le commandant Carron Louis-François, du 8e régiment de tirailleurs indigènes, reçoit la croix deux mois après son quatrième galon, avec cette mention : « Depuis le commencement de la campagne, a donné de nombreuses preuves d'intelligente activité. Epuisé de fatigue, n'a pas cessé cependant de diriger son bataillon et de le conduire victorieusement au feu. »

Le chef de bataillon Callies, du 3e régiment d'infanterie, frère de notre collègue, a été cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants : « A entraîné son bataillon comme à la manœuvre, en le maintenant dans le plus grand ordre contre des tranchées fortement organisées. A reçu deux graves blessures. » (*Officiel* du 8 décembre.)

M. le capitaine Roullet, du 133e régiment d'infanterie, gendre de M. Alexis Dunand, est promu chef de bataillon au corps.

Le capitaine Charvier, fils d'un ancien Florimontan, dont nous avons gardé le meilleur souvenir, reçoit le grade et l'emploi de commandant au 11e bataillon de chasseurs.

Notre aimable et distingué collègue, M. Périllat, cédant à

l'impérieux désir de se rendre utile, a repris du service comme capitaine au 30e régiment d'infanterie, dès le 4 décembre.

A tous nous présentons nos meilleurs compliments,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président donne la parole à M. Gardier pour la lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1914.

« Messieurs,

« Je me permets de vous rappeler que notre Académie possédait en caisse, au 15 janvier 1914, la somme de 1,237 fr. 91, dont 1,015 fr. 40 représentés par deux obligations des chemins de fer Ouest-Etat 4 %, et 222 fr. 51 en numéraire.

« Au cours de l'année les opérations ont été les suivantes :

RECETTES :

Encaisse au commencement de l'Exercice :		
Obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 %...	1.015 40	1.237 91
Numéraire....................................	222 51	
Rente 4 0/0..		38 40
Intérêts de fonds placés..............................		22 88
Produit des cotisations :		
136 à 12 fr....................................	1 646 05	1.658 20
2 à 6 fr..	12 »	
Abonnements à la *Revue* : 43 à 6 fr....................		268 65
Publicité : Annonces dans la *Revue*....................		30 »
Produit de vente de publications :		
Diverses..	27 »	382 05
Exemplaires de *Boutae*............................	355 05	
Participation de la Municipalité aux frais d'exécution et de pose de la plaque commémorative au Général Decoux.....		80 »
Don de Mme Lacombe-Dagand, à affecter au Concours de Poupées savoyardes..........................		90 »
Total des Recettes ordinaires........		3.808 09
Pour mémoire.		
Fondation Andrevetan :		
Concours de Poupées....................................		400 »
Concours de Poésie....................................		50 »
Total général des recettes............		4.258 09

DÉPENSES :

Reliquat 1913. — Solde *Boutae*..................			613 80
Service de la *Revue*. Factures Abry :			
Montant des factures des trois premiers trimestres 1914..............................		861 85	
Acomptes versés :			
Revue Savoisienne................	501 25		501 25
A reporter. ...	501 25	861 85	1 115 05

Report.........	501 25	861 85	1.115 05
Imprimés et fournitures diverses, imputés à leurs chapitres dépenses. (Archives, frais de bureau, *Boutae*, etc)	91 75		
	593 00	593 00	
Reste à payer sur les factures des trois premiers trimestres 1914........................		268 85	
Facture du 4e trimestre 1914.....		224 85	
A prélever en 1915 sur les fonds disponibles. . .		493 70	
Clichés			137 35
Bibliothèque. — Abonnement................		32 »	156 20
Assurance....................		11 »	
Reliure....................		113 20	
Archives : Matériel..............			20 25
Boutae : Impression du supplément			25 25
Correspondance du Bureau pour la *Revue*			28 45
Frais de recouvrements..............			43 20
Matériel			1 50
Imprimés :			
Notice et programme concours............			3 50
Promenade annuelle. Invitations...........................			6 »
Exemplaires des Statuts demandés par le Ministère.........			32 »
Imprévus :			
Souscription à l'œuvre des Familles nécessiteuses.			50 »
— au monument César Duval............... ...			10 »
— — du général Forestier, à Aix-les-B,			10 »
Plaque commémorative en l'honneur du général Decoux 80 fr. + 24 fr..			104 »
Repeint les inscriptions. (Carnot et Eustache Chappuis)			10 »
Participation de l'Académie à la promenade annuelle; frais.			7 »
Fournitures et frais de bureau; étrennes du facteur; frais d'assemblée générale; envois de fonds, factage, etc........			29 75
Prélèvement sur le don Mme Lacombe-Dagand, affecté au Concours des Poupées savoyardes...............			80 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.................			1 869 50
Pour mémoire. Fondation Andrevetan :			
Concours de Poupées savoyardes			400 »
Concours de Poésie..			50 »
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES............			2 319 50
REPORT DES RECETTES ET DES DÉPENSES		4.258 09	2.319 50
d'où il résulte un excédent de.		1.938 59	
constitué comme suit :			
2 obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 %....		1.015 40	
Livret de Caisse d'épargne.....................		922 51	
Numéraire chez le trésorier....		» 68	
EGAL AU RESTANT EN CAISSE..............		1.938 59	

Le projet de budget préparé par le conseil d'administration dans sa séance du 6 janvier 1915 est présenté comme suit :

PROJET DE BUDGET POUR 1915.

RECETTES :			
Encaisse : numéraire.............	912 50	922 50	» »
Concours de Poupées :			
Reliquat Mme Lacombe-Dagand....	10 »		
Reste à recouvrer de l'exercice 1914 :			
Cotisations : 5 à 12 fr...........	60 »	66 »	» »
Abonnements : 1 à 5 fr..........	6 »		
Exercice 1915 :			
Cotisations		1.200 »	» »
Abonnements......		240 »	» »
Publicité dans la *Revue*.....................		30 »	» »
Vente de publications...............		30 »	» »
Intérêts de fonds placés......................		60 »	» »
TOTAL DES RECETTES.............		2.548 50	» »
DÉPENSES :			
Fonds de réserve prélevés sur les bénéfices de l'année 1914		» »	12 20
Frais généraux :			
Recouvrements..................	45 »	» »	110 »
Correspondance..................	35 »		
Fournitures de bureau et divers ..	30 »		
Revue Savoisienne : Imprimés et clichés......		» »	1.400 »
Bibliothèque et Archives :			
Assurance.......................	11 »	» »	253 »
Archives	10 »		
Abonnement à périodique.........	32 »		
Bulletin Société Mycologique 1914.	10 »		
Reliure.........	190 »		
Matériel..................		» »	100 »
Reste à employer, don Mme Lacombe-Dagand. Concours de Poupées........................		» »	10 »
Dépenses diverses et imprévues...		» »	149 60
Reliquat des factures Abry............		» »	493 70
Entretien des tombes des membres du bureau, décédés, et sans famille à Annecy...........		» »	20 »
RECETTES ET DÉPENSES...........		2.548 50	2.548 50
Balance....		» »	

« La vente des publications présente une augmentation de 214 fr. 70, par rapport à l'exercice 1913. Cette plus-value résulte de souscriptions du département et de la municipalité, à un certain nombre d'exemplaires de *Boutae*. La municipalité a versé dans notre caisse la somme de 80 fr. au titre de participation à l'exécution et à la pose de la plaque commémorative

en l'honneur du général Decouz. Mme Lacombe-Dagand a généreusement abandonné à l'Académie le prix de 90 fr. qui lui a été attribué au Concours de Poupées savoyardes, afin d'enrichir par de nouveaux exemplaires cette collection de notre Musée.

« Les frais d'impression de la *Revue* ont été cette année inférieurs à ceux de l'année correspondante 1913 : 1,086 fr. 70 au lieu de 1,453 fr. 85.

« Le produit des cotisations, en 1914, est à peu près l'équivalent de celui constaté en 1913. Cependant, la somme de 1,646 fr. 05 encaissée en 1914 aurait pu être supérieure de 66 fr. à celle de la même période correspondante 1913, eu égard à six quittances de membres effectifs ou abonné absents de leur domicile dans le courant du premier semestre, n'ayant pu être présentées plus tard à ces membres, mobilisés et encore actuellement sur le front. En parcourant la liste des membres de notre Académie on remarque qu'une trentaine d'entre nous ont été appelés sous les drapeaux. Il sera tenu compte de cette situation dans les prévisions budgétaires de l'exercice 1916, quant à l'encaissement différé d'un même nombre de cotisations.

« Aux dépenses, le chapitre « Frais imprévus » a excédé de 130 fr. la somme prévue au budget ; en raison de souscriptions versées en faveur d'œuvres patriotiques et de participations à l'érection de divers monuments.

« L'acheminement à une usure presque complète d'un certain nombre d'ouvrages intéressants et souvent consultés, de notre bibliothèque, a nécessité la dépense totale de la somme de 110 fr. affectée en 1914 pour la reliure. Dans le but d'assurer la conservation de nos livres, une somme de 190 fr. pourrait être prévue pour 1915, afin de couvrir de nouveaux frais ; ceux qu'occasionnerait, tout d'abord, la reliure des publications savoisiennes.

« Aux termes de l'art. 23 des Statuts, 1/10 du revenu net doit être chaque année placé au fonds de réserve. Or, d'après le décompte établi, cette part qui est de 12 fr. 19 pour 1914, restera à la Caisse d'épargne jusqu'à l'acquisition d'une nouvelle valeur Etat, laquelle viendra s'ajouter aux deux obligations Ouest-Etat 4 %, déjà en portefeuille.

« Notre président ayant constaté qu'un certain nombre de tombes d'anciens membres de la Florimontane paraissent abandonnées, nous estimons qu'il conviendrait d'ouvrir cha-

que année un crédit destiné à fleurir le jour de la Toussaint, les tombes des membres du bureau, décédés et sans famille à Annecy. Une somme de 20 fr. serait consacrée à cette affectation, dans les dépenses prévues pour 1915.»

Cet exposé, approuvé par les vérificateurs des comptes, est adopté sans observations et le Président félicite chaleureusement notre trésorier dont le dévouement et l'activité sont si appréciés de tous.

Sont élus vérificateurs des comptes pour 1915, MM. Bonald Domenjoud et Pernoud.

M. Désormaux présente la motion suivante qui est adoptée par acclamation :

« Comme tous les Français, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, les membres de l'Académie Florimontane ont été profondément émus à la nouvelle de la mort glorieuse qui vient de frapper, dans les bois de l'Argonne, Bruno Garibaldi, lieutenant au régiment des volontaires italiens. Leur émotion a redoublé lorsque, peu de jours après, ils ont appris qu'un autre petit-fils de Giuseppe Garibaldi, l'adjudant-chef Constant Garibaldi, était, comme son frère, tombé pour la France, c'est-à-dire pour le droit et pour la liberté. Ces généreux enfants de l'Italie ne seront pas morts en vain. En les pleurant, en exaltant leur mémoire, les deux sœurs latines ont senti plus vivement combien intimes sont les liens qui les unissent. M. le général Gouraud et M. le Président de la République se sont faits les interprètes éloquents de la douleur éprouvée par la France entière. A son tour, l'Académie Florimontane s'incline avec respect devant ces héroïques soldats. Aux fils de France, elle unit dans le même culte reconnaissant les descendants de la Rome antique tombés comme eux au champ d'honneur. Elle prie le général Ricciotti Garibaldi, sa famille, ses fils et ses compatriotes qui luttent pour la civilisation latine, d'agréer l'expression de sa douloureuse sympathie. »

Il est décidé que, sous la mention spéciale « tués à l'ennemi » seront inscrits, en tête du volume de la *Revue Savoisienne*, les noms des Florimontans tombés au champ d'honneur.

Il est procédé au vote sur le renouvellement annuel, par tiers, des membres du Conseil d'Administration. Sont réélus : MM. A. Crolard, Désormaux et Nanche.

MM. Miquet et Nanche présentent la candidature de M. Eugène Falletti, entrepreneur à Annecy.

M. Miquet fait la proposition suivante :

Messieurs,

Il est dans nos usages, depuis quelques années, d'élire un membre honoraire le jour de l'assemblée générale.

En raison des circonstances, il semble à votre Conseil d'administration que notre choix doit se porter aujourd'hui sur un militaire, avec l'intention bien arrêtée que cette élection soit considérée comme un hommage de la Florimontane à notre héroïque armée.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de soumettre à vos suffrages la candidature de M. le colonel Bordeaux.

Né le 2 août 1866 à Thonon, M. Joseph-Paul-Emile Bordeaux sort de Saint-Cyr (promotion de 1885). A vingt-neuf ans il était capitaine au 3e régiment de tirailleurs algériens et à trente ans, décoré pour faits de guerre à Madagascar; il comptait alors douze ans de services et six campagnes. Il fut ensuite chef de bataillon au 96e régiment d'infanterie, et se trouvait, au début de la guerre, lieutenant-colonel hors cadre, attaché à la mission militaire en Grèce.

Dès le 3 août 1914 il reprend un service actif au 75e régiment d'infanterie. Affecté bientôt au commandement d'un groupe de bataillons de chasseurs de réserve, il est mis à l'ordre du jour de l'armée le 22 octobre dans les termes qui suivent :

« A soutenu avec deux bataillons de chasseurs de réserve la défense de deux villages pendant trente-six heures ; obligé de se replier, a, quoique légèrement blessé, maintenu un ordre complet dans ses unités, prises sous un feu très violent.

« S'est fait constamment remarquer, depuis le début de la campagne, par son énergie calme et sa belle conduite au feu. »

Promu officier de la Légion d'honneur le 20 novembre et colonel le 28 décembre, il remplit les fonctions de général et dès maintenant, sans être prophète, on peut lui prédire un avenir étoilé.

Si nous ajoutons que le colonel Bordeaux professe à l'égard de la petite patrie un culte égal à celui qu'il a pour la grande, et qu'admirateur de nos gloires locales il a pris l'initiative des manifestations patriotiques faites en 1914 en l'honneur des généraux Decouz et Forestier, nous pensons que notre choix sera l'objet d'une approbation unanime. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. MARTEAUX prend la parole pour une communication sur les mots *rappe, rippe, ruppe.*

Les mots qui expriment une idée de défrichement sont assez nombreux en Haute-Savoie. Comme ils ont la plupart une origine bas latine ou germanique, ils prouvent que l'extension de la culture a été considérable dans les campagnes après le v[e] siècle et qu'elle s'est continuée durant tout le moyen âge. Les mots *rappe, rippe, ruppe,* se rattachent à cet ordre d'idées. Ils désignent un terrain plus ou moins boisé, assez réfractaire à une mise en valeur et que l'on exploite irrégulièrement.

1° Du b. lat. *raspare* (anc. haut all. *raspon,* ital. *raspare*) ayant le sens général de gratter et le sens particulier d'enlever les grains d'une grappe (cp. ital. *vino raspato,* vin fait de raisin égrappé) est venu le nom verbal b. latin *raspa* (DU CANGE) ; ital. *raspo,* râpe ou grappe sans fruit. On comprend dès lors que les paysans aient facilement assimilé l'image d'une broussaille à celle d'une grappe rameuse dénudée de grains et qu'en même temps le mal que leur donnaient les tentatives de défrichement d'un sol caillouteux boisé ait éveillé en eux l'idée d'une sorte de grattage. De là en Haute-Savoie, la *Rappă,* teppes à Bogève et à Lucinges ; les Rapilles, à Passy et à Thiez. Formé de *raspa* et du suffixe *alia,* signifiant une collection d'objets de peu de valeur, *raspalia* a donné *rapaille,* désignant par ex. en Lorraine, une portion de forêt en montagne où les exploitations ne sont soumises à aucun ordre régulier et où généralement les gros bois font défaut (Ch. GUYOT : *Les forêts en Lorraine jusqu'en 1789.*)

2° *Rispa* paraît être un nom verbal venu par flexion de *raspon.* Du Cange lui donne le sens de mesure agraire ; dans ses textes, on trouve ce mot accolé à *silva* et à *vercheria.* Dans A. BERNARD et A. BRUEL (*Chartes de l'abb. de Cluny,* 1888, IV, n° 3031) Ad Rispas est une localité citée en 1049. De là le pat. *rippă,* synonyme de bois, dans les chartes, de terrain boisé soumis à une coupe irrégulière ; parfois il ne reste du bois primitif que des broussailles conservées aux bords des torrents. On trouve les formes Ripaz, Rippe, à Beaumont, Chaumont (*affoagium in ripis subtus Chomonz,* 1308, RS, 1869, 54) Franclens, Magland (*de Ripa,* 1198 ; GUICHENON : *Bib. Sebus.,* II, 34) Viry, Viuz-la-Chiésaz. — A *raspalia* correspond *rispalia* cité par Du Cange avec *vineae.* Le *Dict. top.*

de la Meuse cite de son côté un *Rispalia nemus* de 1237 et les *Hist. patr. monum.*, I, col. 1628 un *nemore de la Respaglia* de 1290. La Haute-Savoie offre le célèbre Ripaille, près de Thonon (Bruchet : *Château de Ripaille*, p. 2) et les Ripailles de Groisy. Dim. *ripette,* à Messery et à Peillonnex. Notons dans les mêmes HPM l'existence du nom propre Risparius, peut-être celui qui exploite une rippe.

3° *Ruspare,* dans Tertullien, a également le sens de fouiller, de gratter (Diez : *Gramm.*, I, p. 20). Le nom verbal *ruspa*, existait aussi en latin, mais comme nom de ville dans Ruspae, en Numidie. De là le pat. *rupă*, terre inculte, comme les Ruppes, à Fessy. Les dérivés cités par Du Cange, *ruspinare*, chercher, et *ruspaticum*, placé entre *herbaticum* et *prata*, *vinea*, n'ont pas laissé de trace dans nos pays.

M. Miquet fait l'analyse d'un récent travail publié par le comte Albert de Sonnaz, sur les Savoyards et les Niçois dans la marine de guerre italienne, depuis le treizième siècle jusqu'en 1860. (V. *Revue Sav.*, 1914, p. 210.)

Le même établit la statistique des citations à l'ordre du jour de l'armée jusqu'au 31 décembre 1914 et constate que le 14e corps, formé en grande partie de Savoyards et de Dauphinois, est distingué par 427 citations.

Lecture est donnée des conditions du concours de céramique pour 1915, établies par M. J. Serand. Le programme a été publié dans le fascicule de septembre 1914.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

* * *

Le Conseil d'administration se réunit ensuite pour l'élection de son bureau. A la suite du dépouillement du scrutin, le Président proclame réélus tous les membres. (Voir en tête du présent fascicule.)

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 février 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le Président s'exprime ainsi :

Messieurs,

Toutes les victimes de la guerre ne tombent pas sous les balles allemandes.

Mme Jean Ritz, depuis longtemps souffrante et qui ne vivait que de soins et de ménagements, est morte le 17 janvier, tuée par les émotions non moins que par la maladie. Elle avait vu partir pour le front deux de ses fils, dont l'un est père de cinq enfants, et quoique, femme patriote, elle eût une trop haute conception du devoir pour se plaindre, on peut affirmer que les inquiétudes qui la minaient ont précipité le dénouement fatal.

Mère excellente, éducatrice de premier ordre, elle sut inculquer à ses enfants les principes qui font les familles unies, prospères et honorées.

J'adresse à mon vieil ami Jean Ritz, et à tous les siens si cruellement éprouvés, nos plus sincères condoléances.

Le Président annonce que deux fils de notre collègue, M. Cattin, viennent d'être promus sous-lieutenants pour leur belle conduite au feu.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M Eugène Falletti est élu à l'unanimité.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et la récente publication de :

M. Dullin : *Histoire du tribunal de Saint-Julien*, gracieusement offerte par l'auteur.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Il existe à Bellevaux un lieu dit appelé Brey, en 1184, *in ruppem que appellatur brey* (*Mém. de l'Académie de Savoie*, s. 2, II, 276) ; on le retrouve à Saint-Roch et à Thônes. C'est sans doute le même mot que le vaudois *bré*, *brai*, sauce, maré-

1. Sont présents : MM. Dépollier, Désormaux, Domenjoud, Gardier, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Robert, F. Serand, J. Serand.

cage, dans le *Glossaire de Bridel* et le fr. *brai*, vase, fange, résine du pin, goudron ; il désignerait ainsi en topographie un endroit humide ou marécageux. Il est latinisé dans Du Cange en *bragium*, *braium*, trou avec eau, boue, du bas lat. *bragum*, devenu nom propre pour désigner en 662 Bray Saint-Christophle, dans l'Aisne (Matton : *Dict. topogr.*). Il est probable que celui-ci n'est autre que le celtiq. *bragos*, premier terme de la localité appelée Bragodunum (Holder).

L'utile *Dictionnaire Savoyard* mentionne le mot *fion*, ruisseau, comme usité dans le canton de Genève. Outre le Fion ou Fillon, torrent de Mégevette, le vieux parler savoyard a encore comme représentant topographique du lat. *flumen*, prov. *flums*, anc. fr. *fluns*, le mot *flon*, sous lequel on désignait un petit torrent, servant souvent de limite, et par suite la localité qui l'avoisinait. C'est ainsi qu'on peut relever le Flon, à Minzier, *nantus de Flons* 1377 (*Mém. de l'Institut genevois*, XII, 14); le Flan, à Thorens, *Flams* dans le *Pourpris de Sales*; Flon, village et torrent à Féterne, *Flons* 1306 (*Rev. Sav.*, 1897, 163) et le Flon, affluent de l'Arly, *Flons* en 1415 (RS, 1904, 273 et 1905, 79). C'est de son dérivé *flum -ittum* que la commune de Flumet tire son nom.

Sur la proposition de M. J. Serand, l'Académie Florimontane, fidèle gardienne des souvenirs de notre pays et de tout ce qui peut concourir à la gloire de la Patrie, décide de publier, après la guerre, le *Livre d'honneur* de la Savoie. Cette publication, pour laquelle sera demandé le concours des pouvoirs publics, comprendra la liste des militaires morts au champ d'honneur, les actions d'éclat, citations à l'ordre du jour de l'armée et faits de guerre accomplis par des Savoyards, ainsi que tout ce qui se rapportera à la part prise par la Savoie dans la guerre actuelle. Ainsi restera dans nos annales le souvenir de ceux qui se seront distingués ou qui auront donné leur vie pour la Patrie.

Tous les membres présents adoptent ce vœu et rendent hommage à l'activité féconde de M. Miquet qui s'est, depuis de longues années, spécialisé dans les recherches de biographie savoyarde sur les hommes du passé et les contemporains. La Florimontane compte sur sa très précieuse contribution à l'œuvre patriotique qu'elle désire entreprendre.

M. Miquet fait une communication à propos d'un livre récent. *E. Faguet, Un grand évêque : Mgr Dupanloup*. Il en lit quelques passages, en rectifie quelques points d'après ses

recherches personnelles et ajoute des compléments inédits à l'aide de renseignements puisés dans les papiers d'Eloi Serand. (V. *Revue bibliographique*.)

Le MÊME a recueilli des notes sur les officiers savoyards tombés au champ d'honneur. Cette guerre de 1914 a déjà duré autant que celle de 1870. Dans cette dernière, il y eut 10 officiers savoyards tués au feu. Aujourd'hui, on en relève 40, soit quatre fois plus qu'en 1870, M. MIQUET donne les noms et énumère les faits d'armes de tous ces braves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 mars 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance à 5 heures [1], le PRÉSIDENT donne la parole au SECRÉTAIRE pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. Il souhaite la bienvenue à M. le capitaine Périllat et à M. Eugène Falletti, qui assistent pour la première fois à nos séances, puis il prononce l'allocution suivante :

Encore un deuil, Messieurs, pour la Florimontane, — et quel deuil ! Celui d'une douce jeune fille, dont l'heureux caractère, un peu teinté de mélancolie, était apprécié de tous, et dont le talent délicat annonçait plus que des promesses.

Au commencement de 1913, Mlle Madeleine Martin nous avait adressé un *Adieu aux saules d'Albigny*, qui était comme une plainte, tant son âme d'artiste souffrait des mutilations sacrilèges que l'industrie inflige à la belle nature. Et maintenant c'est elle, c'est ce rameau plein de sève, que la cognée fatale vient d'abattre !... Jamais plus qu'en cette triste circonstance nous n'avons senti que la Florimontane est une famille

Où la douleur des uns frappe au cœur tous les autres.

Aux parents si cruellement affligés, quelles paroles pourrions-nous offrir qui ne seraient pas vaines ? Je ne leur dirai pas, comme écrivait Berthollet dans un cas pareil : « Je vous exhorte

1. Sont présents : MM. Dépollier, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, Miquet, Nanche, Périllat, Robert, J. Serand. Excusés : MM. A. Crolard, Gardier.



à vous consoler de la perte que vous venez de faire : la nature nous a donné à nous-même une existence si passagère, qu'elle semble nous avoir fait un devoir d'oublier ceux qui nous précèdent dans la tombe. »

Lorsque le savant laissait tomber de sa plume cette phrase décourageante (1781), il n'était pas encore père ; il en put comprendre toute l'amertume trente ans plus tard, quand la mort de son fils unique lui porta un coup dont il ne se releva pas.

Que Mme et M. Georges Martin me permettent plutôt de leur rappeler Xavier de Maistre qui, après avoir vu disparaître, coup sur coup, ses quatre enfants, s'écriait : « Non, nos morts ne sont pas entrés dans le néant !... Quelle que soit la barrière qui nous sépare, nous les reverrons ! »

*
* *

Messieurs, je vous demande d'accorder un souvenir au dernier survivant des professeurs qui, sous les auspices de la Florimontane, en 1854, avaient organisé des *cours spéciaux pour la propagation des connaissances utiles dans la ville d'Annecy*. Je veux parler de M. Louis-Marie Leyat, qui vient de mourir, presque centenaire, le 19 janvier 1915, à Mieussy, où il était né le 17 mars 1816.

Après avoir complété ses études à l'institution pestalozzienne de l'Abresle (Rhône), que dirigeait son frère aîné et un autre savoyard, M. Morand, il était devenu chef d'institution à Vienne en Dauphiné. Nommé par le gouvernement Sarde inspecteur des écoles primaires en 1849, il exerça ses fonctions à Chambéry, à Annecy et à Bonneville.

C'est pendant qu'il était inspecteur à Annecy qu'il fut chargé du cours comprenant « grammaire générale et art de lire ». Rappelons que d'autres professeurs enseignaient la comptabilité pratique, les opérations de banque, le droit commercial, la géométrie et le dessin.

Après l'annexion, M. Leyat fut envoyé à Aix-en-Provence, puis à Trévoux, et à Grenoble, où la retraite l'atteignit le 1er janvier 1877. Mais, trop vert pour rester inactif, il reprit du service comme instituteur public et fut retraité une seconde fois le 1er janvier 1883.

Il a publié une *Nouvelle méthode de lecture* et un *Cours d'arithmétique théorique et pratique*, ouvrages officiellement adoptés et dont la deuxième édition fut tirée à 5000 exemplaires.

Son fils, que vous avez connu procureur de la République,

est, aujourd'hui, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Lyon : je lui adresse nos sincères condoléances.

* * *

Je vous disais, il n'y a qu'un instant, que la Florimontane est une famille. J'estime, pour ce motif, que les nouvelles agréables concernant quelques-uns de ses membres ne vous laisseront pas indifférents, et je me fais un plaisir de vous annoncer que les lieutenants Buttin et Marteaux, fils et frère de nos présidents honoraires, ont été promus capitaines et que le capitaine Debarnot, gendre de M. le général Maillot, vient d'être décoré de la légion d'honneur avec un exposé de motifs on ne peut plus élogieux.

D'autre part, M. le docteur Gallet, vient d'être cité à l'ordre du jour et M. le docteur Varay a été promu médecin-major.

Que nos collègues veuillent bien agréer nos félicitations.

Le Président donne lecture de la lettre ci-après, qu'il a reçue du ministre des arts et sciences de Belgique en réponse à une adresse de la Florimontane :

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Le Hâvre, le 1er mars 1915.

Monsieur le Président,

Je m'empresserai à la première occasion favorable, de faire parvenir aux autorités dirigeant l'Université de Louvain l'adresse que l'Académie Florimontane d'Annecy a bien voulu me faire parvenir.

Je ne doute pas que cette institution si éprouvée ne soit très sensible à la marque précieuse de sympathie que votre association veut bien lui témoigner C'est que les souvenirs qui unissent Annecy à l'antique *Alma Mater* des Pays-Bas catholiques sont demeurés aussi vivaces à Louvain que dans votre cité.

L'Université sera profondément reconnaissante du don généreux que vous avez décidé de lui faire de la *Revue Savoisienne,* des *doubles* de la bibliothèque florimontane et des *ouvrages* faisant partie de votre fonds de publications.

Puisse votre vœu de voir les associations savantes imiter ce noble exemple de solidarité se réaliser.

Le Gouvernement Belge tient à vous dire combien il est touché de votre manifestation et de votre générosité si éclairée et à vous en exprimer sa profonde reconnaissance.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre des Sciences et des Arts,
POULLET.

M. MIQUET se déclare particulièrement flatté de donner lecture de la communication qu'il a reçue de nos membres honoraires de nationalité suisse :

Genève, 13 février 1915.

Monsieur le Président,
Messieurs et chers confrères,

Les soussignés, membres honoraires de l'Académie Florimontane, tiennent à vous exprimer leurs sentiments de cordiale sympathie.

Dans cette guerre que la France n'a pas provoquée, et qu'elle soutient avec un courage admirable, quelques-uns des vôtres sont morts, d'autres sont blessés ou prisonniers ; nous prenons une grande part à vos deuils, à vos épreuves.

Avec vous, nous protestons contre l'invasion de pays neutres, contre l'incendie des villes et des villages, contre la destruction des monuments, contre un système de cruelles violences.

Comme vous, nous espérons que la paix future consacrera la victoire du droit et de la liberté des peuples.

Agréez, chers et honorés confrères, nos vœux pour vous, et pour votre patrie.

Th. DUFOUR.
Eug. DEMOLE.
Eugène RITTER.
Ernest MURET.

A l'Académie Florimontane, à Annecy (Haute-Savoie.)

L'assemblée, à l'unanimité, prie les très honorés signataires, d'agréer ses plus vifs remerciements.

De son côté, le général Ricciotti Garibaldi a exprimé sa gratitude à la Florimontane pour l'adresse de sympathie qu'elle lui a envoyée :

Rome, 31 janvier 1915.

Je remercie vivement, par l'intermédiaire de M. Miquet, les membres de l'Académie Florimontane d'Annecy.

RICCIOTTI GARIBALDI.



M. A. Crolard écrit :

Monsieur et cher Président,

Je suis heureux de vous dire qu'une bonne occasion va probablement se présenter pour l'Académie Florimontane de trouver un champ d'exploitation tout ouvert aux recherches de nos savants collègues MM. Marteaux et Le Roux.

Les chasseurs alpins cherchant du terrain à proximité de leur caserne pour des expériences de tranchées, j'ai offert très volontiers la parcelle que je possède aux Fins, sur laquelle est placée la colonne commémorative.

M. le lieutenant Despagnat a reçu mes instructions à cet effet et doit s'entendre avec MM. Marteaux et Le Roux. Toutes dispositions seront prises dans l'intérêt des souvenirs archéologiques qui doivent être certainement mis à jour.

Je serais on ne peut plus heureux en facilitant la tâche de nos dévoués officiers de procurer à notre chère Académie une ample moisson de trouvailles. J'ai pensé que vous-même suivriez avec intérêt ces travaux et me fais un plaisir de vous aviser de cette occasion inattendue de sonder cette parcelle un peu mystérieuse.

A la suite de cette communication le Président ajoute que les travaux qui ont déjà commencé ont mis au jour quelques murs et le pavage en béton d'habitations du IVe siècle sur lequel on a recueilli un certain nombre de monnaies de bronze et de poteries qui seront étudiées.

M. Charles Balliard, membre honoraire, offre à la Florimontane deux autographes du conventionnel savoyard Simond et du député Duport.

M. Marteaux fait une communication sur l'origine des noms de lieux Chitry, Etercy et Matassine.

Chitry est un village de la commune de Vallières. Le fondateur de cette villa romaine paraît avoir été un nommé Castorius, qui vivait vraisemblablement non antérieurement au IVe siècle, comme ceux qui portaient les noms de Jovius et de Mercurius. Castoriacus serait donc une de ces propriétés qui furent fondées lors de la renaissance constantinienne. Chitry est aussi le nom d'une commune de la Nièvre et de l'Yonne. — Je ne vois, pour expliquer le nom de la commune d'Etercy, au XIVe siècle *Estercie* (Reg. genevois), en pat. *Etarfi*, que le gentilice Sterceius, employé comme surnom dans une inscription d'Afrique et porté par un Ceppius ; v. le *Bulletin archéol.*,

1911, 387. — Matassine, village près du Bourget (Savoie) apparaît sous la forme (*in villa que vocatur*) *Maltacina* dans une charte de 1025-1030 par laquelle Amédée, comte de Belley, fait une donation (*Hist. patr. monum.*, I, col, 490) au prieuré du Bourget. D'autre part Malthace, île située près de Corcyre et citée par Pline (HN, IV, 53) a pu donner naissance à un gentilice Malthacius, que je n'ai pas encore rencontré, mais qui, par le dérivé *Malthaciana* (*villa*) peut expliquer le nom actuel. Un autre gentilice connu dérivé d'un nom de localité hellénique, c'est Delphius.

M. Miquet fait les communications ci-après :

I. — La notice que j'ai donnée récemment, sur le chanoine Dégerine, peut être utilement complétée par quelques renseignements dus à l'obligeance de notre sympathique collègue, M. le docteur Galliard.

Après le vote de la loi Falloux, Mgr Dupanloup s'ingénia pour recruter des professeurs, et c'est pour l'employer à l'enseignement qu'il appela en France le jeune Dégerine. Celui-ci, dans le but qui lui était assigné, prépara et conquit la licence ès-lettres, mais bientôt la vocation religieuse l'emporta, et l'aspirant professeur devint aumônier de la flotte française.

Je vous ai dit qu'il exerçait ses fonctions à bord de l'*Alger*, quand il fut décoré de la Légion d'honneur, le 14 octobre 1854, « pour le dévouement dont il avait fait preuve lors de l'invasion du choléra dans les bâtiments de l'escadre de la Mer Noire ».

C'était pendant l'expédition de Crimée. Au cours de cette expédition, l'abbé Dégerine écrivit à un ami, l'abbé Lemaître, des lettres fort curieuses qui ont été retrouvées, après soixante ans, et qui viennent d'être publiées sous le titre de « *Lettres de Crimée* » dans la *Revue de Paris* (1913, tome VI, p. 143 à 158 et 401 à 416).

Ces correspondances renferment des détails et des appréciations qui feraient bondir la censure d'aujourd'hui. L'abbé nous apprend, par exemple, que le choléra tua dix mille soldats... Le vaisseau *Ville de Paris* perdit 154 hommes, le *Montebello* 98, le *Valmy* 95, le *Marengo* 98, etc. « Sur un régiment de hussards, il n'est resté que dix survivants... » « Dans un village autour duquel on avait passé la nuit, le nombre des morts fut si grand en huit heures que, plutôt que de les enterrer, on les ensevelit dans deux maisons où l'on mit le feu. »... « Le maréchal Saint-Arnaud n'était pas aimé... Bien qu'il eût une

mauvaise réputation, il faut cependant dire qu'il était favorisé par une bonne étoile et que tout lui réussissait... Sans lui, jamais personne n'eut osé entreprendre l'expédition de Crimée, qui était folle selon toutes les apparences, et la guerre aurait duré plusieurs années de plus... L'entreprise eut plein succès grâce à une suite de bonheur inespérable, qui faisait dire à un général que c'était un malheur pour les principes, parce qu'après cela le premier fou venu se croirait autorisé à tout entreprendre contre les règles. »

L'abbé signale aussi les rivalités et jalousies entre l'artillerie et le génie, entre la troupe et les marins, « la capacité des généraux fortement mise en doute »...

Bref, si la censure y trouve à reprendre, on peut dire que la lecture de ces lettres est plus instructive que tous les récits officiels.

Elle donne aussi l'impression que l'abbé Dégerine était un brave. Ecoutez, pour terminer, ce qu'il dit des boulets russes : « Il en tomba tant, il en ricocha tant, il en passa tant sur moi et autour de moi, qu'il a bien fallu faire connaissance avec eux. Or, je vous dirai que, pour peu qu'on ait de sang dans les veines, cette connaissance est vite faite et qu'on y est bien vite habitué... Quand c'est le devoir qui vous appelle, on éprouve le sentiment que l'on est invulnérable, on marche droit devant soi en comptant sur la providence de Dieu et la maladresse de l'ennemi ! » De fait, il suivait les soldats au feu et rapporte que dans son entourage on accueillait les boulets par des plaisanteries : « A votre adresse, monsieur l'abbé ! disait un zouave. En votre honneur, monsieur l'aumônier ! disait un soldat. »

Est-ce que les lazzis de nos poilus ne seraient qu'une réédition ?

II. — Le moment est peu favorable pour les recherches biographiques, soit à cause de la lenteur et de l'irrégularité des communications soit parce que les services publics auxquels il faut s'adresser sont occupés par des besognes plus urgentes.

Je suis cependant parvenu à retrouver l'origine savoisienne de M. Termier (Pierre-Marie), ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole des Mines, directeur du service de la carte géologique détaillée de la France, membre de l'Institut.

Né le 3 juillet 1859, à Lyon, il est fils de Joseph-François Termier, commis négociant, qui vit le jour dans la même

ville le 12 avril 1826 et qui avait pour père Jean-Gabriel Termier, négociant, né le 4 pluviôse an VIII, à Chambéry.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1878, avec le n° 10, M. P.-M. Termier en sortit ingénieur des mines et se distingua dans sa carrière, soit par son enseignement soit par ses écrits, au point que l'Académie des sciences l'admit au nombre de ses membres, pour la section de minéralogie, le 22 mars 1909.

M. MIQUET a dressé une liste complète à ce jour des officiers et soldats savoyards décorés de la Légion d'honneur et de la médaille militaire depuis le commencement de la guerre. Il note ainsi cinq rosettes d'officier, vingt croix de chevalier et cinquante-deux médailles militaires.

M. J. SERAND présente un autographe du général Decouz, lettre adressée en 1803 à un Annécien.

M. NANCHE fait circuler deux diplômes d'honneur qui furent conférés à Berthollet par les universités de Munich et de Harlem.

M. J. SERAND annonce son intention de sortir des archives de la Florimontane, pour être exposés, les documents historiques relatifs à l'invasion de 1814. Cette section rétrospective, ainsi que celle de 1870, ajoutera un intérêt historique à l'exposition des souvenirs de guerre qui s'ouvrira le 14 mars. M. Léon Marès a généreusement prêté, dans ce but, sa belle collection de 1870 : M. A. Crolard réunit en ce moment les photographies inédites des trophées de guerre et des drapeaux des Invalides pris à l'ennemi. De son côté notre ancien président M. Buttin, s'occupe de faire exécuter pour cette exposition, la photographie du drapeau allemand pris par Curtat en 1870, Enfin, plusieurs de nos concitoyens ont apporté avec empressement les objets qu'ils possédaient. Dans ces conditions, l'Exposition s'annonce comme devant obtenir un réel succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Exposition des trophées de guerre

A L'HOTEL DE VILLE D'ANNECY

Sur l'initiative de notre confrère M. Victor Robert, le Maire d'Annecy décida d'ouvrir, dans le courant du mois de mars,

une exposition des souvenirs et trophées de guerre au profit de la Caisse de secours aux familles nécessiteuses. Dans ce but, il pria MM. Le Roux et J. Serand, de bien vouloir recueillir tous les objets que pourraient prêter, en vue de cette œuvre de bienfaisance, les personnes possédant des souvenirs de la guerre actuelle, et d'organiser cette exposition. Il fut décidé en outre de profiter de cette occasion pour installer deux sections retrospectives, l'une des souvenirs de l'invasion autrichienne en Savoie en 1814 et 1815, l'autre des souvenirs de la guerre de 1870 et du siège de Paris.

Parmi les documents, voici ceux qui furent exposés :

SOUVENIRS DE 1814-1815.

Convention du 11 avril 1814 entre le général Bubna et le général Serrant — par laquelle il a été fixé que les hostilités cesseront et ne pourront reprendre qu'après un avertissement de 4 jours ; que les troupes Françaises occuperont les limites de l'ancienne France et les troupes Autrichiennes les limites de l'ancienne Savoie [1].

Ordre du jour du général Bubna (2 avril 1814), enjoignant aux Maires de faire sortir, dans les deux fois vingt-quatre heures, tous les individus sans aveu, étrangers au département, qui y sont nouvellement établis, et qui sont sans propriétés foncières [2].

Proclamation du Comte de Wurmser (17 janvier 1815) déclarant se dessaisir de l'administration provisoire des départements de l'Ain, du Jura, du Mont-Blanc et de l'Isère et la remettre entre les mains du gouverneur de Roschmann Hoerburg pour S. M. I. R. Apostolique [3].

Proclamation du Président de la Commission pour l'administration du département du Mont-Blanc, le marquis d'Oncieu (4 juillet 1815), pendant l'occupation de ce territoire par les troupes des Hautes Puissances alliées [4].

Proclamation des Fédérés de la ville d'Annecy à leurs concitoyens (22 juin 1815), pendant les Cent-Jours [5].

Nouvelles officielles de Paris (2 avril 1814) [6].

Nouvelles officielles des Armées (22 mars 1814), *Gazette extraordinaire de Londres* [7].

Nouvelles des armées (campagne de France de 1814) [8].

1, 2, 3, à 8. Archives de l'Académie Florimontane.

Cette impérieuse réquisition à la ville de Rumilly [1].

Le Général Comte Hardegg commandant l'avant garde de l'armée autrichienne.

Ordonne a la ville de Rumilly de fournir de suite pour être rendu ici demain matin — à huit heures la quantité de quinze cent rations de pain, sous peine d'exécution militaire qui sera exercée contre les principaux officiers de la commune. Frangy le 2 juillet 1815 à défaut de pain 2800 livres de farine.

Au nom du Genéral commandant en chef
STERNFELD, *Capitaine.*

Ephémérides annéciennes pendant les années 1814 et 1815.

Fusil, plaque de schako et boulets autrichiens recueillis à Albigny et à Alby.

Portraits et autographes des généraux savoyards : Decouz, Pacthod et Dupas.

Drapeau fleurdelysé de la Garde nationale d'Annecy après la rentrée des Bourbons en 1814 jusqu'aux Cent-Jours.

SOUVENIRS DE 1870.

Grande photographie du drapeau du 61e Poméranien, pris au combat de Pouilly par Curtat, d'Annecy, de la Compagnie des chasseurs du Mont-Blanc.

Cette très belle reproduction a été généreusement offerte au Musée par notre président honoraire M. Ch. Buttin, membre de la commission du Musée de l'Armée, qui a fait photographier ce trophée aux Invalides.

Compagnie des Chasseurs du Mont-Blanc ; Fanion, obligeamment prêté par M. Guy, de Bonneville ; équipement, actes d'engagement, médailles commémoratives, portrait et autographe du général Ricciotti Garibaldi.

Fusils, cartouches, obus, en usage dans les armées française et allemande en 1870.

La série complète des casques, sabres et fusils de l'armée allemande en 1870, casques et cuirasses des carabiniers de la garde impériale, des cuirassiers de Reischoffen, des sapeurs du génie, collection de sabretaches, sabres français des différents régiments, lances.

M. Léon Marès, l'obligeant et érudit collectionneur a bien

1. Archives de la Haute-Savoie.



voulu sortir ces précieux objets de ses somptueuses collections du château de Montrottier.

Enfin les drapeaux des mobiles et mobilisés de la Haute-Savoie pendant la guerre de 1870.

SOUVENIRS DE LA GUERRE ACTUELLE.

Une importante série de fusées des divers obus allemands, types d'obus et paniers à obus, projectiles préparés pour démonstration, fléchettes d'avions et fléchettes incendiaires allemandes, bombe et grenade pour tranchées, fusil Mauser à magasin, modèles ancien et récent, baïonnettes ordinaires et à scie, lances de uhlans, jumelles de campagne, enveloppe et armature de Zeppelin, pain K, sabres divers.

Casques et équipements, épaulettes, capotes, manteau d'officier, sacs et musettes.

Nombreux documents manuscrits et imprimés : lettres recueillies sur des soldats allemands après la bataille de la Marne, livrets militaires, vocabulaire et chants religieux à l'usage des troupes en campagne ; caricatures de l'armée allemande.

Photographies des canons, mitrailleuses, avions allemands exposés au Musée des Invalides. (Dons de M. Albert Crolard.)

Photographies en couleur des drapeaux ennemis capturés au cours de la guerre, trophées des Invalides. (Don de M. Ch. Buttin.)

*
* *

Le produit des entrées à cette exposition qui a été ouverte les mardi, jeudi et dimanche pendant deux semaines a atteint le chiffre de 239 fr. 80.

Il nous reste à adresser des remerciements sincères à toutes les personnes qui ont bien voulu contribuer, par le prêt des objets leur appartenant, au succès de cette œuvre de bienfaisance MM. Buttin, Crolard, Marès, Général Maillot, F.-M. Ritz, V. Robert, Raillon, Degaye, Derivaz, Bouton, Hérisson, Favre, Sagnard, Nicollin, Canu, Pollier, Nanche, Commandant Lagarde, Morel, Grange, Lavorel, Lépine, Borel, Lieutenant Thesier, Crozier, Tissot, Desbiolles, Combey, Reydelet, Adjudant Rossi, Barut.

M. L.



Noms de lieux en *-ier, -ière*

Le suffixe *-arius, a, um* servait déjà à l'époque classique à désigner des localités, *locus, terra, villa,* caractérisées par l'existence de quelque produit naturel ou animal [1]. Cette formation a été de plus en plus fréquente après le vi^e siècle et a suivi la progression de la culture foncière. Elle s'est étendue aussi, par analogie, à des noms divers d'origine romane ou germanique et à des noms propres.

En Haute-Savoie, *-arium*, devenu au xiiie siècle *ers, er* et latinisé *erium,* aboutit à *ier, y*; pat. *i. -ariam, -arias* donne aux xiie et xiiie s. *eri, eriz* latinisé *eria, eyra; yry* au xive; *eres, eyres*; pour aboutir à *ière* (*i-ariam, ére*), pat. *ire*. Quant à *-erie,* suffixe créé de *ie* d'après *ier* [2] et introduit en Savoie par l'influence des notaires, il s'écrit comme en français ou encore *ery,* en 1730.

Cette phonétique affecte aussi les rares mots où *area* n'est pas considéré comme suffixe, tels que *glarea*, gros sable, gravier [3], nom de propriété dans *in loco ubi dicitur Glaria* 945 (HPM, I, *c.* 156) et dans *villa de Gleres* 1313 [4]; d'où les nombreux lieux dits *glière*, à Alex, Argonnex, Chamonix, Faverges, Marlens, Thorens, pat. *glire* (RS, 1899, 60). Il en est évidemment de même de *area,* au sens de lit de torrent (RS, 1913, 10), en fr. *aire,* sav. *ière*, pat. *ire*. De là les cours d'eau appelés Hyère en Savoie et Ire, près de Doussard, eau de *Yeriz* 1548 (Archiv. de l'Acad. Florim., Doussard), *aqua de Hery, Hieri,* 1407 (*Acad. de Savoie,* 1875, I, p. 614; doc., 29, 30), sans qu'il soit besoin de recourir à un hypothétique celtique *Era* (*Boutae,* 382).

Les noms en *-ier, -ière,* sont fréquents en Haute-Savoie comme dans le reste de la France. On peut les diviser, au point de vue de l'origine en plusieurs séries, pour lesquelles je donnerai les exemples les plus intéressants :

1. Ce suffixe impliquait originairement, par sa racine AR, une idée d'art, de travail humain, d'utilisation.
2. H.D.T. : *Dict. de la langue française*, n°s 63, 69.
3. Dérivé : **glarionem*, d'où *gleyroni* en 1386 (*Soc. d'hist. et d'arch. de Genève* = SHAG, XIII, 93); *glairons* et *gleyrons* xviie s., avec le sens de débris de bois chariés par un torrent (RS, 1913, 214).
4. J.-M. Lavanchy : *Château de Duin*; B, p. 165. (*Mém. de l'Acad. Salésienne*, 1884, VII.)

I. Noms latins paraissant avoir été plus particulièrement usités pendant l'empire romain et pouvant désigner une dépendance de la villa :

Aquarium a pu subsister en topographie avec le sens classique de réservoir, abreuvoir ou encore avec celui de conduite d'adduction plutôt qu'avec celui de canal de moulin (Du Cange) : de là Aydier (Saint-Gingolph) *ad pinetum dictum de Aydie* XIII[e] s. et Aidier, en 1739, *Aiguier* (J.-J. Vernier : *Dict. topogr. de la Savoie*). Cp. au point de vue phonétique, les patois *aidiĕ*, eau, *aidiu*, aqueux, dans le Chablais (Fenouillet : *Monogr. du patois Savoyard*, p. 102): *edĭă*, eau, *édĭajhe*, inondation (Constantin et Désormaux : *Dict. Savoyard* = DS) [1].

Aquaria a pu qualifier une propriété située au bord de l'eau, comme Yvoire, en 1303 (SHAG, XIV, 313, n° 288). Dans ce cas, l'emplacement de la villa romaine d'*Evire* devrait être cherchée aussi au bord d'un torrent ou d'un étang.

Carbonaria, partie de la propriété ou forêt où l'on fait du charbon, a précédé peut-être Charbonnières, ancien lieu dit de Menthon, *crux de Charbonnières*, 1271 (Bruchet : *Inv.* E, 110) ; même nom à Sillingy, à la limite d'Epagny.

Ferraria, mine de fer, dans Cæsar. Il en existait en Haute-Savoie un certain nombre ainsi que le témoignent des scories ou des restes de galeries, comme à Ferrières ; même nom à Alex, La Balme de Sillingy, Montagny (*Boutae*, 407).

Glandaria, silva, forêt de chênes pour la glandée, dans Caton : Glandière, à Chilly.

Petrarium, carrière de pierres, perrier, pat. *pêri*, pierrier ; fém. *petraria*, la Perrière, à Annecy (*Boutae*, 403), la Parière, à Archamps ; pat. *perrîrĕ*, *parîrĕ*.

Tegularia, partie de la propriété où l'on exploite l'argile pour la fabrication des tuiles. Il est probable qu'il n'existait guère de villa qui n'eût avec sa couche d'argile, de quoi couvrir ses bâtiments et construire ses canaux de drainage. Plusieurs de ces gisements ont continué à être exploités, au moyen âge, dans le domaine seigneurial et beaucoup de nos communes actuelles possèdent encore ce lieu dit avec des traces d'industrie plus ou moins apparentes ; telles sont les thiollières, pat. *tĭolîrĕ*, fr. local *tuilière*, fr. *tuilerie*, de : Allinge, Aviernoz, Cluses, Epagny, Gruffy, Messery, et

1. *Aquarius* paraît être aussi l'origine de l'affluent du Rhône, le Guiers (*Boutae*, 386).

Nernier, Perrignier, Pers-Jussy, Saint-Cergues, Saint-Maurice-sous-Cornillon, Scionzier, Thônes, etc. [1].

**Tofaria*, carrière où l'on exploite le tuf, *tofus* (RS, 1900, 221), employé vers la fin de l'empire comme pierre de construction. Certaines *touvières*, pat. *tŏvîrĕ* (Fenouillet) peuvent ainsi remonter à l'époque romaine ; il y en a à Cruseilles, Mésigny, Saint-Félix, Servoz, Vieugy. Avec le suffixe *acea* = *asse*, on a les Touvassières, à Le Pratz, pat. *tŏvassîrĕ* (Fen.).

Bien qu'il existât des verreries, *vitraria*, dans certains bourgs antiques, il n'est pas sûr que les Verrières de Veigy-Foncenex remontent à la période romaine ; du reste le mot patois *verreri* (Fen.) a été importé.

II. Noms avec suffixe d'origine latine ou plus souvent romane, très nombreux ; ils comprennent :

1°) des noms d'animaux, comme :

asinus, âne, *asin-aria*(s), Anières à Annemasse, Ayse, peut être *aneres*, 1300 (SHAG, XIV, 269, lu *averes*), Mieussy.

bos, *bovem* ; **bovaria*, terre où l'on élève les bœufs : Bovère, à Saint-Jean de Tholome, *Bouvières*, 1300. Bovière, à Mésigny, villa romaine (RS, 1907, 90). Au masc. *bovarium*, mesure de terrain que peut labourer une paire de bœufs (Du Cange), Bouvy, Bovy (Eloise, Passy) peut être aussi noms d'hommes. A Montriond, la Bouverie. Dériv. : *bov-ar-icius*, *a* : Villy-le-Bouveret, *Villie lu boveres*, xive s. (SHAG, IX, 224), la Buvresse, à Balmont.

bucula, génisse (Cic.), de bœuf : *bucula pascua* (Gloss. Isidore) ; v. Du Cange et A. Longnon : *Polyptique de l'abb. de Saint-Germain des Prés*, IX, 244 ; Introd. 171 ; d'où Boglière, terre à pâturage, à Contamine-sur-Arve.

camox, *ocem* (Polemius Sylvius) ; cp. Koerting : *Lateinisch-romanisches Woerterbuch*, 1907 ; n°s 1791, 4148 ; RS, 1906, 7 ; ital. *camoscio* ; pat. *çhamò*, chamois : *camoccia* (Du Cange), Chamossière, à Thônes.

corvus, **corbus*, la Corbière, à Bonne, *corberia*, 1309 (SHAG, XIV, 355) ; masc. Corbier, à Bonnevaux. Dériv. : Corbassière, lieu fréquenté par les corbeaux (Fen.), à Saint-Jean d'Aulps et à Saint-Sigismond.

lupus, loup ; **lupattus*, louvat : Lovathière, gîte du loup à

1. L'existence de débris de tuiles romaines à rebord plus ou moins gênantes a fait appeler le terrain, *aux Thiolles*, comme à Valleiry, ou *Tranchepied* (Messery, Contamine-sur-Arve), pat. *trênch'pïà* ; cp. dans l'Aisne, *Taillepied* ; sur Messery, v. le travail de M. E. Vuarnet, p. 85. Sur *Tegulata*, v. RS, 1912. 184.



Combloux, Sallenôve, Thorens ; à Manigod, les Louvatiers, fr. *louvetier*.

ranuncula, grenouille ; pat. les *Renollië*, à Nernier ; Renollière, à Messery ; fr. la Grenouillière, à Menthon.

taxo, onem, blaireau (Polemius Sylvius), pat. *tasson*, fr. *taisson* : Tassonière, à Messery, Scionzier.

vacca, vache : Vachière, à Archamps ; la Vacherie, aux Villards. Dériv. ; *vaccaricia*, La Vacheresse.

vulpecula, renard (Phèdre) : Vulpillière, à Chilly et à La Mure ; Vorpillière, à Sillingy.

vultur, urem, vautour ; **voltorem*, anc. fr. *voutre* (Koerting, n° 10321) : la Vouterie, en 1730, à Passy ; *in prato Vulturrerie*, 1296 (Bonnefoy et Perrin : *Prieuré de Chamonix*, n° 53) [1], cp. en Espagne le lieu dit *pennam vulturariam*, 1142 (Bernard et Bruel : *Chartes de l'abb. de Cluny*, V, n° 4073) et le nom d'homme *Voutererius* du xve s. (cité par M. J. Camus, RS, 1901, 329 n.) ; — sans compter *Colombier* et *Colombière*, *Fauconnière*, à Meillerie, etc.

(A suivre). Ch. Marteaux.

MGR DUPANLOUP

(A propos d'un livre récent)

Dans la collection des « Figures du passé » qu'édite la librairie Hachette, Emile Faguet vient de faire paraître un beau volume de 250 pages in-8°, consacré à Mgr Dupanloup, dont le nom est suivi de ce sous-titre : *un grand évêque*.

Après la *Vie de Mgr Dupanloup* de l'abbé Lagrange, qu'Emile Faguet qualifie d' « inappréciable », il est intéressant de connaître les sentiments d'un universitaire académicien, à l'égard de notre illustre compatriote. Je me hâte de déclarer que ces sentiments sont imprégnés d'une grande bienveillance et d'une respectueuse sympathie.

L'auteur débute — à propos de notre pays — par des considérations qui ne manquent pas d'originalité. « La Savoie, dit-il, est mère d'enfants énergiques, vaillants, persévérants, un peu rudes et volontiers batailleurs, et aussi d'une foule de grands chrétiens dont la plupart ont porté dans le ministère apostolique ces mêmes tendances de caractère et d'esprit. Elle

1. Académie de Savoie, III, 1879.



a donné saint Bernard de Menthon, Innocent V, le fougueux Robert de Genève, saint François de Sales, Guillaume Fichet, Vaugelas, Joseph et Xavier de Maistre, Pierre Lanfrey, François Buloz. C'est une race forte et dure, c'est une race rocheuse, avec la forte carrure de ses montagnes et la grâce aussi quelquefois de ses vallons frais, intimes et recueillis. »

Il y a du vrai dans cette manière de voir, qui pourrait être appuyée d'autres noms, tels que : le P. Chérubin, le P. Monod, Saint-Réal, Gerdil, Mgr Charvaz, Mgr Turinaz, sans aucun risque d'infirmer ces appréciations.

Chacun sait que le grand évêque naquit le 3 janvier 1802, à Saint-Félix, accidentellement, dans une pauvre auberge, où sa mère, qui se rendait à Chambéry pour ses couches, dut s'arrêter, prise des douleurs de l'enfantement.

Celui qui fut déclaré comme son père, Jean-François Dupanloup, tailleur d'habits, récusa cette paternité par acte reçu au greffe le 3 février 1802 : né le 14 août 1766, à Annecy, il appartenait à une famille originaire d'Evires. C'était un assez mauvais sujet, qui plus tard essaya de se rapprocher de la mère qu'il avait séduite, mais il fut justement éconduit par celle-ci et mourut à l'hôpital.

Emile Faguet donne sur ces faits des détails curieux, parmi lesquels il s'est glissé quelques erreurs. Selon lui, c'est au retour d'un voyage à Paris, où sa victime n'avait pas voulu le recevoir, que François Dupanloup, pour se venger, serait allé à la mairie de Saint-Félix, faire sa déclaration de désaveu de paternité. Or cette déclaration fut faite un mois après la naissance de l'enfant (1802), tandis que le voyage en question fut entrepris en 1807 ou 1808.

Par inadvertance, le biographe place les Bauges au centre de la *Haute-Savoie*, et dit que l'évêque avait *un* frère capitaine dans les armées de la République française. La vérité est qu'il y avait *quatre* frères Dupanloup, capitaines, enrôlés le même jour, 7 mars 1793 : Joseph, Gaspard, Antoine et Nicolas, et que leur sœur Madelon avait épousé le colonel Balleydier, ce qui donnait à Mgr Dupanloup *cinq* oncles officiers.

Faut-il attribuer à l'influence de son pays ou à celle de sa famille le caractère impétueux du prélat? Bien malin qui pourrait le dire. Ce qui est certain, c'est « qu'il était, comme prêtre et comme évêque, l'intrépidité même » et qu'un général, écoutant un de ses sermons, ne put s'empêcher de s'écrier : Quel soldat !

Indépendant comme un vrai montagnard, l'évêque « a été souvent gêné par la discipline » et ses ennemis l'ont accusé d'avoir *un tempérament hérétique*. Le biographe ajoute : « Il ne faut pas nier qu'ils eussent raison au fond. Mais Mgr Dupanloup avait une volonté assez énergique et une maîtrise de soi assez forte pour ne jamais permettre à son tempérament de le dominer. »

Emile Faguet apprécie successivement : le pédagogue, le directeur de conscience, l'orateur, l'écrivain, l'évêque.

Chemin faisant, il dit franchement — mais délicatement — ce qu'il pense du style diffus et parfois incorrect de Mgr Dupanloup, qui écrivait trop et trop vite, — de son orgueil « qu'il serait puéril de nier », mais « qui se résolvait en humilité » à force d'être combattu, — de son esprit batailleur et de la difficulté qu'il éprouvait à supporter la contradiction.

Il ne l'approuve pas d'avoir donné sa démission d'académicien le jour de l'élection de Littré ; mais il mentionne que, cette démission n'ayant pas été acceptée, le prélat refusa de toucher l'indemnité qui continuait de lui être allouée aux termes des règlements, et que, par testament, cette indemnité fut attribuée aux pauvres d'Orléans. Elle s'élevait, au moment du décès du testateur, à 6,000 fr.

Ce livre n'est pas une apologie, mais les défauts qu'il signale font ressortir les qualités auxquelles il rend hommage, et son jugement se résume ainsi :

« Grand moraliste, grand pédagogue, brillant orateur, admirable polémiste, philosophe peu profond, mais clair et persuasif, impeccable honnête homme, désintéressé dans ses idées comme dans sa vie, Mgr Dupanloup reste un de ces hommes qui ont honoré hautement leur état, leur église et leur pays. »

A l'appui de ses dires, Emile Faguet cite quelques traits qui peignent bien le prélat et montrent « ce haut sentiment de la droiture, de l'honneur et du désintéressement qui le remplissait ».

Comme exemple de l'humilité de Mgr Dupanloup, il faut mentionner son amour pour son village natal, Saint-Félix, auquel il a voulu léguer son cœur. « Une âme moins grande que la sienne eût redouté les souvenirs si humbles de son origine et de son enfance ; lui, il les recherchait avec bonheur, remerciant Dieu de l'avoir comblé de biens, *de stercore erigens pauperem*. »

I. — « Il a contribué à faire sortir Renan de Saint-Sulpice. Il l'y venait voir souvent, ayant gardé pour son ancien élève des sentiments de tendre affection. Un jour, dans quelque parole embarrassée du jeune séminariste, il crut sentir le doute qui couvait et qui déjà commençait à se déclarer : « Mon enfant, lui dit-il, si vous êtes troublé à ce point, pourquoi continuez-vous à communier? Renan expliqua que s'il ne communiait pas, il devrait quitter Saint-Sulpice et qu'il ne saurait où aller. « Avant tout, répondit Dupanloup, cessez ce sacrilège, ne mettez pas sur vous cette malédiction. » Et il lui glissa dans la main ce qu'il lui fallait pour quitter le séminaire et faire face aux premières nécessités. Ils furent dans cette circonstance très dignes l'un de l'autre. Renan, ne croyant plus, affrontait la misère plutôt que d'enseigner ce qu'il ne croyait pas ; Dupanloup, croyant, aidait Renan à sortir de l'Eglise où il aurait enseigné ce qu'il n'eût pas cru, et tous deux obéissaient au sentiment de l'honneur. » (Page 19.)

II. — « En 1878, il s'honora par un dernier trait de désintéressement et de courage tranquille. Le nouveau pape, Léon XIII, désirait l'élever au cardinalat, et non seulement c'eût été pour Mgr Dupanloup un honneur mérité, mais c'eût été une sorte de réhabilitation triomphale, et c'eût été une chose très désagréable à ses ennemis, puisqu'elle eût prouvé que le Saint-Siège n'avait aucun ressentiment ni même aucune susceptibilité à l'égard de l'attitude prise par l'évêque d'Orléans en 1870. Le gouvernement français (présidé par M. Dufaure) était parfaitement d'accord avec la Cour de Rome. Il désirait simplement, pour des motifs politiques assez faciles à comprendre, que Mgr Dupanloup ne fît point d'éclat public à propos du centenaire de Voltaire que l'on célébrait alors. Ces conditions, ou quelque chose d'analogue, furent proposées à l'évêque d'Orléans. Il n'était pas habitué à faire des marchés. Il répondit avec placidité qu'il n'avait pas à entrer dans cet ordre de considérations ; il publia ses lettres contre la célébration du centenaire de Voltaire et il ne fut pas cardinal. » (Pages 125-126.)

A ces traits, nous pourrions ajouter celui-ci, que nous empruntons à l'abbé Lagrange (III, 376).

« Un négociant aux abois, faute de 1500 francs, eut tout à coup la pensée de s'adresser à l'évêque. « Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, Monseigneur, lui dit-il, et je ne suis même pas un bon chrétien ; mais je suis un honnête homme malheureux ; je suis perdu, si je ne trouve pas 1500 francs ; je

suis sauvé si je les trouve. « Le visage et l'accent de cet homme frappent l'évêque. — « Les voilà, lui dit-il, croyant en faire le sacrifice. — Quand faudra-t-il vous les rendre ? — Quand je vous les redemanderai. » — A quelque temps de là, le négociant tiré d'affaire rapporte les 1500 francs. — « Mais je ne les ai pas redemandés, dit l'évêque ; gardez-les, vous êtes un honnête homme, je vous les confie : quand vous rencontrerez un négociant dans la gêne, comme vous l'étiez, vous les lui prêterez ! »

François MIQUET.

L'HOMME ROUGE

de Jean-Pierre VEYRAT

(suite)

ILS ONT DIT.

Ils ont dit : « Maudits soient chez les fils de la terre
Le premier qui, brisant la chaîne héréditaire,
Aux vengeances du peuple osa marquer un nom,
Et ceux qui, pour sauver la liberté française,
Jetèrent aux tyrans la tête de Louis Seize
Dans leur premier coup de canon !

« La République, c'est la nuit sombre et prospère
Au voleur des forêts qui sort de son repaire,
La nuit d'orage où l'homme, une hache à la main,
Attend sous un taillis, quand rugit la tempête,
Que son ennemi passe, et fait voler sa tête
Dans les fossés noirs du chemin ! »

. . . .

Nous savons, nous, qu'il faut, pour qu'un gangrené vive,
Que le tranchant du fer taille dans la chair vive...
Le monde avait alors un cancer large au sein ;
Il fallait le sauver d'une entière ruine,
Et ce fut le Destin qui se fit guillotine
Pour accomplir ce grand dessein !

VI. — QUATRE-VINGT-TREIZE.

Verrons-nous ces trois mots pendant l'éternité
Se dresser devant nous, devant la liberté,
Pareils à des brandons de discorde et de haines
Qui, jamais bien éteints, s'avivent à nos peines ?...
Et les hommes craignant de heurter en chemin
La machine rouillée à tant de sang humain,

Les hommes, qui pourraient d'une forte poussée
Faire vivre aujourd'hui cette histoire passée,
Tremblent, sont hésitants et, se frappant le front,
Demandent le présent aux choses qui viendront !

. . . .

Oh ! nous avons eu peur aussi, nous, quand nos mères,
Puisant leurs souvenirs à tant d'heures amères,
Le soir, au coin du feu, nous racontaient comment
S'accomplissait partout l'horrible enfantement ;
Comment le sang coulait aux ruisseaux de la rue,
Débordant les trottoirs, ainsi qu'un fleuve en crue.
Hélas ! Et nous disions, tremblant dans notre chair :
Oh ! plus de République, elle coûte trop cher !...
Nous disions : anathème à ces hommes de pierre,
Barnave, Desmoulins, Danton et Robespierre,
Architectes géants qui, fondant sur l'airain,
Pétrissaient en chair vive un peuple souverain !
Et nous ne savions pas que la balle ou l'épée
Ne prenait pas pour cible une tête coupée !
Qu'après avoir mené leur mission à bout,
Marat et l'échafaud ne tinrent plus debout ;
Mais qu'il avait *fallu* que ces deux grands complices
Vinssent en ce temps-là décréter des supplices !

Nous savons, aujourd'hui, nous savons !... Paix aux morts !
Paix à vous, qui gardez au cœur l'ancien remords !
Paix à ceux qui, venus au jour du sacrifice,
Ont dû de tout leur sang cimenter l'édifice !...
Mais, après quarante ans, pourquoi donc nous jeter
Toujours, comme un affront impossible à porter,
Trois cents jours de terreur, trois cents jours de souffrance
Envoyés par le ciel pour racheter la France ?

. . . .

Frères, en vérité, le mal était profond,
Et nos pères ont dû sonder la plaie au fond,
Ils ont dû, jusqu'au bout continuant leur tâche,
Employer tour à tour la parole et la hache,
Détruire, édifier, niveler des hauteurs...
Ils l'ont fait !... Puis on vit soldats, législateurs,
Girondins, Montagnards et tous ceux que ce drame
A noués palpitants à sa sanglante trame,
A mesure que l'œuvre arrivait à son but,
Aussi pauvres qu'au jour de leur rude début,
Apporter à ses pieds, que battaient les tempêtes,
Leur foi dans l'avenir, leurs espoirs — et leurs têtes !

LES INDIFFÉRENTS.

Qu'à l'entour du trépied d'où *l'Homme rouge* parle,
Viennent les partisans de Philippe ou de Charle,
Les soldats du présent, les champions du passé,
Nul par nous aujourd'hui ne doit être blessé.

Qu'ils soient même loués ! car, en quelque milice
Qu'on se soit enrôlé pour courir dans la lice,
Pourvu que secouant un indigne repos,
On ait choisi le sien entre tous les drapeaux,
Et qu'on sache, portant sa charge de souffrance,
Le suivre vers le but avec persévérance,
Pourvu qu'on ait courage, honneur et probité,
L'on peut être haï, — l'on sera respecté !...
Mais il est parmi nous une espèce apathique
Dont le corps dépouillé de tout germe plastique,
Jeté parmi le monde ainsi qu'un être mort,
Impuissant à sentir ou bonheur ou remord,
Cadavre de vivant étouffé dans la vie,
S'avance insouciant par la route suivie,
Et, selon qu'il a vu dans son Mathieu Lensberg
Qu'il est bon de manger du fruit mûr ou du vert,
Règle ses trois repas sur la foi de l'oracle
Et, pour vivre cent ans, compte sur un miracle !
Au drame européen dont ils sont spectateurs,
Sans comprendre un instant que d'autres sont acteurs,
Ces êtres, au pays qu'un tourbillon emporte
Ne croyant rien devoir, vous répondent : Qu'importe ?...
Ils ne comprennent pas quelle électricité
Renferment ces deux mots : Patrie et Liberté !
C'est ce troupeau de nains, inutile vermine,
Qu'aujourd'hui nous voulons passer à l'étamine.
Anathème sur eux, qui barrent le chemin
Où, depuis six mille ans, marche le genre humain !
Anathème sur eux et sur l'indifférence,
Seul obstacle qui reste à notre délivrance !

. . . .

Oh ! nous vous le disons, frères, en vérité,
Quand un pareil labeur au monde est présenté
Et que la voix d'en haut, si claire dans notre âge,
Ordonne à tout mortel de se mettre à l'ouvrage,
Ceux qui croisent les bras et demeurent oisifs,
Ceux qui se gorgent d'or et de plaisirs lascifs,
Ceux qui n'ont pas d'amour et rêvassent de femme,
Font une impiété, font une chose infâme,
Un crime qu'aujourd'hui les cœurs ne sentent pas,
Mais que les anciens Grecs punissaient du trépas !...[1]
Etres sans idéal ni ressort, âmes viles,
Eunuques préparés pour les œuvres serviles,
Qu'ils soient donc ici-bas, comme seront là-haut,
Tous ceux qui du combat s'éloigneront trop tôt :
Qu'ils soient maudits !... Et nous, nous qui de tant d'idées
Avons, à vingt-deux ans, nos têtes inondées,

1. Une loi d'Athènes condamnait à mort tout citoyen qui ne prenait pas part dans les discussions civiles. (Note de Veyrat.)

Nous dont le cœur, phosphore et poudre et passion,
Flambe et prend feu soudain à toute émotion,
Allons! et jusqu'au bout gardons notre espérance :
Entre tous les pays Dieu protège la France !

XIII. — TROIS MOIS.

Nous avons jusque là suivi notre carrière ;
Comme les mots pieux d'une sainte prière,
Nous avons, jour par jour, puisé dans notre front
Le vers qui frappe au cœur, qui menace ou qui mine,
Et le rythme qui gronde et la strophe divine
Portant les choses qui viendront !

Trois mille vers bientôt diront les nuits ailées
Qui passèrent sur nous ardentes et brûlées ;
Et puis, notre œuvre est là pour les dire à son tour :
L'Homme rouge, — boulet que nos muses jumelles
Lancent au front des rois, — n'aurait-il pu, comme elles,
Murmurer des phrases d'amour ?

Oh ! les phrases d'amour ! les syllabes mystiques
Qui semaient en nos cœurs les rêves fantastiques !...
Ces biens, éclos du ciel, que sont-ils devenus ?...
Oh ! qu'on nous tienne compte un peu du legs de joie
Que nous avons laissé derrière nous, en proie
Aux travaux qui nous sont venus !

Que l'on nous tienne compte aussi de nos fatigues,
A nous qui, du pouvoir battant toutes les digues,
Finissons si souvent la journée à minuit !
Car ce n'est pas pour nous que nous suivons ce drame
Et que, pour l'achever, nous lui jetons notre âme,
Dans le jour comme dans la nuit !

Car le travail est rude alors qu'on a la fièvre
Et qu'en frissons ardents on la sent à sa lèvre,
Et nous n'ignorons plus qu'on y peut succomber :
L'un de nous a déjà, sur un lit de souffrance,
Brûlé bien des transports et bien des espérances
Et demain l'autre peut tomber !

Qu'importent, après tout, ces douleurs ? Notre vie
A tous deux fut marquée avant d'être suivie,
Sans doute : il fallait bien y marcher — Nous irons !
Tant que dans la poitrine où notre cœur palpite
Nous sentirons bouillir le sang qu'il précipite,
Toujours, toujours, nous marcherons !

Oh ! qu'ils nous laissent donc à l'œuvre commencée,
Ceux qui n'ont ici-bas ni tâche, ni pensée,
Ceux qui prennent le temps comme le temps les prit,
Et nous, redisons-leur, afin qu'ils se souviennent :
« Arrière les pauvres d'esprit ! »

XIV. — A LOUIS PHILIPPE.

Sire, voici trois ans que, Jonas populaire,
Après trois jours passés aux flancs de la colère,
Minute par minute écoulés dans l'effroi,
L'ouragan vous vomit timbré du nom de Roi !
Eh ! bien, nous vous devons cette franchise entière :
Voici trois ans aussi qu'à chaque cimetière
Où dort un des acteurs de ce drame avorté,
Contre votre pouvoir nous avons protesté.
Sire, voici trois ans que nos graves paroles,
Au milieu de nos morts se frayant d'autres rôles,
Au champ de la raison, dans un combat loyal,
Minent sous votre pied tout principe royal.
. . . .
Alors, dans ces conflits de forces opposées,
Il se peut que, rouvrant ses mâchoires usées,
La guillotine encore étrangle de sa dent
Bien des rois, qui pourraient se sauver cependant !
Vous, entre tous, demain si dans votre pensée
Une voix éveillait notre histoire passée ;
Si vous vous souveniez que, son nom au poteau,
Louis-Dix-Huit datait son règne de Mittau,
Et que son frère aîné, le martyr de sa race,
De la main du bourreau reçut le coup de grâce,
Que vos oncles enfin, pour nous avoir menti
Armèrent quarante ans ceux de notre parti ; —
Qu'il se lève des jours d'effroyable vertige
Où, la tête coupée, un roi meurt sur sa tige ;
Si vous saviez cela, si l'ombre de Louis
Dans la nuit se dressait à vos yeux éblouis,
Prince, Prince, écoutez ! Vous trembleriez de rage
A voir sur votre front s'amonceler l'orage !
Car il gronde et mugit déjà, le ciel en feu
Qui pour vous cependant s'était ouvert si bleu
Et c'est de tous côtés, dans l'horizon immense,
Un tonnerre qui vient, un chaos qui commence !
Et déjà votre nom, de gosier en gosier,
Ricoche méconnu dans le panier d'osier !

J'arrête ici ces extraits. Je les crois suffisants pour donner une idée de *l'Homme rouge*. Œuvre de jeunesse et d'inexpérience, où les plus belles envolées se soutiennent mal, et dans laquelle on trouve trop de strophes qui finissent en queue de poisson. Mais œuvre sincère, où déjà l'on peut voir les germes d'un talent qui s'affirmera le jour où Veyrat, mieux orienté, cessera d'être un irrégulier, pour rentrer dans la bonne voie.

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 21649

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 14 avril 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1]. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs : depuis notre dernière réunion, nous avons perdu deux de nos collègues, M. MONTMAYEUR et M. RAGINEL.

Né à Longefoy-sur-Aime, en 1852, M. Charles MONTMAYEUR avait débuté dans l'enseignement. Il fut instituteur à Saint-Jean de Belleville et à Montagny (Savoie). Un beau jour il partit pour Paris, comme tant d'autres, afin de tenter la fortune ; puis, comme tant d'autres, il revint au village natal pour y terminer ses jours, *more Sabaudorum*. Mais la retraite n'était pas l'inaction : il prêtait son concours à beaucoup d'œuvres utiles, et notamment à celle des *Petits Savoyards à la Montagne*, et composait des livres d'une lecture agréable, tout imprégnés de l'amour du pays. Je citerai *Mon franc parler* (1898) ; *Voyage sentimental autour du Mont-Blanc* (1900) ; *Choses de Savoie vers 1860* (1911). Il préparait une monographie de Longefoy-sur-Aime, quand la mort brisa sa plume (11 mars 1915). Espérons que le fruit de ses recherches ne sera pas perdu.

De M. RAGINEL, que pourrais-je dire qui ne soit connu de tous ? Enfant de cette ville, qu'il n'a jamais quittée, il y occupait une large place, due à son travail, à son intelligence des affaires et à son esprit judicieux. C'était une des réserves de l'avenir, et sa disparition est une grande perte pour Annecy.

1. Sont présents : MM. Bonald, Dépollier, Désormaux, Dumont, Gardier, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Lavorel, Périllat.



Nous joignons les regrets de la Florimontane à ceux qui ont été manifestés très éloquemment sur la tombe de cet homme de bien...

Et la guerre continue son œuvre de désolation !...

Après le petit-fils de notre ancien député Jules Philippe, c'est Gilbert Goy, le fils de notre très honoré sénateur et collègue, qui vient de faire l'offrande de ses 20 ans !

Si les sympathies de tout un pays pouvaient servir de palladium, ce malheur aurait été sûrement épargné à ceux qui le subissent.

Mais le docteur Goy, patriote à l'âme virile, est — comme Madame Goy — de ceux qui comprennent la grandeur du sacrifice, et chacun d'eux, tout en pleurant son fils, pourra dire, à l'exemple d'un héros de Corneille :

La gloire de sa mort m'a payé de sa perte!

Le capitaine Joseph Boch, fils d'un ancien maire d'Annecy qui fut longtemps membre de la Florimontane, est également tombé au champ d'honneur, le 22 mars, en entraînant sa compagnie à l'assaut, dans la région de Saint-Dié. Dès le début de la campagne, il avait donné des preuves nombreuses de sa bravoure, et deux fois il avait été cité à l'ordre du jour de sa division. Cette fin héroïque ne saurait nous laisser indifférents. Nous adressons nos condoléances émues à tous ceux qu'elle plonge dans l'affliction.

Mêmes regrets et condoléances pour la mort non moins glorieuse d'un autre capitaine annécien, M. Francis Deschamps, frère de Madame Abry. Il commandait le 1er bataillon de son régiment, lorsqu'il fut frappé d'une balle au cœur, le 8 mars, en repoussant victorieusement une attaque prononcée contre son secteur, dans le voisinage de Souain. Il était chevalier de la Légion d'Honneur.

Outre ces pertes, qui ont cruellement éprouvé la famille florimontane, on me permettra de déplorer aussi celle du chanoine Lavanchy, l'un de nos bons historiens, vice-président de l'Académie Salésienne, qui vient de succomber, après une courte maladie, à l'âge de 71 ans.

Ses monographies de Duingt et de Saint-Jorioz l'avaient fait connaître avantageusement ; son *Histoire du diocèse de Genève pendant la Révolution* et son livre sur la *Sainte Maison de Thonon* mirent le sceau à sa réputation.

Parmi les travailleurs qui dans le domaine de la science,

essayent de tracer leur sillon, beaucoup prennent plaisir à critiquer leurs devanciers, parfois avec esprit, parfois aussi sans injustice, mais presque toujours sans charité. La bonté native de M. Lavanchy l'empêcha de tomber dans ce travers : aussi ne laisse-t-il que des souvenirs agréables.

Après les tristes communications dont je viens de vous entretenir, j'éprouve du plaisir à vous signaler l'élévation de M. le chanoine Rebord à la dignité de prévôt du chapitre de la Cathédrale, celle de M. l'abbé Gavard aux importantes fonctions de directeur de l'école supérieure de théologie de Tessy, et les promotions de MM. Rollier et Mercier aux grades respectifs de capitaine et de sous-lieutenant.

A tous nous envoyons nos meilleures félicitations.

M. Miquet a le plaisir d'annoncer, en outre, que le colonel Bordeaux vient d'être cité pour la seconde fois à l'ordre du jour de l'armée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Ernest Chantre : *Le docteur Bertholon, sa vie et ses œuvres.*

Id. *La Tunisie à l'exposition internationale de Lyon en 1914.* (don de l'auteur.)

Albert Ballu : *Rapport sur les travaux de fouilles et de consolidations effectués aux monuments historiques de l'Algérie en 1914.* (don de M. A. Crolard.)

M. L. Dépollier offre à la Florimontane plusieurs numéros du journal des tranchées *Le Poilu*, et l'année 1914 de la *Grande Revue*, complétant ainsi cette publication dont il a déjà donné une suite importante.

M. Le Roux fait une communication sur des nouvelles empreintes fossiles de la molasse de Bonneville qui ont été offertes au Musée par M. J. Deschamps, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Bonneville. Deux plaques montrent, admirablement conservées, des feuilles de Palmier et de Camphrier : *Sabal major* Heer et *Cinnamomum* sp. Ces restes végétaux complètent la collection des fossiles de Bonneville offerts généreusement au Musée par le même donateur, il y a quelques années [1] : *Pteris œningensis* Unger, *Lygodium Gaudini* Heer, *Myrica salicina* Unger, *Bumelia Oreadum* Unger, *Zizyphus Ungeri* Heer, *Cassia Memnonia* Unger. Ces végétaux vivaient dans notre pays au bord d'un lac de l'époque

1. H. Douxami et P. Marty : *Végétaux fossiles de la molasse de Bonneville.* Bull. de la Soc. géol. de France. 4e série t. 5e p. 776.

tertiaire (Tongrien) pendant la période qui a précédé le mouvement définitif de surrection des hautes chaînes calcaires de la Haute-Savoie. En joignant ces espèces à celles du Flysch tongrien, découvertes aux Barattes, flanc nord-ouest du Mont Veyrier, [2] : *Cassia*, sp. *Laurus* sp., *Sabal major* HEER, homologue de l'actuel *Sabal umbraculifera* des Antilles, on constate un ensemble végétal semblable à ceux qu'on observe de nos jours, dans les Antilles, au Brésil et dans les Indes Orientales. C'est donc une flore nettement tropicale. La température moyenne de notre région devait être à cette lointaine époque, de 20 à 25 degrés.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : Les linguistes admettent que *tâche* est le substantif verbal de *taxare*, déterminer, fréquentatif de *tangere*, toucher, devenu en esp. *tascar*, fr. *taschier*, tâcher. Ce substantif a donc dû apparaître en bas latin sous la forme *tasca* = *taxa*. Si l'on applique cette équation à l'ital. *frasca*, branche, que M. Meyer-Lübke (*Gram. des Langues romanes*, p. 380) explique par un hypothétique **virasca*, on peut considérer ce mot comme le nom verbal de *fraxare*, fréquentatif de *frangere*, briser. *Fraxare* existe en latin avec le sens, il est vrai, de faire le guet ; mais il se peut que cette dernière action ait été accompagnée d'un bris de branche ou d'un fait analogue jusqu'ici inexpliqué. Le nom *fraxa*, plus tard *frasca*, aurait ainsi désigné en bas latin un rameau, une branche menue facile à briser ou que l'on brise intentionellement pour en faire, par exemple, une baguette ou un petit fagot ; cp. ital. *frasca* avec le sens d'enseigne de marchand de vin et les dérivés *frascato*, *fraschettino*, *frasconaia*, *frasconi*, qui indiquent tous une utilisation de branches non vertes, mais brisées ; il en est de même de notre patois *frachî*, couper à ras la terre (*Dict. savoyard*). Par suite, les sav. *frache*, *frasse*, auront désigné le lieu où l'on va briser de menues branches ; on peut lui comparer pour le sens le fr. *coupe*. Frasca est cité en 1123 comme nom de lieu dans les *Hist. patriæ monum*. I, 755 ; le masc. Frasco est un nom de lieu du Tessin, en Suisse. En Haute-Savoie, je n'ai relevé que Frache, à Aviernoz, auquel on peut comparer le nom d'homme, Frachat. Plus fréquent est *frasca*, adjectivé en *frascia*, pat. *fracĕ*, terrain couvert de broussailles, brousse à défricher, b. lat. *fracia*, *fraxia*. De là le nom de la commune de Chaînaz-les-

2. Marc LE ROUX : *Empreintes végétales dans le Flysch tongrien des Barattes.* (*Rev. sav.* 1905, p. 157.)

Frasses et les l. dits de Chamonix, La Chapelle, Scionzier celui-ci en 1208, *Fracy* (SHAG, IV, doc. p. 17) *frace*, 1219 (id, p. 16) *frascha* 1229 (id. VII, 291); dim. les Frassettes; les dérivés bas latins *frascarius* 936 (HPM, I, 140) *frascarolium*, 1212 (id. 1087) n'ont pas laissé de traces connues en Haute-Savoie. On peut dès lors constater que si *v* en contact avec *r* avait donné *frache* par **virasca*, d'autres mots analogues comme *veroce*, Vraisy, de *Veratiacus*, auraient subi le même changement, ce qui n'apparaît pas.

M. Martin fait part à l'Académie Florimontane des dispositions testamentaires qu'il se propose de prendre de concert avec Mme Martin, en vue de la création d'un Musée spécial à Annecy, réunissant les collections savoyardes relatives à la vie usuelle et artistique de la Savoie.

Il donnera à la Ville sa maison dite du « Lys Rouge » qui sera affectée à cet établissement, ainsi qu'une certaine somme qui pourra s'accroître des dons et legs que ce généreux exemple pourra provoquer. La Florimontane serait représentée dans le Conseil d'administration de cette institution par deux de ses membres.

Le Président adresse, au nom de l'Académie, de chaleureux remerciements à Mme et M. Martin pour leur bonne pensée dont tous les Savoyards leur seront reconnaissants.

M. Miquet a relevé toutes les citations à l'ordre du jour jusqu'au 31 mars (depuis cette date on publie les citations en bloc et non par corps d'armée). Elles s'élèvent au nombre de 11.239, dont 667 ont été attribuées au 14e corps, qui arrive ainsi au quatrième rang. En relevant le nom des officiers savoyards tombés au champ d'honneur, on arrive au chiffre de 50.

M. J. Serand précise les couleurs municipales d'Annecy, dont l'emploi donne lieu quelquefois à des erreurs.

De tout temps, les couleurs adoptées par les villes et provinces, pour leurs enseignes, bannières et costumes d'officiers municipaux ou provinciaux, ont été celles de leurs armoiries.

C'est ainsi qu'autrefois, lors de l'arrivée d'un souverain à Annecy, on avait la coutume de lui remettre, à son entrée, les clefs de la ville sur un coussin de velours, et plusieurs délibérations municipales, comme par exemple celle relative à l'arrivée d'Anne d'Est, en 1566, ne manquent pas de préciser que les clefs seront présentées à la princesse *par quelque jeune*

et belle damoyselle portant une robe de blanc et roge, pour personnifier la cité.

Plus tard, et jusqu'en 1860, lorsque les syndics et le conseil communal se rendaient à une cérémonie publique, ils étaient toujours précédés de deux valets de ville dont le costume, aux couleurs municipales, consistait en un habit de flanelle vermillon, avec gilet et culotte de même nuance, bas blancs et souliers à boucles.

On peut encore voir au Musée l'un de ces costumes, ainsi que le coussin de velours cramoisi et blanc sur lequel furent présentées les clefs de la ville à l'empereur Napoléon III, lors de son entrée à Annecy, le 29 août 1860.

Par conséquent, les couleurs d'Annecy ne sont pas le bleu et l'orangé, employés à tort tout dernièrement, mais bien le blanc et le rouge, c'est-à-dire les deux couleurs principales de nos armoiries communales.

M. Miquet signale une faute dans la plaque indicatrice de l'avenue de Tresum, qu'il faut écrire *Trésun*. On sait, en effet, que Ch.-A. de Sales plaça son château sous l'invocation de la S. Trinité *Tres in unum*. La Florimontane émet le vœu que l'on procède à cette rectification, ainsi qu'à celle de la plaque rue Mortillet (Gabriel de) qui doit porter *De Mortillet* (Gabriel).

Le Président présente, en qualité de membre correspondant, M. Manecy, ancien receveur des douanes, à Bayonne. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 mai 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

1. Sont présents : MM. Bonald, Dépollier, Désormaux, Gardier, Le Roux, Général Maillot, Martin, Marteaux, Miquet, Nanche, F. Serand, J. Serand, Robert.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

J. Corcelle : *Les Volontaires de Belley* en 1792. Ext. du Bugey, 1914. (Don de l'auteur.)
J. Beard : *Ma thèse devant le Sénat*, Chambéry, 1854.
Id. *Un recours au Roi*, Chambéry, 1857.
Id. *Napoléon Bonaparte*, Epopée.
(Dons de M. Miquet.)

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à MM. les docteurs Briffaz et Geley, qui viennent d'être nommés aide-majors. Il transmet de bonnes nouvelles de M. Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie, qui depuis quelques jours peut sortir de l'hôpital et circuler dans Brest. Notre collègue s'attend à quitter prochainement cette ville.

M. le commandant Cavard, prisonnier de guerre à Magdebourg, remercie, par l'intermédiaire de Mme Cavard, ses collègues florimontans qui lui avaient envoyé, par carte postale, le témoignage collectif de leurs sympathies.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. Manecy, nommé récemment membre correspondant, adresse à la Florimontane ses remerciements et son meilleur souvenir.

M. Fenouillet écrit pour demander de rechercher des notes et documents laissés par Cl.-E. Nouvellet, qui existeraient dans la famille de Mlle de Lagrange, de Pringy.

M. Miquet rappelle que Ducis eut autrefois connaissance de ces manuscrits, qu'il mentionne dans la *Revue savoisienne* de 1891, p. 29, en note.

Mgr Piccard, de l'Académie Chablaisienne, adresse la note ci-après :

Les archives de l'Etat du canton de Genève renferment un « Registre du Consistoire de Ballayson, Troches, Douvaine, Servette et Veigy », 1550-1554, Georges Pyn, notaire et secrétaire. C'est un volume manuscrit, parchemin, de 129 folios.

Je l'ai analysé en partie dans un Mémoire imprimé au tome XXVI des Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, pages 101-168.

En continuant, ces derniers jours, l'étude de ce curieux document, j'ai lu les lignes suivantes qui intéresseront peut-être les membres de l'Académie Florimontane :

« Folio 7. 29 décembre 1550, à Douvaine, devant noble Jacques Desprès, châtelain, et les jurés, comparaît Françoise, femme

de Claude Dumont, pour avoir *dansé au virolet* et suspecte de mauvaise conduite? Elle répond qu'elle n'a pas dansé, et, que dimanche dernier, elle dormit à Ambillier (Ambilly, près d'Annemasse), chez son oncle, puis à Genève, en *la mayson de la Limace*, dans une chambre, avec trois femmes et aussi quatre *homes qui estoient de la papisterie*... dit qu'elle ne fit point de mal. »

Cette danse au *virolet,* cette maison de la *Limace* où étaient des hommes de la *papisterie*, dénotent bien le XVIe siècle dans la vallée du Léman.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Dans chaque pays les campagnes offrent un certain nombre de lieux dits mal famés dus, soit à un accident du sol, soit à un mauvais voisinage. Parmi les premiers, nos montagnes offrent naturellement des passages dangereux : comme les Malpas, *malus passus*, de Chaumont et du Lyaud et le Mapas, de Chilly, et comme les sentiers qui côtoient un *maravan* (Thollon), *(rapina,* raviner, *ravin)* en 1306, *maravant* (RS, 1897, 163).

Je ne sais si c'est un défilé, du genre coupe-gorge, qui a pu s'appeler à Allonzier Etranglechat, nom du nœud coulant, dit M. Fenouillet *(Monogr. du patois sav.)* et nom de la pierre d'angoisse, dans le pays de Vaud, d'après Bridel.

Si un site bien exposé a été assez attirant pour qu'on y bâtisse, on l'a appelé Attraix (Morzine), *Atrey*, 1343, (Gonthier : *Inv. de l'abb. de St-Jean d'Aulps*, n° 372) ou Bonattrait (Sciez) *bono attractu*, 1204, et à La Tour et à Villaz ; dans le cas contraire, ce sera Malattrait, lieu dit malheureusement plus fréquent. Certains terrains ont eu aussi la réputation d'être peu stables, comme Mallassoire, à Groisy, ou peu encourageant à habiter, comme Malconfort, aux Ollières.

Un endroit d'accès difficile a reçu une appellation aussi énergique que pittoresque comme Malcorran (Talloire), participe présent d'un verbe *malcorâ* ; cp. *se marcorâ,* se décourager (*Dict. Savoy.*), Crèvecœur (Héry) cp. *Crevacorio* 1191 (HPM, I, c. 977) et *Courba courgnoulă*, en 1730, à Mûres, là où l'on courbe le gosier ou la tête (*Dict. Savoy.*). Un autre peut être exposé à de forts courants d'air, comme Borlavent, (Saint-Jean de Tholome), où beugle le vent.

Parmi les animaux sauvages les loups, au moyen âge, étaient nombreux et redoutés et ils ont laissé, avec certaines particularités de leur existence, leur nom à des parages boisés et soli-

taires, tels que Brameloup (Groisy), Chanteloup (Annecy-le-Vieux), Gratteloup (Brenthonne, Reignier, Saint-Félix, Valleiry) Petteloup (Viry), Trapeloup (Saint-Julien), soit piège à loup, du germ. *trappa,* trappe; cp. *rupem que dicitur Trappa* 1113 (*Acad. de Savoie,* s. 2, II, 299) et enfin Penloup à Peillonnex et à Seythenex, souvenir probable d'un châtiment exemplaire infligé après procès à ce vilain animal. N'oublions pas le Pont du Loup, aux Esserts-Esery. Il est possible en revanche que le mas d'Archamps, *ché la Bête faroche,* ait désigné un homme.

M. Miquet fait les communications suivantes :.

I. — Parmi les personnages marquants qui sont nés à Rumilly, Grillet fait figurer :

De Motz de la Salle (N.), curé du diocèse de Genève, dans la partie de France, qui a publié : 1° *Méthode de plain chant;* 2° *Méthode de musique selon un nouveau système approuvé par l'Académie des Sciences de Paris le 5 juin 1726,* Paris, 1728.

Jules Philippe, (*Gloires de la Savoie,* page 232), brode sur ces données, qu'il dit extraites de la *Biographie Universelle,* et il attribue à la publication de la *Méthode de Musique* la date de 1778, qui est manifestement inexacte.

Descotes, dans *Joseph de Maistre avant la Révolution,* page 67, écrit: « En 1726, l'abbé Jean-Nicolas (Demotz) qui est allé étudier en Sorbonne, fait florès à Paris; il adore la musique, la cultive, l'enseigne; c'est un émule de Jean-Jacques... en harmonie seulement, et Pierre Simon, l'éditeur à la mode, publie de lui, avec une élégante reliure, une méthode nouvelle dédiée à la reine de France et de Navarre. »

Croisollet, dans son Histoire de Rumilly, reproduit simplement Grillet; il ne donne pas le prénom de l'abbé mélomane et il ne mentionne pas la date de sa naissance, ce qui est à remarquer, de la part d'un historien méticuleux qui a fréquemment compulsé les registres paroissiaux de sa ville natale.

Enfin, de Foras (Armorial, T. IV., p. 198) cite le personnage d'après Grillet, sans l'identifier, avec deux NN comme prénoms et un point d'interrogation en guise de filiation.

Pour éclairer tous ces points obscurs, je me suis adressé à M. le chanoine Rebord, qui a recueilli patiemment dans les archives de l'Evêché tout ce qui est relatif au personnel de l'ancien diocèse de Genève, et voici ce qu'il a eu l'amabilité de me répondre :

« Il n'y a qu'un prêtre du nom de Demotz dans la période

indiquée : c'est Demotz *de Milleret* (et non de la Salle) *Jacques, natif de Talissieu* (Ain). Il fut successivement curé de Ruffieu en Valromey (29 octobre 1715), et de Virieu-le-Grand (8 avril 1720), puis prévôt du chapitre de la cathédrale de Belley, où il mourut le 1er mars 1792. »

J'ai retrouvé son acte de sépulture :

« Le 2 mars 1742, a été fait le convoi de messire Joseph de Milleret, docteur en théologie, doyen du vénérable chapitre de Belley, mort hyer, âgé d'environ soixante et dix sept ans. »

De cet acte et de ce qui précède, il résulte que *Jacques*, alias *Joseph*, peut-être *Jacques-Joseph*, Demotz *de Milleret*, était né vers 1665 ; qu'il appartenait à une famille originaire de Rumilly, mais fixée dans le Bugey, où elle avait abandonné le nom de *Demotz* pour prendre celui de *Milleret* ; qu'enfin ce musicien peut être revendiqué par la commune de Talissieu plus justement que par celle de Rumilly.

*
* *

II. - « A chaque recensement de la population, les économistes signalent la diminution de la natalité française et s'ingénient pour trouver un remède au mal. Indépendamment des considérations morales qui dominent la question, il est probable que chacun des remèdes proposés serait inefficace s'il était appliqué seul, mais qu'on obtiendrait de bons résultats si l'on mettait à l'essai l'ensemble des moyens présentés. Parmi ces moyens, il en est deux qui ont fait leurs preuves en Savoie, sous le régime sarde, et qui contribuèrent, dans une large mesure, à maintenir une forte natalité. Ce sont : 1° l'exemption de la *taille royale* (c'est-à-dire de la part de l'Etat sur l'impôt foncier) ; 2° l'allocation d'une pension de 250 francs aux chefs de famille qui comptaient *douze* enfants.

« Dans le décret impérial du 8 décembre 1860, inséré au n° 700 de la partie supplémentaire du Bulletin des Lois, décret relatif à l'inscription au Trésor public de 2339 pensions dues à des Savoyards et Niçois devenus français, on trouve 251 pensions accordées à des pères ou mères de douze enfants. Si l'on tient compte de la différence des temps, on peut affirmer que ces allocations, relativement élevées, représenteraient aujourd'hui plus de 500 fr. de rente par ayant droit, sans parler de l'exonération d'une part des impôts, et pour beaucoup de familles c'était un appât suffisant. Il est permis de croire que le

rétablissement de ces pensions et privilèges, au moins pendant une période donnée, aurait d'excellents résultats. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 juin 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Le 7 mai dernier, nous avons perdu notre doyen d'âge, M. le comte Eugène de Roussy de Sales, qui s'est éteint dans sa 94e année, au château de Candie (Chambéry-le-Vieux).

Il était né le 30 avril 1822, à Annecy.

Longtemps membre du Conseil général de la Haute-Savoie, candidat conservateur aux élections législatives de 1885, c'était une des personnalités les plus marquantes de notre région.

Héritier d'un nom illustre, il le portait dignement : sa droiture, sa bonté, sa modestie étaient vraiment salésiennes. A voir cet homme sans prétention, qui, depuis un demi-siècle, s'accommodait de l'existence paisible d'un gentilhomme campagnard, bien peu se seraient doutés qu'ils étaient en présence d'un des plus brillants officiers de l'armée sarde, qui avait mérité deux médailles à la valeur militaire pour actions d'éclat pendant la campagne de 1848-1849 et qui n'aurait eu qu'à vouloir, pour atteindre comme ses aïeux, les plus hauts degrés de la hiérarchie.

Exempt d'ambition, il avait démissionné pour des motifs de convenance personnelle, en pleine jeunesse. Dans sa retraite volontaire, il s'intéressait à toutes les œuvres utiles : il était membre de la Florimontane depuis 1873. Son souvenir, agréable à tous, y sera conservé comme celui d'un de nos membres les plus justement honorés.

1. Sont présents : MM. Dépollier, Despine, Désormaux, Falletti, Gardier, Lavorel, Le Roux, Général Maillot, Martin, Miquet, Nanche, Perrin, F. Serand, J. Serand.

Nous adressons à sa famille et particulièrement à M. le comte François de Roussy de Sales, conseiller général de Thorens, l'expression de nos regrets sincères.

A la même date, nous apprenions la mort héroïque du capitaine Georges Marteaux, frère de notre président honoraire déjà si éprouvé.

Lieutenant au 2e bataillon de chasseurs, à Lunéville, au début de la guerre, il avait été blessé le 24 août 1914, à la bataille de Rozelieures et, coup sur coup, cité à l'ordre du jour (3 septembre), nommé chevalier de la Légion d'Honneur (20 novembre) et promu capitaine au choix (22 février 1915).

Elan vers la gloire, course à la mort !...

Atteint d'une balle à la tête, le 30 avril, dans la deuxième bataille de l'Yser, le capitaine tomba glorieusement, laissant à ses camarades un bel exemple, à ses amis de vifs regrets, et à ceux qui pendant sa convalescence à Annecy, n'ont fait que l'entrevoir, le souvenir d'un des plus beaux officiers qu'il fût possible de rencontrer.

Nous prions tous les siens d'agréer nos condoléances attristées.

* * *

A l'heure où l'Italie, affranchie des derniers liens qui la rattachaient aux empires germaniques, entre en scène et se joint aux alliés de la France pour la défense de la civilisation contre la barbarie, un sentiment de joie que nous n'essayerons pas de réprimer nous pousse à associer la Florimontane aux manifestations suscitées par cet événement, que le président du Sénat de notre pays crut devoir saluer naguère « à l'égal d'une victoire ».

Victoire de notre diplomatie sur les procédés déloyaux de nos ennemis ;

Victoire du bons sens, du cœur et de la raison sur les sophismes, l'astuce et la ruse, — en attendant l'heureuse issue de l'action qui vient de s'engager « dans ces champs dix fois illustres, où l'histoire est écrite sur chaque pierre ».

La Savoie, qui avait tout à redouter d'un conflit possible entre les deux sœurs latines, a tressailli d'aise en apprenant la fin des longues équivoques, et c'est de toute son âme qu'elle forme des vœux pour les nouveaux belligérants, satisfaite enfin de pouvoir crier sans arrière pensée : Vive l'Italie !

Et, comme gage des sentiments qui nous animent, nous

envoyons aux Sociétés académiques, historiques et scientifiques d'Aoste, Milan, Padoue, Turin, Vérone, qui sont nos correspondantes, ainsi qu'à nos membres honoraires et effectifs de la péninsule, l'expression de nos ardentes sympathies, avec l'assurance de notre confiance absolue dans le triomphe de leur cause — ou mieux de notre cause, triomphe qui sera celui de la justice et de la liberté !

M. Georges Martin offre à la bibliothèque florimontane un petit livre, *Premiers Vers*, par Madeleine Martin, qu'il a fait éditer à un nombre restreint d'exemplaires destinés aux amis qui ont connu et apprécié les qualités de cœur et d'esprit de cette charmante jeune fille. C'est avec émotion que l'on accueille ce touchant souvenir qui évoque, sous sa candide parure liliale, les pensées fugitives et les impressions d'art d'une âme exquise.

M. Désormaux lit la notice bibliographique suivante :

Lors de la dernière séance (mai), il a été question incidemment des manifestes divers publiés par les Universités Suisses, et notamment de la déclaration des professeurs de l'Université de Neufchâtel : comme les membres honoraires genevois de l'Académie florimontane, les professeurs de Neufchâtel ont proclamé hautement leur respect du droit, leur amour de la liberté, leurs sympathies pour la France. (Voyez le *Temps*, nos du 27 et du 30 avril.) On a rappelé que, parmi les signataires de cette adresse, figurait M. Jeanjaquet, dont plusieurs travaux ont été analysés dans la *Revue Savoisienne*.

Le distingué romaniste vient de publier un nouvel ouvrage : *Histoire et Grammaire des Patois de la Suisse romande* [1]. C'est la première partie du Tome II de cette *Bibliographie linguistique de la Suisse romande* (par L. Gauchat et J. Jeanjaquet), dont la *Revue* a signalé l'utilité et l'intérêt. Le tome II sera continué par une « Lexicographie patoise », suivie des « Provincialismes romands », des « Noms de lieux et de famille » et des « Sources bibliographiques ».

Bien que les circonstances se prêtent mal à des recherches philologiques, M. Désormaux est heureux de présenter à ses Collègues ce travail bibliographique. Il sera indispensable à ceux qui, en Savoie, s'occupent d'études dialectologiques. Ce recueil, ainsi que les précédents, fait honneur à l'érudition de l'auteur et à l'activité de la Société du « *Glossaire des Patois de la Suisse romande* ».

1. Neufchâtel : Attinger frères ; 1915, in-8°.

Il nous est agréable de saluer en M. Jeanjaquet un ami de la France et un érudit fort au courant des choses de Savoie, à en juger par la place que tient la *Revue Savoisienne* dans les références de ses articles bibliographiques. (Cf., par exemple, dans le présent recueil, les nos 1126, 1127, 1133, 1139, 1216, 1218, 1227, 1235).

Voyez aussi sous les nos 1055, PONT : *Origines du Patois de la Tarentaise;* 1111, JAPPOLET : *L'agglutination de l'article dans les mots patois* (cf. 1125 et 1138); 1122, V. DURET : *Grammaire Savoyarde* (cf. 1224, 1227), ainsi que 1231, 1235, et les publications dues à notre membre honoraire, M. E. Ritter (notamment l'article *romancium* et *gallicum* [n° 1230], texte qu'il convient d'ajouter aux divers passages relevés dans la *Revue Savoisienne).*

La thèse (Berne) de M. J.-U. Hubschmied (1914), indiquée sous le n° 1152, étudie les formes de l'imparfait et du conditionnel dans le domaine franco-provençal L'auteur a dépouillé notamment (cf. p. 20 et suivantes de la thèse) les vieux textes savoyards, depuis 1555 (Saint-Jean-de-Maurienne, *Noelz et Chansons,* de Nicolas Martin), jusqu'aux *Noëls* en patois savoyard d'Annemasse 1600/50. On pourra comparer le tableau que nous avons établi in *Mélanges Savoisiens* VII *(Revue de Philol. fr.*, XXIV, 1910, p. 222, sqq., appendice : statistique des formes verbales, *être* et *avoir*).

M. Jeanjaquet fait une place aux brochures ou chapitres concernant « la question des patois » (n° 1131), ou « l'école primaire et les patois » (n° 1119). Tels sont des réquisitoires, comme cet article paru dans l'*Ecole primaire de Sion* (1906), pour qui « déclarer aux patois une guerre d'extermination serait faire œuvre démocratique ». Par contre les panégyristes signalent « le parti qu'on pourrait tirer de la comparaison du patois avec le français pour l'étude de ce dernier » (n° 1131). M. Jeanjaquet s'est, avec raison, borné à mentionner les publications relatives à la Suisse romande. Les articles parus en France et qui ont trait à semblable question seraient légion. La discussion, loin d'être épuisée, pourrait être, comme tant d'autres sujets, reprise à la fin de la guerre actuelle, qui fournira matière à de nouveaux aperçus.

M. le chanoine LAVOREL analyse un mémoire de M. Cartier sur les tombes préhistoriques découvertes à Douvaine. Au sujet de la préhistoire dans le Chablais, il parle des énigmatiques pierres à cupules décrites par M. Vuarnet, de Messery,

et présente une magnifique hache en euphotide polie, découverte à la lisière d'un bois, entre Sciez et Margencel. Un échange d'idées a lieu entre divers membres au sujet du mode d'emmanchement de cette hache qui peut être attribuée à la fin de la période néolithique.

M. Marteaux expose, en son nom et celui de M. Le Roux, les résultats de leur examen des objets antiques recueillis aux Fins dans les tranchées creusées par les chasseurs, sous la direction du capitaine Despagnat et du lieutenant de Menthon. Ce terrain d'exercice avait été offert par M. Albert Crolard. Les recherches ont fourni quelques monnaies de Commode, Crispine, Domitien et Constantin, une agrafe émaillée du IVe siècle, une fibule en bronze du IIIe s. Sur toute la longueur des fouilles s'étend un béton constituant le sol des habitations du IVe siècle, recouvert de tuiles brisées lors de la ruine définitive de Boutae, au début du Ve siècle. En dessous existe une couche archéologique charbonneuse où furent recueillis de nombreux objets. Un lit plus inférieur de béton existe en certains endroits, indiquant une première destruction de la ville à la fin du IIIe siècle. Les objets trouvés là sont donc datés chronologiquement. Des sondages particuliers exécutés par M. Marteaux ont livré une série de gobelets à dépressions, un vase à rinceaux peints en brun, un exemplaire à ornements barbotinés, quelques poteries de la fin du IIe siècle, œuvre du potier indigène Martinus, des fragments de vases rouges portant les signatures des céramistes Major et Crestivs, enfin des fragments de ces mêmes vases décorés de tritons et d'athlètes en relief. Un plan des substructions reconnues accompagne ce travail qui sera publié prochainement. (Voir p. 58.)

M. Le Roux montre encore un beau manche de couteau en bronze provenant des Fins, qui fut gracieusement offert au Musée par M. Forain.

M. Le Roux annonce qu'il a été mis en possession du legs fait à la ville d'Annecy, par Léon Galle, de Lyon, constituant la bibliothèque salésienne de cet érudit bibliophile. Ce don généreux comprend 56 ouvrages relatifs à saint François de Sales, quelques éditions assez rares, un portrait sur toile du Saint, datant de la fin du XVIIe siècle et une collection de 21 estampes ou frontispices gravés. (Voir p. 81.)

M. Miquet a relevé les brevets d'invention pris par des Savoyards en France, entre 1819 et 1830; il montre ainsi qu'à cette époque, où les brevets étaient beaucoup moins nombreux

qu'aujourd'hui, l'activité industrielle des fils de la Savoie était déjà remarquable. (*Voir article séparé.*)

M. Miquet fait la communication suivante sur deux traits d'héroïsme de soldats savoyards de l'an II, qu'il a recueillis dans la réimpression de l'ancien *Moniteur* :

I. — « Le 20 pluviôse, an II, Alexis Emonet, grenadier au 5e bataillon de l'Ain, natif de Magland, étant en faction sur les bords du Rhin, fut atteint d'un boulet qui lui emporta le crâne. Son frère, Claude Emonet, volontaire dans ce bataillon, était de garde au même poste, et son tour de faction arrivait. Ce brave homme prend aussitôt son fusil et dit au caporal de garde : « Mon frère n'a pas achevé sa faction ; je vais l'achever, moi.» Et, malgré les instances de ses camarades, qui voulaient lui épargner ce triste spectacle, il exigea qu'on le conduisît à la même place où le sang de son frère avait coulé, et où son corps sanglant l'enflammait du désir de venger sa mort, ou de périr aussi glorieusement que lui ; et ce ne fut qu'après avoir rempli ses devoirs envers la patrie qu'il paya à la nature le tribut de sa sensibilité. »

(Réimpression de l'ancien *Moniteur*, Tome XXI, page 116.)

* * *

II. — Les citoyens composant la société populaire de la Rochette, district de Chambéry, département du Mont-Blanc, transmettent à la Convention Nationale un trait de dévouement héroïque du citoyen François Marandon, de la commune d'Arvillars.

« Par un arrêté des représentants du peuple dans ce département, le canton de la Rochette devait fournir 10 hommes pour son contingent au bataillon de la nouvelle levée de 18 à 30 ans. Jean-Baptiste Marandon se trouva compris dans ce nombre. Son âge tendre, et plus encore sa complexion faible et délicate font craindre à François Marandon, son père, qu'il ne puisse servir utilement la République, et que son remplacement n'enlève à l'agriculture des bras plus vigoureux que les siens : eh! bien, François Marandon, à qui 67 ans d'une vie laborieuse, passée dans un état voisin de l'infortune, et quatre campagnes dans les dernières guerres d'Italie, n'ont rien ôté de la force, du courage et de l'énergie de la jeunesse, ne consulte que son cœur et son amour de la patrie : insensible aux larmes de sa vieille épouse, et aux tendres sollicitudes de son fils, qui veulent l'empêcher de partir, rien ne peut lui faire abandonner

son projet ; il se rend à Chambéry, se présente au district, et offre de remplacer son fils.

« L'administration, touchée d'un dévouement si généreux, applaudit à ce trait sublime de courage et d'amour paternel, accueille François Marandon et l'admet à remplacer son fils. »

(Réimpression de l'ancien *Moniteur*, Tome XXI, page 588.)

Au sujet du *Livre d'honneur de la Savoie* qui sera publié par la Florimontane après la guerre, l'Assemblée décide que cet ouvrage sera offert à titre gracieux à tous les membres de l'Académie.

Sur la proposition de M. Dépollier, on arrête qu'une demande de subvention sera adressée dès maintenant au Conseil général de la Haute-Savoie.

M. J. Serand a dressé, d'après les documents des archives départementales, une curieuse statistique, dont il donne lecture, sur les chasses aux fauves dans la Haute-Savoie :

Ours: à Talloires, le 2 juillet 1811 (Lettres aux communes vol. de 1811-12, n° 650 et 740.)

— A Chaumont, en 1818 (chasse aux ours, *Journal de Savoie* 1818. n° 50).

— Environs de Faverges 1852, 29 mai. Deux oursons sont tués près de Seythenex (*Gazette de Savoie* du 4 juin 1852) ; en 1855, des ours ont été aperçus dans les environs de Faverges (*Moniteur savoisien* du 19 oct. 1855).

— Environs d'Annecy, 18 nov. 1856 : un ours blessé dans la montagne du Semnoz par des habitants de Quintal est tué par eux dans un bois de Sacconges où ils l'avaient suivi, et amené à l'Intendance générale d'Annecy pour le payement de la prime due en pareil cas. L'animal pesait 160 kilogs et mesurait de l'extrémité du museau à celle des pattes de derrière 2 m. 43 (Pissard, Ephém. d'Annecy, p. 53.)

— Ours tués aux environs de Doussard : 1865, 2 ; 1867, 2 ; 1869 ou 1870, 1 ; 1871, 1 ; 1877 ou 1878, 1 ; 1880, 5 ; 1882, 1 ; 1887, 1 ; enfin le dernier est tué le 29 décembre 1893, dans la forêt du Charbon, par MM. de Boigne, de Chambéry, Vison et Falcy, gardes forestiers.

Lynx. Un lynx est tué aux Houches, en janvier 1850 (Chasse pap. de la S. P. de Bonneville aux Arch. dép.).

Loups. En décembre 1607. Des loups dévorent un homme à Marlens, (Ac. sal. VI p. 169).

— En 1781, on détruit des loups près de Ripaille (c. corresp. Int. gén.).

— Environs de Faverges. An XIII (1804-05). Des loups et des ours sont signalés dans les environs de Faverges.

— 1838, 18 janvier. Le maire de Faverges demande à l'Intendant l'autorisation nécessaire pour prendre des mesures afin d'organiser une chasse aux loups qui rôdent autour des villages qui se trouvent placés près des montagnes de Faverges.

— 1854, 7 janvier. Un loup est tué à la Chapelle-St-Maurice.

Extrait de la délibération de l'administration du district d'Annecy du 22 juin 1793 : « Le citoyen François Voisin, de la commune de Sevrier, présente à l'administration 5 petits loups dont il a fait capture dans la montagne de la dite commune et demande qu'il lui soit accordé une gratification en conformité des lois de la République. L'administration ouï le premier syndic, arrête qu'il sera provisoirement accordé au pétitionnaire mandat de la somme de 50 livres. » (Arch. de la Haute-Savoie, L. 2035 p. 194.)

Enfin la dernière battüe aux loups faite en Savoie, a été organisée par les habitants de Balmont pendant l'hiver de 1835. (Ann. de la Haute-Savoie de 1888. Dict. des communes.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Les Brevets d'invention pris par les Savoyards en France

entre 1819 et 1830

18 octobre 1819

Arnollet Pierre, ingénieur à Dijon.

Brevet d'invention pour une pompe à double effet avec un seul piston.

27 juin 1820

Arpin Frédéric, négociant à Saint-Quentin.

Brevet d'invention pour une machine destinée à tendre les tissus à la largeur du peigne dans l'opération du tissage, appelée par lui *tendeur perpétuel.*

30 juin 1820

Veyrat Jean-François, fabricant à Paris, rue Jean-Jacques Rousseau, 15.

Brevet d'invention pour des procédés de fabrication de couverts en fer battu et poli, argenté, plaqué, etc.

28 mai 1821

TISSOT Ferréol, horloger-mécanicien à Paris, rue St-Denis, 43.
Brevet d'invention pour de nouveaux mouvements de sonnerie propres à être adaptés aux horloges publiques.

31 mai 1821

CHEVALIER Jean-Gabriel-Augustin, ingénieur-opticien, tour du Palais de Justice, à Paris.
Brevet d'invention et de perfectionnement pour des bésicles ou lunettes à branches qu'il nomme *isocentriques*, dont les cercles contenant les verres se rapprochent à volonté à l'aide d'un mécanisme particulier.

31 janvier 1822

PEYTAVIN Jean-Baptiste, artiste-peintre, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Martin, 77.
Brevet d'invention pour l'application des toiles métalliques et des préparations propres à la peinture, au rentoilage des tableaux et pour enlever *(sic)*.

23 mars 1822

CHEVALIER-JOLY Caroline, demeurant rue Saint-Christophe, 14, à Paris.
Brevet d'invention pour la composition d'un élixir qu'elle nomme *élixir de rose de Paris*, destiné à conserver les dents et à entretenir les gencives.

22 février 1823

MESTRALLET Joseph, négociant à Lyon, rue Sainte-Catherine, 11.
Brevet d'invention pour des filières propres à obtenir, dans toutes les proportions de grosseur, des traits avec les matières d'or ou d'argent et d'argent doré.

6 mars 1823

CHEVALIER-JOLY Caroline, d[lle] et le sieur BOURON Jean-Baptiste, demeurant à Paris, rue de Richelieu, 10.
Brevet d'invention pour une espèce de poudre dentifrice, qu'ils appellent *Corail rafraîchissant de Paris*.

20 mars 1823

REVILLOD fils (François) fabricant d'étoffes de soie à Lyon, quai Saint-Clair, 10.
Brevet d'invention pour des procédés de fabrication d'une étoffe pour meubles qu'il appelle *taffetas diaphane*.

10 juin 1823

CHEVALIER Jacques-Louis-Vincent, opticien à Paris, quai de l'Horloge, 69.



Brevet d'invention pour une chambre obscure dans laquelle la lentille et le miroir sont remplacés par un seul prisme triangulaire, à faces planes et courbes, qu'il désigne sous le nom de *prisme ménisque*.

22 avril 1824

BRUNIER frères (Joseph et Louis), demeurant à Lyon, rue Saint-Polycarpe, 4, fabricants de soie.

Brevet d'invention pour procédés de fabrication d'une étoffe imitant la dentelle, qu'ils nomment *zéphyrites*.

10 juin 1824

BARDEL Gabriel, demeurant à Paris, rue de la Lune, 37.

Brevet d'invention pour un métier à mouvements accélérés, propre au tissage mécanique des étoffes de coton, de laine ou de soie, unies et brochées.

2 septembre 1824

LAVERRIÈRE François-Xavier (fils aîné), fabricant de peignes pour le tissage des étoffes, rue de la Vieille Monnaie, 24, à Lyon.

Brevet d'invention pour des peignes propres à la fabrication de toute espèce de tissus, qu'il nomme *peignes à dents mobiles et élastiques*.

28 avril 1825

GARIN Jacques-Charles, cirier, à Valence.

Brevet d'invention pour une machine propre à accélérer la fabrication des chandelles dites : *à la baguette*.

27 juillet 1827

REY Etienne et AGUETTANT Sébastien, le premier, professeur de dessin, le second, architecte à Lyon, place Sathonay, 6.

Brevet d'invention pour l'application de la force de l'eau, de celle de la vapeur et du vent aux travaux des ponts et chaussées.

2 juin 1826

RAVIER Philibert, demeurant à Paris, rue du Faubourg du Temple, 52.

Brevet d'invention pour une composition qu'il appelle *café des dames*.

23 juillet 1830

FAVRE Jean-Antoine, marchand de fer ouvré, place Leviste, 10, à Lyon.

Brevet d'invention pour une machine propre à fabriquer les clous en fil de fer appelés *pointes de Paris*.

28 novembre 1829

VIVIAND fils, carossier à Paris, faubourg Saint-Honoré, 115.
Brevet d'invention pour un système de voitures qu'il nomme *à impulsion*.

13 mars 1830

MONET René demeurant à Paris, impasse de la Fidélité, 1.
Brevet pour un appareil et des procédés propres à faire du coke, à faire cuire la pierre à plâtre et à fabriquer le noir animal et le verre.

18 mai 1830

GAVARD Jacques-Dominique-Charles, lieutenant au corps royal des ingénieurs-géographes, à Paris, place du Palais-Royal, 225.
Brevet d'invention pour un appareil propre à dessiner et à graver de suite par un mouvement continu et sans aucune notion du dessin.

30 juin 1830

BRUNIER Louis, architecte, demeurant à Paris chez le sieur Berthon, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.
Brevet d'invention pour une machine hydraulique qu'il nomme *hydromoteur continu*.

12 juin 1829

DONZEL Fleury, manufacturier, faisant élection de domicile chez Elysée Devillaz et Cie, à Lyon.
Brevet pour l'application du fourneau à réverbère, à vent ou à tirage, au traitement des matières vitrifiables et au travail du verre sans poterie mobile.

15 juin 1829

DELÉMONTEX Joseph, mécanicien, rue Simon-le-Franc, 17, à Paris.
Brevet d'invention pour un tour mécanique propre à la fabrication de vis cylindriques.

26 juin 1829

GENOUX Jean-Baptiste ex-imprimeur à Gap, représenté par le sieur Rusand, imprimeur, rue Mercière, à Lyon.
Brevet d'invention pour des procédés de stéréotypie qu'il nomme *stéréotypie genouxienne*.

FRANÇOIS MIQUET.

———



BOUTAE

par Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX

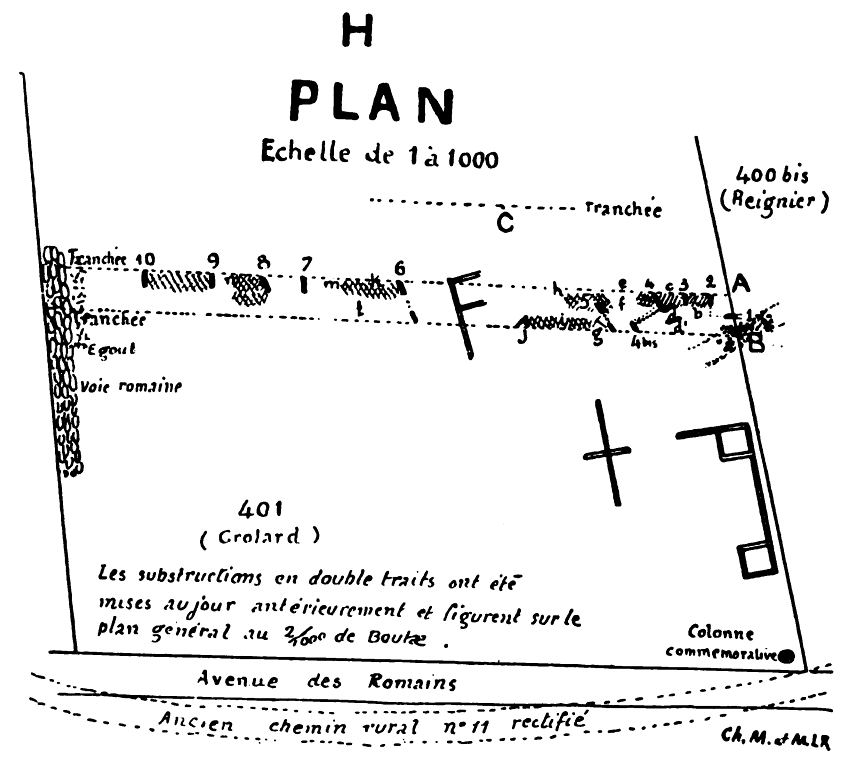
Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy

2me SUPPLÉMENT

Le seize février 1915, l'autorité militaire, pour exercer les recrues, fit exécuter, sous le commandement de M. le lieutenant Despagnat, deux tranchées dans le champ cadastré nº **401**, mis aimablement à sa disposition par M. le député Crolard. Les seules conditions étaient qu'à la fin des exercices, le sol serait remis en état et les objets trouvés déposés en lieu sûr. Une grande tranchée *A* avec terre-pleins ou saillants intérieurs fut creusée, sous la surveillance de M. Lacelle, sergent, à la profondeur d'un mètre ; une autre parallèle B, distante entre chaque bord extrême de 5^m80, reçut un commencement d'exécution. Sur l'invitation de M. Crolard, MM. Le Roux et Marteaux s'entendirent avec M. Despagnat pour sauvegarder, autant que possible, les intérêts de l'archéologie. Celui-ci ayant été nommé ensuite capitaine, son successeur M. le comte de Menthon, voulut bien mettre à leur disposition une équipe de quelques hommes chargés de creuser aux points archéologiques intéressants, avant que les fossés fussent comblés. On ne pouvait guère espérer une abondante moisson d'objets ; voici cependant le résultat de ces travaux complété encore par certains sondages particuliers.

D'une façon générale, sur presque toute la longueur de la fouille, soit sur 90^m environ on a trouvé, à une profondeur moyenne de 0^m40, le béton blanchâtre fait de cailloux calcaires concassés et de débris de tuiles agglutinés avec du mortier et que nous attribuons à la fin du IIIe siècle ou au début du IVe siècle. Il était recouvert de tuiles brisées, lors de la ruine définitive de Boutae arrivée vers la fin du IVe siècle ou au début du Ve. Il reposait souvent, avec son épais lit de gros cailloux ronds, sur une couche de terre charbonneuse gisant elle-même sur un sol argileux consolidé superficiellement avec du cailloutis. Cette tranche, qui renferme les débris antiques nous représente les traces des incendies qui dévastèrent le vicus lors

des invasions des Alamans en 257-259 et en 277. On utilisa généralement dans la réfection du pavimentum, les restes des matériaux de construction et les débris des poteries du siècle précédent. C'est ainsi qu'une portion de macadam constantinien contenait des fragments de paroi à enduit rouge ; un autre reposait sur une marche d'escalier ; un autre s'étendait en une salle unique sur le sol d'anciennes chambres. etc. (voir le plan H) [1].



(*) Errata : lire *doubles-traits* et plan général au *1 : 2000* du Plan H.

En *a* on mit au jour, à l'angle de la tranchée *B*, à 2^{m}70 de la limite de la parcelle n° 400 *bis*, à 0^{m}35 de profondeur un cailloutis de 0^{m}40, suite probable de celui indiqué dans le plan G, sous le n° 6 [2]. Dans le couloir qui réunit les deux tranchées apparut un mur *1*, large de 0^{m}75, détruit en partie, car il semblait bien encadrer avec le mur *2* large de 0^{m}60 et situé à 2^{m}30 du bord de la tranchée *A*, soit à 5^{m} de la limite 400 *bis*, une chambre bétonnée sur 0^{m}20 d'épaisseur.

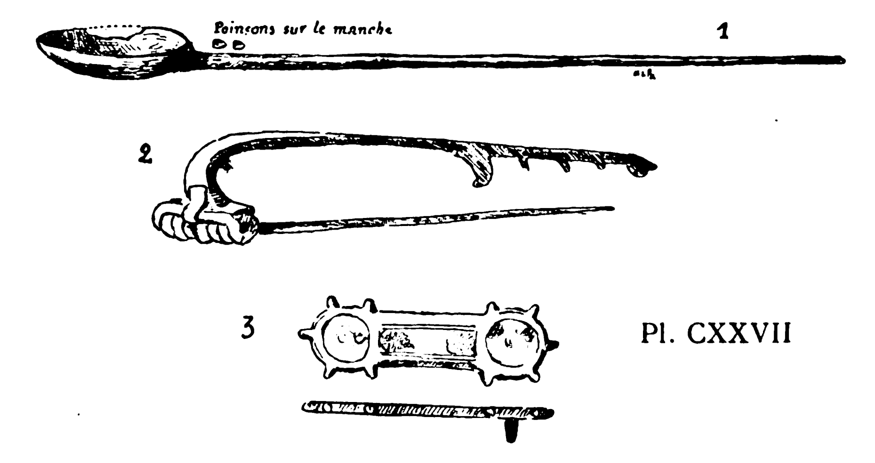
1. Nous renvoyons aux pages de notre ouvrage.
2. *Revue savoisienne*, 1914, p. 163. Le mur *6* paraît également en relation avec notre mur *2*.

A $3^{m}50$ du mur *2*, on coupa un mur *3*, large de $0^{m}60$. Dans cet espace, on trouva en *b*, à $0^{m}75$, une agrafe émaillée (*pl. CXXVII, fig. 3*).

Ce bijou en bronze, long de $0^{m}045$ sur $0^{m}01$ de largeur, est en forme de plaque rectangulaire se reliant de chaque côté à un disque à cinq rayons. Le métal est évidé et on en voit encore l'émaillage brun au centre, vert clair aux extrémités. En dessous reste l'un des tenons qui servaient au système d'attache.

La trouvaille, au-dessous du pavimentum du ive siècle, de cet objet rappelant les fibules à rayons et émaillées dues à l'industrie burgunde, est fort intéressante, car elle constitue certainement une rareté dans notre vicus.

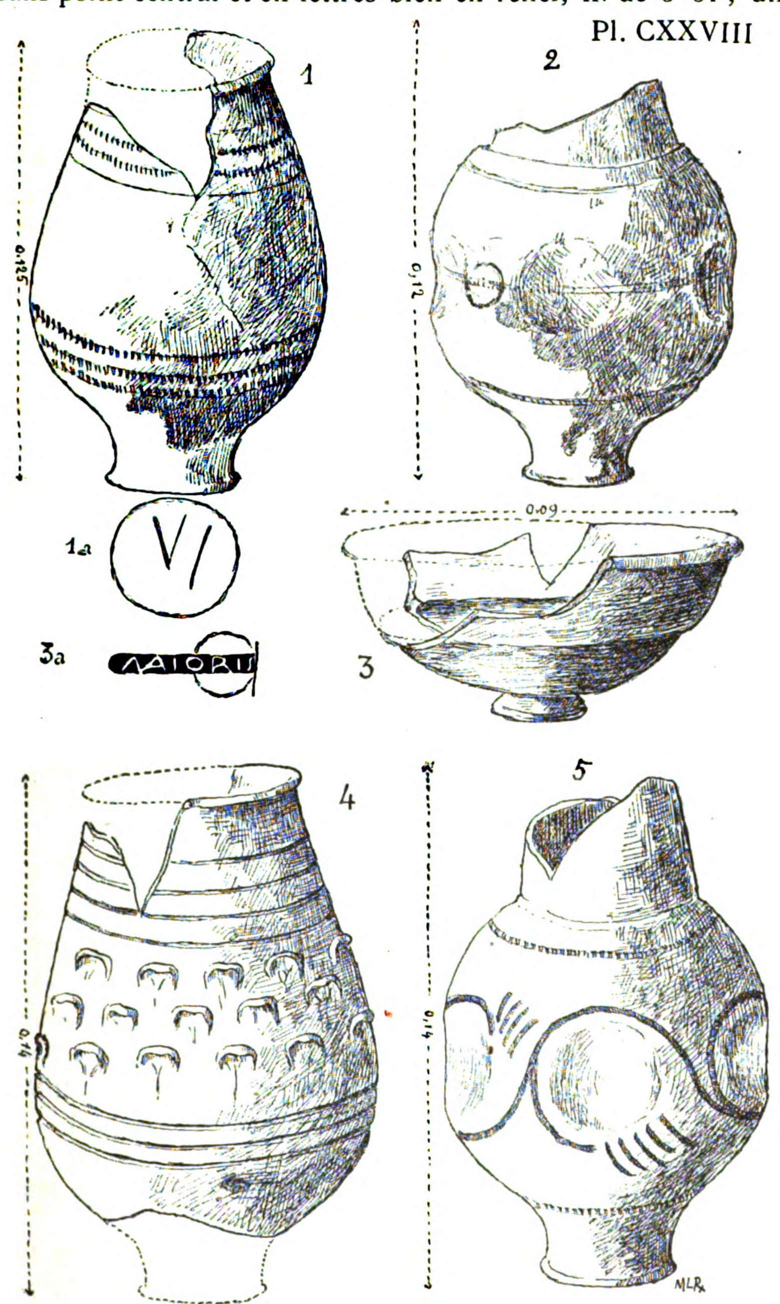
Entre le mur *3* et le mur *4*, de $0^{m}60$, s'étendait une grande salle longue de $5^{m}20$. Voici la coupe du terrain : il présente



Pl. CXXVII

d'abord une couche de terre végétale de $0^{m}30$ reposant, avec les restes de tuiles habituels, sur un béton épais de $0^{m}20$; puis à $0^{m}30$, un cailloutis simple enfoncé dans un lit d'argile non dégagé et profond par conséquent de $0^{m}80$; la couche intermédiaire est constituée de haut en bas par une couche d'argile, une couche charbonneuse et des fragments de tuiles et de calcaire avec poteries, comme si l'on avait étendu le pavimentum sur une couche d'argile protectrice reposant sur un lit de décombres tassés et aplatis sur l'aire ancienne. Les objets, trouvés d'après un sondage en *c*, sont manifestement antérieurs à la période néfaste de 257-277 ; ils ont dû être fabriqués vers le début du iiie siècle. Ce sont : une petite tasse à glaçure rouge au nom de (MA)IORIS///, en lettres h. de $0^{m}003$ plutôt larges et épaisses, sauf les deux dernières (*pl. CXXVIII*,

fig. 3 et 3A) [1] ; un fond de vase noir micacé marqué **MARTINVS**, sans point central et en lettres bien en relief, h. de 0m01 ; un



Pl. CXXVIII

1. *Boutae*, p. 476. Malgré la cassure du cartouche, il paraît bien y avoir *s* et non *x*. Cela confirme la correction dubitative de Holder sur l'exemplaire unique

autre fond du même potier, au nom entouré d'une couronne de petits points triangulaires, avec, au centre du cachet, un point hédériforme (*pl. CXXIX, fig. 1, 2, 3*); un cylindre à rainure en argile rouge, long de 0m055 (*pl. CXXX, fig. 2*); une épingle en os qui devait avoir 0m08 de longueur (*pl. CXXX, fig. 1*); d'autres fragments de tasses rouges.

Le mur *4*, large de 0m50, peut être suivi sur une longueur de deux mètres; il offrait une partie bien conservée, haute d'un mètre. Il était probablement en relation avec le mur *4 bis*, de la tranchée *B* au moyen d'un mur transversal délimitant une chambre. A un mètre de lui, en *d*, s'élevait, sous le pavimentum même, la pierre verticale en mollasse d'un foyer, encore debout, adossée à un mur, avec tout autour une aire calcinée à terre rougeâtre, ce qui prouve qu'antérieurement à son établissement existait une cuisine dont il a recouvert le sol ainsi que le mur *4 ter* qui la délimitait. En *d'* fut ramassée, à 0m10 sous le béton, une monnaie de Crispine frappée de 177 à 183 : **CRISPINA AVGVSTA. ℞ IVNO LVCINA SC.** (Cohen, 1re éd. n° 33).

Dans l'angle formé entre les murs *4 et 4 ter*, le béton a été étendu sur un lit de terre argileuse recouvrant une couche de tuiles gisant sur de la poussière charbonneuse provenant évidemment d'un incendie et qui reposait sur un sol antérieur en cailloutis, sur argile. Dans la couche noire ont été recueillis, entr'autres débris, un fond de vase noir au nom de Noster, en lettres presque toutes couchées **NOST(ER)F** (*pl. CXXXI, fig. 2*) [1] et un fragment de bol rouge à relief représentant peut-être un hermaphrodite ou une danseuse (*pl. CXXXI, fig. 4*).

A 6m60 du mur *4* fut coupé un mur parallèle *5*, large de 0m80. Entre eux, ce fut d'abord la terre nue avec des cailloux de murs, des pierres de mollasse en *e* (foyer de cuisine?) et des débris de tuiles sur un sol d'argile à cailloutis; puis, sans transition, apparut, à 0m30, un béton de 0m20, recouvrant une couche charbonneuse archéologique : de là, en *f*, un fragment de vase moulé (*pl. CXXIX, fig. 9*) représentant un athlète et un autre avec scène de chasse (*pl. CXXIX, fig. 10*).

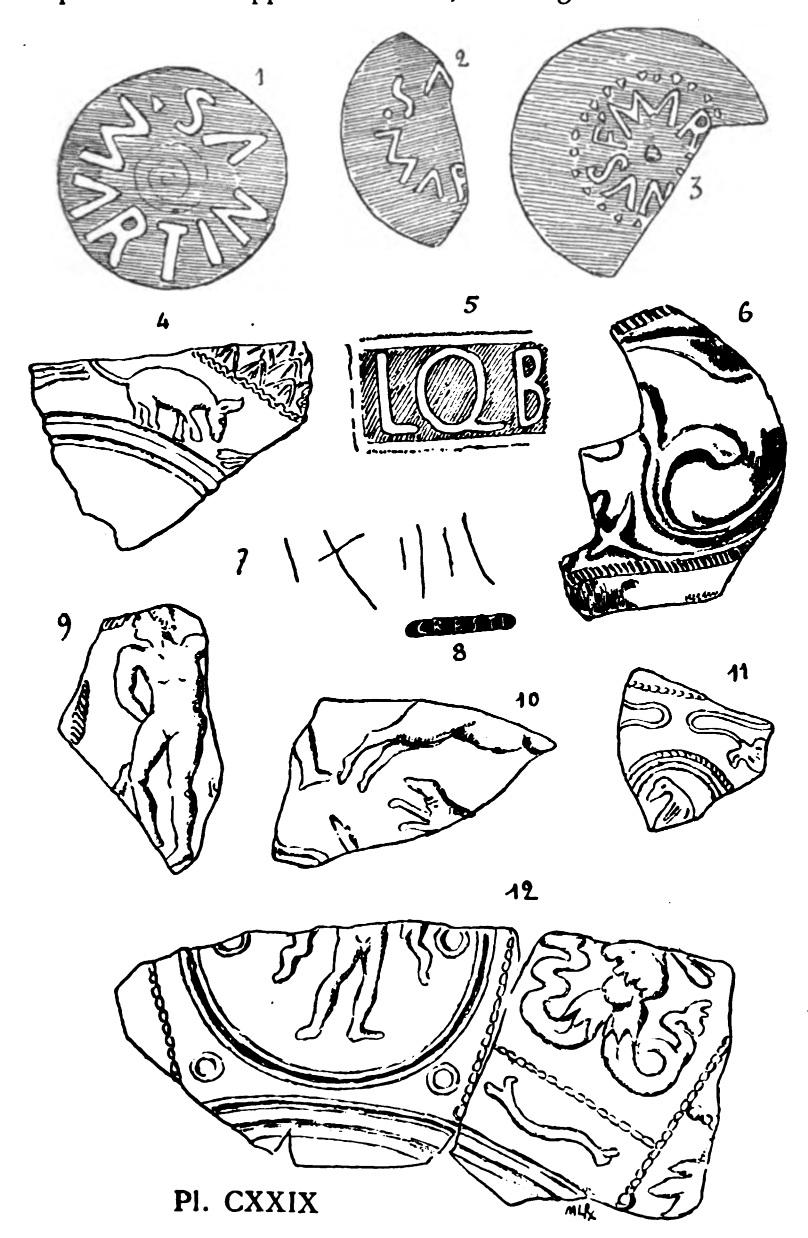
Long clou à large tête.

Dans la tranchée *B*, entre les murs *4 bis* et *5* prolongés, l'appartement bétonné était décoré d'une peinture à la fresque.

de Sainte-Colombe. Le nom de ce potier, à ajouter à la liste de notre p. 413, 13me l. serait donc Major, le génitif ici étant sans doute suivi de *m(anu)*; c'est la lecture du *Corpus XII*, n° 526.

1. Ce fond portant des traces de mortier a dû être utilisé avec d'autres matériaux de construction. Ce potier devait travailler, non à la fin, mais au début du IIIe siècle (*v. p. 437*).

A 28^{m} du mur *5*, la tranchée fut interrompue en *6* par un mur épais de $0^{m}50$ se prolongeant aussi en *B*. Sur cet espace le pavimentum apparaît à $0^{m}50$, suivi généralement d'un



Pl. CXXIX

deuxième aussi soigné, avec des cailloux et des fragments de tuiles intermédiaires, ce qui prouve un abandon, une destruction et une reconstruction de la maison à un intervalle relati-

vement peu éloigné (260-278), le tout épais de 0m20, reposant sur une couche de terre calcinée charbonneuse, épaisse de 0m10 et s'étendant sur un sol argileux à cailloutis à 0m80 de profondeur. Un des bétons renfermait un minuscule fragment de vase rouge excisé à lacis de losanges, ép. de 0m002 (*pl. CXXX, fig, 10 ; cp. p. 422*).

En *h* on creva un sac de déblais indiquant une fouille antérieure ; une autre fouille, à dix mètres du mur *6*, a dû briser un mur perpendiculaire inscrit vers *z* dans notre *Plan général* (*v. p. 146*).

En *g*, dans le mur *5*, on trouva une marche d'escalier engagée sous le béton et en dessous une hache rappelant comme forme le type savoyard dit *dètrâ, dextralis*, hache à deux mains pour fendre le bois (*pl. CXXXIII, fig. 1*). Près de cette hache on a recueilli, sous le pavimentum, un fragment de plat en terre grise, à trois pieds (*pl. CXXXII, fig. 1*) revêtu à l'intérieur d'un vernis noir charbonneux, un fragment de col de petite lagène en verre bleu azur (*pl. CXXX, fig. 7*).

Tout près gisaient d'autres débris d'ollae à enduit extérieur noir lisse, et de vase noir à côtes saillantes sur la panse, une lame de couteau en fer, des clous à large tête, deux longues fiches en fer pour charpentes.

Dans la tranchée *B*, en *i*, fut trouvée à 0m10 sous le macadam, une monnaie de Domitien, **CAES DIVI VESP F DOMITIANVS COS VII** (80-81) ; ℟. **SC**[1]. La chambre était décorée de peintures à la fresque rouge, blanche, noire. Entre *q* et *i*, le deuxième béton était remplacé par un carrelage de briques.

En *j*, un mur oblique. Plus loin, en *A*, des débris de tuyaux attestaient l'existence d'un calorifère.

En *i'* un sondage a constaté à 0m80 un lit de fort cailloutis, supportant de la poussière de mortier, des pierres paraissant rougies au feu, des tuiles, des poteries et par endroit de la terre très charbonneuse. La maison n'ayant pas été reconstruite à la fin du IIIe siècle, les débris suivants sont contemporains de sa ruine, arrivée vers le milieu du IIIe siècle ou ont été fabriqués antérieurement, à son début. Ce sont :

Fragments de bols rouges à reliefs usés.

Fragments de vases noirs ou ollas, à pâte grise, micacée, dont un fond au nom de **MARTINVS FE**, ce qui porte à 44 le nombre des marques de ce potier recueillies à Boutae.

1. *Cohen*, 1re éd., n° 427.

Fragment d'un col de vase à déversoir dont il reste le mufle de lion (*p. 420*).

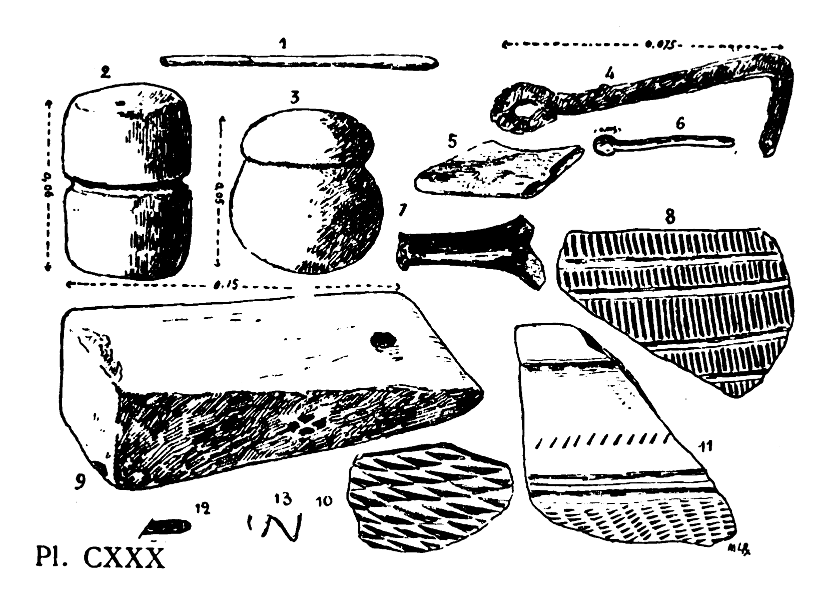
Fragment de col de bol à glaçure rouge et à irisation argentée, à lignes de décor oculé (*p. 429*), fabriqués au plus tard avant le milieu du IIIe siècle (*pl. CXXXI, fig. 6*).

Fragment de col de bol à glaçure semblable excisé de petites excavations en demi lune (*pl. CXXXI, fig. 3*).

Débris de gobelets à pied étroit à vernis brun (*p. 424-425*).

Fragment de poterie grossière ornée d'excavations rectangulaires étagées en lignes et donnant l'apparence d'un treillis.

Fragment de col de gros récipient orné à la naissance de la panse d'une ligne d'excavations triangulaires à la roulette (*cp. pl. XLIV, 5*).



Pl. CXXX

Le mur *6* que douze mètres séparent du mur *7* large également de 0^{m}50, mais peu consistant, se continue aussi en *B*. Dans sa composition entraient des cubes de tuf et à côté fut exhumée une petite base de colonne en calcaire. Les couches ressemblent aux précédentes, sauf qu'au nord-ouest de *6* sous le béton épais de 0^{m}25 apparurent un lit d'argile de 0^{m}10 et un lit de mortier fin de même épaisseur sur cailloutis argileux. C'est là, en *k*, que fut recueilli un fragment de plaque de bronze épaisse de 0^{m}003, décorée d'une faible rainure à fond plat faisant encadrement et d'un rinceau (*pl. CXXXI, fig. 1*). En *l*, déblais anciens. En *m*, apparut à 0^{m}80, sur un sol d'ar-

gile jaunâtre un cailloutis recouvert de débris de tuiles et de jattes.

Entre les murs *7* et *8*, il y a une distance de 5m70, le dernier ayant 0m70 d'épaisseur.

Le mur *9* large de 0m50, est à 5m80 de *8*. Le béton, épais de 0m40, s'accuse sous la même épaisseur de terre végétale jusque dans la tranchée *B*.

En *n*, auprès de ce mur *9*, à une profondeur de 0m60, un sondage a fait trouver sous le béton défoncé, au milieu d'une terre noirâtre à décombres les fragments suivants :

Fragment de bol moulé rouge représentant dans un médaillon la partie inférieure d'Hercule et dans le compartiment voisin, un triton (*pl. CXXIX, fig. 12*)[1].

— de vase à vernis rougeâtre, à intérieur vernissé en brun et saupoudré de grains quartzeux, appartenant peut-être à un vase à déversoir.

— de gobelet à rinceaux en relief barbotinés et à guillochis, à vernis marron illustré d'un dépôt métallique autour des reliefs (*pl. CXXIX, fig. 6*).

— de pied de gobelet à vernis rouge irisé.

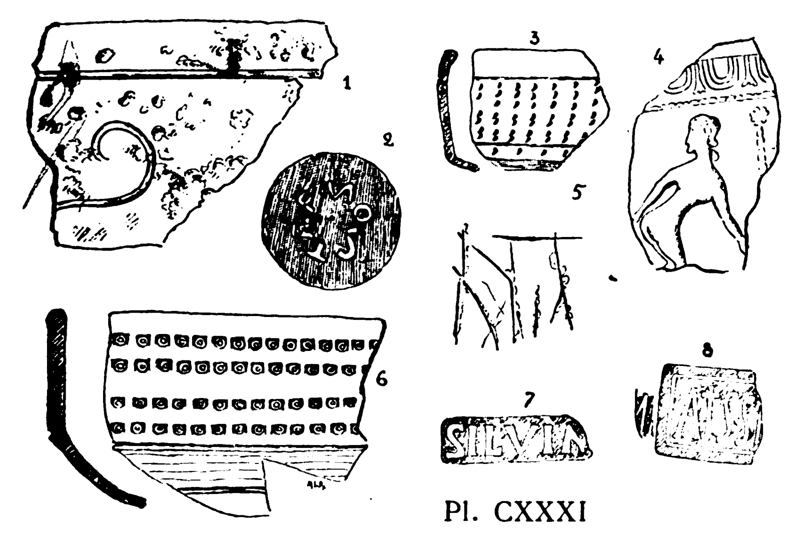
— de col de vase à mauvais vernis rougeâtre décoré d'une ligne de petits triangles en creux et sur la panse restante de nombreux triangles serrés en lignes obliques (*pl. CXXX, fig. 11*).

— de panse de vase avec col à bord droit élevé à vernis rougeâtre et brun, à reflet métallique, décoré d'un semis de grosses rosaces estampillées en creux ; ce fragment est complété par un autre qui a été trouvé plus profondément et plus près du mur (*fig. 80 ; v. p. 71*) ce qui prouve que la couche archéologique a été bouleversée.

Au delà du mur *9*, sur un espace y attenant d'un mètre carré, en *o*, le sol végétal épais de 0m40 pesait sur un lit de fragments de mortier irrégulier avec débris de tuiles, épais de 0m20 ; puis venait en-dessous une couche de terre charbonneuse, friable, de 0m15, avec tuiles, pierres rougies au feu, boules de cendres concrétées, reposant sur une mince couche d'argile jaune étendue sur un triple lit de petits cailloux enfoncés dans un sol d'argile rougeâtre calcinée. C'est dans cette couche charbonneuse qu'un sondage découvrit des clous de fer, des restes de vases, ollas diverses, et surtout de gobelets : gobelets à vernis brun noirâtre ou rougeâtre, irisé ou mat, à

1. J. Déchelette : *o. c.*, II, fig. 16, p. 8.

filets de guillochis (*pl. X, fig, 8 ; LXX, 1, 2*) ; l'un d'eux porte sous le fond en graffito le chiffre VI, (*pl. CXXVIII, fig, 1, 1*[a]) indiquant soit le prix, soit la contenance bien qu'elle n'atteigne pas tout à fait celle du setier officiel de 0l54 en supposant le vase complet; — à vernis rouge et à panse ornée de trois rangs d'éléments d'imbrications barbotinés et espacés (*pl. CXXVIII, fig. 4 ; pl. XX, fig. 3, p. 92*) ; — fragment de gobelet à vernis rougeâtre et à dépressions portant sur le col le reste d'un graffito (*pl, CXXXI, fig. 5*) ; — gobelets à dépressions circulaires et à rinceaux peints en brun ; la hauteur totale de l'un, presqu'entier, devait atteindre 0m14 (*pl. CXXVIII, fig. 2 et 5*). Sur le cailloutis, au fond de la terre charbonneuse, fut recueillie une monnaie de Constantin, frappée avant 314. CONS-



Pl. CXXXI

TANTINVS PF AVG ℞ SOLI INVICTO COMITI dans le champ S et en exergue PLC. (COHEN, 1re éd., n° 466).

Il semble que, d'après la monnaie trouvée, la fabrication de ces vases doive dater de la fin du IIIe siècle ou du début du IVe (*cp. p. 420, 425*). Il est curieux toutefois qu'il ait été recueilli sur le cailloutis même des fragments de cruche jaune et de poterie peinte.

Au delà du sondage, les parois de la tranchée offrent entre elles quelques différences. A gauche, la coupe présente 0m45 de sol végétal ; 0m20 de fragments de mortier fin reposant sur un lit de débris de tuiles placés horizontalement ; une couche charbonneuse épaisse seulement de 0m05 ; une épaisseur de 0m20 de terre argileuse étendue sur un cailloutis semblable au

précédent enfoncé dans la terre calcinée et renfermant des traces de charbon, des pierres rougies au feu, des scories de fer; elle est épaisse de 0m15; enfin dessous un sol argileux. A droite, le sol végétal, à 0m55 de hauteur, pèse sur un fort pavimentum de 0m20; il n'y a pas de couche charbonneuse, mais un lit d'argile nue de 0m20 reposant sur le sol calcaire rougeâtre avec traces de charbon. Nous ne savons comment expliquer cette différence.

Dans cette partie de la tranchée ont été trouvés des débris d'autres gobelets communs et le fragment d'un cuveau moyen en terre grise à bord incurvé, orné de stries horizontales à comparer avec la *pl. XXXIX, fig. 1, p. 155.*

La portion comprise entre les murs *9* et *10* a 8m20 d'étendue. Ce dernier, qui a une épaisseur de 0m80, limitait une aire bétonnée longue de 3m20. Au delà, à 0m65 du sol superficiel, on creva la couche de sable et de cailloux qui peu à peu avait comblé le fossé qui bordait la voie pavée, le long de la limite de la parcelle n° 401 *bis*; il avait une largeur de 1m80 et une profondeur de 0m45 et plus. Cette épaisseur étudiée livra quelques débris appartenant surtout aux IIe et IIIe siècles.

Fragments de coupes à feuilles de lierre et de bols à reliefs, dont un fond signé CRESTI (*pl. CXXIX, fig. 8*) potier rutène qui vivait probablement sous Vespasien (*v.* p. 468); un autre fond porte en graffito les chiffres IX IIII (*pl. CXXIX, fig. 7*); un relief figure un chien (*pl, CXXIX, fig. 4*); un autre, un oiseau, etc. (*pl. CXXIX. fig. 11*).

Fragments d'ollas peintes, l'un un bol (*pl. CXXXII, fig. 5, 6, 7*) représentant un treillis carré, des chevrons et la partie inférieure d'un oiseau; d'autres, des bandes de diverses couleurs; l'une, rouge, présente des barreaux et des chevrons bistre, mais décolorés (*fig. 5*). Moitié de petite tasse à pied étroit à peinture rougeâtre, imitation de la poterie à glaçure rouge (*fig. 4*).

Fragment de vase noir à côtes (*pl. XLIV, fig. 1*). Moitié de petite tasse godet en terre rougeâtre ordinaire (*pl. CXXXII, fig. 3.*)

Fragment de panse grise avec ligne de dépressions rectangulaires à la roulette séparées par des bandes lisses.

Fragment de bec de jatte au nom A(TI)SIVS·SE... (*pl. CXXXI, fig. 8; v. pl. XXXI, 1, p. 134*). On voit à gauche, en dehors du cartouche, les lettres AT///; l'ouvrier s'est repris à deux fois pour appliquer son poinçon.

Petite cuillère en argent à tige en pointe, à cuvette arrondie, longue de $0^{m}145$; le métal, qui a subi le feu, est un peu fusé ; l'instrument était revêtu (*pl. CXXVII, fig. 1*) d'une gangue humide de cendre rougeâtre. A la base du manche, deux feuilles cordiformes.

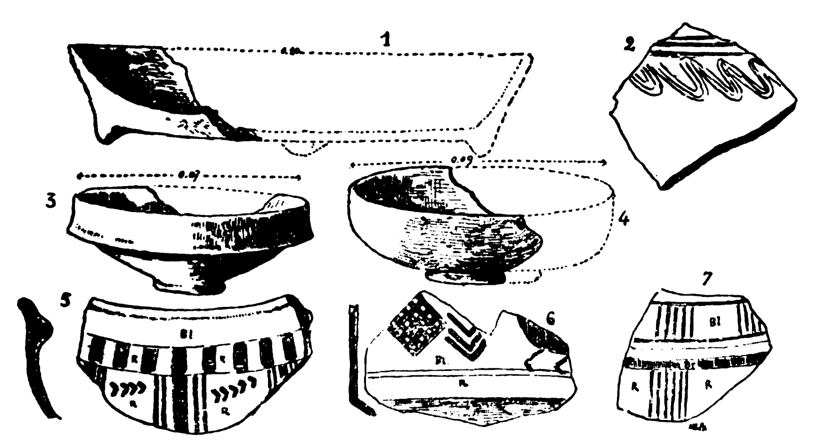
Fragment de pierre à aiguiser en stéachiste vert.

Monnaie de Trajan, frappée en 97-98, trouvée à un mètre de profondeur, presque au niveau du fond de Crestus.

Quant à la voie, il n'en restait que la forte assise en cailloutis.

D'autres débris ont été retirés au cours de ces fouilles. Malheureusement ils offrent très peu d'intérêt, parce qu'ils appartiennent à des types connus et que leur niveau archéologique n'a pas été constaté. On peut citer des fragments de


Pl. CXXXII



bols rouges et de poterie à pâte grise, ceux-ci décorés comme dans les pl. XXXII, fig. 7 ; XLV, 2 ; p. 171 ; — de poterie à décor oculé (LXXIX, 3) ; — de grosse panse à pâte grise brossée de stries ; — de cuveau moyen à pâte rougeâtre, à bord incurvé ; — de plateau gris bleuâtre micacé au nom de (Mas)ARP(us), contemporain probable de Martinus et de Noster ; — d'anse d'amphore géminée par une rainure profonde ; — de jatte brisée depuis longtemps marquée LQB (*pl. CXXIX, fig. 5*) de la fin du IIe siècle (?)

Un cylindre d'argile, sans empreinte (*pl. CXXX, fig. 3*).

Un poids d'argile retiré de l'un des bétons du IVe siècle ; du type D, il est estampillé d'une rouelle et haut de $0^{m}15$; il pèse un kilog. et ne peut être classé métrologiquement (*pl. CXXX, fig. 9*).

Un fragment de verre à vitre (*pl. CXXX, fig. 5*). La partie supérieure irrégulière, l'inférieure, dépolie, montrent que la pâte vitreuse a été coulée sur une table de pierre en marbre.

Comme métaux, moitié d'une épingle en bronze à tête arrondie ; clous de fer ; crochet de porte (*pl. CXXX, fig. 6, 4*) ; anse en bronze ; fragment de plaque de plomb très oxydé.

En outre, dans le sol végétal ont été recueillis un fragment de poterie grossière rougeâtre à engobe jaune verdâtre ; un fragment de cuveau avec cordon d'argile festonné par la pression du doigt (*cp. p. 401*) ; un fond de petit gobelet à pâte gris clair et à vernis brun.

Une tranchée *C* fut faite à une dizaine de mètres au nord de la tranchée *A*, sur les ordres de M. de Menthon ; mais l'étroitesse du boyau ne permit pas d'en étudier les couches et elle fut rapidement comblée. Furent trouvés une monnaie en bronze de Commode, un fragment de meule en basalte et une fibule du type de La Tène III (*pl. CXXVII, fig. 2*). Ramassée en dessous du béton du IVe siècle [1], elle prouve que la fabrication en avait été continuée au moins durant le deuxième.

* * *

394. En commençant les fouilles pour la construction d'une maison, on trouva, dit-on, au nord-est du théâtre, partie sud, à 22m de la limite Châtelet-Lacombe, une sépulture recouverte de pierres avec squelette et épée de fer. Tout autour le sol ne présente, à part quelques fragments de tuiles que la terre argileuse nue ; il n'y avait donc pas de constructions antiques à cet endroit.

388 (*v. p. 319, 320*). M. Germain, ayant continué en 1913 à fouiller la couche sablonneuse constituant, à l'est de la voie, l'égoût à ciel ouvert qui la bordait sur tout son parcours, fit un tas de débris dans lequel il permit à l'un de nous de recueillir ce qui pourrait intéresser l'archéologie. Sont entrés au musée deux fragments de fond de petites tasses à glaçure rouge, l'une, signée LVCI, en lettres de 0m003 à très faible relief, V affectant la forme d'un U (*pl. CXXX, fig, 12*), l'autre, ayant sous le fond, en graffito N (*pl. CXXX, fig. 13*).

D'autres fragments d'ollas peintes, ornées de grillages — de poteries à rayures obliques (*pl. XXXII, fig. 7, p. 138*) ou droites imprimées à la roulette [2] (*pl. LXX, fig. 9 et CXXX, 8*)

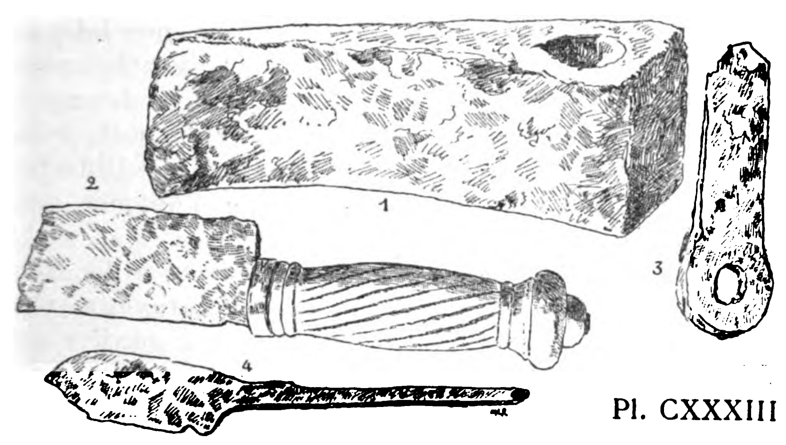
1. Suivant les indications de M. l'adjudant Ménard qui a pris soin de cette fibule et nous l'a remise.

2. *P. 245* ; l'idée d'un moulage est inexacte.

d'olla grise à côtes, décorée de rameaux obliques à la pointe mousse, non noircie [1].

Moitié de petite coupe en terre rougeâtre commune ; h. $0^{m}04$ (*pl CXXXII, fig. 4*) ; fond d'une autre.

Fragment de panse de gros récipient en terre rougeâtre décorée sous le col d'une moulure et d'une dentelure horizontale pectinée (*pl. CXXXII, fig. 2*).



Pl. CXXXIII

Anse de cruche quadrigéminée.

Anse d'amphore en terre rosée marquée au bas, à la naissance de la panse, en fort relief, du nom **SILVIN** [2] (*pl. CXXXI, fig, 7*).

Fragments de verres à côtes moulés; crasse de verre.

Fragment de manche de patère troué en fer; petit couteau (*pl. CXXXIII, fig, 3 et 4*) à courte lame et à longue soie.

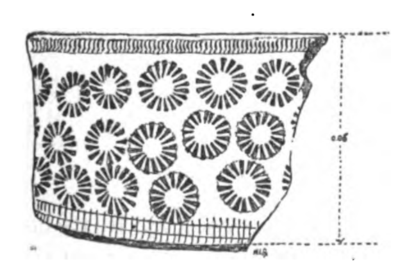


Fig. 80.

360 (*p. 314*). En décembre 1913, la Société des Habitations à bon marché ayant fait construire deux immeubles, les ter-

1. Nous l'avons citée p. 435, n° 2.
2. Lire probablement Silvinus, p. 216 ; C. XII.

rassiers exhumèrent, lors des fouilles du premier, un amas de débris de jattes et de cruches semblable à celui déjà signalé (poids d'argile anépigraphe, fragment de carreau de même matière). A 20 m. au sud, le deuxième immeuble fut bâti sur une habitation décorée de panneaux à la fresque.

*
* *

Une monnaie intéressante est dernièrement entrée au Musée; elle a été recueillie dans les Fins, non loin de l'ancien chemin rural n° 11; la provenance exacte n'a pu être indiquée par le donateur, M. Desmaison. C'est un denier d'argent, poids 2gr85, frappé vers l'an 44 av. J.-C. Différent de Cohen, n° 1, par la tête d'Antonie non barbue (*fig. 81*).

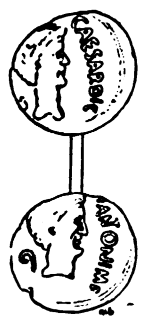


Fig. 81

CAESAR DIC tête laurée de Caesar à dr., derrière un vase à sacrifice. ℟. M ANTON IMP, tête nue, *non barbue* d'Antoine à dr., derrière un bâton d'augure.

*
* *

Au cours des travaux pour les tranchées des égoûts, avenue des Romains, un ouvrier a recueilli une pièce en bronze de Trebonien Galle. Son bel état de conservation nous a engagés à la figurer à titre de document iconographique. IMP CAES C

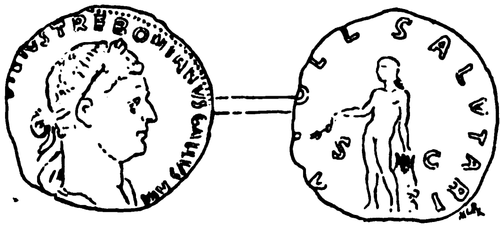


Fig. 82

VIBIVS TREBONIANVS GALLVS AVG. Buste lauré à dr. ℟. APOLL SALVTARI SC. Apollon debout à g. tenant une branche de laurier et appuyé sur une lyre posée sur un rocher (*fig. 82*). Cohen, n° 85.

*
* *

Un de nos concitoyens, M. Murgier, dentiste, nous remit dernièrement un petit buste qu'il tenait de M. Jacques Gruffaz.

Celui-ci nous apprit qu'il lui avait été donné vers 1886 par Fontaine, propriétaire de la parcelle 401 bis aux Fins, qui lui avait aussi fait cadeau de quelques monnaies romaines trouvées dans un puits. En effet, en 1880, Fontaine déblaya une chambre antique et en 1881 un puits profond rempli de terre (v. *Boutae*, p. 188-189). Quant au buste, il ne dit rien de son origine à M. Gruffaz ; mais il est fort probable que cet objet, non signalé à Revon malade, fut exhumé des fouilles de 1883. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir rien affirmer de certain sur son origine et sa destination, en voici la description :

Cette statuette mesure 0m10 de hauteur sur 0m045 d'épaisseur. Elle est très grossièrement taillée dans une pierre à grain moyennement tendre, assez abondante dans la région : une molasse fortement chargée de mica provenant d'un gisement de la route de Thônes, versant nord des Barattes. La pierre présente une teinte rouge superficielle, due à l'oxydation du minéral ferrique à la suite d'un séjour de l'objet dans le feu. Sur la cassure on voit très bien la couleur normale de cette molasse qui est grise en profondeur.

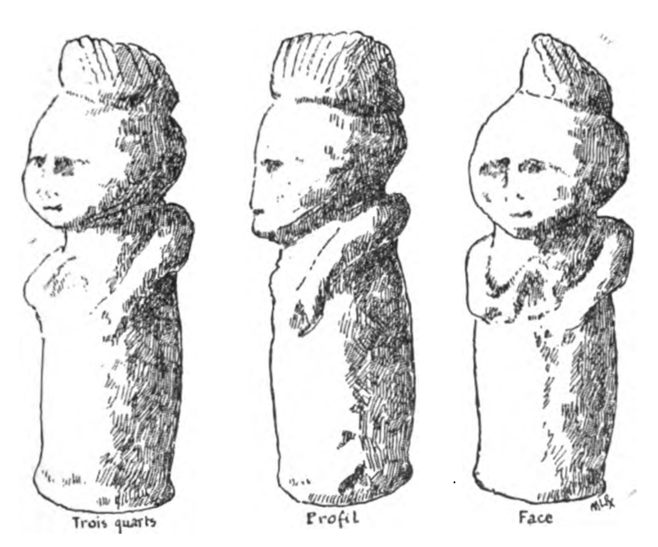


Fig. 83

Les dessins de face, de profil et de trois quarts (*fig. 83*) que nous donnons de cette figurine montrent que le sculpteur, très inexpérimenté, a voulu représenter une tête avec la chevelure relevée au sommet ; la face est triangulaire, les yeux fortement creusés, le nez aplati, la bouche marquée par une

fente ; les oreilles se devinent et des sillons en dessous des joues, semblent vouloir indiquer la barbe. Le bras gauche est allongé le long du buste, le bras droit est replié sur la poitrine et tient un objet indéterminable. Le corps est cylindrique sans autres détails. Cette divinité domestique était probablement destinée à être fixée dans un socle de bois creusé à cet effet.

*
* *

Un objet antique assez intéressant a été donné au Musée par M. Forain, antiquaire à Annecy, qui nous a indiqué comme provenance certaine les Fins d'Annecy. C'est le manche d'un couteau dont le quart de la lame en fer existe encore. Le manche en bronze massif, long 0m15 ; ép. 0m035 est orné de cannelures obliques ; la soie de la lame est encastrée dans ce manche et apparaît rivée à l'extrémité postérieure en forme de bouton. Le tout est recouvert d'une belle patine vert clair (*pl. CXXXIII, fig. 2*).

Dans le jardin de M. Rose, avenue du Petit-Brogny, à l'est de la caserne des Fins, on a recueilli une monnaie d'Antonin le Pieux. La frappe est superbe et la patine vert clair très belle : DIVVS ANTONINVS, buste nu de l'empereur à gauche ℟. DIVO PIO SC, autel. Ce dupondius est une pièce de consécration frappée après la mort d'Antonin (Cohen, n° 580).

*
* *

Bibliographie : *Revue archéologique*, sept-déc. 1914 ; E. Babelon : *La déesse Maia* (p. 182). Prouve, en s'appuyant sur notre statuette de Boutae que Maia portait sur d'autres petits bustes ou statuettes non seulement le caducée, la bourse et la corne d'abondance, mais aussi des ailerons aux tempes, comme Mercure.

*
* *

Comptes-rendus : *Revue historique*, CXIX, 1er fasc. (J. Toutain), p. 144. — Académie des Inscriptions ; *Rapport sur le Concours des Antiquités nationales 1914* (C. Jullian), p. 705, dans les comptes-rendus des séances. — *Revue archéologique*, nov-déc. 1913 (S. Reinach).

Noms de lieux en *-ier, -ière*

2°) des noms de végétaux cultivés ou utilisés comme :

avena, avoine, par *avenaria* (Pline) : les Avenières, à Chaumont, en 1308, *Aveneyres* (RS, 1869, 54) et à Châtel, Cruseille, Fillinge, Reignier, en 1730, les *Avannires*, etc.

blitum, b. lat ; *bletum*, devenu fém. sous l'influence de *bette* (HDT) ; pat. *blëte*, bette poirée : *Blettière*, à Chamonix, *bleteri* 1298 (*Prieuré de* —, n° 59) ; pat. *blatire* 1730.

bruga, celtiq. (HDT, *Dict. de la langue française*) ; b. lat. *brugus* (Rossi : *Glossoria mediæv. ligure*, Regia deputazione, Torino, 1898, IV) d'où : *brugaria* (Du Cange) ; cp. *bella brucaria*, xe s. (*Ch. de Cluny*, II, n° 1167) ; pat. *brŭîrĕ, brîrĕ* : Bruyère, à Chilly, Dingy-Saint-Clair ; Briraz, à Seynod.

bulluca (Holder : *Altceltischer Sprachschatz*, 1891), b. lat. *bolocia* ; anc. fr. *beloce, belosse*, prunelle ; nom de propriété dans Blossière (A. Longnon : *Dict. topogr. de la Marne*), *Bolocières* 1200 ; et dans plusieurs des Bellossy d'Alex (en 1560 ; Bruchet, Arch. dép., *Inv.*, E, 367), Messery, Thônes, Vaux, Vers. Le patois masculin *bĕlossi, beloffi* (Fenouillet) se dit de l'arbre même, le prunier épineux (Constantin-Gave : *Flore populaire de la Savoie*, n° 969) ; mais il est probable que les noms d'arbres en *-arium* désignaient à l'origine le terrain où on les faisait croître, par analogie avec *pomarium*, fruitier, *viridiarium*, verger ; ils ont fini ensuite par désigner l'arbre lui-même.

caesa (bois) taillé [1] ; d'où pat. *siză*, haie, comme Sisaz, Chisaz, à Seynod et à Passy : Cesière, pat. *Sesire*, à Arbusigny, à Argonnex, brousse, et à Seynod, au xive s. *Siseri* (Bruchet : *Inv.* E, 150).

cannăbis, v. fr. *chanve* ; pat. *çhenàvŏ*, chanvre : d'où *cannabaria* (notes tironiennes), chenevière, pat. *çhenavire*.

cardo, onem (*carduus*, Pline ; *cardus*, iiie s.), b. lat. ; chardon : Chardonnière (Samoëns), *Chardoneyra* 1209 (SHAG, XV, 4). A La Tour, la Cardonnière désigne la culture importée du cardon.

castanea, châtaignier : la Châtagnière, à Burdignin et la Châtaignière, à Sillingy.

cucurbita, courge. anc. fr. *coorde* (Koerting, 2652) ; pat. *cordire* (Fen.).

1. *Concisa* s'est dit d'une roche taillée, d'un bois défriché : *concisa silva* 968 (*Cartul. de Savigny*) *Concisa* 1179 Cibrario e Promis, doc., p. 80) *locus qui concisa vulgariter nominatur* 1286 (SHAG, XV, 23) auj. Concise (Thonon).



filix, filicem (Virgile) ; ital, *felce* ; pat. *fĭujhe, fĭeujhă, fĭeusă* (*Dict. Savoyard et Flore popul. de la Savoie*, p. 40) et peut-être aussi *fojhe*, à Abondance, Aviernoz, les Gets, d'où *filicaria*, terre où pousse la fougère : 1° Feigères, *in villa Felgiriaco*, XIe s. (SHAG, I, doc., p. 154 et RS, 1898, 158), *Feugeres* 1181 (id., II, p. 44), *Faygeres* 1302 (id. XIV, 300, n° 283) ; 2° Fogière, à Annecy-le-Vieux ; — m. *filicarium* : Feugier, *Feugerium*, 1264 et XV° s. (*Prieuré de Chamonix*, n° 12) ; cp, anc. fr. *feugière* ; 3° Fieugère (Lucinge) *in Felchiera*, 1015 (Marion : *Cart. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 173, 530) Fiogère à Abondance ; 4° Fléchère, à Saint-Jean de Tholome, *Flecheria* 1236 (SHAG, XIV, p. 386, n° 338) et à Vanzy ; masc. Fléchy (La Muraz).

fenum, foin ; *fenaria* (Caton) ; v. fr. *fenière*, partie de l'habitation où l'on serre le foin ; Fenière, à Chavanod.

frumentum, blé ; *frumentaria* (*terra* ; Varron) qui produit du blé ; pat. *fromentirĕ*, champ de blé (*Dict. Savoy.*) à Thônes.

gruo, germ. vert, gazon ; d'où *gruarius*, verdier, garde forestier ; cp. Gruaz (Villard), Gruet (Marlens), *Grualia* 967 (HPM, I, c. 217) : Gruyères, à Argonnex.

juncus, jonc, d'où Juncaria (Itin. d'Antonin) : Joncière = Jonchière ; pat. *jhoncire. jhonfire*, pré marécageux dans le pays de Gavot (Fen.) ; *jancire*, à Argonnex et Messery.

linum, lin ; adj. *linaria* : Lignières à La Muraz, Petit-Bornand, Taninge ; masc. Lignier, Ligny (Massingy).

liska, germ., roseau des marais ; fr. *laiche*, ital. *lisca*, chenevotte ; pat. *lèçhe* : Léchère ; à Saint-Félix, Liquière.

mespilus, néflier : v. fr. *mesle* ; *mespilarium, Mesplerio* 933 (*Ch. de l'abb. de Cluny*, I, n° 409) ; pat. *méli*, poirier sauvage (*Dict.. Sav.*) *melli*, jeune pommier sauvage (Fen.) : Melly, à Aviernoz ; *in loco qui dicitur Melly* 1274 (RS, 1861, 79) écrit Meille (Etat-Major, Bellevaux) ; fém. Mellière, à Cons, Saint-Jean de Tholome.

mussa, germ. ; fr. *mousse* : Moussière, à La Vacheresse ; les *Mosseres* 1363 (*Mém. de l'Acad. Salés.*, II, 286) ; pat. *mossirĕ* ; masc. Mossier (Reignier) (id., XXIII, *Monogr. de Reignier*, p. 27) auj. Moussy [1].

nux, nucem, noyer, d'où Nucaria, riv. d'Espagne : Noyères, à Feigères, Sallanches ; les Noyères Volandes, à Reignier.

Ch. Marteaux.

1. On trouve ce nom dans les communes de Cornier, de Saint-Laurent et de Fessy, celui-ci *Musye* 1360 (Gonthier : *Inv. de l'abb. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 856). Il peut s'expliquer aussi par un des gentilices romains Mocius, Montius, Mossius, Mottius.

Claude-Etienne Nouvellet

Le poète Nouvellet, qui fut un des beaux esprits de son temps, et que saint François de Sales appelait « nostre bon M. Nouvellet», est un curieux exemple de la difficulté qu'on éprouve à rédiger certaines biographies.

Tous les auteurs qui en ont parlé — et ils sont nombreux, depuis Lacroix du Maine et Duverdier, Grillet, Ducis, Jules Philippe, jusqu'à Marie Girod, Manecy et Mugnier, — donnent sur lui des indications utiles, mais aucun n'est complet en ce qui le concerne, et ce n'est qu'en empruntant à chacun la partie utile de son travail qu'on peut arriver à reconstituer l'existence du personnage. C'est une véritable opération de marqueterie, qui ne s'accomplit pas sans quelque embarras.

On admet généralement qu'il y eut deux Nouvellet, tous deux religieux, natifs de Talloires et prénommés Claude ou Claude-Etienne.

L'aîné, que Ducis fait naître vers 1510 et qu'Emmanuel de Pingon cite comme pédagogue attaché à sa personne en 1529 (à dix-neuf ans !), aurait composé un ouvrage intitulé : *Petri Aurioli Franciscani Cardinalis compendiosa in universam sacram scripturam Commentaria edita a Claudio Stephano Noveletto, Talluerino, Parisiis,* 1585. M. Manecy se demande si cet ouvrage, que personne n'a pu retrouver, « ne serait pas tout simplement celui de Pierre *Aquila,* franciscain, sur le maître des sentences » que l'autre Nouvellet fit précisément imprimer à Paris cette année-là. Notons qu'en 1585, l'auteur (né en 1510) aurait eu 75 ans. Comme on ne lui impute aucune autre publication, je n'hésite pas à partager l'avis de M. Manecy. L'attribution d'un livre sérieux n'a été faite à ce pédagogue par Grillet et ses copistes, que dans la pensée que Nouvellet *junior,* poëte du *Bracquemart,* et d'autres œuvres soi-disant écrites «en style burlesque», se confinait dans les facéties. Mais la vérité est tout autre : il est aujourd'hui démontré par la réimpression des *Divinailles* que ce poème n'a rien de burlesque et que son auteur, docteur en théologie, « docte ès-mathématiques et bien versé en autres sciences » composa un traité sur l'*Apocalypse de Saint-Jean.* Si j'ajoute que Lacroix du Maine et Duverdier ne citent qu'un écrivain du nom de Nouvellet, je pense être autorisé à écarter Nouvellet senior,

auquel il ne reste pas d'autre titre que d'avoir été précepteur d'Emmanuel de Pingon, en 1529.

* * *

Quant à l'autre, on a sur son compte, aujourd'hui, des données certaines. Une lettre de saint François de Sales, en date du 17 janvier 1600, citée par M. Mugnier, dit qu'à cette date il avait 55 ans. Comme, d'autre part, Lacroix du Maine affirme qu'il avait 40 ans en 1585, les deux renseignements concordent et l'on peut tenir pour démontré qu'il naquit en 1545.

En tête de ses ouvrages, il se dit *religieux, natif de Talloires.* A quel ordre appartenait-il ? Selon toute apparence, à celui de Saint-Benoît, qui possédait un couvent à Talloires. Mais il paraît l'avoir quitté, pour suivre Anne d'Est, duchesse de Genevois-Nemours, en qualité d'aumônier. Quoique Ducis soit le premier qui lui ait reconnu cette qualité, nous la tenons pour avérée.

Anne d'Est habitait, le plus souvent, Paris. Le séjour de Nouvellet dans la capitale lui permit d'étendre ses études et ses relations. Il fut l'ami de Dorat, qu'on a appelé *le père de la pléïade*, et celui de Jean de Lormes, de René de Birague, de Pierre de la Roche et autres beaux esprits.

En 1598, Nouvellet obtint un canonicat à la cathédrale d'Annecy, auquel vint se joindre, le 26 janvier 1601, le bénéfice de la cure de Rumilly.

En novembre 1602, il porta la parole dans la cérémonie d'intronisation de saint François de Sales à l'évêché de Genève-Annecy.

Il fit partie de l'Académie Florimontane et mourut le 7 octobre 1613, « ayant enduré, à la faim près, une grande pauvreté ».

« A l'âge de 55 ans, valétudinaire, il avait fait venir (bien imprudemment !) pour mille escus de livres, avec intention d'employer les années qui lui restaient au bien de la patrie. Il ne put ni ouvrir ces livres ni utiliser son savoir. »

Outre des *traductions* d'Ovide et d'hymnes religieux « si heureuses que cela est émerveillant », il a composé des « discours, tant sérieux que facétieux », des odes, des sonnets, et autres poèmes français, « desquels il y en a bien peu d'imprimez ».

Dans cette catégorie il faut classer *Le Bracquemart, en cent sonnetz*, mentionné par quelques auteurs comme imprimé, mais introuvable et resté manuscrit.

Parmi les œuvres publiées, il faut citer :

Chant funèbre sur le trespas de Messire Jean de Voyer (1571), réédité en 1901 par J. Manecy;

Hymne triomfal au Roy (1572), réimprimé en 1902 par J. Manecy;

Les Divinailles (1578), poème réédité en 1893 par Marie Girod.

Références :

GRILLET, I. 284.
Marie GIROD, mém. de la Soc. Sav. d'hist. T. XXXII, p. 217 et suiv.
J. MANECY, — — T. XXXIX, p. 461 et suiv.
— — — T. XL, p. 223 à 236.
MUGNIER, — — T. XLI, p. CXXXIII.
DUCIS, *Rev. Sav.*, 1881, p. 109 à 111 et p. 117 à 120.

FRANÇOIS MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

L.-F. BENEDETTO, **Madame de Warens, d'après de nouveaux documents.** Avec un portrait et un fac-similé. Paris, librairie Plon. 1914, 330 pages.

Le centenaire de la mort de Jean-Jacques Rousseau, en 1878, a été le point de départ d'une série de publications, où MM. Théophile Dufour, A. de Montet, Metzger et Mugnier, ont mis au jour beaucoup de documents qui ont éclairé d'une vive lumière le cours de la vie de Madame de Warens. Un jeune professeur milanais, M. Benedetto, vient d'ajouter à ce dossier une série de pièces nouvelles, tirées des archives de Turin (1726-1730).

M. Benedetto a eu l'heureuse idée de reproduire, en tête de son volume, le seul portrait de Madame de Warens qui soit absolument authentique: c'est une assez mauvaise gravure, d'après le portrait en émail que Mgr de Bernex avait fait faire, et qui était conservé à Annecy, au couvent de la Visitation. Hérault de Séchelles, envoyé en Savoie par la Convention, s'en saisit, comme on sait. A sa mort, le portrait fut confisqué, et sous le Consulat, il était conservé « à la bibliothèque du Corps législatif ». C'est alors qu'on en fit la gravure qui seule nous en reste. Car le précieux original fut rendu, paraît-il, à la famille d'Hérault, en 1801, il fit partie d'une vente publique après décès et, depuis cette époque, on ne sait ce qu'il est devenu.

Le fac-similé qui accompagne le livre de M. Benedetto est celui d'une page du registre de l'hospice de Turin, où *Giovanni-*

Giacomo Rosso a passé plus de deux mois, d'avril à juin 1728. Le meilleur chapitre du livre est celui où l'auteur a commenté ce document. Je ne saurais cependant être d'accord avec lui sur la fin du récit qu'il présente de cet épisode de la vie de Jean-Jacques :

Il est fort probable, à mon avis, que Rousseau se soit évadé... La faim, la solitude, durent bientôt le réconcilier avec ses anciens bienfaiteurs... Il est peu croyable qu'un protestant, tout récemment converti, ait trouvé à se placer sans une recommandation directe de l'œuvre dont il dépendait.

Je ne vois là, je l'avoue, que des hypothèses gratuites et inutiles.

A la fin du livre III des *Confessions*, Rousseau raconte qu'après son escapade aux fêtes de Pâques 1731, de retour à Annecy, il n'y trouva plus Madame de Warens, « elle était partie pour Paris. Je n'ai jamais bien su le secret de ce voyage ». M. Benedetto ne nous dévoile pas ce secret ; mais il publie quelques lignes significatives d'une lettre du comte Maffei, ambassadeur de Sardaigne à Versailles :

Comme il lui faut ici (à madame de Warens) de l'argent plus qu'ailleurs, elle espère que Sa Majesté daignera lui accorder la grâce qu'elle demande.

Et M. Benedetto dit fort bien :

Quelle que fût son effronterie, si Madame de Warens ose faire remarquer à Sa Majesté que, à Paris, la vie est plus chère qu'ailleurs, c'est qu'elle n'est pas à Paris pour son plaisir. Il n'est pas douteux qu'un mandat ne lui ait été confié.

Quelques mois plus tard, on la voit aller à la Cour de Turin, elle en revient avec un rescrit signé de la main du Roi, qui lui assure la confirmation des anciennes faveurs, et lui promet sa royale bienveillance et sa protection. Peu nous importe de quel mandat elle avait été chargée lors de son voyage à Paris et à Versailles : l'essentiel est qu'à ce moment, elle avait mené sa barque en personne avisée, elle avait affermi sa position au lieu de la compromettre.

Comme on le voit, le livre de M. Benedetto contient des renseignements précieux. Mais l'auteur est trop sévère dans ses jugements, il distribue le blâme avec trop de libéralité. Madame de Warens, son mari, Jean-Jacques : on ne sait pas qui est le plus maltraité dans son ouvrage.

M. de Warens était un homme ordinaire, qui a eu un double malheur : sa femme a fait beaucoup trop parler d'elle quand elle vivait, et vingt ans après sa mort, est venu un livre qui a fait parler d'elle infiniment davantage.

Mais sans elle, nous ne posséderions pas Jean-Jacques Rousseau. Le talent de celui-ci aurait réussi peut-être à se déployer quand même. Mais les fruits de ce talent auraient été tout autres, et sans doute, bien moins savoureux.

Quant à Rousseau lui-même, il y a 164 ans que sans cesse on l'attaque et on le défend. Je suis de ceux qui pensent que la tâche la plus utile n'est pas de prendre part à cette lutte interminable, mais de s'attacher à résoudre un à un les problèmes sans nombre qui se posent quand on étudie sa vie et ses œuvres.

Et par exemple, M. Théophile Dufour avait parlé en 1906 *(Annales J.-J. Rousseau,* II, 169) d'un manuscrit qui est à Genève, où se trouve une lettre datée du 15 septembre 1742, laquelle y a été transcrite par Madame de Warens, avec l'aide d'un copiste. M. Benedetto (page 241) a cru reconnaître dans l'écriture de ce copiste la main de Rousseau lui-même ; il en a conclu que Jean-Jacques, après avoir lu, le 22 août 1742, son mémoire à l'Académie des sciences, était revenu de Paris aux Charmettes, pour un temps d'ailleurs très court.

M. Dufour a fait, ces jours derniers, un nouvel examen du manuscrit en question ; il était accompagné de deux autres experts, et tous trois ont été d'accord pour écarter absolument l'idée d'attribuer à Rousseau la transcription de cette lettre, où il était parlé du siège de Prague. Eugène Ritter.

Un legs à la Bibliothèque d'Annecy

Le 22 octobre 1914, décédait à Lyon, M. Léon Galle, instituant la ville d'Annecy légataire de sa « Bibliothèque salésienne ». Cet érudit bibliophile avait recueilli un grand nombre d'ouvrages relatifs à saint François de Sales, un portrait à l'huile, des gravures ; ces dernières forment une intéressante iconographie du Saint et et de Sainte Jeanne de Chantal. Léon Galle est surtout connu par la réimpression qu'il entreprit à ses frais, du « Pourtraict raccourci de Saint François de Sales ». Cette plaquette artistique, composée au moyen de caractères identiques à ceux du temps, est une des jolies productions de l'imprimerie Ducloz, de Moutiers.

La Florimontane, qui possède déjà une importante série d'œuvres salésiennes, gardera un reconnaissant souvenir au généreux donateur qui vient de constituer ce fonds précieux à la Bibliothèque publique d'Annecy.

PEINTURE.

Portrait de saint François de Sales. Petite peinture ovale sur toile, de la fin du XVIIe siècle.

GRAVURES.

Béatification de saint François de Sales. C. Edelinck, sc.
Portrait du Saint. Gravure de J. de L'Armessin 1681.
Saint François porté au ciel. Paillet del, G. Vallet, sc.
Portrait du Saint. C. Duflos, sc.

Médaillon de saint François. C. de Bus et B. Bardon 1628 (en cartouche : Le mistère de la Croix)

Portrait. Balthazar Moncornet, exc.

Portrait. Gravure au petit point coloriée.

Saint François à genoux devant la Vierge et l'Enfant. Gravure de Huret.

Portrait de saint François Gravure avant la lettre.

Portrait. En bas relief : réception du Saint par Henri IV. Rœhn del Sisco, sc.

Portrait. S. Leroy del, Delvaux, sc.

Portrait en médaillon. J. Devaux, sc.

Portrait en médaillon. Mariette, exc.

Saint François en prière.

Portrait du Saint. Gravé par Gavard, artiste savoyard vers 1835.

Saint François et sainte Jeanne de Chantal, composition faite à l'occasion de la fondation de l'ordre de la Visitation XVIIe s.

Saint remettant à la mère de Chantal les statuts de l'ordre de la Visitation.

Saint François, lavis à l'encre de Chine d'après Lesueur.

Saint François de Sales. Composition et gravure de Grégoire Huret.

Copie à la sanguine de la gravure précédente.

Portrait de sainte Jeanne de Chantal.

OUVRAGES.

Introduction à la vie dévote du bien-heureux François de Sales — Dernière édition revue, corrigée et augmentee par l'auteur, avant son decez. De la maniere pour dire devotement le chapelet et de bien servir la vierge Marie, — Lyon, veuve Claude Rigaud et Philippe Borde, 1634.

La préface se termine par ces mots : « A Annessy le iour saincte Magdeleine, 1608 » — Portrait du Saint.

Introduction à la Vie dévote du B. François de Sales. Dernière édition, Lyon, Nicolas Gay, 1644.

Introduction à la Vie dévote par Saint François de Sales. Réimpression actuelle de la 3e édition (1610). Bibliographie par A. Perrin, — Iconographie par J. Grand-Carteret. — 2 volumes, in-8° vélin. — Moûtiers, F. Ducloz, 1895. Exemplaire numéroté 312.

Traicté de l'Amour de Dieu, par François de Sales, evesque de Genève. — Lyon, Pierre Rigaud, 1618.

Traicté de l'Amour de Dieu, par le Bien-heureux François de Sales. — Lyon, Huguetan, 1641.

Defense de l'Estendart de la Saincte croix de Nostre Sauveur Jesus-Christ, par François de Sales, prévost de l'eglise cathedrale de Sainct-Pierre de Geneve, contre un petit traicté, naguere sorti de la mesme ville de Geneve. — Lyon, Pillehotte, 1600.

Lettres de saint François de Sales adressées à des gens du monde. — Paris, Blaise, 1823.

Portrait en buste du saint. En bas relief. S. François reçu par le roi Henri IV. Reproduction d'une lettre de S. François de Sales,

Conduite pour la confession et la communion, par S. François de Sales. — Lyon, Tournachon, Molin (s.d.)

Portrait de S. François et de la B. H. M. de Chantal.

Panthologie ou Thresor precieux de la saincte Croix, par François de Sales, Evesque de Genève. — Paris, Claude Rigaud, 1613.

Portrait du saint, en prière. une boule enflammée descend du ciel, cartouche de la dédicace en blanc qui devait porter comme dans l'ouvrage : Les vrais entretiens spirituels. Cœursillys 1629, le texte, le vray pourtraict du B. François de Sales.

Les Epistres spirituelles du bien-heureux François de Sales, evesque et prince de Geneve, recueillies par messire Louys de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve. — 2 vol., Lyon, Vincent de Cœurssillys, 1634.

Portrait du Saint, en prière, vive Jésus, dans un rayon de gloire. Au fond les armoiries de la famille de Sales surmontées de la croix et de la mître.

Le Sainct commerce et l'ame chrestienne avec Dieu, suivant les maximes du Bien-heureux François de Sales, par François BACHELARD. — Lyon, Claude Prost, 1662.

Portrait du Saint dans un médaillon entouré de fleurs.



Les vrays entretiens spirituels du Bien-Heureux François de Sales. — Lyon, de Cœurssilys, 1629.

Portrait du saint avec inscription sur le cartouche : « le vray pourtraict du B. François de Sales. ». 1 exemplaire, reliure du XVIII° siècle. 1 deuxième exemplaire, broché, parchemin.

Constitutions et instructions synodales de S. François de Sales, mises en ordre par Mgr Jean d'Aranthon d'Alex. — Annessy, Jacques Clerc, 1668.

Thrésor évangélique du bienheureux François de Sales, divisé en trois parties, par M. Nicolas Rouillart. — Paris, Sébastien Hure, 1634.

Le directeur spirituel désintéressé selon l'esprit du B. François de Sales, par Jean-Pierre Camus, evesque de Belley. — Paris, Fiacre Dehors, 1632.

La maison naturelle historique et cronologique de S. François de Sales, évêque et prince de Genève, divisée en trois parties, par Nicolas de Hauteville, prêtre. — Paris, 1669,

La vie du bien-heureus Mre François de Sales, par le R. P. Dom Jean de S. François. — Paris, Jean de Heuqueville, 1625.

Eloge historique du bien-heureux François de Sales, par Antoine Godeau. — Aix, J.-B. et L. Roize, 1663.

La vie de S. François de Sales, par M. de Marsollier. — 2 vol., Paris, Huart et Moreau, 1748.

Portrait du Saint d'après l'original qui est à l'abbaye royale de St-Victor-lez-Paris.

La principauté de Sainct François de Sales, par M. de Fortia. — Rome, Mancini, 1672.

La vie symbolique du bienheureux François de Sales, evesque et prince de Genève, par Adrien Gambart. — Paris, 1664.

Frontispice. Béatification du Saint, Paillet del, G. Vallet. sc., et compositions emblématiques aux têtes des chapitres.

La vie de l'illustrissime François de Sales de très heureuse et glorieuse mémoire...., par le R. P. Louys de la Rivière. — 3° édition, Lyon, P. Rigaud, 1625.

Abrégé de la Vie et des miracles de S. François de Sales, avec diverses manières de l'honorer. Les indulgences appliquées à ses médailles, par un Père de la Cie de Jésus. — Grenoble, Philippes, 1676.

La vie de très illustre messire François de Sales, par M. de Longueterre. — Lyon, de Cœursilly, 1624.

Vita B. Francisci Salesi episcopi et principis Gebennensium... ab D. Henrico Maupas du Tour, episcopo et Dynasta Aniciensi latine reddita a R. P. Francis Creuxio. — Coloniæ ubiorum. apud J. Busaeum, 1643.

Portrait de S. François.

La canonisation de S. François de Sales représentée en seize discours, par le R. P. Andoche Morel — Grenoble. Robert Philippes, 1665.

La vie du comte Louis de Sales frère de S. François de Sales, par le P. Buffier. — Paris, Le Clerc, 1708.

L'homme intérieur selon l'esprit du bien-heureux François de Sales, par le Rev. P. Alippe. — Lyon. Antoine Baret, 1657.

Contextus actorum omnium in Beatificatione et Canonizatione S. Francisci de Sales... a sanct. D. N. Alexandro VII, pont. max. sanctorum fastis adscripti, per Dominicum Capellum collecta. — Romæ, Dragondelli, 1665

Portrait du Saint par G.-J. Rossi, 1665.

Les cérémonies faites à Rome pour la béatification de François de Sales, Evesque de Genève. — Paris, 1666.

Portrait du Saint et Jean-Pierre Camus, par Devaux (XVIII° siècle).

Saint François de Sales peint par les dames de la Visitation ses contemporaines ; suivi de l'année de Saint François de Sales, par M. Delorme. — Lyon, Pélagaud et Lesne, 1840.

Le magnifique triomphe de Saint François de Sales, evesque et prince de Genève...., par Antoine Arnauld. — Paris, Tompère, 1680.

Portrait du Saint dans un cadre octogonal, par J. Guérin.

L'esprit du B. François de Sales, evesque de Genève, par J.-F. Camus, evesque de Belley. — 3 volumes, Paris, Gervais Alliot, 1639-1640-1641.

Edition complète très rare.

Octave de S. François de Sales. (Eloges de l'octave), par Nicolas de Hauteville. — Paris, F. Léonard, 1668.

Les caractères ou les peintures de la vie et de la douceur du Bien-heureux

François de Sales, par Nicolas DE HAUTEVILLE. — En 2 livres, Lyon Cl. Prost, 1661.

Frontispice composé avec les figures de S. François, de Charles-Auguste de Sales, les portraits de st Chantal, des mères de Chatel, Favre et de Bréchard.

La Philothée de saint François de Sales. — Vie de Mme de Charmoisy, par Jules Vuy. — Paris, V. Palmé, 1878.

Pourtraicts raccourcis de Sainct Charles Borromée, Saincte Therese, Sœur Marie de l'Incarnation et du B. H François de Sales, evesque de Geneve. Tirez par Estienne Cavet. — Lyon, La Botière, 1632.

Pourtraict raccourcy du B. Heureux François de Sales, evesque de Genève. Tiré par Estienne Cavet, chanoine en 1632, Réimpression par les soins de Léon Galle. — Exemplaire n° 24, Moûtiers, Ducloz, 1899.

Le portraict de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1669.

Le tombeau de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1670.

La douceur de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1668.

Dositée de la Vocation religieuse. Extrait des livres epistres... de feu le reverendissime François de Sales, par un père de la Compagnie de Jésus. — Paris, Sébastien Cramoisy, 1633.

Les soupirs de Philothée ou seconde partie de la vie de feu Monsieur l'Evêque de Genève, par M. DE LONGUE-TERRE. — Lyon, de Cœursilly, 1624.

Portrait de S. François par C. Audran.

Office propre de S François de Sales..., avec sa messe et son octave. — Paris, Léonard, 1668.

Portrait du Saint. L'Alouette fecit.

Armorial Alliances généalogiques de S. François de Sales avec les familles du Dauphiné, par le R. P. MENESTRIER. — Réimpression, Lion sur le Rosne, Louis Brun, 1890.

L'Esprit de Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, recueilli de divers écrits de M. Jean-Pierre CAMUS, évêque de Belley, par M***, docteur de Sorbonne. — Paris, Estienne, 1727.

Un nouveau docteur de l'Eglise, Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par un ecclésiastique. — Lyon, Josserand, 1878.

Portraits de S. François, de Ste J. de Chantal.

Saint François de Sales et sa famille, par Mgr L.-E. PICCARD. — Paris, Lethielleux, 1911.

Souvenirs de S. François de Sales à Thonon, aux Allinges et en Chablais, par L.-E. PICCARD. — Thonon, Dubouloz.

Un ami de S. François de Sales, Camus, évêque de Belley, par l'abbé F. BOULAS. — Lyon, Vitte et Lutrin, 1879.

Eloge historique ou vie abrégée de Sainte Fremiot de Chantal. — Paris, Pierre Berton, 1768.

Portrait de Ste Jeanne de Chantal, peint par J. Restout, gravé par Cl. Tournay.

Les religieuses de Sainte-Claire à Lyon..., suivi d'une étude sur le lieu précis où est mort saint François de Sales, par A. STEYERT. — Lyon, Paquet, 1900.

La vie de la vénérable mère Susanne-Marie de Riants de Villerey. — Lyon. Valfrey, 1726.

Eclaircissemens sur la vie de messire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève. — Chambéry, Jean Gorrin. 1701.

La vie de messire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève, avec son directoire de mort..., par F. INNOCENT LE MASSON. — Lyon, François Comba, 1697.

Edition rare, avec le portrait et la dédicace au duc de Savoye, imprimé sur papier différent et qui manque à la plupart des exemplaires. Portrait en médaillon de l'Evêque : J. Delamonce : *ad vivum pinx.*

La vie du reverendissime et illustrissime evesque Claude de Granyer Religieux de Sainct Benoist et predecesseur du B. François de Sales, en l'Evesché de Genève, par le P. Boniface CONSTANTIN. — Lyon, veuve de C. Rigaud et Philippes Bordes, 1640.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 21815

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 7 juillet 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Depuis le début des hostilités, les séances de la Florimontane sont comme les stations du calvaire douloureux que nous gravissons : chacune apporte de nouveaux sujets de tristesse. Mais, dans l'hommage que nous rendons à des morts glorieux, nous recherchons la contagion de l'exemple et dans l'évocation de leurs hauts faits nous puisons des motifs consolants de courage et d'espoir.

Aujourd'hui, nous avons à signaler la mort doublement déplorable d'un jeune héros qui joignait la qualité d'étudiant ecclésiastique à celle d'officier : M. l'abbé Albert CATTIN, sous-lieutenant d'infanterie, est mort à l'hôpital de Lunéville, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Metzeral.

Il venait de terminer ses études théologiques à Rome et de gagner le titre de docteur en philosophie, quand la guerre éclata.

Plein d'ardeur et de patriotisme, il rejoignit, dès les premiers jours, comme sergent, un régiment particulièrement exposé, dont il partagea les périls et la gloire et fut successivement promu, sur le champ de bataille, adjudant et sous-lieutenant. Longtemps épargné par la mitraille, il finit par être blessé mortellement, dans la même semaine où un autre de ses frères, également officier, fut frappé d'une balle à la tête.

Aux parents si cruellement éprouvés, nous adressons nos plus vives condoléances.

Nous saluons également la mémoire du capitaine CORNIER, gendre de notre ancien collègue, M. Meyer, tué dans le même combat. M. Meyer a laissé parmi nous de nombreuses sympa-

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Le Roux, Général Maillot Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Paul-Dubois, Robert, F. Serand, J. Serand

thies, avivées par le malheur qui l'atteint : nous le prions d'en agréer le témoignage attristé.

Au moment de clore cette revue funèbre, on nous apprend que le chasseur Jean-Jules-Adrien CROLARD, fils de notre cher vice-président et député, aurait disparu dans l'explosion d'un fourneau de mine, à Notre-Dame de Lorette. A ce nouveau deuil aussi cruel qu'imprévu, nous prenons une part bien sincère et nous présentons à la famille de ce héros de 18 ans, qui était engagé volontaire, l'assurance de nos profonds regrets.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. MARTEAUX cite quelques noms caractéristiques de moulins sur le cadastre de 1730, dont le sens est problématique, comme *Coustafort* (Beaumont), *Chantafrey* (Giez), *Crèveson* (Groisy). *Cuchefatte* (Feigères, Sciez, Servoz) ; diverses explications sont proposées.

LE MÊME offre au Musée, de la part de M. Vigot, chef-armurier au 30e régiment de ligne, un fossile du Trias des Vosges, *Ceratites nodosus* recueilli par le donateur à Rambervillers.

M. DÉSORMAUX donne lecture de la communication suivante, due à M. Jean Terrier, notre collègue, imprimeur à Etampes, sur l'*Origine du mot Boche* [1] :

« Plusieurs journaux ont publié des notes plus ou moins fantaisistes sur l'origine de l'appellation « Boche ». appliquée à nos redoutables adversaires, les Allemands.

C'est ainsi qu'on a pu lire dans le *Matin* du 23 avril 1915 (Propos d'un parisien), les quelques lignes suivantes :

« ... C'est le cas de hasarder ici une origine possible de cette appellation de Boche, sur laquelle on a déjà tant discuté. Le bon érudit Gabriel de Lautrec nous rappelle avec juste raison que dans le vieux français — il est employé en ce sens dans le *Roman de Renart* — « boche » voulait dire « bouche ». C'est la forme primitive.

« Le boche serait donc une bouche, ni plus, ni moins... N'est il pas plaisant que l'on soit en train justement de la réduire par la famine ? »

M. Gabriel de Lautrec est professeur au collège d'Etampes.

1. L'étymologie du mot *Boche* fournirait déjà matière à une longue bibliographie. V. notamment, dans le *Temps*, les remarques de MM. Sainéan, Stapfer, etc. — Le *Journal de Genève* nous a fait connaître l'interprétation donnée au terme *boche* par un « Boche ». Cf. *Le Temps*, n° du 5 octobre 1915 : sur l'origine du mot *boche* d'après les savants *boches*. — L'article le plus substantiel, à ma connaissance, a paru dans la *Revue Universitaire* (n° de juillet 1915, p. 430) : « Le mot *Boche* ». Il est dû à M. T. Suran. (Cf. *Ibid.*, janvier 1915, p. 43.) [J. Dx.]



Aussi un journal régional *Le Gatinais*, reproduisit-il l'extrait ci-dessus dans son numéro du 1er mai, ce qui provoqua les observations suivantes d'un « habitant de Dourdan » (Seine-et-Oise), observations qui parurent dans le numéro du 15 mai du même journal :

« Si la grande confiance que nous inspire la sûre érudition de M. Gabriel de Lautrec et les appréciations élogieuses du spirituel écrivain du *Matin*, qui nous le présente, ne nous obligeaient pas à croire que le vocable *boche* vient en droite ligne du *Roman de Renart*, du XIIe siècle, et du mot *bouche*, — ne serait-il pas permis de supposer que l'expression *Alleboche* — dont nous entendons les ouvriers parisiens se servir depuis près de cinquante ans, en lieu et place d'*Allemand*, a fait, par abréviation, le mot *Boche* (et *Bochie*) — et enfin, serait tout uniment un mot d'argot — un mot de la langue de Gavroche et de son ami Navet, venu échouer dans la langue française comme tant d'autres ?

« Nous reviendrions évidemment de bien loin : mais qu'aurait à perdre la vérité, pour être à portée de la main ? »

« *Un habitant de Dourdan.* »

N'en déplaise à mon excellent ami, M. Gabriel de Lautrec, tout ingénieuse que soit son hypothèse, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, pas plus qu'à celle de l' « Habitant de Dourdan ». car l'appellation « boche », appliquée aux Allemands, a tout simplement pour origine certain clou à *grosse tête carrée*, employé autrefois dans la région genevoise, dans la région limitrophe savoisienne et à Annecy même, pour former des figures géométriques sur les portes d'entrée des maisons de ferme ou de campagne et appelé « boche », qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec le clou à grosse tête ronde, appelé *caboche* ou *tache*, et qui sert à ferrer les sabots.

A Genève, il y a quelque cinquante et soixante ans, les ouvriers de langue française de la corporation du bâtiment ne vivaient pas en bonne intelligence avec leurs camarades de langue allemande récemment immigrés et qui cherchaient sournoisement à les supplanter dans les chantiers. Aussi, par une analogie facile à saisir, les gratifièrent-ils du surnom de « tête de boche », puis, avec la terminaison péjorative « boche », d' « Allemand » ils firent « Alleboche ». Ce surnom fit fortune et bientôt s'appliqua à tous les « indésirables » d'origine allemande, quelle que fût leur profession.

En France, cette appellation se répandit assez rapidement, grâce aux nombreux ouvriers et touristes qui circulèrent toujours entre les deux pays, à tel point qu'au moment de la guerre de 1870 elle était déjà couramment appliquée à nos vainqueurs d'alors, qui vont être nos vaincus de demain.

A l'heure présente, d'ailleurs, le mot « boche » constitue l'insulte la plus grave, et c'est à bon droit que tout patriote français auquel cette injure est adressée, sous quelque forme que ce soit, est admis à la relever en justice et à obtenir une réparation pénale et civile. C'est du moins ce qui résulte d'un jugement du 7 juin 1915, rendu par le tribunal de simple police de Paris et condamnant une délinquante à 5 fr. d'amende — le maximum de la peine applicable — et à 100 fr. de dommage-intérêts en faveur du plaignant, pour « injures non publiques par lettre ».

« Attendu, souligne le jugement, que le mot « boche », contenu dans la lettre incriminée, est un outrage particulièrement grave en présence des cruelles épreuves que traverse la France, qu'il convient dans la circonstance de faire une application sévère de la loi et de flétrir l'auteur de pareils outrages..... »

Ne voilà-t-il pas une sanction bien faite pour surprendre les ouvriers genevois qui, les premiers, appliquèrent aux Allemands le qualificatif péjoratif de « Tête de Boche » pour des motifs probablement assez futiles, surtout si on les met en parallèle avec les atrocités qui ont redonné à ce terme grotesque un si triste regain d'actualité. »

M. Miquet présente le bulletin n° 4 de l'*Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice*, qui vient de paraître.

M. Paul-Dubois, présent à la séance, fait hommage de son étude sur la *Neutralité de la Savoie du Nord*.

M. Miquet donne connaissance des réflexions que lui a suggérées la lecture du livre récent de M. Marullaz : *La vérité sur la neutralité de la Savoie du nord*. Notre président essaie d'éclaircir, au point de vue historique et par la comparaison des textes et des conclusions qui en découlent, cette question d'actualité qui est fort complexe.

Les membres présents écoutent avec une attention soutenue la captivante discussion qui s'engage, échange d'idées et de commentaires, à laquelle prend part avec son habituelle sagacité l'érudit historien qu'est M. Paul-Dubois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Note sur l'émigration des Savoyards
en Franche-Comté
au XVIIe siècle

On sait depuis longtemps qu'à la suite des guerres, de la peste et de la famine, « la dépopulation de certaines contrées de la France actuelle était devenue effrayante ».

En Lorraine, affirme Digot, « des villages entiers étaient déserts. Des privilèges et des dons invitèrent les étrangers à repeupler cette province et le Barrois ».

Dans mes *Recherches sur les familles des émigrants savoyards* (1910), j'ai déjà fait entendre, avec preuves à l'appui, qu' « en Franche-Comté, pour les mêmes causes, il y avait une situation pareille ». En rappelant la découverte d'une colonie savoisienne faite à Chissey (Jura) par M. Bruchet (1894), j'ai mentionné l'existence de colonies semblables à Filain, à Chariez et à Andelarre (Haute-Saône).

Aujourd'hui, grâce à l'obligeance d'un érudit franc-comtois qui depuis longtemps fait des recherches sur cette question, je suis en mesure de généraliser mon affirmation.

Voici, en effet, ce qu'écrit à ce sujet M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs) :

« Pendant les lamentables désastres de la guerre de Trente Ans, le comté de Bourgogne perdit jusqu'aux neuf dixièmes de ses habitants. Quand la tempête fut apaisée, des multitudes d'étrangers vinrent combler nos vides, réparer les ruines et cultiver les terres en friches. Nos registres paroissiaux indiquent leur nationalité. Les édits de nos souverains n'admettant que des sujets catholiques, les nouveaux venus étaient du canton de Fribourg ou de la Savoie. C'est principalement à cette dernière contrée qu'appartenaient les émigrants de la région de Salins. La descendance masculine de plusieurs subsiste et je puis vous citer des noms que vous reconnaîtrez :

« Nous avons des Lescoffy (Excoffier), des Desmillière (Delesmillières), des de Lustre (Delieutraz), des Viennet (Vianney), des Déprat (Depraz), des Brenier (Brunier), des Ganevas (?), des Geraydan (?), des Grillet, des Nachon, des Vauthier, etc.

« Or, je n'ai jamais pu savoir comment l'émigration se produisit, ni par qui elle fut déterminée. Il me semble que les initiatives privées ne peuvent expliquer suffisamment un mouvement si considérable. Sans doute, les gouvernements de nos pays respectifs s'entendirent et réglèrent le déplacement de tant de familles. Dans cette hypothèse, les négociations qui eurent lieu durent laisser des traces dans l'histoire des deux pays.

« Malheureusement, je n'ai rien rencontré, jusqu'ici, de satisfaisant sur ce sujet. Voudriez-vous, s'il vous plaît, me dire sommairement ce que vous en savez, ou me donner des références pour faire des recherches fructueuses ?

« Les Franc-Comtois de ma région sont vraiment cousins des habitants de la Savoie et il est extrêmement intéressant de bien connaître les origines de notre parenté [1]. »

Pas plus que M. l'abbé Boillot, je n'ai pu découvrir dans nos textes législatifs ou dans nos documents d'archives des indications permettant d'établir qu'il y ait eu accord des gouvernements pour le règlement des conditions de ces transplantations en masses.

Il est possible cependant, sinon probable, que des textes existent, et je fais appel au bon vouloir de ceux qui pourraient me renseigner pour répondre à la question.

En attendant que ce point puisse être élucidé, faisons notre profit des précieuses données fournies par M. l'abbé Boillot :

« Ma paroisse, m'écrit-il, est à égale distance (8 kil,) entre Quingey et Chissey. Tous les villages avoisinants reçurent à la même époque un fort contingent de vos compatriotes.

« Dans une brochure intitulée : *La sculpture sur bois en Franche-Comté du XVe au XVIIIe siècle*, par Jules Gauthier, naguère archiviste du Doubs, on peut lire les lignes suivantes : « Suspendue de 1635 à 1660, pendant les lamentables désastres de la guerre de Trente-Ans et la dépopulation presque complète d'une province sacrifiée, la dévotion (qui employait les sculpteurs) renaît aussitôt que les fléaux cessent et que les émigrés, ramenant avec eux de nombreux Fribourgeois et Savoyards, rentrent dans leurs foyers abandonnés. »

Ces lignes, dit M. Boillot, nous révèlent que beaucoup de Comtois, aux approches des armées de Richelieu, avaient cherché un refuge au-delà du Jura, soit en Savoie, soit en

1. Lettre du 21 juillet 1915, adressée à M. le chanoine Gavard, qui a bien voulu me la communiquer.

Suisse: les noms de ces exilés sont inscrits maintes fois dans les vieux registres de catholicité.

Mon docte correspondant ajoute :

« Dans son remarquable *Dictionnaire de Franche-Comté,* Rousset fait observer que, de 1644 à 1650, un grand nombre de familles de la Suisse, de la Savoie, du Bugey, de la terre de Saint-Claude et de la France vinrent s'établir à Poligny et relevèrent la ville de ses ruines.

« Un article d'un compte présenté en 1648 au parlement de Dôle par Jean Pellerin, capitaine et mayeur de la ville de Poligny, porte que 220 francs seront payés à Bartholomey Nachon et ses consorts, « massons savoyards, pour avoir démoli une cortine entière. »

Il est question ensuite, à plusieurs reprises, de « six massons savoyards ».

Un lettré qui fit quelque bruit dans son temps et qui, sans s'en douter, était lui-même d'origine savoisienne, J. Tissot, des Fourgs près Pontarlier, frappé de la grande similitude des patois savoyards et comtois, non moins que de l'identité des types physiologiques des deux pays, attribuait ces ressemblances à l'émigration probable d'un grand nombre de montagnards comtois dans la Haute-Savoie : il avait le pressentiment qu'un mélange de ces populations avait eu lieu, mais il intervertissait les rôles et se méprenait sur le véritable sens de cette pénétration.

Aujourd'hui, nous sommes fixés. M. l'abbé Boillot nous communique une longue liste des émigrants savoyards qu'il a retrouvés dans les registres de catholicité de la région qu'il habite. C'est cette liste que nous publions ci-après.

« On voit à première vue que les rédacteurs des livres paroissiaux écrivaient les noms comme ils les entendaient prononcer par les nouveaux venus. La plupart sont mal orthographiés, et même défigurés... Quand deux époux sont mentionnés, les mots *ex Sabaudiâ* venant à la suite ne doivent parfois se rapporter qu'à l'homme... »

Outre l'intérêt historique présenté par ces listes, elles constituent un curieux document sur la prononciation du temps, qui est, du reste, la prononciation encore usitée en patois:

Raivre	=	Raivroz	Cresilles	=	Cruseilles
Remelly	=	Rumilly	Gy	=	Giez
Lelly	=	Lully	Chamans	=	Samoëns, etc.

François de Sales, par Nicolas DE HAUTEVILLE. — En 2 livres, Lyon Cl. Prost, 1661.

Frontispice composé avec les figures de S. François, de Charles-Auguste de Sales, les portraits de s[te] Chantal, des mères de Chatel, Favre et de Bréchard.

La Philothée de saint François de Sales. — Vie de M[me] de Charmoisy, par Jules Vuy. — Paris, V. Palmé, 1878.

Pourtraicts raccourcis de Sainct Charles Borromée, Saincte Therese, Sœur Marie de l'Incarnation et du B. H François de Sales, evesque de Geneve. Tirez par Estienne Cavet. — Lyon, La Botière, 1632.

Pourtraict raccourcy du B. Heureux François de Sales, evesque de Genève. Tiré par Estienne Cavet, chanoine en 1632, Réimpression par les soins de Léon Galle. — Exemplaire n° 24, Moûtiers, Ducloz, 1899.

Le portraict de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1669.

Le tombeau de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1670.

La douceur de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1668.

Dositée de la Vocation religieuse. Extrait des livres epistres... de feu le reverendissime François de Sales, par un père de la Compagnie de Jésus. — Paris, Sébastien Cramoisy, 1633.

Les soupirs de Philothée ou seconde partie de la vie de feu Monsieur l'Evêque de Genève, par M. DE LONGUE-TERRE. — Lyon, de Cœursilly, 1624.

Portrait de S. François par C. Audran.

Office propre de S François de Sales..., avec sa messe et son octave. — Paris, Léonard, 1668.

Portrait du Saint. L'Alouette fecit.

Armorial Alliances généalogiques de S. François de Sales avec les familles du Dauphiné, par le R. P. MENESTRIER. — Réimpression, Lion sur le Rosne, Louis Brun, 1890.

L'Esprit de Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, recueilli de divers écrits de M. Jean-Pierre CAMUS, évêque de Belley, par M***, docteur de Sorbonne. — Paris, Estienne, 1727.

Un nouveau docteur de l'Eglise, Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par un ecclésiastique. — Lyon, Josserand, 1878.

Portraits de S. François, de S[te] J. de Chantal.

Saint François de Sales et sa famille, par M[gr] L.-E. PICCARD. — Paris, Lethielleux, 1911.

Souvenirs de S. François de Sales à Thonon, aux Allinges et en Chablais, par L.-E. PICCARD. — Thonon, Dubouloz.

Un ami de S. François de Sales, Camus, évêque de Belley, par l'abbé F. BOULAS. — Lyon, Vitte et Lutrin, 1879.

Eloge historique ou vie abrégée de Sainte Fremiot de Chantal. — Paris, Pierre Berton, 1768.

Portrait de S[te] Jeanne de Chantal. peint par J. Restout, gravé par Cl. Tournay.

Les religieuses de Sainte-Claire à Lyon..., suivi d'une étude sur le lieu précis où est mort saint François de Sales, par A. STEYERT. — Lyon, Paquet, 1900.

La vie de la vénérable mère Susanne-Marie de Riants de Villerey. — Lyon. Valfrey, 1726.

Eclaircissemens sur la vie de messire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève. — Chambéry, Jean Gorrin, 1701.

La vie de messire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève, avec son directoire de mort..., par F. INNOCENT LE MASSON. — Lyon, François Comba, 1697.

Edition rare, avec le portrait et la dédicace au duc de Savoye, imprimé sur papier différent et qui manque à la plupart des exemplaires. Portrait en médaillon de l'Evêque : J. Delamonce : *ad vivum pinx.*

La vie du reverendissime et illustrissime evesque Claude de Granyer Religieux de Sainct Benoist et predecesseur du B. François de Sales, en l'Evesché de Genève, par le P. Boniface CONSTANTIN. — Lyon, veuve de C. Rigaud et Philippes Bordes, 1640.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 21815

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 7 juillet 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Depuis le début des hostilités, les séances de la Florimontane sont comme les stations du calvaire douloureux que nous gravissons : chacune apporte de nouveaux sujets de tristesse. Mais, dans l'hommage que nous rendons à des morts glorieux, nous recherchons la contagion de l'exemple et dans l'évocation de leurs hauts faits nous puisons des motifs consolants de courage et d'espoir.

Aujourd'hui, nous avons à signaler la mort doublement déplorable d'un jeune héros qui joignait la qualité d'étudiant ecclésiastique à celle d'officier : M. l'abbé Albert Cattin, sous-lieutenant d'infanterie, est mort à l'hôpital de Lunéville, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Metzeral.

Il venait de terminer ses études théologiques à Rome et de gagner le titre de docteur en philosophie, quand la guerre éclata.

Plein d'ardeur et de patriotisme, il rejoignit, dès les premiers jours, comme sergent, un régiment particulièrement exposé, dont il partagea les périls et la gloire et fut successivement promu, sur le champ de bataille, adjudant et sous-lieutenant. Longtemps épargné par la mitraille, il finit par être blessé mortellement, dans la même semaine où un autre de ses frères, également officier, fut frappé d'une balle à la tête.

Aux parents si cruellement éprouvés, nous adressons nos plus vives condoléances.

Nous saluons également la mémoire du capitaine Cornier, gendre de notre ancien collègue, M. Meyer, tué dans le même combat. M. Meyer a laissé parmi nous de nombreuses sympa-

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Paul-Dubois, Robert, F. Serand, J. Serand

thies, avivées par le malheur qui l'atteint : nous le prions d'en agréer le témoignage attristé.

Au moment de clore cette revue funèbre, on nous apprend que le chasseur Jean-Jules-Adrien Crolard, fils de notre cher vice-président et député, aurait disparu dans l'explosion d'un fourneau de mine, à Notre-Dame de Lorette. A ce nouveau deuil aussi cruel qu'imprévu, nous prenons une part bien sincère et nous présentons à la famille de ce héros de 18 ans, qui était engagé volontaire, l'assurance de nos profonds regrets.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Marteaux cite quelques noms caractéristiques de moulins sur le cadastre de 1730, dont le sens est problématique, comme *Coustafort* (Beaumont), *Chantafrey* (Giez), *Crèveson* (Groisy). *Cuchefatte* (Feigères, Sciez, Servoz) ; diverses explications sont proposées.

Le Même offre au Musée, de la part de M. Vigot, chef-armurier au 30e régiment de ligne, un fossile du Trias des Vosges, *Ceratites nodosus* recueilli par le donateur à Rambervillers.

M. Désormaux donne lecture de la communication suivante, due à M. Jean Terrier, notre collègue, imprimeur à Etampes, sur l'*Origine du mot Boche*[1] :

« Plusieurs journaux ont publié des notes plus ou moins fantaisistes sur l'origine de l'appellation « Boche », appliquée à nos redoutables adversaires, les Allemands.

C'est ainsi qu'on a pu lire dans le *Matin* du 23 avril 1915 (Propos d'un parisien), les quelques lignes suivantes :

« ... C'est le cas de hasarder ici une origine possible de cette appellation de Boche, sur laquelle on a déjà tant discuté. Le bon érudit Gabriel de Lautrec nous rappelle avec juste raison que dans le vieux français — il est employé en ce sens dans le *Roman de Renart* — « boche » voulait dire « bouche ». C'est la forme primitive.

« Le boche serait donc une bouche, ni plus, ni moins... N'est-il pas plaisant que l'on soit en train justement de la réduire par la famine ? »

M. Gabriel de Lautrec est professeur au collège d'Etampes.

1. L'étymologie du mot *Boche* fournirait déjà matière à une longue bibliographie. V. notamment, dans le *Temps*, les remarques de MM. Sainéan, Stapfer, etc. — Le *Journal de Genève* nous a fait connaître l'interprétation donnée au terme *boche* par un « Boche ». Cf. *Le Temps*, n° du 5 octobre 1915 : sur l'origine du mot *boche* d'après les savants *boches*. — L'article le plus substantiel, à ma connaissance, a paru dans la *Revue Universitaire* (n° de juillet 1915, p. 430) : « Le mot *Boche* ». Il est dû à M. T. Suran. (Cf. *Ibid.*, janvier 1915, p. 43.) [J. Dx.]

Aussi un journal régional *Le Gatinais*, reproduisit-il l'extrait ci-dessus dans son numéro du 1er mai, ce qui provoqua les observations suivantes d'un « habitant de Dourdan » (Seine-et-Oise), observations qui parurent dans le numéro du 15 mai du même journal :

« Si la grande confiance que nous inspire la sûre érudition de M. Gabriel de Lautrec et les appréciations élogieuses du spirituel écrivain du *Matin*, qui nous le présente, ne nous obligeaient pas à croire que le vocable *boche* vient en droite ligne du *Roman de Renart*, du XIIe siècle, et du mot *bouche*, — ne serait-il pas permis de supposer que l'expression *Alleboche* — dont nous entendons les ouvriers parisiens se servir depuis près de cinquante ans, en lieu et place d'*Allemand*, a fait, par abréviation, le mot *Boche* (et *Bochie*) — et enfin, serait tout uniment un mot d'argot — un mot de la langue de Gavroche et de son ami Navet, venu échouer dans la langue française comme tant d'autres ?

« Nous reviendrions évidemment de bien loin; mais qu'aurait à perdre la vérité, pour être à portée de la main ? »

« *Un habitant de Dourdan.* »

N'en déplaise à mon excellent ami, M. Gabriel de Lautrec, tout ingénieuse que soit son hypothèse, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, pas plus qu'à celle de l' « Habitant de Dourdan », car l'appellation « boche », appliquée aux Allemands, a tout simplement pour origine certain clou à *grosse tête carrée*, employé autrefois dans la région genevoise, dans la région limitrophe savoisienne et à Annecy même, pour former des figures géométriques sur les portes d'entrée des maisons de ferme ou de campagne et appelé « boche », qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec le clou à grosse tête ronde, appelé *caboche* ou *tache*, et qui sert à ferrer les sabots.

A Genève, il y a quelque cinquante et soixante ans, les ouvriers de langue française de la corporation du bâtiment ne vivaient pas en bonne intelligence avec leurs camarades de langue allemande récemment immigrés et qui cherchaient sournoisement à les supplanter dans les chantiers. Aussi, par une analogie facile à saisir, les gratifièrent-ils du surnom de « tête de boche », puis, avec la terminaison péjorative « boche », d' « Allemand » ils firent « Alleboche ». Ce surnom fit fortune et bientôt s'appliqua à tous les « indésirables » d'origine allemande, quelle que fût leur profession.

En France, cette appellation se répandit assez rapidement, grâce aux nombreux ouvriers et touristes qui circulèrent toujours entre les deux pays, à tel point qu'au moment de la guerre de 1870 elle était déjà couramment appliquée à nos vainqueurs d'alors, qui vont être nos vaincus de demain.

A l'heure présente, d'ailleurs, le mot « boche » constitue l'insulte la plus grave, et c'est à bon droit que tout patriote français auquel cette injure est adressée, sous quelque forme que ce soit, est admis à la relever en justice et à obtenir une réparation pénale et civile. C'est du moins ce qui résulte d'un jugement du 7 juin 1915, rendu par le tribunal de simple police de Paris et condamnant une délinquante à 5 fr. d'amende — le maximum de la peine applicable — et à 100 fr. de dommage-intérêts en faveur du plaignant, pour « injures non publiques par lettre ».

« Attendu, souligne le jugement, que le mot « boche », contenu dans la lettre incriminée, est un outrage particulièrement grave en présence des cruelles épreuves que traverse la France, qu'il convient dans la circonstance de faire une application sévère de la loi et de flétrir l'auteur de pareils outrages..... »

Ne voilà-t-il pas une sanction bien faite pour surprendre les ouvriers genevois qui, les premiers, appliquèrent aux Allemands le qualificatif péjoratif de « Tête de Boche » pour des motifs probablement assez futiles, surtout si on les met en parallèle avec les atrocités qui ont redonné à ce terme grotesque un si triste regain d'actualité. »

M. Miquet présente le bulletin n° 4 de l'*Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice*, qui vient de paraître.

M. Paul-Dubois, présent à la séance, fait hommage de son étude sur la *Neutralité de la Savoie du Nord*.

M. Miquet donne connaissance des réflexions que lui a suggérées la lecture du livre récent de M. Marullaz : *La vérité sur la neutralité de la Savoie du nord*. Notre président essaie d'éclaircir, au point de vue historique et par la comparaison des textes et des conclusions qui en découlent, cette question d'actualité qui est fort complexe.

Les membres présents écoutent avec une attention soutenue la captivante discussion qui s'engage, échange d'idées et de commentaires, à laquelle prend part avec son habituelle sagacité l'érudit historien qu'est M. Paul-Dubois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Note sur l'émigration des Savoyards en Franche-Comté

au XVII[e] siècle

On sait depuis longtemps qu'à la suite des guerres, de la peste et de la famine, « la dépopulation de certaines contrées de la France actuelle était devenue effrayante ».

En Lorraine, affirme Digot, « des villages entiers étaient déserts. Des privilèges et des dons invitèrent les étrangers à repeupler cette province et le Barrois ».

Dans mes *Recherches sur les familles des émigrants savoyards* (1910), j'ai déjà fait entendre, avec preuves à l'appui, qu' « en Franche-Comté, pour les mêmes causes, il y avait une situation pareille ». En rappelant la découverte d'une colonie savoisienne faite à Chissey (Jura) par M. Bruchet (1894), j'ai mentionné l'existence de colonies semblables à Filain, à Chariez et à Andelarre (Haute-Saône).

Aujourd'hui, grâce à l'obligeance d'un érudit franc-comtois qui depuis longtemps fait des recherches sur cette question, je suis en mesure de généraliser mon affirmation.

Voici, en effet, ce qu'écrit à ce sujet M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs) :

« Pendant les lamentables désastres de la guerre de Trente Ans, le comté de Bourgogne perdit jusqu'aux neuf dixièmes de ses habitants. Quand la tempête fut apaisée, des multitudes d'étrangers vinrent combler nos vides, réparer les ruines et cultiver les terres en friches. Nos registres paroissiaux indiquent leur nationalité. Les édits de nos souverains n'admettant que des sujets catholiques, les nouveaux venus étaient du canton de Fribourg ou de la Savoie. C'est principalement à cette dernière contrée qu'appartenaient les émigrants de la région de Salins. La descendance masculine de plusieurs subsiste et je puis vous citer des noms que vous reconnaîtrez :

« Nous avons des Lescoffy (Excoffier), des Desmillière (Delesmillières), des de Lustre (Delieutraz), des Viennet (Vianney), des Dépraz (Depraz), des Brenier (Brunier), des Ganevas (?), des Geraydan (?), des Grillet, des Nachon, des Vauthier, etc.



« Or, je n'ai jamais pu savoir comment l'émigration se produisit, ni par qui elle fut déterminée. Il me semble que les initiatives privées ne peuvent expliquer suffisamment un mouvement si considérable. Sans doute, les gouvernements de nos pays respectifs s'entendirent et réglèrent le déplacement de tant de familles. Dans cette hypothèse, les négociations qui eurent lieu durent laisser des traces dans l'histoire des deux pays.

« Malheureusement, je n'ai rien rencontré, jusqu'ici, de satisfaisant sur ce sujet. Voudriez-vous, s'il vous plaît, me dire sommairement ce que vous en savez, ou me donner des références pour faire des recherches fructueuses ?

« Les Franc-Comtois de ma région sont vraiment cousins des habitants de la Savoie et il est extrêmement intéressant de bien connaître les origines de notre parenté [1]. »

Pas plus que M. l'abbé Boillot, je n'ai pu découvrir dans nos textes législatifs ou dans nos documents d'archives des indications permettant d'établir qu'il y ait eu accord des gouvernements pour le règlement des conditions de ces transplantations en masses.

Il est possible cependant, sinon probable, que des textes existent, et je fais appel au bon vouloir de ceux qui pourraient me renseigner pour répondre à la question.

En attendant que ce point puisse être élucidé, faisons notre profit des précieuses données fournies par M. l'abbé Boillot :

« Ma paroisse, m'écrit-il, est à égale distance (8 kil,) entre Quingey et Chissey. Tous les villages avoisinants reçurent à la même époque un fort contingent de vos compatriotes.

« Dans une brochure intitulée : *La sculpture sur bois en Franche-Comté du XVe au XVIIIe siècle*, par Jules Gauthier, naguère archiviste du Doubs, on peut lire les lignes suivantes : « Suspendue de 1635 à 1660, pendant les lamentables désastres de la guerre de Trente-Ans et la dépopulation presque complète d'une province sacrifiée, la dévotion (qui employait les sculpteurs) renaît aussitôt que les fléaux cessent et que les émigrés, ramenant avec eux de nombreux Fribourgeois et Savoyards, rentrent dans leurs foyers abandonnés. »

Ces lignes, dit M. Boillot, nous révèlent que beaucoup de Comtois, aux approches des armées de Richelieu, avaient cherché un refuge au-delà du Jura, soit en Savoie, soit en

1. Lettre du 21 juillet 1915, adressée à M. le chanoine Gavard, qui a bien voulu me la communiquer.

Suisse : les noms de ces exilés sont inscrits maintes fois dans les vieux registres de catholicité.

Mon docte correspondant ajoute :

« Dans son remarquable *Dictionnaire de Franche-Comté*, Rousset fait observer que, de 1644 à 1650, un grand nombre de familles de la Suisse, de la Savoie, du Bugey, de la terre de Saint-Claude et de la France vinrent s'établir à Poligny et relevèrent la ville de ses ruines.

« Un article d'un compte présenté en 1648 au parlement de Dôle par Jean Pellerin, capitaine et mayeur de la ville de Poligny, porte que 220 francs seront payés à Bartholomey Nachon et ses consorts, « massons savoyards, pour avoir démoli une cortine entière. »

Il est question ensuite, à plusieurs reprises, de « six massons savoyards ».

Un lettré qui fit quelque bruit dans son temps et qui, sans s'en douter, était lui-même d'origine savoisienne, J. Tissot, des Fourgs près Pontarlier, frappé de la grande similitude des patois savoyards et comtois, non moins que de l'identité des types physiologiques des deux pays, attribuait ces ressemblances à l'émigration probable d'un grand nombre de montagnards comtois dans la Haute-Savoie : il avait le pressentiment qu'un mélange de ces populations avait eu lieu, mais il intervertissait les rôles et se méprenait sur le véritable sens de cette pénétration.

Aujourd'hui, nous sommes fixés. M. l'abbé Boillot nous communique une longue liste des émigrants savoyards qu'il a retrouvés dans les registres de catholicité de la région qu'il habite. C'est cette liste que nous publions ci-après.

« On voit à première vue que les rédacteurs des livres paroissiaux écrivaient les noms comme ils les entendaient prononcer par les nouveaux venus. La plupart sont mal orthographiés, et même défigurés... Quand deux époux sont mentionnés, les mots *ex Sabaudià* venant à la suite ne doivent parfois se rapporter qu'à l'homme... »

Outre l'intérêt historique présenté par ces listes, elles constituent un curieux document sur la prononciation du temps, qui est, du reste, la prononciation encore usitée en patois :

Raivre	=	Raivroz	Cresilles	=	Cruseilles
Remelly	=	Rumilly	Gy	=	Giez
Lelly	=	Lully	Chamans	=	Samoëns, etc.

HABITANTS DE LA SAVOIE

ÉTABLIS EN FRANCHE-COMTÉ AU XVII[e] SIÈCLE

Paroisse d'Aresche, près de Salins

1650. Dionysius Vouland.
1653. Petrus Thomasset, de Remelly.
1654. Claudius Gay et Joanna Quirot, conjuges.
Petrus Destret.
Joannès-Petrus Thomassin.
Claudius Plagnard (ou Plagna) et Parneta Lancoux, de Plagne.
Anthonius Chavanne.
1655. Anthonius Armoz, seu Darma.
1656. Petrus Pargué et Claudia Couchet (Bouchet?) conjuges. des Bland.
1657. Joannes-Petrus Thomasset et Joanna Roillena, seu Rillot, seu Raillat, conjuges, de Remelly.
1658. Nicolaüs Patoulet (Pattoret ?)
1659. Franciscus Escofié, Ludovicus Coutet, seu Couthil.
1660. Petrus Gavard et Joanna Valet.
1661. Ludovicus Vaultier et Gerarda Mandrillon.
1662. Ludovicus Couchet.
Bertrand Perquis et Perroneta Favre, conjuges.
1663. Bernardus Bulle et Francisca de Lulle.
1664. Nicolaüs Cristollet et Parneta Pateur, conjuges.
Claudius du Bulle (Dubouloz ?) et Barbara Vuillaume.
Ludovicus Couchet et Catharina Magnin, conjuges.
Claudius-Franciscus Reverchon.
1665. Petrus Mouret et Claudia Benoît.
1666. Jacobus de Joncey (Dusonchet) et Guillelma Daine.
Claudius Pâris et Mauritia Desprez, conjuges.
Jacobus Pâris, de Cusy.
Joannes Pequand.
1667. Petrus Nard et Joanna Fillon.
Georgius Fillion et Ludovica Degny.
Claudius Courtois.
Joannes Dagand.
1669. Claudius Clerc.
Claudius Dubost et Francisca Desprels.
Claudius Gruffy.
Gervasius Besson et Claudina Mestrot seu Mestre (Métral ?). conjuges. de Quintal.

1672. Petrus Mourot.
1674. Joannes Gruffy et Francisca Toubin.
1675. Jacobus Pâris, de Coursy (Cusy).
Franciscus Diaguenot (Diacquenod).
1673. Joannes Gay, de Annecy-le-Vieux.
1677. Petrus Pantin.
1689. Simon Jacquin, de Alenet, seu Alevet (Allèves).
Guillelmus et Martinus Martenot (Martinod), de Alenet.
Nicolaüs Martin, de Quintal et Maria Duchesne, d'Yvoire, conjuges.
1690. Nicolaüs de Rond (Deron) ex paroccià de Fleury (Flérier, Taninges).
Claudius Franciscus Panisset, de Morillon.
Urbanus Bouillet et Jacqua Billot, conjuges, de Annecy.
Joannes-Petrus Billot et Claudius-Franciscus Ursan, de Fleury (Flérier).
Confirmés en 1652 : Franciscus Meget (Miguet ?) de Coursille (Cruseilles) et Nicolaüs Caresset, de Saleve.

Village de Champagne, paroisse de Liesle

1660. Claudius Cusin, Blasius Tapponnier, Claudina Delachau.
1673. Petrus Bernard et Emunda Sanson.
1676. Despraz, de Courgy, in paroccià de Coulonge (Collonges) et Joanna-Francisca Sauvage, d'Annecy.
Claudius Joly, de Chalance (Sallanches).
Emundus Jacquard. Franciscus Pâris et Joanna Monnier.
1667. Joannus Lespaule, Petrus Taillefort, Jacobus Brenier.
1672. Emundus Desquand, vel Dacquand (Dagand ?), Jacobus Buhier, Buhioz ?
1675. Petrus Bernard, de Annecy, Amica Sessoul, de Manoux.
1676. Joannes Coulon, de Bessin, Franciscus Bidaut.
1681 Georgia Roy, Antonin Thiaffey, Andreas Courboully.
Dionisius Aubesset et Augustin Rey.
Ludovicus Jacquier, de Lely (Lully) et Claudia Bidaut, conjuges.
Augustina Roy, de Reyvre (Reyvroz).
1686. Pernette Bande (Bondaz), de parochià Reyvre, Ludovica Bonda, conjuges.
1688. Amatus Jacquard.

Liesle

1690. Georges Viénet.

Port Lesney

1651. Petrus Lescoffy, vel Escoffy, de Tanange (Taninges).
1653. Petrus de la Sara, dictus Lavigne, Franciscus Dupont.
1655. Nicolaüs Delivron, de Pharamand (Faramaz ?)
1656. Petrus Durud.
1660. Carolus Briffe, de Taninges.
1662. Franciscus Quartz et Claudia Beliez, conjuges.
Melchior Donet, Mauritius Generat.
1663. Joannes Godard, Bartholomeus Monnier.
1664. Franciscus Quartier et Claudia *Benenet*.
Franciscus Desmangy, du Chevron.
Franciscus Chevallier, de Gracy,

Paroisse de Quingey

(Chef-lieu)

1665. Michael Jaumard et Nicolaüs Brun.
1672. Joannes-Franciscus Goussent, Nicolaüs Messelin.
1674. Joannes Gouffre et Joanna Barnard, conjuges.
1677. Joannes Lustre, de La Cluse, et Joanna-Francisca Giroulet, de La Roche, conjuges.
1679 Jean-Pierre Bérard, de Saint-Jean de Maurienne.
1681. Martin Busaucin ou Cusaucin alias Constantin et François Longet sa femme.
1650. Amodru Michel de Tarange (Taninges).
1665. Jean-Claude Gaillard, de Minzier.
1668. Jean Durand et Philiberte Rosey.

(Lombard)

1556. Jacqueline Tissot, femme de Pierre Clerget.
1672. Franciscus Grivet et Claudia Barme, de Morsena (Morzine).
1675. Franciscus Deville et Jacqua La Mollie de Chinfin.
1681. Jean Barme.

(Chouzelot)

1658. Franciscus Brenet et Francisca Brocard.
1661. Ludovicus Boson, Alexandre Chamoux et Claudine Roy.
Jean Barnard, Etienne Lavigne et Anne Jacquier.

1677. Jean Genevois, d'Annecy.
1683. Claude Rey, de Conflans.

(Lavans)

1669 Joannes Durand.
1670. Bernard Ravier.
1679. Ludovicus Gens, de parochià Dione.

(Cessey)

Pierre Pidon, de La Roche et sa femme Charlotte *Lombard* ou *Lombart*.

Buffard, paroisse de Liesle.

1685. Nicolas Lacroix, Pierrette Bouchet.
1680. Pierre Buson
1660. Sébastien Goy, de Chilly, (Gay) et sa femme Toinette Seffon.
1662. Jacques Lecombe.
1664. Henri Jansot ; Joulet Claude-Charles.
1668. X... Delastre.
1707. Jean-François Simon, de Samoëns.
1669. Nicole Mourey, de Bioux la Verne (Le Biot, La Vernaz).
1681. Joannes Monnet, de Chambéry.
1695. Jean-Claude et Jean-François Lescophy.

Arc-et-Senans (décanat de Dôle)

1650. Joannes Couturier.
1651. Joannes Draguenot, de Cresille, seu Jacquinot (Diacquenod ?)
1653. Claudius Cousin (Cusin), de Charly.
Confirmati :
1652. Franciscus de Luttre (Delieutraz), Jacobus Desprels (Desprez).
Philippus Bouchet, Francisca Desprels (Desprez), de Jussy.
Petrus Desprels ; filii defuncti Petri Bran, de Vovray.
1655. Petrus Ivray ou Ruray, de Longueroye (Longerai).
Claudius Delaporte, de Ballon.
1656. Petrus Combin, de Bouverain.
1657. Petrus de Luttre (Delieutraz), Cresille, (de Cruseilles).
Claudius Dupoirier.
Benedictus de Lapierre, de Cresille.

1650. Nicolaüs Rimboz de parochià Sancti Nicolaï.
Claudius Lachau (Lachat) de Charly.
Petrus Maubout (Mabut), de Boumont (Beaumont).

1661. Claudia Tapponier, d'Espagny et Claudius Rey, conjuges.

1662. Marcus Lecophy, de Chaumont (Excoffier).

1663. Mauritius Marchant, de Gy (Giez), Laurentius Michiel, de Cresille.
Confirmati 1667 : Claudius-Franciscus Chaudet, Claudius Diaguenot, de Cresille, Amata Dupra, Claudia Chaudet, Nicolaus Diaquenot, Joannes-Claudia Felizan, Sebastianus Couturier.

1670. Andreas Chappas, dictus Pistolet, et Margaret Diaquenot, conjuges.

1672. Franciscus Michalet, de Flegy Jacobus Coulon, Remundus Jacquet, de Cresille, et Catherina Beauregard, conjuges. Petrus Jacquinod, de Cresille et Alexandra Savaron, conjuges.

1673. Joannes de la Millière, de Chamans (Delesmillière, de Samoëns).

François Miquet.

Noms de lieux en *-ier, -ière*[1]

pomum, fruit : *pomarium*, verger (Cic) : Pommier, (Présilly) ***Pomerii*** 1179 (Guichenon : ***Bibl. Sebus***, II, 13 et Besson, ***Mém.***, Pr. 36) nom probablement donné par les moines à leur abbaye.

rumex, icem ; pat. *ronjhĕ*, ronce à mûres : Ronsier, à Villaz : Ronzier, Ronzy à Cruseille, en 1225 ***Ronzie*** (SHAG, VII, 294) ***Roncye*** 1257 (id., XIV, 391, nº 343) : fém. la Ronzière (Rivière-Enverse) ; cp. la Rosière[2] (Samoëns) ***Ronseria*** 1435 (Institut genevois, IX, 31).

Sarraceni, peuple de l'Arabie heureuse dans Ammianus : lat. vulg. ***Sarracini*** : Farazenière, Fargenière à Valleiry, proba-

1. V. *Rev. Sav.*, 1915, p. 75.

2. Ce mot peut désigner aussi un endroit où poussent les roseaux (germ. *raus*) ou des roses, plutôt cultivées : Rosière, à Chamonix, en 1283 la *Rosery* (*Prieuré de Ch.* — nº 18) : même nom à Thônes, sur la montagne de la Tournette. Du dimin. *rosel*, le Roselet, îlot couvert de jones près de Duingt, dans le lac d'Annecy et à Saint-Sixt.

blement un des premiers terrains où fut cultivé le blé noir après le VIIIe s.

secale, seigle : Seillères, à Gruffy et à Rivière-Enverse, le premier, Seslères 1259 (Inv. de Saint-Jean d'Aulps, nos 631-643) ; l'autre *Seleyres* 1313 (*Mém. de l'Acad. Sales.* IX, 239), auj. Cellières.

spelta, épeautre, pat. *épiòtĕ*, dont la culture est rare en Savoie (*Flore popul.*, p. 44) : Epiotières, à Contamine-sur-Arve, écrit *Etiopières* en 1730 à Allonzier.

stirps, *stirpem*, souche : Etrepayres en 1730 à Saint-Julien, désignant un sol à racines et à broussailles.

urtica, ortie : masc. nant d'Urty, à Magland. cp. anc. fr. *ortier*, *urtier*, ortie (Godefroid) : fem. Urtières (Savoie).

viridiarium, jardin, puis *viridarium* et *virdiarium* ; fr. *vergier*, *verger* ; pat. *vorzi*, lieu planté de saules et d'osier (on peut supposer aussi **virgarium*[1] analogue à *virgetum* (Cic.) oseraie) ; en 981, *Verzerius* (*Ch. de Cluny*, II, no 1556). ital. *verzière* : Vorzier, Vorzière (RS, 1899, 60) ; Vourgier, à Copponex et à Giez.

**virosca*, *verosca*, adj. *viroscia*, pat. *vĕròcĕ*, *varoche*, aune vert (*Flore popul.* p. 12) d'où Saint-Nicolas de Véroce, *Voroysi*, 1279 (*Prieuré de Chamonix*, p. 16) Verossia (SHAG, IX, 224) *Voroyssy* 1289 (id., XIV, no 214) et le mas de Vérosse, à Orcier ; Verossier, Verossy, à Larringe, Vieugy ; — sans compter : *buxus*, buis, Boussière (Cranves-Sales) ; *faba*, fève, Favières, à Passy, Villy : *folia*, feuille, Feuilleraz, à Cluses : et par *follat* (Les Follats, bois à Cruseille) Folatière à Cordon, Groisy et Flatière, aux Houches ; *juniperus*, Genevrières, à Chilly ; *lenticula*, lentille, Lentillières, à Marlens et à Marignier, *in territorio de Lentilleriae* 1494 (*Mém. de la Soc. Savois.* XXIX, 93), *milium*, mil (Samoëns, Serraval) : *panicium*, panis, panissier, à Thônes, Panissière, à Marlens : Penecière, à La Balme de Sillingy ; *pisum*, pois, dans Plaine pesière, à Passy ; *rapa*, rave, Ravier, à Cercier, Ravières, à Charvonnex, Cons ; *spina* épine, arbrisseau épineux, Epigny (Domancy, Fillinge, Giez, Thiez) Epingnières, à Messery ; *vicia*, vesse, Vessiére, à Cernex ; Vessy, à Moye ; vinea, vigne : Vignier[2], à Cranves, Feigères ; Vignères, à Annecy-le-Vieux, etc.

1. *Dict. savoy.*, p. 428.
2. Vigny, Vignier, peut encore s'expliquer par un dérivé en *acus* des gentilices Vinius ou Vinnius, comme à Brenthonne. *Vinie*, 1911 (SHAG, II, part. 2, p. 48) *Vigniez* 1273 (ID., XIV, no 139, p. 128). Ce nom existe aussi à Contamine-sur-Arve, Jonzier, Larringe, Samoëns (ID., XV, p. 50, 54) et Thiez.

III. Noms à radical surtout germanique, renfermant des noms à signification diverse et de création plus ou moins tardive :

arenarium, sablière (Vitruve) : Arenier, à Rivière-Enverse, Arny, à Allonzier, les Harniers, à Annecy-le-Vieux ; Erny, au Biot. A Morzine, *Lernyer* 1335 (*Inv. de l'abb. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 370). — *Arni* désigne aussi un vent violent qui entasse la neige (DS et J. Désormeaux : *Rev. de Philol. fr.*, XX, 173 ; RS, 1912, 163), d'*arenarius* (*ventus*).

**banda*, germ. bande, ruban ; ital. *bandiera*, bannière (Koerting, n° 1207) : Bandières, à Annemasse et Pringy.

bed, germ., lit, b. lat.. *bedus, bedium* : *betus brunnum, b. nocivum* 793 (*Diplômes de l'abb. de Saint-Claude*) ; *in bitgeio ad pontetulum* XII[e] s. (Soc. d'hist. de Genève = SHAG, II, 27, doc.) ; fr. *biez, bief*, pat. *bi, by* ; d'où *bedaria*, bief de moulin, *bezeria*, 1283 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, XX, 430, doc. 5) ; pat. *bedire, bezire, bejhire*, au XIV[e] s. *begyry* (RS, 1866, 113 ; 1902, 174) : bezière.

besca, b. lat. bêche, adj. *bescia* ; cp. *Becia* 852 (*Cartul de Conques*). Besse (Aveyron) : dériv. Bessard, à Sevrier et Beschard, à Talloire (Koerting, n° 1294, 1346 et HDT) ; d'où *beciaria*, 1012 (*Cartul. de Conques*), mesure agraire équivalant à ce qu'on peut cultiver de terre en un jour avec la bêche (Du Cange) : Bessière.

bord, germ., planche, revêtement en bois, hutte : b.l. *borda*, petite métairie (Du C.) : pat. *bordă*, bâton (Billiet) : Bordière, à Chilly ; — masc. Borgy, Borzy à Sallanches et à Sillingy, celui-ci ancienne villa romaine (RS, 1907, 84).

botan, germ., frapper, pousser, amener à l'extrémité ; b. lat. *botum, butum, bottus, buttus* ; *buteria*, bout de terre, petit champ (Du C.) : Bottière, Bouttières, à Charvonnex, Giez, Menthon, Serraval, Sillingy, etc. « Dans l'Orne, aux environs de Sées, on appelle *boutière* l'extrémité non cultivée d'un champ labouré (Godefroid : *Dict. de l'anc. lang. franç*).

bulga, celt., bourse de cuir (Holder) irl. *bolg*, sac, outre ; v. fr. bolg, bouge ; ital. *bolgia*, fosse, besace. Par comparaison, *bugia, bougia*, petite maison rustique de forme ronde (Du C.) : à Viry, *Bogie* 1239 (*Mém. de la Soc. de la Suisse romande*, XII, 168 : n° 119, 120) : à Annecy, *Bougie ville*, 1367 (SHAG, XIII, 223) : en Savoie, les Bauges, *in Bogiis*, 1273 (J.-J. Vernier : *Dict. top.*, art. Chatelard). Bougette (Seynod) *Bougitaz*, XV[e] s. (Bruchet, *Inv.* E, 150). De là, *bougeria*

(Du C.) petite propriété dépendant de la bouge d'un paysan, par suite terre sans grande valeur : *bougerie que dicuntur bogerie terre steriles* 1330 (*Prieuré de Chamonix*, n° 80 et SHAG, XIII, 81) : *nemora et bougeria* XIVe s. lu *burgeria* (*Mém. de l'Acad. Salés.*, 1888) à Cluses. A Saint-Julien, la Bougerie.

carros, celtiq., *carrus*, lat. char ; b. lat. *carrarius* (HOLDER), *carraria (via)*, chemin où peut passer un char (Du C.), chemin public d'exploitation : grande rue de village : Charrière (Thusy) *charreres* 1225 (SHAG, IV, 35, doc.) et à Samoëns, à Musiège, la grande charrière.

cinis, cinerem, cendre : *cinererius locus*, endroit où l'on brûlait les herbes dans les bois (Du C.) cp. HPM, I, 306 ; Cendrier, à Reignier.

Charles MARTEAUX.

L'odyssée d'un Enfant de la Savoie

Benjamin DAYMONAZ

Pour ne pas induire en vaine recherche les lecteurs curieux, je me hâte de dire qu'il ne s'agit ni de prince ni de grand seigneur savoyard ; le compatriote dont je m'occupe ne fut pas un homme d'épée et j'ajouterai, sans craindre de l'amoindrir, que sa noblesse venait du cœur et non d'antiques parchemins qui parfois n'en donnent que l'apparence. Il appartenait à la bourgeoisie, bien que de mauvais plaisants ou des malveillants lui aient attribué une origine diabolique en jouant sur son nom qui était Daymonaz.

Sa piété était bien trop sincère, comme celle de sa famille, pour que cette plaisanterie pût avoir du venin. C'est certainement cette piété qui lui donna accès dans la dynastie la plus illustre et la plus antique de l'Europe, au moins selon les croyants.

Je fais cette réserve pour ceux qui refuseraient d'accepter cette affirmation parce que la dite dynastie ne figure pas à l'almanach de Gotha. Or, on sait que ce Vapereau princier, fidèle à la Kultur germanique, n'a dans ses augustes pages que les *Beati possidentes* et que si les princes auxquels je fais allusion ont fait partie jadis de cette caste privilégiée, par suite de malheurs,

les descendants n'ont pas été aussi bien favorisés. Je doute toutefois que parmi les personnages admis dans le noble almanach teuton, il s'en trouve beaucoup dont la vie soit aussi pleine de dévouement et de désintéressement que celle de notre compatriote, membre par alliance de la dite famille princière éprouvée par le sort. Ces vertus ne sont guère fréquentes et méritent quand on les rencontre, qu'on écarte d'elles l'ombre et l'oubli : c'est ce que je me propose de faire en peignant mon compatriote fidèlement avec ses vertus et ses travers.

Ses parents occupaient dans la province de Maurienne une enviable situation industrielle qui leur permit de faire donner à leurs enfants (deux garçons et une fille) une instruction aussi développée que possible. Elle était à peu près acquise quand la ruine s'abattit sur eux au point de les rendre fort heureux que le père ait pu trouver un emploi secondaire dans la sous-préfecture de St-Jean de Maurienne. On ne tarda pas d'ailleurs à bonifier cet emploi par l'adjonction d'une inspection bi-hebdomadaire de la librairie au bureau des Douanes voisin de St-Michel. C'était de 1862 à 1865. L'adversité avait éteint cet homme qui se tenait à l'écart de tout débat; il n'avait que les relations indispensables. Son aspect morne et glacial contrastait singulièrement avec l'exquise aménité de sa femme et de son fils aîné qui avaient dans leur figure et dans leurs manières quelque chose d'angélique. J'ai gardé de ces deux personnes un souvenir ineffaçable. Le fils que j'ai plus particulièrement connu était orné de tous les dons de l'esprit et du cœur. Hélas, cette qualification est parfois donnée aux natures d'élite qui ne font que traverser cette vie en répandant la lumière et la chaleur autour d'elles pour ne laisser après leur départ qu'une détresse indicible avec la nuit et le froid de la tombe. Ce fut le cas de ce doux rayon de soleil que fut l'abbé Daymonaz dont la conversation plutôt enjouée ne laissait percer ni les douleurs du passé, ni les menaces de l'avenir ; menaces bien sérieuses, car un soir d'automne le médecin disait à la pauvre mère qu'un nouvel hiver en Maurienne pourrait être mortel au malade. Aller dans le Midi, il n'y fallait pas songer, la question pécuniaire se dressait comme un obstacle insurmontable. On transigea et cette incomparable femme alla avec son pauvre fils s'installer dans les environs de Chambéry. Mais pour cela elle avait dû vendre ses derniers bijoux sans se laisser arrêter par le blâme que certaines personnes ne ménageaient pas pour le sacrifice qu'elles qualifiaient d'inutile, de ses dernières ressources. Inutile! qui le sait ? Est-

ce qu'il n'y a pas toujours d'ailleurs au cœur des parents dans ces terribles circonstances une lueur d'espoir qui vacille. Et ne serait-ce que pour prolonger la vie de son pauvre enfant, peut-on hésiter ?

Tous les soins maternels ne purent sauver cet être d'élite et sa mort avança celle de ses parents.

J'ai conservé de ce savant abbé une brochure, probablement le seul de ses travaux qui ait été imprimé, c'est la traduction d'une remarquable réponse faite par le comte Solar della Margharita à la célèbre brochure officieuse française : « Le Pape et le Congrès. » Cet éminent homme d'Etat piémontais reculait devant une traduction de son opuscule par frayeur du proverbe italien si souvent réalisé : « *Traduttore, traditore.* » Il évita cet écueil en confiant à la plume habile et convaincue de l'abbé Daymonaz le soin de bien rendre sa pensée et celui-ci s'en acquitta splendidement.

Seulement, il advint que l'imprimeur turinais n'ayant affaire qu'avec un intermédiaire qui était le député sarde Camburzano, le prit pour le traducteur et le fit figurer comme tel.

C'est du moins ce que me dit l'abbé Daymonaz, mais j'ai toujours pensé que ce pouvait être aussi bien de sa part un sacrifice voulu d'amour-propre, pour écarter de son père le risque de perdre son emploi à la sous-préfecture.

Benjamin Daymonaz, le deuxième enfant, fit son droit à l'Université de Turin et, muni du diplôme de docteur, vint à Saint-Jean de Maurienne renforcer le budget familial en se faisant inscrire comme avocat au barreau local.

C'était, ma foi, un beau jeune homme, de mise soignée, avec un certain cachet de distinction, relevé peut-être d'une pointe de hauteur et de confiance en sa valeur. La réunion de ces qualités ou défauts tourna à son détriment car la clientèle paysanne, la plus importante, n'osa pas s'adresser à ce joli monsieur, le supposant d'une exigence non compensée par une expérience suffisante qu'elle prise plus que le savoir. Espérant que cet ostracisme se modifierait avec le temps, notre jeune docteur chercha des consolations dans son piano, car il était musicien passionné et enthousiaste des compositeurs italiens. Cette consolation devint une compensation par le choix qu'on fit de lui comme organiste de la cathédrale et dès lors les fidèles entendirent voltiger au milieu des cérémonies des fragments d'opéra de Verdi, Donizetti et surtout de Bellini, le compositeur préféré de notre artiste.

Cet art d'agrément, ses excellentes manières, sa parole facile et abondante lui ouvrirent les meilleures maisons de la petite ville. Dès cette époque un ami, certes, sans parti pris d'hostilité, traçait de Daymonaz ce portrait peut-être un peu sévère, mais non dénué de toute vérité : « C'était un homme toujours à côté de son chemin. Etudiant en droit, il le négligeait pour la musique : musicien, il était fantaisiste ; avocat, il se laissait entraîner par la polémique ; catholique, il suivait les dévotions nouvelles et irréfléchies. Enfin il avait tout ce qu'il fallait pour devenir partisan du fameux horloger de Postdam, Naundorff, le faux Louis XVII. »

Déjà alors il commençait à subir l'influence des malheureux évènements qui avaient accablé notre patrie et se préoccupait de notre relèvement. Avec la grande majorité de nos compatriotes, y compris ceux qui pouvaient nourrir au fond du cœur de secrètes préférences pour d'autres régimes, Daymonaz fut fidèle au gouvernement impérial par reconnaissance de nous avoir rendus à la mère-patrie après neuf lustres de séparation ; mais après 1870 il se rallia résolument au parti qui ne voyait le salut que dans la restauration du comte de Chambord. Quand, pourquoi et comment abandonna-t-il ensuite le drapeau représentant si bien ses aspirations politiques et religieuses ?

Je n'ai jamais pu le savoir.

Je suppose bien que ce ne fut pas à la légère et sans conviction raisonnée qu'il entra sur ce nouveau chemin de Damas et pourtant j'incline à croire que le donquichottisme, ou mieux l'esprit chevaleresque qui faisait le fond de son caractère joua alors un rôle prépondérant comme dans d'autres circonstances de sa vie.

Ainsi, lors de ses débuts comme avocat, ce n'était un secret pour personne que l'arrivée inopinée d'un certain capital dans le ménage eût été un grand bienfait. Un de ses amis, croyant aller au devant de ses désirs, lui signala une jeune orpheline disposant de 80.000 francs environ, qui l'aurait agréé volontiers s'il l'avait demandée. Cette jeune personne n'était ni une beauté, ni un laideron, elle avait une instruction normale et pas ombre de tare. Daymonaz, qu'aucune inclination n'entraînait ailleurs, répondit : « Elle ne réalise pas mon idéal. »

Si les principes du comte de Chambord lui faisant espérer une France telle qu'il la désirait, le poussèrent vers lui, il fut, j'en suis convaincu, plus séduit encore par l'impression de tristesse que laissait à un cœur royaliste la vue du dernier

rejeton de la maison de France, dépouillé de toute puissance, et vivant en exil, isolé, dans une attitude triste et digne, ferme dans ses principes ; en somme c'était à un faible qu'il croyait apporter son concours. Mais celui qui, connaissant Daymonaz, venait avec émotion lui montrer une branche royale dépouillée de son rang, de sa grandeur par la méchanceté des gens et la jalousie de ses proches, pauvre, errante, dispersée, réellement malheureuse enfin, celui-là était assuré de trouver en notre compatriote une recrue ardente pour ces déshérités. Sans doute il dut bien étudier l'histoire de et des Louis XVII mais avec un cœur gagné à l'avance et voyant une vérité éclatante là où la raison n'aurait vu que ténèbres et doute.

Je ne sais combien de temps ce nouvel Evangile mit à le pénétrer, mais il en fit un ardent convaincu de la survivance du Dauphin, duc de Normandie, en la personne du nommé Naundorff élevé en Allemagne.

Cette version est en opposition formelle avec l'histoire officielle qui donne l'acte de décès du fils de Louis XVI et le fixe à la date du 8 juin 1795, dans la prison du Temple, en l'appuyant d'attestations de médecins.

Il ne resterait qu'à s'incliner si on n'avait jamais vu des actes de ce genre altérés, falsifiés dans un intérêt quelconque et surtout quand la raison d'Etat était en jeu ; en outre, dans le cas présent, de diverses circonstances des doutes naissent sur la véracité de ces documents.

Je n'appellerai pas en témoignage de la survivance de Louis XVII Nostradamus qui, 240 ans auparavant, écrivait « qu'en France sévirait une terrible révolution, que le fils du roi maltraité par son gardien s'échapperait de sa prison et verrait ensuite sa personnalité contestée » ce témoin pourrait répondre comme le berger accusé d'être le père d'un enfant naturel, dont parle Madame de Sévigné : « Pour y avoir nui ; non je n'y ai pas nui, mais je n'en suis pas le père. »

La vraisemblance et même la probabilité jouent un grand rôle dans la question, or elles me paraissent incontestables. Ce qui serait invraisemblable serait la faillite de ce dévouement royaliste qui avait tenté en vain de sauver le roi et la reine et qui se serait endormi ou éteint alors que la tâche de délivrer le Dauphin devenait bien moins ardue !

Ces six ou sept candidats qui se présentèrent pour tenir le rôle du fils de Louis XVI et qui trouvent tous des partisans ne sont-ils pas une confirmation de la tendance de l'opinion

publique à admettre la substitution de l'enfant royal et son évasion ?

Quant à la désignation du vrai Bourbon parmi ces aspirants héritiers, c'est le cas de dire : « Devine, si tu peux, et choisis si tu l'oses. »

Celui que l'Allemagne nous a envoyé sous le nom de Naundorff a le plus de partisans, c'est à lui que Daymonaz a donné sa foi, et pourtant il y a pas mal d'obscurités indéchiffrables dans son odyssée telle qu'il la raconte. Ainsi, quand ses amis anonymes veulent le faire évader du Temple, ils le transportent endormi au 4e étage, sorte de garde-meuble peu fréquenté, et ils laissent à sa place dans son lit un mannequin avec une figure assez ressemblante. Pensaient-ils donc tromper longtemps par ce moyen les gens attachés à la garde de l'enfant? La découverte se fit le soir même, le pouvoir ne voulut pas laisser connaître cette disparition, il doubla la surveillance sans ordonner, ce qui était élémentaire, une perquisition minutieuse dans toute la prison et ses dépendances : puis le lendemain il installa à la place du prisonnier évadé un sourd muet du même âge, nommé Tardif.

Les amis de Naundorff troublés par cette découverte et par l'augmentation du personnel surveillant ne pouvaient aller le voir tous les jours, ils élaborèrent un nouveau plan et la surveillance ne devait pas être bien sérieuse puisqu'ils purent transporter Tardif dans une autre aile du Temple et mettre à sa place un autre petit malade, pris dans un hôpital, nommé Léninger. Ce serait lui qui serait mort au Temple et aurait été déclaré et enterré comme Dauphin alors que les amis du vrai attendaient cet événement pour le faire sortir de la prison. Après l'avoir endormi ils lui auraient fait prendre dans la bière la place du cadavre de Léninger, l'en auraient tiré en cours de route, l'auraient caché dans une caisse fixée sous le char funèbre, remplaçant le corps par un poids équivalent de paperasses, et au retour, une fois le char remisé l'enfant royal aurait été enfin libre.

Vraiment peut-on admettre que ces allées, venues, ces manipulations d'enfants, de cadavres, ont pu sans accroc se produire dans une prison où les surveillants avaient été doublés, dans un temps où l'espionnage, la délation, étaient à l'ordre du jour? Et pendant l'enterrement, par quel miracle personne du cortège, ni parmi les passants et les curieux n'a-t-il surpris l'ouverture du cercueil, le transfert de son contenu ?

Naundorff tombé malade est soigné par une allemande veuve d'un Suisse tué dans la journée du 10 août qui le traite en mère et l'emmène en son pays. Qui le lui a confié ? Sait-elle qui il est ? On l'ignore, et elle n'en dit rien. Les amis qui ont travaillé à l'évasion se taisent aussi. Sur le moment c'est admissible, mais après ? on a prétendu que c'était Barras poussé par celle qui devint plus tard l'impératrice Joséphine, mais auraient-ils pu se tenir de confier ce secret à des amis et le premier de le glisser dans ses Mémoires ? Je ne le pense pas.

Enfin, pourquoi n'a-t-on jamais fait connaître les noms de ceux qui auraient notifié à toutes les cours d'Europe, ainsi qu'aux membres de la famille Bourbon, l'évasion du jeune Prince ? N'est-ce pas un mensonge aussi que ces négociations entre républicains et généraux vendéens pour livrer à ces derniers l'espoir de la monarchie ?

En temps normal on appellerait cela imaginations de fous, mais dans la société, comme à la mer, la tempête amène la lie à la surface et alors, on ne peut jurer de rien.

Le jeune Naundorff et celle qui lui servait de mère parurent d'abord oublier le passé ; il fut élevé comme un fidèle sujet du roi de Prusse, continua le métier d'horloger qu'avait le second mari de sa pseudo-mère, reçut le nom de Naundorff, épousa, en 1818, une jeune orpheline dont il eut neuf enfants, et c'est après les premiers qu'il se donna la mission de se faire reconnaître comme fils de Louis XVI, mission qui n'aurait pas été sans danger, plusieurs fois on aurait tenté de le tuer, et aussi de le défigurer.

Il se serait efforcé de rechercher en France des domestiques de la famille royale et surtout ceux attachés à son service. Il en trouva, causa avec eux du temps antérieur à la Révolution, de ses parents, de la cour et la précision de ses souvenirs, la connaissance de faits, de choses non connues du public, sa ressemblance de figure et de manières avec Louis XVI leur donna la conviction qu'il n'était pas un imposteur, ils le traitèrent en roi, et la propagande qu'ils firent en sa faveur était troublante, grâce à leur honorabilité inattaquable. Ils lui gagnèrent certains royalistes qui se refroidirent beaucoup quand ils connurent son ignorance en matière religieuse et son libéralisme accentué, puisé sans doute en Prusse.

Il aggrava encore sa situation auprès d'une partie de ses partisans en publiant, pendant un séjour qu'il fit en Angleterre, un livre intitulé : « La Doctrine céleste » qu'il prétendit lui

avoir été dicté d'un bout à l'autre par l'ange du Seigneur ! Ce volume fut condamné à Rome et la Congrégation de l'Index se donna le malin plaisir de désigner ainsi son auteur : « qui se fait appeler à tort duc de Normandie » phrase qui transporta de joie les antinaundorffistes heureux de pouvoir faire faussement courir le bruit que le Saint-Siège avait condamné les prétentions de ce faux Dauphin. Rome n'avait nullement à se prononcer sur cette question.

Sans trop s'en émouvoir, Naundorff continuait à poursuivre son but et il comptait s'assurer la victoire s'il réussissait à avoir une entrevue avec sa sœur, la duchesse d'Angoulême, en réveillant leurs souvenirs d'enfance qui ne pouvaient être connus que d'eux, mais il ne put réussir à l'approcher soit par demande, soit par surprise.

Il avait inculqué à ses enfants sa foi et sa résolution et quand il mourut, en 1845, à Delft, Hollande, empoisonné, affirment ses partisans, la revendication de leur origine ne fut pas abandonnée par la famille dirigée par l'aîné des garçons. Sous la deuxième République c'est à la Justice qu'ils demandèrent de leur rendre leur nom de Bourbon et leur nationalité française, mais malgré l'habileté de leur avocat, Jules Favre, ils furent déboutés. Cela ne les découragea pas : ils recommencèrent sous la troisième République ayant toujours le même défenseur, bien convaincu de l'excellence de leur cause.

La Justice repoussa encore leurs prétentions, mais l'opinion publique secouée par la parole pleine de foi du républicain Jules Favre, se passionna plus que jamais pour cette question ; articles de journaux et brochures la traitèrent à l'envi, les naundorfistes n'avaient qu'à puiser dans les plaidoiries de leur grand avocat, qui constituaient un véritable arsenal d'arguments favorables. Ils citaient en outre de lui un propos non démenti, qui leur fit aussi le plus grand bien : « Etant Ministre des Affaires Etrangères, aurait dit notre demi compatriote Jules Favre à un de ses amis, j'ai vu des documents dont je ne puis me servir qui confirment les prétentions des Naundorff. » J'avoue que je trouve exagéré le scrupule de ne pas utiliser une pièce ne présentant probablement plus qu'un intérêt historique, alors qu'elle peut faire rendre justice à un Français malheureux. Ce qui me fait douter de ce propos c'est que la famille intéressée n'ait pas, par voie de justice, sommé le Ministre des Affaires Etrangères de mettre au jour le document attestant son origine royale.

La fièvre occasionnée par ces débats et publications avait dû conserver de son acuité quand mon compatriote Daymonaz la gagna. Cette contagion dut se produire à Lyon où il faisait quelques fugues et qui comptait un petit cénacle de ces royalistes dissidents. Il fit de rapides progrès dans sa nouvelle foi, et de néophyte ne tarda pas à devenir docteur en naundorfisme.

Mais je dois avouer que cette période de sa vie reste pour moi bien enveloppée d'ombre car il ne fit jamais abus de ce personnage si utilisé par le théâtre antique : le confident. Je me le représente, d'abord comme absorbé et plongé dans une sorte de torpeur par le travail de son évolution politique. Puis, le catholique fervent qu'il est, a regret que son actuelle orientation ne fasse pas corps avec son idéal religieux. Peut-être même lui a-t-on fait concevoir quelques espérances de ce côté, ce qui expliquerait une attente de quelque durée et son silence. Mais un jour son horizon s'illumine, Charles-Louis de Bourbon, son prince, rompant avec l'indifférence religieuse qui avait été si préjudiciable à son père, demandant le baptême le 25 février 1883, fait sa première communion le lendemain, et, le 6 mars suivant reçoit le sacrement de confirmation. Cette conversion qu'il ne cacha pas, sembla lui mettre, comme à Clovis après l'onction de Reims, la couronne sur la tête. Alors il adressa à plusieurs reprises la parole à son peuple pour confesser sa nouvelle foi religieuse et sa haine de la Révolution. Aux Français pouvant regarder comme indésirable un prince ayant sucé, comme son père, à l'étranger, une mentalité opposée à celle de ses sujets, il veut fermer la bouche en leur signifiant de Paray-le-Monial : « Par ma naissance, je suis votre roi » ajoutant in petto probablement « de droit divin. » Etiquette dont l'origine est, certes, bien terrestre et que s'appliquent le plus souvent les monarques qui violent le plus dans leur vie privée et publique les lois de la divinité. Témoin Guillaume II.

D'ailleurs dans le cas présent c'est une question oiseuse, car Charles-Louis de Bourbon risque fort de rester roi in partibus comme son cousin le comte de Chambord.

Je doute fort que son fidèle Daymonaz, à l'imagination pourtant vive, ait jamais entrevu comme possible la restauration tant désirée de son prince. Dans tous les cas les manifestations et manifestes de ce dernier le remplirent d'enthousiasme. En fidèle et ardent sujet, il voulut lui aussi proclamer sa foi, il le fit hautement dans une brochure qui parut au commencement de 1884, sous le titre : *Où est la Maison de France?* Il en fut

récompensé par les félicitations verbales de son roi qui l'avait admis à lui présenter ses hommages. Cette faveur redoubla l'ardeur de ce néophyte qui voulut répandre lui-même la bonne parole et organisa à Lyon une conférence qui eut lieu le 3 février 1885 et lui causa une déception fort sensible.

Le culte qu'il avait pour la maison Veuillot lui avait fait adresser à l'*Univers* un compte-rendu de sa conférence. Il était en droit d'attendre sinon des félicitations, au moins une discussion courtoise de sa thèse. Il n'en fut rien et un jeune héritier du nom débuta dans la carrière journalistique par une campagne sans mesure ni politesse contre Naundorff et ses partisans. Daymonaz reprit la plume et dans une nouvelle brochure, écrite à Saint-Jean dans l'été de 1885, répondit en donnant un peu sur les doigts au jeune présomptueux. Cette riposte portait le titre assez vif de : « Réplique à l'*Univers* ou Louis XVII vengé des impostures de M. P. Veuillot, etc. »

Cette foi fougueuse en fit une des colonnes du parti et accrut ses rapports avec la famille royale résidant en partie au moins en Hollande. Il dut être choisi comme conseiller du prince, ce qui l'obligea à quitter Saint-Jean de Maurienne. En vertu de l'axiome qui veut que chacun vive de son travail, il dût être subventionné par la liste civile de son prince ; et, il ne pouvait en être autrement, étant sans fortune et obligé d'abandonner sa profession d'avocat qui était son unique gagne pain.

Je me demande si le nom du nouvel astre naundorfiste ne jeta pas quelque froid chez les esprits superstitieux de la cour; les dames surtout ne savent pas toujours dissimuler leurs impressions. L'absence de tout Dangeau m'a privé d'éclaircir ce point délicat, mais parmi les partisans de marque il en est un au moins qui a bien laissé voir son aversion pour ce nom d'allure diabolique. Dans un volume sur la question Louis XVII, M. Delrosay énumérait les ouvrages favorables à la cause et citait avec éloge les deux de notre compatriote, mais il eut grand soin de ne donner ni le nom ni la qualité de l'auteur. Cette abstention est d'autant plus caractéristique qu'elle ne se continuait pas pour les autres écrivains.

C'est sans doute sa collaboration constante avec le chef de la maison et la fréquence de ses rapports avec les autres membres de la famille qui donna l'audace à ce roturier de la Maurienne de lever les yeux sur une fille de la Maison de France pour en faire la compagne de sa vie. Son cœur qui. précédemment était resté froid devant une orpheline plus jeune que lui

s'émeut près d'une personne mûre qui est son aînée, étant née en 1829, mère de cinq enfants sur douze qu'elle avait eus de son premier mari, feu Van der Horst, citoyen hollandais. Il est vrai que cette dame était appelée la princesse Marie-Antoinette, enfant préférée de Naundorff.

L'ambitieuse et tendre inclination de ce cœur neuf était-elle partagée par celle qui en était l'objet ; ou bien était-ce pour vaincre une certaine résistance qu'une intervention céleste donna l'espoir d'une faveur extraordinaire ? C'est là surtout où je déplore l'absence de tout écho des bruits de la Cour et que je suis réduit à dire comme un sec extrait de l'Etat civil, ce mariage s'accomplit en 1891. Six mois après, un journal de province dirigé par un naundorfiste convaincu, fort bien en cour, dans un article dithyrambique intitulé : Un grand prodige, annonçait la réalisation de la faveur extraordinaire promise : « La fille de Louis XVII, disait-il, dans sa 62° année, porte dans son sein l'enfant du miracle (le vrai celui-ci). » Hélas ! ce grand prodige réalisant une promesse céleste n'était qu'une décevante illusion produite par la maladie qui emporta la princesse deux ans après.

L'évanouissement de ce miraculeux espoir atteignit-il Daymonaz dans sa santé, dans sa faveur ou dans l'union familiale ? accabla-t-il son intelligence ? vit-il ses services moins prisés ? *Chi lo sa* ? Les secrets de Cour sont parfois bien gardés même par les intéressés. Toujours est-il qu'on fut grandement étonné de le voir rentrer en France, pauvre, sombre, désenchanté. Heureusement il rencontra un vrai compatriote, c'est-à-dire l'équivalent d'un ami, qui, jusqu'à sa dernière heure lui fut secourable. Cette heure ne tarda pas de sonner :

C'est exactement le 17 juillet 1899 qu'il décéda :

Sic transit gloria mundi.

Daymonaz aurait pu être amené à prononcer sur d'autres ces paroles de l'Imitation de Jésus-Christ, s'il avait vécu assez pour lire l'article du *Temps* du 4 janvier 1912, mortel pour les prétentions des Louis XVII, si, aux présomptions et aux vraisemblances réunies par le savant chercheur, venait — chose impossible — s'ajouter un commencement de preuve.

Voici ce qu'on lit dans le grand et grave journal cité ci-dessus.

« Le testament de la duchesse d'Angoulême sur lequel on comptait pour éclaircir l'histoire de Louis XVII a déçu tout

espoir. Elle n'a pas dit un mot de ce qui — à en croire les initiés — l'avait toute sa vie bourrelée de remords (morte à Frohsdorff, le 19 octobre 1851). C'est son authenticité à elle qui est mise en jeu par les navrantes doléances d'une concurrente, doléances qui existent aux archives sous la cote o3678.

C'est au temps de l'Empire que surgit celle-ci, et, dès les premiers jours de la Restauration elle adressait ses réclamations à son oncle le comte d'Artois..... Voici comment la princesse Marie expliquait son odyssée : « Bien avant l'emprisonnement de la famille royale au Temple, Marie-Antoinette craignant pour sa fille les catastrophes déjà menaçantes la confia secrètement à des personnes sûres, chargées d'élever l'enfant loin de la Cour ; une fillette quelconque remplaça auprès de la reine la petite princesse mise ainsi à l'abri. Marie-Antoinette pouvait avoir fait pour sa fille ce que M. Alfred Marquise raconte dans l'étude consacrée au vicomte d'Arlincourt. Dans cette étude il dit que Marie-Antoinette inquiète, pour soustraire son fils aux dangers qu'elle prévoyait avait résolu de le confier au comte d'Arlincourt qui l'aurait emmené comme un de ses fils dans les Pyrénées et en Espagne. La nuit où elle devait le remettre au vicomte fut fixée, mais au dernier moment elle manqua de courage. Le retrouva-t-elle une autre fois ? on ne sait, mais les Parisiens n'étaient pas éloignés de croire que l'enfant qu'ils voyaient jardinant aux Tuileries n'était pas le Dauphin, mais bien un garçon de son âge, de sa tournure chargé de jouer le rôle du petit prince. Dans les papiers de Collenot et d'Augremont, secrétaire de l'administration de la garde nationale (archives C 190) se trouve cette note : « La Société des mophiles (*sic*) a envoyé une députation à la Société de La Bouche de Fer, qui tient ses séances au Palais-Royal, l'orateur député dit que le roi exposait journellement un enfant extrêmement ressemblant au Dauphin et vêtu de même : que le but de ce stratagème était d'enlever le jeune prince : ce propos s'est tenu en présence de 3,000 enragés Jacobites. »

En outre, dans la correspondance secrète publiée par Lescure, tome II, page 600, le fait signalé est de la même époque que les précédents, juin et juillet 1792 : « Le roi a souvent l'esprit troublé : dernièrement il ne reconnaissait point son fils, et, comme il s'avançait, demanda quel était cet enfant. » C'est cet autre enfant qui fut renfermé au Temple et qui y mourut. »

Voilà donc le Dauphin évadé avant d'être en prison.

Je ne pense pas que ces extraits, si troublants qu'ils soient, aient pu, sans autres preuves, détruire la foi profonde de notre compatriote, à moins qu'elle n'eût déjà été ébranlée par d'autres causes que je chercherais vainement ailleurs que dans l'ingratitude ; motif qui serait plutôt propre à l'affermir, cette foi, puisque l'histoire nous montre cet oubli des services rendus comme l'apanage des races royales.

Il n'en est pas moins vrai qu'en France le serviteur qui sent faiblir ses forces n'est pas inquiet du pain de sa vieillesse, car il sait que celui qu'il a fidèlement servi le lui donnera, soit au moyen d'une pension, soit en l'installant au foyer familial. Au contraire, Daymonaz après des années de dévouement et de désintéressement, veuf d'une princesse, dut le pain et le repos de ses derniers jours à l'amitié, et peut-être à la pitié, d'un compatriote qui le prit comme secrétaire et fit entrer Mlle Daymonaz dans un asile des Petites Sœurs des Pauvres, où elle mourut quelques années après son frère.

J. Manecy.

La Philothée de saint François de Sales

(Troisième article [1])

Après la mort de M. de Charmoisy (28 octobre 1618), ses deux enfants étant mineurs, on dressa l'inventaire de ses biens. C'est un des documents que possédait M. Jules Vuy, et que sa famille conserve.

Cet inventaire mentionne, au n° 359, une « attestation de la généalogie et extraction de généreuse Dame Louise du Chastel, veuve du dit feu seigneur de Charmoisy ; faite à Rocheroles, l'an 1613 et le 14e décembre, par devant Artus Ygon, seigneur de Beaumont, conseiller et secrétaire du Roi en Normandie : signé : Toussaint et Crespin ; et scellé du sceau du Roi de France ;

« Avec autre attestation de même suite, faite par examen et audition de témoins, par devant Jacques de Fry, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel en la vicomté et ressort de Neuchâtel, l'an susdit 1613 et le 10e décembre ; signée : de Fry, Mougler et Balliaud, et dûment scellée. »

1. Voir *Revue Savoisienne*, 1908, page 85 ; 1909, page 138.

Les deux actes ainsi mentionnés ont malheureusement disparu : mais des recherches bien conduites peuvent aboutir à retrouver les éléments qui les constituaient.

En 1908, l'aimable entremise de M. Henri Bordeaux m'a mis en relations avec un érudit de Rouen, M. Charles Lefebvre, qui s'était déjà antérieurement occupé de recueillir des notes sur les familles du Chastel et du Ruel, qui sont celles du père et de la mère de Madame de Charmoisy. M. Lefebvre a bien voulu me mettre au courant du résultat de ses travaux : il les continue toujours, et la publication qu'il prépare promet d'être très intéressante. Il m'en a communiqué une première rédaction, et il a consenti que j'en donne à la *Revue Savoisienne* un court résumé : une esquisse de l'arbre ascendantal de Madame de Charmoisy.

GUILLAUME DU CHASTEL
écuyer, sieur du Ménillet, paroisse de Saint-Victor-l'Abbaye,
épousa Hélène Morant,
fille de Guillaume Morant, seigneur du Mesnil-Bourdet.
|
DIMANCHE DU CHASTEL,
placé en 1500 sous la tutelle de sa mère,
et la curatelle de Louis Bigant, second mari de celle-ci,
épousa Jacqueline de Dampierre,
fille de Guillaume de Dampierre et de Catherine de Milleville.
|
JEAN DU CHASTEL
épousa, 5 août 1538, Anne Goret (d'une famille poitevine).
|
JACQUES DU CHASTEL
épousa Françoise du Ruel.
(Quelques ascendants de Françoise du Ruel ont été indiqués
par la *Revue Savoisienne* : 1908, page 91.)
|
LOUISE DU CHASTEL
épousa Claude de Vidonne, seigneur de Charmoisy.
(Contrat de mariage du 11 juillet 1600.)

Dans cet inventaire que je citais tout à l'heure, on trouve au nº 548 une liste des livres qui formaient la petite bibliothèque de M. de Charmoisy, dans sa maison d'Annecy, sise dans la rue de la Sallaterie, et qui touchait la dite rue, du vent : l'eau du Thiouz, de bise, et la rue du pont Morand, du couchant (nº 340 du susdit inventaire). Je donne ce catalogue, en ne faisant que changer l'ordre dans lequel l'inventaire a énuméré

les divers ouvrages. Un classement méthodique permet d'avoir une idée plus nette du genre des livres que possédait ce gentilhomme.

1. « *Les Fleurs des vies des Saints.* » — Le père jésuite Ribadeneira a publié en 1599 et 1601 les deux volumes de son célèbre ouvrage : *Flos sanctorum*, qui a été bientôt traduit en plusieurs langues.

2. « *Les Vies des hommes illustres*, par Plutarque. »

3. « *Les Vies de cinquante hommes illustres*, par Dammartin. »

4. « *Les Commentaires*, de Jules César. »

5. « *Inventaire général de l'histoire de France, despuis Pharamond.* »

6. « *L'Histoire de Louis onziesme, roy de France.* »

7. « *L'Histoire de France, du règne d'Henry quattriesme.* »

8. « *L'Histoire de Loys treziesme, roy de France.* »

9. « *L'Histoire naturelle et morale des Indes orientales et occidentales.* »

10. « *Il sacro regno*, del gran Patricio. » — C'est la traduction italienne, publiée à Venise en 1547, d'un ouvrage écrit en latin : *De regno et regis institutione*, qui a pour auteur François Patrizi, de Sienne, évêque de Gaëte, mort en 1494.

11. « *Le Trésor politique.* »

12. « *Euciclidis* (sic) *Elementorum libri quindecim.* »

13. « Et du mesme : *libri novem.* » — On sait qu'Euclide vivait à Alexandrie sous le premier des Ptolémées. En Angleterre, la traduction de ses *Eléments de géométrie* sert encore aujourd'hui à l'enseignement.

14. « *Joannis de Sacro Bosco.* » — Jean de Holywood = de Sacro Bosco, savant anglais du XIIIe siècle, est l'auteur d'un livre : *De Sphaera mundi*, traité d'astronomie, qui longtemps et jusqu'au XVIIe siècle, a joui d'un grand crédit.

15. « Christophori Clavii *In spheram.* » — Christophe Clavius, jésuite (1537-1612) est un mathématicien allemand, qui a travaillé à Rome à la réforme du calendrier grégorien. Il a publié entre autres des *Commentarii in Spheram Johannis de Sacro Bosco.*

16. « *Le Capitaine*, de Jérosme Cataneo », de Novare. — La première édition de cette traduction a paru à Lyon en 1574. Le texte italien : *Dell' arte militare*, avait été publié à Brescia en 1567.

17. « *La vraye instruction de l'Artillerie*, par Diego

Ufano. » — C'est la traduction d'un ouvrage en langue espa gnole, qui avait paru à Anvers en 1613.

18. « *Le Téatre d'Agriculture*, du sieur du Pradel. »

19. « *La Maison champestre et Agriculture*, d'Elie Vinet. » — J'ai été étonné de ne pas retrouver ce titre dans la liste assez touffue que Niceron a donnée des œuvres d'Elie Vinet.

20. « *La Vénerie*, de Jacques du Fouilloux. » — Cet ouvrage cynégétique a été réimprimé souvent, et de nos jours encore. La première édition est datée de 1561.

21. « *Le Trésor de la santé, ou Mesnage de la vie humaine.* »

22. « Deux livres (deux volumes sans doute, plutôt que deux éditions) d'*Orlando furioso*, de l'Ariosto. »

23. « *L'Angelica*, de Brusantino. » — C'est en 1550 qu'avait paru la première édition de ce poème ; *Angelica inamorata, composta per Messer Vincentio Brusantino, ferrarese.*

24. « *Les Cent premières nouvelles et advis de Parnasse.* »

Plusieurs articles de cette liste peuvent se passer de commentaires. J'ai noté pour quelques autres des renseignements utiles ; j'ai pu notamment, avec l'aide des *Mémoires* de Niceron et du *Manuel* de Brunet, identifier des ouvrages peu connus. Certains titres, vagues ou trop succinctement indiqués, — *Le Trésor politique*, par exemple, — demeurent des énigmes. Le mot en sera trouvé peut-être un jour par une érudition mieux avertie, ou par une fortuite et heureuse rencontre.

En somme, cette collection de livres n'était pas considérable, même pour cette époque [1]. Mais elle était bien composée ; le choix est judicieux, équilibré : histoire, sciences, art militaire, agriculture, ouvrages d'imagination. Si ces derniers sont en petit nombre, si la poésie française est assez mal représentée par des « advis de Parnasse », s'il n'y a qu'un seul livre de piété, c'est que nous n'avons là que la bibliothèque du mari : celle de sa femme la compléterait sans doute. Toujours est-il que cet inventaire fait honneur à M. de Charmoisy, et témoigne de son esprit éclairé et solide.

Eugène Ritter.

1. La Motte le Vayer, qui était contemporain de M. de Charmoisy, estimait qu'une bibliothèque de cent volumes devait suffire à un amateur de la belle littérature.



LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

Entre toutes les variétés de décorations que la libéralité de nos gouvernants donne en pâture aux mérites toujours inassouvis des citoyens — et citoyennes — de la troisième République, la Légion d'honneur a conservé son prestige.

Malgré les critiques, parfois fondées, dont elle a été l'objet, et grâce à la vigilante fermeté du Conseil de l'Ordre, l'institution n'a pas dévié de son but et n'est pas tombée dans la banalité.

Le nombre des légionnaires, au moins en province, n'a pas augmenté. Sous le second Empire, tous les sous-préfets, présidents de tribunaux et receveurs des finances étaient, tôt ou tard, décorés. Aujourd'hui, s'ils le sont, c'est à titre d'exception très rare.

Aucune nomination ne paraît à l'*Officiel* sans être appuyée d'un résumé des services de l'impétrant : ce résumé, très généralement, suffit pour justifier la distinction, et l'on ne retrouverait plus, maintenant, des formules du genre de celle ci, fort commune il y a quelques lustres : « B... maire de F... ; âgé de 74 ans. »

Toutes les précautions semblent prises pour éviter les abus. Si, malgré ces garanties, la Légion d'honneur subissait une dépréciation pour avoir été trop prodiguée, les Savoyards n'auraient aucun reproche à encourir sur ce point : je doute qu'aucune province ait un nombre de légionnaires inférieur au nôtre.

Au dire d'un historien, les fondateurs de l'Ordre avaient pour idéal « que chacun crût qu'il ne partageait qu'avec de très dignes, et par conséquent qu'il partageait avec un très petit nombre ces titres ou ces insignes dont on prétendait faire un prix d'honneur [1]. »

Si cet idéal s'est réalisé quelque part, c'est en Savoie.

En parcourant tous les décrets de nominations parus depuis

1. Fastes de la Légion d'honneur, I, p. 2.

1848 jusqu'au 31 juillet 1914, je n'ai trouvé que 583 bénéficiaires savoyards, dont 278 militaires et 305 civils.

En ce qui concerne ces derniers, 155 ont été décorés par l'Empire et 150 seulement depuis le 4 septembre 1870, ce qui donne, à l'actif de la République, une moyenne de 3,4 par an.

Notons que pendant la période de 1848 à 1860, antérieure à l'annexion de notre pays à la France, il y avait une moyenne annuelle de 1.6 décorés savoyards. La différence est peu sensible.

Une heureuse conséquence de la parcimonie avec laquelle cette distinction nous a été accordée, c'est que tous ceux qui l'ont reçue en étaient dignes et que leurs noms méritent d'être conservés.

Dans les listes qui vont suivre, si incomplètes qu'elles puissent être, on retrouvera la plupart des hommes (du monde plus ou moins officiel) qui ont fait figure en Savoie depuis 1848, et l'énumération de leurs titres empruntée au *Bulletin des Lois*, donne une idée assez exacte des services qu'ils ont rendus ou du rôle qu'ils ont joué.

1° CHEVALIERS.

9 août 1850. DESERVÉTAZ Jean-Eloi, sergent au 2e régiment de la légion étrangère : 11 ans de services, 11 campagnes.

11 déc. — DUPANLOUP, évêque d'Orléans, ancien directeur de l'école secondaire ecclésiastique de Paris, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

2 janvier 1852. MASSON Pierre-François, directeur de l'enregistrement du département du Rhône ; 43 ans de services, dont 11 dans le grade de directeur.

10 mai — DUPAS Pierre-Auguste-Louis-Antoine, capitaine au 5e cuirassiers : 21 ans de services.

14 août — MAYAN Nicolas-Philibert, inspecteur du service des Douanes à la Martinique, ancien militaire : 42 ans de services, une campagne. Sert aux colonies depuis 18 ans.

1er janvier 1853. PÉTROZ, médecin, pour ses travaux scientifiques et pour les services qu'il a rendus depuis 40 ans.

9 août 1854. DAVET DE BEAUREPAIRE, médecin à Paris, secours gratuits à la classe pauvre. Dévouement pendant l'épidémie de 1849; publications scientifiques.

12 — — REGNAULD DE LANNOY, ingénieur en chef des Ponts et chaussées de 2e classe; 23 ans de services.

14 octobre 1854. DÉGERINE (l'abbé), aumônier de l'*Alger*, pour le dévouement dont il a fait preuve lors de l'invasion du choléra sur les bâtiments de l'escadre de la mer Noire.

— — GROS (l'abbé) Victor-Amédée, aumônier du *Marengo* : mêmes motifs.

30 déc. — QUÉTAND, capitaine au 18e bataillon de la garde nationale de la Seine, membre de plusieurs sociétés de bienfaisance, fondateur de l'Œuvre des Petites Sœurs des Pauvres.

27 janvier 1855. DUMONT Joseph-Eugène, capitaine adjudant-major au 1er bataillon de chasseurs à pied, pour faits de guerre à l'armée d'Orient (à compter du 28 décembre 1854).

23 avril — DANTIN Louis-Joseph, capitaine d'état-major de 2e classe, adjoint au général de tranchée (siège de Sébastopol), 6 ans de services, 2 campagnes. A montré, dans un poste difficile, un courage remarquable (21-22-23 mars 1855).

14 nov. — BARRAL Jean-Augustin, professeur de chimie, membre de la 3e classe du Jury de l'exposition universelle de 1855; nombreux services scientifiques.

— — MAGNIN Jean-Vincent, à Clermont-Ferrand, pour les développements qu'il a donnés à l'industrie dite des pâtes d'Italie.

— — DHÉRENS François, chef d'atelier, ouvrier à Lyon, pour ses services remarquables à l'industrie et à la société de secours mutuels de Lyon (ouvrier).

29 déc. — BURDET, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, auteur d'ouvrages de droit : 24 ans de services.

9 avril 1856. BENOIT, directeur de l'école royale d'horlogerie de Cluses (Savoie).

26 mai — COTTIN Jean-Antoine, capitaine adjudant-major au 57e de ligne : 10 ans de services, 2 campagnes.

19 août 1856. BELLA, directeur de l'école impériale d'agriculture de Grignon.

30 juillet 1858. CHANFORAN Jacques, officier en retraite ; 32 ans de services, 17 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre.

2 août — BOYSSON D'ECOLE Pierre-Antoine-Dominique, receveur général du Doubs ; 21 ans de services.

25 juin 1859. PAUTHEX Marie, sergent au 2e régiment étranger : 15 ans de services effectifs ; 15 campagnes (Solferino), (né à Saint-Jeoire, le 2 novembre 1820).

12 janvier 1860. BURNOD Charles, lieutenant-colonel, commandant le 3e régiment de grenadiers de Lombardie.

— — BLANCHARD Benoît, major au 1er régiment d'infanterie sarde.

— — DE SEYSSEL D'AIX Louis, major au corps royal d'artillerie.

— — AVET Henri (le comte), major d'état-major.

— — GABET Jean, major au 2e rég^{t} d'infanterie.

— — DE BARRAL Charles, major commandant le régiment des chevau-légers de Milan.

— — MANUEL Louis, capitaine au 17e régiment d'infanterie.

— — GERBAIX DE SONNAZ Joseph, capitaine d'état-major.

— — ONCIEU DE LA BATHIE Paul (le comte d'), capitaine dans le corps des bersaglieri.

— — MÉGALLAND Julien, capitaine au 2e régiment d'infanterie.

— — BONTRON François, lieutenant au 2e régiment d'infanterie.

PLANTARD Jean, sous-commissaire des guerres.

2 mai — DE VIRY Enrico, lieutenant de vaisseau sur le *Victor-Emmanuel*.

29 mai	1860.	ALEXANDRY (baron d').
—	—	RUPHY Scipion (baron), président du comité annexionniste d'Annecy.
—	—	GUY, intendant à Bonneville.
—	—	VILLE DE TRAVERNAY (marquis de), membre de la junte de Chambéry.
29 —	1860.	LEVET, maire d'Annecy.
4 août	—	GRAND, président honoraire du tribunal de 1re instance de Chambéry.
—	—	MARTIN-FRANKLIN Ernest, lieutenant de vaisseau de 1re classe, chargé du détail sur le vapeur *Monzambano*.
28 août	—	DESPINE, sous-préfet de Moûtiers.
—	—	DE FAVERGES Edouard, sous-préfet de Saint-Jean de Maurienne, (né le 19 avril 1812 mort le 14 janvier 1890).
—	—	DIDIER, sous-préfet d'Albertville.
—	—	CORDIER, ancien secrétaire-chef des bureaux du Gouvernement, à Chambéry.
—	—	CHAPPERON, manufacturier, à Chambéry.
—	—	DENARIÉ, médecin, à Chambéry.
—	—	DE BOIGNE, commandant le corps des sapeurs-pompiers de Chambéry.
—	—	DE MARTINEL, ancien député.
—	—	GRUAT, adjoint au maire de Chambéry.
—	—	GIROD-MONTFALCON, ancien député.
—	—	FRANÇOIS, directeur du Comptoir d'escompte de Chambéry.
—	—	LARACINE, avocat, à Chambéry.
—	—	SONGEON Joseph-Marie, médecin militaire sous le premier Empire : 8 ans de services, 8 campagnes.
—	—	DÉGALLION Prosper, ancien militaire de l'Empire, ancien percepteur ; 47 ans de services, 2 campagnes.
—	—	COURTOIS Jean, sergent-tambour en retraite ; 15 ans de services, 10 campagnes, une blessure.
—	—	DUPASQUIER Louis-Claude, ancien capitaine de dragons ; 20 ans de services.
29 août	1860.	GROS (l'abbé), vicaire général du diocèse de Chambéry.

29 août 1860. CHAMOUSSET (l'abbé), vicaire général du diocèse de Chambéry.

— — CARRET, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.

30 août — GIROD, maire de Rumilly.

— — BEAURIN, maire de Thonon.

— — DESSAIX, à Thonon.

— — JORDAN, à Thonon.

— — FOLLIET, maire d'Evian.

— — GUY, maire de Cluses.

— — COUDURIER, maire de Brison.

31 août — DE COUCY Charles, chef de bataillon au 103e régiment d'infanterie; 29 ans de services.

— — TOCHON Joseph-François, capitaine au 103e: 15 ans de services.

— — GEORGES Alexandre, capitaine au 103e; 30 ans de services.

— — COMTE Alexandre, capitaine au 103e; 19 ans de services.

— — VUAGNAT Félix-Joseph, capitaine au 103e; 21 ans de services.

— — LONGUE Charles-Félix, capitaine au 103e; 20 ans de services, 4 campagnes.

— — PICOLET D'HERMILLON Claude-Auguste-Louis-Rodolphe, lieutenant au 103e; 11 ans de services,

— — CHALLAMEL Pierre (l'abbé), grand prévôt du Chapitre d'Annecy.

— — PONCET Pierre-François (l'abbé), chanoine capitulaire, à Annecy.

— — MAGNIN Claude-Marie (l'abbé), chanoine d'Annecy, supérieur du Grand-Séminaire.

— — TRINCAT Joseph (l'abbé), chanoine d'Annecy, curé-archiprêtre de Thonon.

8 sept. — DUVERGER DE SAINT-THOMAS Charles-Marie, chef d'escadrons au 6e dragons; 19 ans de services, 2 campagnes, une citation.

— — PICOLET Marc-Antoine, lieutenant-colonel à l'état-major du génie; 23 ans de services, 2 campagnes.

18 sept. 1860. MOLLOT Jean-Baptiste, lieutenant-colonel sarde passant au service de France; 37 ans de services, une campagne.

— — BORSON François, lieutenant-colonel d'état-major sarde passant au service de France: 16 ans de services effectifs, 3 campagnes.

— — DE MANESSY François, lieutenant-colonel, commandant de place à Neuf-Brisach; 32 ans de services.

24 sept. — LAEUFFER Jean, manufacturier, à Annecy.

26 — — MILLIET DE SAINT-ALBAN, président de chambre à la Cour impériale de Chambéry; 53 ans de services.

— — MARESCHAL, conseiller à la Cour; 38 ans de services.

— — LAURENT, président du tribunal de Moûtiers; 31 ans de services.

— — GUILLET, président du tribunal de Thonon; 31 ans de services.

— — REPLAT Jacques, avocat à Annecy, ancien député, membre du conseil général.

— — DUFOUR Joseph, ancien avocat général, à Rumilly.

— — PISSARD Hippolyte, avocat à Saint-Julien, ancien député, membre du conseil général.

— — RAMEL Placide, avocat, à Thonon.

— — ROLLIER, notaire, à Annecy.

— — BLANC (le baron), à Faverges.

— — BLANC Maurice, à Faverges.

13 octobre — GIRARD-PIOLLAND Pierre-Antoine, lieutenant-colonel d'infanterie à la suite; 37 ans de services, une campagne, une blessure.

29 déc. — GENY Victor-Marie, chef de bataillon au 21e de ligne: 22 ans de services, 5 campagnes, 10 blessures.

31 déc. — ARMINJON François-Victor, lieutenant de vaisseau; 18 ans de services.

13 mars 1861 BOGGO Jean-Baptiste, capitaine au 103e: 27 ans de services, 4 campagnes.

17 avril — DULLIN, conseiller à la Cour de Chambéry: 34 ans de services.

22 avril 1861. AVET Pierre, capitaine au 103e : 25 ans de services, 3 campagnes, 1 citation.

15 mai — DESPINE (le baron), ancien inspecteur de l'établissement d'Aix.

13 août — REVEL, ancien professeur à l'Ecole de médecine de Chambéry, ancien proto-médecin du duché de Savoie : 30 ans de services.

— — RICHARD, maire de Saint-Jean de Maurienne, membre et secrétaire du Conseil général : services distingués sous le gouvernement sarde.

8 sept. — GOTTELAND Victor-Joseph, major du 38e de ligne ; 30 ans de services, une campagne.

20 — — PELLOUX, maire de La Roche, ancien député, 20 ans de services gratuits.

— — DE LIVET (le baron), ancien maire d'Annecy-le-Vieux, ancien député ; 30 ans de services publics.

— — BEL, maire de Montmélian, membre du Conseil général, syndic sous le régime sarde ; 20 ans de services,

25 août — COMBET Victor-Amédée, capitaine au 103e, 22 ans 1/2 de services, 2 campagnes, une blessure.

7 déc. — DU BOURGET Victor (le baron), à Chambéry,

11 — — DE MAISTRE (le baron), maire de La Guerche.

27 — — DE VIGNET Nicolas-Marie-Aymon-Xavier, chef de bataillon du génie attaché à la direction du génie de Grenoble ; 22 ans de services, 2 campagnes.

12 mars 1862. DE SONNAZ (le général comte), maire de Chamoux ; 50 ans de services. Agé de 80 ans.

— — DELÉVAUX Jacques-Joseph, maire de Larringes, syndic ou maire depuis 40 ans. Dévouement signalé aux intérêts publics ; administration féconde en améliorations ; cultivateur ; possède au plus haut degré l'estime de ses concitoyens.

13 août — SIMOND, curé-archiprêtre de Rumilly (né à Samoëns le 20 octobre 1789, curé de Rumilly depuis 1819, mort le 25 mai 1876).

14 août 1862. Bertier, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

— — Dufour, maire de Bonneville, conseiller général : services distingués.

— — Mayet, maire de Moûtiers, conseiller général ; 32 ans de services.

2 sept. — Peyssard Edouard-Rodolphe-Marin, chef de bataillon au 94e de ligne ; 23 ans de services, 3 campagnes.

20 octobre — Burnier François, ancien contrôleur des postes du royaume d'Italie en 1807, ancien garde d'honneur de l'empereur Napoléon Ier (compagnie du Mont-Blanc) : 40 ans de services.

30 déc. — Bussat Jean-François, sous-lieutenant, adjudant de place à Lille ; 29 ans de services, une campagne.

14 mars 1863. Babuty, maire d'Arthaz ; 47 ans de services municipaux. S'est distingué par son énergique dévouement lors de l'invasion de 1815. A doté sa commune de plusieurs établissements d'utilité publique. Agé de 73 ans.

14 — — Martin (l'abbé), curé de Megève.

16 — — d'Oncieu de la Bathie Auguste-Marie-Edouard, lieutenant de vaisseau, provient de la marine du royaume d'Italie (Savoie).

23 mai — Rieux, médecin inspecteur de l'établissement thermal d'Evian.

11 août — Bastian Prosper-Louis, ex-major d'infanterie, commandant de province sous le régime sarde : 34 ans de services, 2 campagnes.

12 — — Bartholony, député.

— — Pernat, conseiller à la Cour de Chambéry ; 33 de services.

13 — — Dunant, conseiller de préfecture à Annecy ; conseiller d'intendance sous le régime sarde ; 18 ans de services,

— — Davat, maire d'Aix-les-Bains, membre du conseil général de la Savoie ; médeein de l'hospice de la Reine Hortense ; 27 ans de services.

13 août 1863. de Bornes, maire de Caluire-et-Cuire, en fonctions depuis 1852, ancien membre du conseil d'arrondissement, administre avec distinction une commune importante.

— — Germain, adjoint au maire d'Annecy, président de la commission administrative des Hospices, conseiller provincial sous le régime sarde; 17 ans de services.

13 août 1863. Quisard Claude-Marie, capitaine-adjudant de place à Oran; 32 ans de services, 3 campagnes.

— — Goybet Charles, chef d'escadron au 4e régiment de dragons; 19 ans de services, 5 campagnes.

16 — — Ginet, président du comice agricole de Rumilly.

8 sept. — Terrier Jacques-Adrien, ancien sous-lieutenant au 85e de ligne; 11 ans de services, 12 campagnes, 2 blessures.

28 déc. — Gotteland Charles, abbé commendataire de l'abbaye d'Hautecombe, ancien militaire au service de France; 3 ans de services militaires, 2 campagnes; 54 ans de services civils.

30 déc. — Boisson Jean-Claude, capitaine au 52e de ligne; 20 ans de services, 3 campagnes.

13 février 1864. Favier du Noyer (le baron), gouverneur du château d'Hautecombe.

15 mars — Goybet, maire de Yenne: 36 ans de services, conseiller d'arrondissement, 76 ans.

— — Bastian, maire de Frangy; 35 ans de services, conseiller général, 70 ans.

21 mai — Déage Albert, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale; 20 ans de services, 2 campagnes.

12 août — Morand, président du tribunal de Bonneville: 26 ans de services.

— — Buttet (l'abbé), vicaire général d'Annecy.

— — Palluel, député.

— — Perret, auditeur au Conseil d'Etat, chef du cabinet du Ministre de l'Intérieur.

12 août 1864. BUTHOD Louis, médecin-major de 1[re] classe à l'hôpital de Chambéry ; 19 ans de services, 5 campagnes.

10 sept. — BASTIAN Claude-François, capitaine au 49[e] de ligne : 22 ans de services, 4 campagnes.

14 nov. — DE ROUSSY DE SALES (comte) Eugène, ancien capitaine d'artillerie, conseiller général.

14 mars 1865. PAVY, maire de Saint-Girod : 40 ans de services municipaux ; conseiller d'arrondissement.

14 mars 1865. DUSSAUGEY, maire de Saint-Pierre de Rumilly ; 43 ans de services gratuits, ancien membre du conseil provincial.

12 août — ROSSET DE TOURS, conseiller à la Cour de Chambéry : 25 ans de services.

— — TOURNIER (l'abbé), curé de Saint-François de Sales, à Chambéry.

14 — — PICOLET D'HERMILLON, conseiller général, maire de Saint-Genix ; 27 ans de services militaires et civils, campagne de 1815.

— — DAGAND, conseiller général, maire d'Alby, capitaine des pompiers ; 19 ans de services (décédé le 28 octobre 1886.)

— — MIÉDAN-GROS Honoré, lieutenant à la 26[e] légion de gendarmerie, compagnie de la Savoie ; 26 ans de services.

— — RUFFIER-LANCHE Frédéric-Laurent, adjudant sous-officier au régiment des Guides de la Garde impériale ; 18 ans de services, 9 campagnes, une blessure.

14 mars 1866. GASPARD (Cristoforo-Maria-Giacomo), né le 11 septembre 1803 à Allagna (Piémont), naturalisé français le 30 juin 1860, maire de St-Avre, conseiller d'arrondissement : 21 ans de services municipaux. A enrichi sa commune en faisant exécuter des travaux d'atterrissement.

— — MUGNIER, maire de Vieugy : 39 ans de services.

30 juin — BÉRARD, président du conseil d'arrondissement et du comice agricole de Moûtiers.

18 juillet 1866. SOMMEILLER, ingénieur civil, attaché aux travaux du tunnel des Alpes.

11 août — DE VIRY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 32 ans de services.

— — DEZAUCHE, médecin du ministère de la Justice depuis 1841.

— — DOMENGET, ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées ; 24 ans de services.

12 — — GABET Alexis (le baron), ancien fourrier au 43e de ligne, major général au service de Sardaigne en retraite ; 38 ans de services (1813-1851), 3 campagnes.

12 août 1866. BESSON, chirurgien des hospices de Chambéry ; 30 ans de services.

— — BOIMOND, maire de Saint-Julien, conseiller général, secrétaire de ce conseil depuis 1861 ; services distingués.

— — D'HUMILLY DE CHEVILLY Raymond, capitaine au 8e de ligne ; 22 ans de services, 3 campagnes.

21 déc. — BLOUME Eugène-Pierre-François, capitaine au 3e cuirassiers ; 21 ans de services.

15 mars 1867. ROUX-VOLLON, maire de Saint-Jean de Belleville, syndic et député sous le régime sarde, un des plus anciens magistrats municipaux du département : services dévoués.

— — PASQUIER, maire du Reposoir ; 30 ans de services. Sacrifices personnels pour la création d'établissements d'utilité publique.

29 juin — GUMÉRY Charles-Alphonse, sculpteur.

18 juillet — DUBONNET Joseph, nombreux actes de dévouement et de bienfaisance.

20 juillet — DE ROLLAND Paul-Christophe, receveur particulier des finances à Saint-Jean de Maurienne ; 36 ans de services.

5 août — DE LAVENAY Charles-Grégoire-Léon, percepteur, ancien sous-chef au ministère des finances ; 25 ans de services

8 — — BASIN, ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées ; 22 ans de services.

13 août 1867. Pissard, président du tribunal de Saint-Julien ; 23 ans de services.

— — Bérard (l'abbé), vicaire général de Tarentaise.

14 — — Avet, maire d'Aigueblanche, conseiller général, ancien conseiller d'arrondissement ; 44 ans de services publics.

— — Aly, maire de Saint-Gervais, membre et secrétaire du conseil provincial du Faucigny sous le régime sarde, conseiller général ; 15 ans de services.

14 août 1867. Neuvecelle (l'abbé), inspecteur d'académie à Saint-Etienne ; 24 ans de services.

— — Bernard (l'abbé), directeur de l'école normale primaire d'Albertville ; 33 ans de services.

— — Bourgeau : voyages scientifiques au Canada, aux îles Canaries et dans l'Amérique centrale ; collections importantes de botanique au Muséum d'histoire naturelle.

7 octobre — Dufour, maire de la ville de Nantes.

18 mars 1868. Martin, maire de Jacob-Bellecombette, 53 ans de services militaires et civils, le plus ancien maire du département ; 79 ans.

— — Biolley Jacques, maire de Machilly (né à Thonon le 10 février 1800) ; 34 ans de services municipaux, a introduit dans sa commune de nombreuses améliorations.

21 mars — Rochet Jean-Louis-Gaëtan Vincent, capitaine au 43e de ligne ; 19 ans de services, 2 campagnes.

1er août — Deschamps, président du tribunal de Bonneville ; 22 ans de services.

12 — — Fleury-Lacoste, président de la société d'agriculture de la Savoie.

15 — — Clert, conseiller général de la Savoie, ancien substitut ; 42 ans de services.

— — Lassalle, conseiller général de la Haute-Savoie, élu en 1860, ancien syndic, maire de Seyssel, prime d'honneur en 1866 au concours agricole de Saint-Julien ; administration signalée par d'importantes améliorations.

(A suivre.) François Miquet.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Registres du Conseil de Genève, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. — Tome V. Du 7 février 1492 au 4 février 1499 (volumes 13 et 14). Genève, Kündig, 1914, gr. in-8°, VII-621 p.

Poursuivant avec une inlassable activité leur gigantesque labeur, les éditeurs des *Registres du Conseil de Genève*, ont mis à jour le Tome V de leur admirable publication. Ainsi, quatorze registres manuscrits de délibérations ont été par leurs soins mis à la disposition des travailleurs et la préface du volume dont on annonce ici l'apparition nous apprend que le quinzième est à l'impression. Il serait superflu d'insister sur le mérite des éditeurs qui a été justement loué : qu'il nous suffise d'attirer l'attention sur l'importance et la valeur de leur œuvre.

Les registres des délibérations du Conseil de Genève constituent pour l'histoire de cette cité une source d'informations de premier ordre dont le célèbre Jean-Antoine Gautier a déjà tiré le meilleur parti. Ils sont comme le reflet de la vie à Genève à la fin du xve siècle, et les moindres évènements relatifs à la vie intérieure, à l'activité et à l'organisation de la société s'y trouvent mentionnés. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève a pris sous son patronage cette œuvre patriotique et nationale.

Mais, ils n'intéressent pas seulement Genève : il suffit de jeter les yeux sur la table alphabétique placée à la fin du volume pour se rendre compte du grand nombre de noms de personnes et de lieux savoyards qui s'y trouvent mentionnés. Pour nous en tenir à la seule ville d'Annecy, par exemple, ils complètent dans une notable proportion, les intéressants renseignements fournis par ses propres registres de délibérations, nous aident à mieux connaître les relations de ses syndics avec ceux de Genève, le caractère et le fonctionnement de ses institutions communales : ils éclaircissent notamment les origines de l'institution d'un official *foraneus* qui à la fin du xve siècle fut l'objet de vives controverses et dont il est si souvent question dans les procès-verbaux des délibérations annéciennes.

Nous venons de mentionner la table alphabétique qui termine le volume. On ne saurait trop insister sur son importance

et le soin minutieux avec lequel elle a été dressée. Elle ne comprend pas seulement tous les noms de lieux et de personnes dont il est question au cours de l'ouvrage : outre la traduction en français de ces derniers, elle renferme les noms de fêtes, d'institutions, de métiers, de coutumes, d'établissements, d'armes, d'instruments, en un mot de tout ce qui se trouve mentionné dans les registres, sans la moindre exception si bien qu'elle est en quelque sorte pour les procès-verbaux du Conseil ce que sont les *Concordantiae* pour la Bible, un intrument de recherches commode et infaillible.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Savoie comme à celle de Genève se réjouiront donc d'apprendre la continuation d'une œuvre magistrale et dont on peut attendre les meilleurs résultats. G. L.

*
* *

Ch. Marteaux et Marc Le Roux, **Boutae** *(Les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain de la cité de Vienne du* Ier *au* V^e^ *siècle.*

M. Camille Jullian, de l'Institut, dans son rapport sur le concours des antiquités de la France en 1914 s'exprime en ces termes :

« Nous retournons chez les Allobroges du Dauphiné et de la Savoie, mais nous remontons jusqu'aux siècles de la domination romaine en prenant pour guide le copieux ouvrage sur *Boutae* de MM. Charles Marteaux et Marc Le Roux. *Boutae* doit être sans doute inconnu de la plupart de vous et j'imagine que les Gallo-Romains ne connaissaient pas davantage ce nom. C'était celui d'une petite bourgade de la cité de Vienne, bourgade qu'a remplacé aujourd'hui la localité de Fins d'Annecy. Hé bien ! c'est précisément l'obscurité de cette bourgade qui fait l'intérêt, je dirai presque le charme des recherches de MM. Marteaux et Le Roux. Par eux, nous savons exactement comment on vivait dans ce riche et gai pays au beau temps des Antonins : nous voyons les villas des petits propriétaires, les fermes des métayers, les tombeaux s'alignant sur la grande route, les pierres jalonnant les chemins privés ; nous faisons l'inventaire des statuettes de marbre ou des figurines de bronze qui ornaient les demeures les plus riches ; nous nous étonnons de l'incroyable quantité de vaisselle rouge ou noire, à la facture élégante, au vernis inusable, qui franchissait le seuil de tous les habitants, et nous apercevons que, grâce au limon des rivières rhodaniennes, les gens du Dauphiné était déjà fort experts en industrie céramique. Puis, comme tout, dans le monde ro-

main s'est étrangement ressemblé, à bien connaître le petit bourg de *Boutae*, nous connaissons bien mille et dix mille bourgades de la Gaule impériale. Et, je le répète, les deux auteurs de ce livre nous font bien connaître ce gros village : car ils dessinent tout avec un sens très juste, un véritable flair de l'Antiquité. Une quatrième médaille leur était largement due. »

* * *

Jules Cochon, ancien Lt-Colonel hors cadres, ancien Conservateur des Eaux-et-Forêts : **Le Général Songeon,** *sa vie militaire et civile, 1771-1834.* Chambéry, F. Gentil, 1915, Gd in-8o, pap. vélin, 224 p. Illustré de nombreuses photographies hors texte et d'un portrait en chromotypie représentant Jeanneton Séraphin (de La Roche), dame Songeon.

L'auteur, érudit écrivain, doublé des qualités d'un infatigable chercheur, n'a rien négligé pour présenter dans toute leur ampleur les principaux faits qui caractérisent la vie du héros dont il a entrepris de retracer la carrière. Des papiers de la famille Songeon, les archives de Genève et celles du département de la Savoie, les souvenirs locaux et les traditions de différents séjours du général en Savoie, dans le Bugey, en Dauphiné et dans le Mantois, ont permis à l'auteur de reconstituer la vie du général, depuis son berceau jusqu'à sa tombe retrouvée par M. J. Cochon et restaurée par ses soins.

Songeon (Jean-Marie), né à Annecy en 1771, de parents savoyards, s'engagea dès l'âge de 16 ans dans l'artillerie des colonies. Il fut envoyé d'emblée dans l'île de Saint-Domingue où il connut pour la première fois, sans doute, bien que son père fût confiseur (à Annecy), l'ananas qui plus tard devait décorer le sinople des armoiries de Chevalier d'Empire qui lui furent octroyées par brevet impérial du 30 octobre 1810.

Un an plus tard il était canonnier en premier, puis artificier en 1789. Promu au grade de général de brigade en 1813, à l'âge de 42 ans, il mourut en 1834 au château de Maulette, près Houdan (Seine-et-Oise).

A la suite d'un historique des 23 campagnes de Songeon, l'auteur présente :

Une iconographie des souvenirs du général comprenant 13 articles, dans laquelle figurent, outre les portraits, la maison que le colonel Songeon fit construire à Annecy, sur les ruines de l'hôpital dit de la Providence, dans la rue de ce nom et qui après son départ servit de pensionnat et naguère d'évêché. La

porte intérieure est décorée d'un écusson à son blason de Chevalier d'Empire;

La caserne Songeon, à Albertville, occupée aujourd'hui par le 22e bataillon alpin et une batterie d'artillerie alpine de montagne.

Plus loin, la liste des états de service du général Songeon, maréchal de camp; ensuite le « JOURNAL HISTORIQUE DE LA DIVISION MILITAIRE » *que laissa le général en chef Macdonald, dans la République romaine,* à l'époque du 26 floréal, an VII, par Songeon, chef de bataillon, aide de camp du général divisionnaire Garnier, commandant l'Etat romain :

Une cantate italienne jouée au théâtre de Gradisca en 1707 : « *Il felice ritorno del signor colonnello Songeon del regimento 53 d'infanteria di linea.* »

Il faut louer l'inlassable activité déployée par notre savant collègue florimontan, en vue d'aboutir par de minutieuses investigations, de longs et fréquents déplacements, à la mise en œuvre et à l'achèvement d'une étude aussi parfaitement documentée, reconstituant la vie du général pour ainsi dire au jour le jour. Heureux sommes-nous de constater, une fois de plus, que nos célébrités savoyardes ne sont jamais tombées dans le domaine de l'oubli. Déjà Jules Philippe dans ses *Gloires* et A. Anthonioz dans *Généraux savoyards*, ont consacré chacun un chapitre au général Songeon, dans le cadre que comportait le caractère de leurs ouvrages. Mais il appartenait à M. J. Cochon de s'attacher plus particulièrement à cette illustration de la Savoie et donner plus de développement à sa biographie, en raison de l'importance des nouveaux matériaux recueillis par suite de ses longues et patientes recherches.

F. GARDIER.

* * *

Associazione frà oriundi savoiardi e nizzardi italiani

Le bulletin n° 4 de l'Association des italiens originaires de Savoie et de Nice vient de paraître. Il renferme, comme les précédents, des études qui sont intéressantes au plus haut point.

Outre un résumé des principaux faits qui ont marqué les cinq premières années de vie de l'Association, le président, comte de Sonnaz, donne: 1° une réédition de la complainte du sire de Malingre, maître d'hôtel du prince de Morée, poème remontant au début du xve siècle et déjà publié par M. Eugène Ritter; 2° une notice sur Pierre Lucas de la Roche d'Alléry, l'héroïque défenseur des citadelles de Verrua (1704) et de Turin

(1706) ; un important exposé du rôle joué par les *Savoyards et les Niçois en 1814* : enfin des articles nécrologiques et bibliographiques.

Dans la plupart de ces articles, relatifs à des personnages connus, on trouve des détails inédits. Les pages destinées à commémorer le centenaire de 1814 sont consacrées au comte Perret d'Hauteville, au maréchal Sallier de la Tour, Joseph-Amédée, et à son frère Victor-Amédée, lieutenant-général : au comte Joseph de Maistre, au général Michaud de Beauretour. au général Janus de Sonnaz, pour ne citer que les Savoyards. On y trouve les portraits de ces personnages.

Un autre travail qui nous intéresse est celui intitulé : *Un officier savoyard au combat de Bricchetto* (Rivoli), *21 avril 1796*, et signé Luigi Rangoni Machiavelli. Il s'agit du colonel d'Oncieu de Chaffardon (1749-1800) qui se couvrit de gloire sur ce champ de bataille.

Le général français Stengel, que Napoléon citait plus tard comme le modèle des officiers d'avant-garde, avait reçu l'ordre de tenter de couper la retraite au général Colli. Chaffardon et Chevelu, majors savoyards, comprenant l'importance qu'il y avait à maintenir ouvert le chemin de la retraite de l'armée, et quoiqu'ils eussent seulement 300 cavaliers sous leurs ordres, se jetèrent avec fureur, à plusieurs reprises, sur les hussards français, commandés par Stengel, tuèrent le général et mirent en fuite le régiment entier. A la suite de ce beau fait d'armes, le roi décora de deux médailles d'or l'étendard de l'escadron-colonel et donna la Croix des S. S. Maurice et Lazare à Chaffardon.

C'est dans cette affaire qu'un autre de nos compatriotes, le général *Dichat de Toisinges*, (que l'auteur peu familiarisé avec les noms de notre pays, appelle *Duchat di Loisigne*), trouva une mort glorieuse, à la tête des troupes sardes, en défendant une redoute contre la 19e demi-brigade républicaine qui comptait dans ses rangs le 2e bataillon du Mont-Blanc.

Enfin, nous citerons le remarquable article de notre très distingué membre honoraire M. F.-G. Fruttaz sur *les Savoyards et Valdotains d'autrefois*. Il rappelle que, depuis le XIe siècle, la Savoie a donné au duché d'Aoste « seize évêques, douze baillis, de nombreux gouverneurs militaires, des intendants, des magistrats, qui entretenaient des rapports incessants entre cette province et Chambéry. »

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 22017



ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 6 octobre 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

M. Miquet souhaite la bienvenue à M. le chanoine Alloing, secrétaire de la Société Gorini, qui assiste à la séance.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Pendant les vacances qui viennent de prendre fin, deux de nos collègues ont été frappés dans leurs plus chères affections : M. Claudius Bouchet, négociant, nommé depuis peu officier d'administration, et M. Jacques Fournier, ingénieur agronome, ont eu le malheur de perdre leur mère ; je leur adresse, en votre nom, nos sincères condoléances.

Durant la même période, en ce qui concerne les Florimontans ou fils de Florimontans mobilisés, nous n'avons eu d'abord que des nouvelles agréables et rassurantes :

M. le commandant Roullet, gendre de M. Alexis Dunand, qui avait conquis depuis peu son quatrième galon, a été cité à l'ordre de l'armée et nommé chevalier de la Légion d'honneur, avec des mentions particulièrement flatteuses.

M. le professeur André Cholley, parti comme sous-lieutenant de réserve, et devenu bientôt lieutenant, a été promu capitaine au 23e régiment d'infanterie.

Des citations posthumes, fort élogieuses, ont remis en vedette les noms de Gilbert Goy et de Jean Crolard, fils regrettés de nos très estimés représentants.

M. le colonel Bordeaux, dont les graves blessures nous avaient vivement inquiétés, est en pleine convalescence à Thonon. Il a même honoré votre président de sa visite, à Annecy, mais je venais de sortir quand il s'est présenté et j'ai

1. Sont présents : MM. Balleydier, Dépollier, Désormaux, Gardier, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perin, Rebord, F. Serand, J. Serand, M. Alloing, secrétaire de la Société Gorini.

Excusés : MM. A. Crolard et le Général Maillot.

manqué, à mon grand regret, l'occasion de faire sa connaissance.

Plus heureux avec M. Letonnelier, nous avons eu le plaisir de le revoir, à plusieurs reprises, dans notre ville, pendant la saison qu'il a suivie à Aix-les-Bains. Notre vaillant archiviste, dont la jambe gauche est toujours ankylosée, n'a jamais cessé d'avoir bon espoir. Plein de confiance dans le résultat final, il goûte, depuis quelques jours, un court repos dans sa famille, mais il est avec nous par la pensée ; je lui envoie nos meilleurs vœux.

Hélas ! au moment même où tout semblait aller pour le mieux, à l'heure où la victoire entr'ouvrait la barrière de fer qui nous sépare encore des départements envahis, nous apprenions que M. Pétrus Rollier, notaire, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, avait été tué, le 26 septembre, en Champagne, en donnant l'assaut contre les tranchées allemandes.

Aucun détail, sinon que cette noble victime est morte en faisant bravement, très (son lieutenant dit *trop*) bravement son devoir.

Il n'y aura qu'une voix, dans le pays, pour déplorer cette catastrophe.

Fils et petit-fils de notaires qui étaient l'honneur de leur corporation, M. Pétrus Rollier continuait les traditions de droiture et de rigoureuse probité qui avaient entouré son nom d'une auréole incontestée.

Son grand-père avait été décoré par l'Empereur, le 26 septembre 1860, cinquante-cinq ans, jour par jour, avant le triste événement que nous déplorons aujourd'hui, et son père, un des nôtres, était un de ces hommes qu'aucune critique ne pouvait atteindre : il avait la rare fortune d'être apprécié par tous et de n'être discuté par personne. Non moins privilégié du côté maternel, M. Pétrus Rollier était doué d'un agréable caractère, d'une bonté agissante et d'un ensemble de qualités intellectuelles et morales qui lui assuraient une place à part dans l'estime publique. Marié depuis peu avec une compagne digne de lui, qui lui avait donné deux enfants, dont l'aîné n'a pas deux ans, rien de ce qui passe pour constituer le bonheur sur cette terre ne paraissait lui manquer ; mais le bonheur des hommes est bâti sur le sable : une balle stupide a suffi pour anéantir les plus belles espérances !...

Honneur à ce héros ! que la gloire de sa mort soutienne

tous les siens dans cette cruelle épreuve! et que leur douleur soit allégée de la part que nous y prenons !...

Ce coup terrible est le plus déplorable, mais il n'est pas le seul qui ait atteint la Florimontane: au cours du même assaut, le capitaine Antoine de Menthon et le sous-lieutenant François-Maurice Ritz ont reçu plusieurs blessures; évacués sur les hôpitaux d'Aix-les-Bains et de Tulle, ils souffrent surtout d'être immobilisés pour quelque temps, et leur plus vif désir est de retourner sur le front. Qu'ils veuillent bien agréer, avec nos souhaits, l'expression de nos cordiales sympathies.

Le patriotisme qui les anime est celui qui transporte et purifie le pays tout entier : nous y voyons le gage certain du triomphe définitif qui s'approche et qui nous prépare une France nouvelle, dont l'aube commence à rayonner sur l'effondrement des avant-postes de l'envahisseur!

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Nanche fait connaître qu'il a assisté à la remise de la croix de guerre et de la médaille militaire à l'adjudant Faletti, fils de notre sympathique collègue.

Le Président lit une lettre du professeur Ritter qui ajoute quelques détails à la biographie du musicien Demotz de la Salle dont M. Miquet s'est dernièrement occupé.

M. le colonel Bordeaux adresse des remerciements pour sa nomination de membre honoraire, qui ne lui avait pas été notifiée plus tôt, son adresse n'étant pas connue.

M. Léon Coutil, archéologue préhistorien, présenté par MM. Gardier et Le Roux, est nommé membre correspondant de la Florimontane.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. de Roussy de Sales qui remercie la Florimontane du témoignage de sympathie qu'elle lui a adressé à l'occasion de la mort de son père. Notre Société était représentée aux obsèques du Comte par MM. d'Orlyé, Miquet et Lavorel.

M. Miquet annonce qu'on a rectifié l'orthographe de la plaque avenue de Trésun et remercie M. le Maire d'avoir donné satisfaction à sa demande.

Le Président exprime les remerciements de la Florimontane au Conseil général qui, sur le rapport de M. Chautemps, a bien voulu accorder son appui à la publication future du *Livre d'or des Savoyards à la guerre*.

M. Le Roux présente un ouvrage offert par le ministère de l'instruction publique : *La Science française à l'Exposition*

de San Francisco, deux volumes ornés des portraits des plus illustres savants. Le pavillon français de l'instruction publique n'est pas ce qui attire d'ordinaire la curiosité des visiteurs ; il présente une autre originalité ; c'est la concentration de la pensée française, sous forme d'une bibliothèque où se trouvent réunis des livres jaunis par le temps, des publications où l'encre est encore fraîche, de gros volumes, des opuscules : soit la part de la France au progrès scientifique, et l'exposé par les auteurs eux-mêmes des grandes. découvertes dues à son génie créateur. Chacune des branches des connaissances humaines est traitée dans cet ouvrage par les savants français les plus en renom. C'est une réponse digne, discrète et formidablement écrasante, aux prétentions de l'Allemagne à la suprématie intellectuelle.

M. Le Roux montre une très intéressante trouvaille archéologique faite par le lieutenant F.-M. Ritz au cours du creusement de tranchées de première ligne dans la Marne. Aidé de ses soldats, il a mis au jour trois tombes gauloises où il a pu recueillir un petit mobilier funéraire caractéristique : des poteries malheureusement fragmentées par le travail hâtif de la pioche, les unes lisses, les autres décorées de stries pratiquées au peigne, un bracelet en jayet, une très belle fibule en bronze (type de l'âge du fer de la Tène III), enfin sept grains de collier en ambre. Cette matière provenant des rives de la Baltique a été fréquemment trouvée dans les sépultures de l'Allemagne du Nord ; elle est plutôt rare dans celles de la Marne.

M. Miquet fait une communication sur les *Savoyards décorés de la Légion d'honneur de 1848 à 1914*. (Voir dans le 3e fascicule, page 115.)

Le même lit une étude sur l'*Emigration des Savoyards en Franche-Comté, après la guerre de Trente-Ans*. (Voir dans le 3e fascicule, page 89.)

M. J. Serand montre un *Congé militaire* accordé à un soldat savoyard désigné par son nom de guerre, « dit Saint-Martin », parce que originaire de cette commune. Ce diplôme, daté de 1733, est signé par le colonel de Clermont.

M. Marteaux fait la communication suivante sur l'origine du mot *Boubioz*.

On sait que les pêcheurs du lac d'Annecy ont donné le nom de Boubioz à un entonnoir lacustre situé d'après MM. A. Delebecque et L. Lejay (RS, 1891, 293) à 400m environ nord-ouest

de la pointe de la Puya et à 200^m du point le plus rapproché du rivage; sa profondeur est de 80^m et la cause de sa formation ne peut être attribuée qu'à une source sous-lacustre jaillissante. En 1890, lors de la congélation du lac, ces ingénieurs ont trouvé sur le plafond vaseux une température de 3,8, tandis qu'au fond de l'entonnoir elle montait à 11,8. D'où peut venir ce nom de Boubioz? Remarquons qu'il a été donné aussi à un pré marais de Sevrier, en 1522 *loco dicto ouz Bobieuz* (Bruchet, Archiv. dép. *Inv.*, E, 370); c'est aussi un lieu dit de Dingy et d'Epagny en 1730. Ce nom paraît rentrer dans la série des noms en *orium*, dans lesquels l'influence de l'yod a persisté en Savoie, tandis que peu à peu le son *r* ne se faisait plus entendre. Au type ancien de *lavatorium*, en sav. *lavieu*, lavoir et l.dits à Marlioz, Seythenex, Thônes, etc., on peut ajouter *battitorium*, écrit aussi *bastitorium*, *baptitorium*, *batatorium*; cp. *ad batitoria reficienda* 1283 (Feige: *Hist. de Mélan*, *Acad. Salés*. XX, 1898, n° 430, doc. 5); anc. fr. *batiour* cp., *casale molendini et del batiour* 1236 (SHAG, IV, doc p. 60) Sav. *batieu*, *batiu* et l.dits *Batiouz*, *Battioz*, à Brenthonne, Giez, Seythenex; — *miratorium*, lieu d'où l'on a une belle vue; sav. *merieu*, *meriou*, et l. dit *Mirieux*, à Sallanches; cp. le Miroir à Publier et la tour du Miroir au château d'Annecy; — *passatorium*, 1335, pont ou tout ce qui sert à passer (Du Cange); passoir, barrière basse qu'on enjambe pour passer (Fenouillet) et l.dit *au Passiouz* 1325 (*Inv. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 579), à la Tour; -*pissatorium*, 1313, endroit où coule en cascade un filet d'eau; *pissorium*, *pissiour* 1384 (H. Tavernier: *Monogr. des Gets*, etc.; Acad. Salés. IX, p. 233, 255; doc. 4 et 9) et Pissieux, l.d. à Saint-Silvestre, etc.; -*repositorium* employé par Pline, prend au IVe siècle le sens de tombeau et, en topographie, celui de l'endroit d'une montée où l'on se repose; nom de chartreuse, *repausatorium*, 1151, Guichenon: *Bibl. Sebus*. I, 8; le Reposoir, *Repousoir* 1730; l.dits à Charvonnex, Passy, Sallanches, Servoz; sav. *reposieu* (Fenouillet); à Copponex, la pierre du *Repousiou*; à Frangy, le *Reposiuz*, etc. D'après la similitude des formes, on voit que notre Boubioz remonterait ainsi à *borbatorium*, mot populaire forgé sur le modèle des précédents, mais ayant subi en outre dans notre patois la perte de *r* devant la labiale, phénomène qu'on retrouve dans *abrŏ*, *d'arborem*. Quel est maintenant le sens de Boubioz? C'est évidemment un dérivé de *borba*, écume, boue, nom de ruisseau dans le pays de Vaud (Jaccard), fr.

bourbe, dont Godefroy a recueilli les dérivés anciens, ***borbeus***, ***borbier***, ***borbeau***, ***borbeter***, ***bourbeur***, ***borbator***, etc., et auxquels viennent s'ajouter les dérivés topographiques Bourbière, Bourbelain, Bourbouillon et Borbannaz, tous noms de marais, de sources ou de ruisseaux, mais sans que leur sens implique une idée prédominante de boue. ***Borba*** ne peut guère en effet s'expliquer que par une racine ***borm***, qui exprime une idée de chaleur et de bouillonnement. De là Bormo et Bormana, divinités des sources thermales, d'où sont dérivés à leur tour par des formes intermédiaires ***Borbo*** et ***Borbana***, Bourbon et notre Borbannaz de Frangy. Il est donc vraisemblable qu'on a appelé Boubioz une nappe d'eau lacustre ou marécageuse qui, par ses bulles gazeuses venant crever à la surface et par la vapeur qui y flotte en hiver, rappelle à l'esprit l'idée d'un bouillonnement thermal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 10 novembre 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures. [1]

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je viens d'apprendre que, ce matin même, ont eu lieu les funérailles de M. Albert Duplan, numismate et archéologue, ancien magistrat, ancien maire d'Evian, président de l'Académie Chablaisienne et président du Syndicat d'Initiative éviannais.

Né le 12 novembre 1837, à Moûtiers, où son père était magistrat, M. Duplan est mort le 7 novembre, à Evian, où depuis longtemps il s'était fixé.

Il employait ses loisirs à des travaux de numismatique et d'histoire et faisait partie de la Florimontane depuis 30 ans.

Parmi les diverses publications qu'on lui doit, je citerai :

Note sur le trésor de Vinzier (1882) ; ***Un tiers de sol mérovingien inédit*** (1890) ; ***Mémoires de noble François Prévost***,

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Gardier, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Périn, Rebord, Robert, J. Serand, F. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Dépollier.

d'Evian (1891) : *Hôpital d'Evian, notes et documents* (1896) ; *La garde nationale d'Evian en 1793* (1899) ; *Vie militaire du lieutenant-colonel Marie Duplan* (1901) ; *Les Cordeliers à Evian* (1909).

Regrettant vivement la perte d'un collègue dont la longue carrière a été consacrée au service du pays, j'envoie à sa famille et à l'Académie Chablaisienne nos sincères condoléances.

J'adresse les félicitations de la Florimontane à M. le docteur Varay, médecin-major, qui vient d'être cité à l'ordre du jour d'un corps d'armée, ainsi qu'à M. le général Maillot et à M. Buttin dont les fils ont obtenu des distinctions de même nature.

En ce qui concerne M. Buttin, la citation parue à l'*Officiel* du 27 septembre dernier est erronée, en ce qu'elle attribue au cité le prénom de *René* quand il s'appelle *Pierre*, et qu'elle dit que l'officier blessé est resté *trois jours* sur le terrain avant d'être relevé, tandis qu'il y est resté *cent heures*.

J'ai le plaisir de signaler à votre attention une dépêche d'Athènes, 22 octobre, insérée dans la plupart des journaux, qui est ainsi conçue : « Le colonel Bordeaux, ancien membre de la mission militaire française en Grèce, de passage à Athènes, a assisté aujourd'hui à la séance de la Chambre des députés.

« L'apparition du colonel dans la tribune diplomatique a été saluée par de longs applaudissements et par les cris de : *Vive la France !* »

Cette dépêche nous réjouit, parce qu'elle nous rassure sur l'état de santé de notre glorieux blessé, qui, à peine débarrassé de ses béquilles, est retourné sur le front, estimant, comme le général Marchand, qu' « en ce temps-ci, on a le droit d'être mort, mais pas malade ».

Elle jette un rayon de lumière sur les services rendus par le colonel à l'influence de la France et sur les sympathies qu'il inspire : à ces divers titres il nous est agréable de relever l'incident.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau, de la part de M. A. Crolard, un lot de publications relatives à la guerre actuelle et à l'histoire de la Savoie.

MM. Serand et Miquet présentent la candidature de MM. Hubert et Louis Pfister.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le professeur Muret qui, au nom du Comité genevois, fait un vibrant appel

dans le but de procurer des livres aux prisonniers de guerre français et alliés de la France. Tous ouvrages dans chaque branche de l'art et du savoir, textes, critiques, manuels, dictionnaires, livres élémentaires, seront acceptés avec reconnaissance. La Florimontane décide de fournir un lot de doubles et de publications de la *Revue Savoisienne* qui sera envoyé au Comité et s'inscrit pour une somme de 50 francs au profit de cette œuvre.

M. Léon Coutil adresse ses remerciements pour sa nomination de membre correspondant.

M. Miquet établit la *Généalogie de la famille de La Charrière :*

Cette famille, dont le nom s'est orthographié de différentes façons (Charrière, La Charrière, Delacharrière, de la Charrière), passe pour sortir de Thusy.

Les premiers de ses membres qui figurent dans les registres municipaux d'Annecy sont Urbain et Théodore, fils de Jean, reçus bourgeois de cette ville le 3 janvier 1647.

Urbain fut trésorier provincial du Genevois et quatrième syndic. Il n'eut qu'une fille, dont l'existence fut éphémère.

Théodore, qualifié de spectable, et probablement procureur, laissa une nombreuse postérité, dans laquelle on compte cinq médecins ou chirurgiens, dont un (Joseph) se rendit célèbre à Paris, avec son *Traité des opérations chirurgicales*, traduit en allemand, en anglais et en hollandais, et réimprimé quatorze fois.

Une rue de Paris porte encore aujourd'hui le nom de ce compatriote.

Parmi les représentants les plus marquants de cette famille, il faut encore citer Bernard-Marie (1789-1851) qui devint sénateur au Sénat de Savoie, puis sénateur du Royaume en 1848, et l'avocat Clément, qui fut bâtonnier de l'ordre et conseiller municipal d'Annecy (1801-1885),

Le Même donne une étude statistique sur la *Population d'Annecy en 1793*. (Voir dans le présent fascicule.)

M. Marteaux dépose sur le bureau de l'Académie un don de M. Favre, employé de librairie, consistant en deux monnaies : deux sols de Louis XVI, 1793 et un gros de Guillaume, duc de Mantoue, du xvie siècle.

Le Même fait la communication suivante :

On connaît le nom de la famille de Quoex, originaire de Talloires et dont les membres, d'après François Mugnier,

remplirent de père en fils les fonctions de barbier-chirurgien au monastère bénédictin [1]. Des services rendus au duc de Nemours les firent anoblir au XVI[e] siècle. Son nom, d'après l'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* [2], se présentait sous les formes *Quoqui, quoei* (1360-1386), *Decoix*. — *Coex*, — *Cuoex*, — *Coi*. Cet ancien mot savoyard ne semble être autre chose que le mot latin *coquus*, prononcé plus tard **cŏcus*, lequel a été supplanté par le dérivé *cocinarius*, cuisinier. On peut comparer pour la diphtongaison de *ŏ* bref tonique + *c*, les mots similaires de notre patois actuel *lŏcus, lŭa, lŏé* et *focus, fŏà*, fr. *lieu, feu*. Ainsi il est probable qu'au XIII[e] siècle, au moment où les surnoms deviennent fréquents, un habitant de Talloires reçut celui dont nous parlons à cause de son emploi à l'abbaye. Ses descendants s'élevèrent ensuite à la dignité de barbier-chirurgien, par lequel ils atteignirent enfin la noblesse.

Il résulte des relevés, faits à ce jour, par M. MIQUET que 103 officiers savoyards sont tombés au champ d'honneur depuis le début des hostilités, tandis que pendant la guerre de 1870 on n'en compta que 10.

L'assemblée procède à l'élection des membres des jurys de poésie et de céramique des concours de 1915. Sont nommés, pour la poésie : MM. Désormaux, Le Roux, Marteaux, général Maillot, Martin, Miquet ; pour la céramique : MM. Blandin, Gardier, Le Roux, Martin, Nanche, J. Serand.

Il est décidé qu'on transmettra à la Municipalité un vœu dans le but d'obtenir de l'Etat pour la ville d'Annecy quelques trophées de guerre, ainsi qu'une copie de la délibération prise, sur l'initiative de M. Miquet, afin de s'opposer au changement de nom de la rue Perrière, demandé par quelques commerçants de ce quartier.

En terminant, l'Académie Florimontane s'associe chaleureusement aux patriotiques félicitations qui ont accueilli la mise à l'ordre de l'armée des 30[e] de ligne et 11[e] chasseurs et du XIV[e] corps tout entier dont l'admirable vaillance et l'héroïsme ont ajouté de si nobles pages à l'histoire du glorieux passé militaire de la France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

1. *Congrès des Soc. Sav. Savoisiennes*, 1901, Annecy.
2. V. p. 50. — Je suis pris à partie dans ce bel ouvrage (p. 64) au sujet d'une charte concernant la famille *de Dyvona* (*Rev. Sav.*, 1909, 80, 181). Après les lettres courtoises échangées, je ne pensais pas que M. le comte de Mareschal de Luciane me planterait cette épingle dans le dos. C. M.

Séance du 8 décembre 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT est heureux d'adresser les chaleureuses félicitations de la Florimontane à MM. le capitaine de Menthon qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur et le sous-lieutenant F.-M. Ritz qui a obtenu la croix de guerre.

Au sujet du vœu émis à la dernière séance, M. MIQUET annonce que M. le Maire d'Annecy avait déjà pris l'initiative d'une demande tendant à l'attribution de trophées de guerre à la ville d'Annecy.

Le PRÉSIDENT donne également connaissance d'une lettre de M. A. Crolard, député, qui s'est proposé le même but.

M. MIQUET lit une lettre du colonel Bordeaux qui a profité de sa récente mission à Athènes pour envoyer une notice biographique sur l'archevêque latin d'Athènes, Mgr Petit, un Savoyard de Viuz-la-Chiésaz. Ce savant orientaliste a publié une très nombreuse série d'ouvrages parmi lesquels l'important *Recueil des inscriptions chrétiennes du Mont-Athos.* (Voir dans le présent fascicule.)

A la suite du vote sur les candidatures proposées à la dernière séance, MM. Hubert et Louis PFISTER sont élus membres de la Florimontane.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de plusieurs passages d'une conférence faite à Paris par M. PLOCQ, membre honoraire de la Florimontane, toute remplie de détails curieux sur la pénétration allemande d'avant-guerre en Pologne.

La parole est ensuite donnée à M. MARTIN pour la lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1915.

Après approbation par l'assemblée des conclusions du jury, le PRÉSIDENT procède à l'ouverture des plis cachetés et annonce les récompenses dans l'ordre suivant :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Rebord, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard et Gardier.



Pas de *premier prix*.

Deuxième prix : 100 fr. (n° 2), Mlle Portron, professeur à Niort.

Mention honorable : (n° 4), M. Merlateau, à Villiers-sur-Marne.

M. le Général Maillot offre au Musée diverses pièces archéologiques recueillies par son fils dans les tranchées du front de la Somme. Deux belles haches polies en silex, un marteau-hache perforé, en bois de cerf. Ces objets se rapportent à la période néolithique ou de la pierre polie.

M. Rebord donne lecture d'un épisode inédit de la vie de Charles-Auguste de Sales. (Voir dans le présent fascicule.)

M. Marteaux explique l'origine du nom de *Frangy*. Cette commune le doit à un gentilice latin, non à un impossible Afranius, mais probablement à Firmius, dérivé du nom simple Firmus, qui était souvent celui d'un soldat. Celui-ci le changeait en gentilice quand, ayant obtenu son congé, il devenait citoyen. C'est ainsi qu'Annemasse a conservé une inscription mentionnant un Firmus, fils d'Hilaris, qui, sous Auguste, avait fait un vœu à Mars. Citoyen, il fit souche de Firmius et il n'est pas impossible que lui-même ou l'un de ses pareils, ayant acquis le droit de cité, ait fondé au bord des Usses la villa qui porte son nom et qui était située sur la route de Condate (près de Seyssel) à Genève. Firmiacus ne tarda pas à s'altérer en **Frimiacus* par la transposition de *r*, puis en **Fremiacus*, d'où *Frengiaco* 1119 (Mém. de la Soc. d'hist. de Genève, I, part. 2, p. 157); *Fringe* 1198 (Guichenon : *Bibl. sebus.*, II, 34); *Fringiaco* 1235 (SHAG, IV. doc., p. 57). Frangy est aussi le nom d'une commune de Saône-et-Loire qui a vraisemblablement la même origine.

M. Miquet fait une communication sur « Les Savoyards dans l'aviation militaire ». (Voir le présent fascicule.)

Au sujet de la récente citation à l'ordre de l'armée du 30e régiment d'infanterie, qui a acquis le droit de cité à Annecy où il tient garnison depuis 1873, M. J. Serand rappelle qu'au moment de la mobilisation il était, de tous les régiments français, celui qui avait à son actif le plus grand nombre de drapeaux pris à l'ennemi, c'est-à-dire 16.

D'après l'ouvrage du commandant Vérillon : *Les Trophées de la France*, le 9 décembre 1798, lors de la prise de Calvi, 15 drapeaux napolitains restèrent aux mains des soldats de la 30e demi-brigade, représentée aujourd'hui par notre régiment et le

14 juin 1800, à la bataille de Marengo, les sous-officiers Blein, Acceptil et Morillon ainsi que le caporal Groumel se précipitèrent sur un peloton autrichien, lui enlevèrent son drapeau et firent plusieurs prisonniers.

Ils portèrent ainsi à 16 le total des drapeaux pris à l'ennemi par leur régiment, chiffre qui n'a probablement pas été dépassé par un autre corps depuis le commencement de la guerre actuelle.

Les journaux ont publié récemment la citation suivante à l'ordre de l'armée, dont vient d'être l'objet le 30e régiment d'infanterie :

« Sous les ordres du colonel Dol, s'était déjà fait remarquer pour sa belle tenue sous le feu, s'est remarquablement conduit pendant les journées des 25, 26 et 27 septembre au cours desquelles il a fait 1500 prisonniers et pris deux canons à l'ennemi. »

En méritant cette flatteuse appréciation du général en chef, qui confère la croix de guerre à leur drapeau, nos héroïques poilus de 1914-1915, dont nous serons heureux de fêter le retour après la victoire, viennent de prouver, une fois de plus, qu'ils sont les dignes successeurs des vaillants soldats de l'an VIII.

Avant de clore la dernière séance de l'année, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Dans quelques jours expireront les pouvoirs que vous avez bien voulu me conférer, le 8 janvier 1913, en me nommant président de l'Académie pour une période de trois ans.

Je ne veux pas résigner mes fonctions sans remercier les membres du bureau du concours aussi bienveillant qu'éclairé dont ils m'ont toujours honoré, et l'ensemble de nos collègues de l'assiduité méritoire avec laquelle ils ont suivi nos travaux.

C'est par l'union de toutes les bonnes volontés que nous avons pu, dans des temps difficiles, continuer sans interruption l'œuvre de nos devanciers. Sans doute une partie de notre programme — celle relative à l'érection d'une statue à saint François — reste en suspens, mais les plus graves évènements nous ont trouvés solidement groupés par l'amour de la patrie, sous l'égide de notre devise rétablie *omnes omnium caritates patria una complexa est*, et nous n'avons momentanément abandonné l'une de nos tâches que pour en aborder une autre : celle du *Livre d'or des Savoyards à la guerre*.

Si beaucoup de collaborateurs nous manquent, et si nous n'avons pas accompli tout ce que nous aurions désiré, nous n'avons jamais arrêté notre publication, ni nos concours, ni suspendu nos séances, et la Florimontane, comme ce personnage de la Révolution auquel on demandait ce qu'il avait fait pendant la Terreur, peut répondre : J'ai vécu !

Oui, malgré les préoccupations de l'heure présente, malgré l'absence de plusieurs, malgré la pénurie de main-d'œuvre et le manque de papier, nous avons vécu !... Nous vivons, et nous vivrons !...

Messieurs,

En acceptant les fonctions présidentielles, je m'étais bien promis de ne pas bénéficier des dispositions de l'article 5 du réglement, qui permet de réélire le président sortant, car j'ai toujours pensé — et je pense encore — qu'il est injuste d'immobiliser les honneurs sur la tête d'un seul et qu'il est plus équitable de les répartir à tour de rôle entre les plus dignes.

Mais on m'a fait observer qu'en abandonnant en cours d'exécution, deux œuvres commencées, je paraîtrais peut-être en raison des circonstances exceptionnelles que nous traversons, me dérober... Je ne voudrais pas laisser cette impression.

Par ce temps de moratorium où tant d'échéances sont prorogées, si vous estimez que je dois rester, je resterai.

Si tel n'est pas votre avis, n'ayez aucune appréhension de me désobliger.

Quel que soit le choix auquel vous vous arrêterez, le président sortant déclare d'avance qu'à l'exemple — et suivant les termes — de notre saint fondateur, « il y acquiescera, non seulement humblement et révéremment comme il doit, mais cordialement et gaiement, en toute suavité ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1915

Messieurs,

L'Académie Florimontane n'a pas voulu que, pendant les heures tragiques où notre pays montre tant de vaillance et d'énergie patriotique, sa vie intellectuelle et artistique fût suspendue. Elle a continué ses séances mensuelles ; elle a maintenu ses concours annuels ; et par cette constance, dont il convient de ne pas exagérer la valeur, elle a pensé servir, pour sa faible part, les intérêts sacrés de la France.

Le Concours de poésie n'a pas attiré, pour des raisons trop claires, hélas ! le nombre habituel de concurrents. Cinq envois seulement nous sont parvenus et, malheureusement, la qualité ne compense pas la quantité.

Les pièces classées sous le numéro 1 ne traitent que des sujets patriotiques. L'auteur déclare avoir voulu écrire des poésies légères, des chansons, destinées à aviver dans l'esprit de la masse les sentiments patriotiques et à lutter contre la dépravation éhontée de la chanson française. Devant un but si noble, il serait peu convenable de trop insister sur la faiblesse de la forme qui ne nous a pas permis de réserver pour une récompense ces chansons populaires et morales.

Le numéro 3 retrace sous forme épique l'invasion allemande de 1914. Une forme extrêmement lourde et de nombreuses fautes de versification nous ont fait aussi écarter cette œuvre.

Le numéro 5 s'inspire également de la terrible guerre ; il chante le Dieu allemand qui n'est autre que leur 420, il offre quelques strophes à la reine des Belges, il célèbre l'Italie, les soldats des tranchées et évoque le souvenir des morts de 70. La forme poétique est correcte et parfois même assez vive. L'ensemble est un peu mince et l'expression plate ou commune trahit souvent la pensée du poète. L'auteur semble bien doué ; avec plus de travail, il arrivera à faire des œuvres intéressantes.

Le numéro 4 révèle un poète qui connaît son métier ; il aime à marier les strophes subtiles et les rythmes rares. En général le souffle est court et les pièces brèves. La première, *Sabbat*, écrite en vers de 9 syllabes, est d'une inspiration ultra-romantique. Le sonnet *A une blonde* évoque avec délicatesse des sono-

rités à la Verlaine, que le poète chantera dans une pièce assez confuse intitulée *Songe*. Les deux *Miniatures* du marquis et de la marquise sous forme de rondels, sont assez plaisantes. Le sonnet du *Crépuscule* rappelle encore les grisailles violacées de Verlaine. Puis, après avoir exprimé avec quelque éloquence dans *Orgueil* la théorie de l'art pour l'art, l'auteur nous montre dans les *Poèmes de la grande guerre* les poètes se faisant tuer, une rose à la bouche ou, si trop jeunes ou trop vieux, ils ne peuvent courir au feu, poussant leur cri de guerre et clamant leur confiance aux soldats du front :

Oui, notre voix rend forts ceux qui se sentaient las.
Trêve donc aux soupirs ! Haut les cœurs ! Et voilà
Notre tâche à chacun, légitime, la seule !

Hardi, bouillants bambins, hardi, vieux au sang chaud,
Et nous tous, les fourbus, les cagneux, les manchots,
Nous n'avons plus les bras, mais nous avons la gueule !

Reste le numéro 2, qui se divise en deux parties bien distinctes : *Pièces lyriques* et *Feuillets épars*. Les premières sont au nombre de quatre, *Hélène, Pénélope, Les Pêcheurs et la Sirène*, et *Riquette*. Destinées à être mises en musique, ces pièces ont le très grand mérite de présenter des situations musicales. Leur valeur littéraire est moindre et la banalité artificielle en est le principal défaut. D'ailleurs, à moins de remonter aux opéras de Quinault, ou de prendre la défense des poèmes de Wagner, dont il serait plus aisé de montrer les énormes défauts, quel libretto a jamais été un chef-d'œuvre de poésie ? Ces quatre pièces sont de bons libretti ; c'est déjà un éloge notable

Dans *Feuillets épars* l'auteur nous présente quelques petites pièces d'un lyrisme intime et qui n'est pas sans charme. Voici une brève impression dont la forme est à peu près parfaite :

Si je meurs un clair matin
De printanière allégresse,
Où le ciel tendre caresse
Les coteaux bleus au lointain,
Où tout vibre de jeunesse,

Aussi longtemps qu'un rayon
Tremblera sur la feuillée
Avec l'odorant frisson
De la forêt éveillée,

Sur mes yeux éteints déjà
N'abaissez pas ma paupière
Tant que le soleil luira :
J'ai tant aimé la lumière.

Lisez encore dans la revue *Les jardins sous la lune* et vous y trouverez une netteté de pensées, une délicatesse de sentiments et un coloris d'expression qui ne sont pas sans analogie avec le recueil couronné par nous il y a trois ans et qui s'intitulait *Echos et Reflets*. Mais ce dernier recueil était toute une œuvre, tandis que nous n'avons ici que quelques pièces détachées.

Le reste, plus important, est consacré à la guerre. Rien de plus difficile que de sortir du banal dans un pareil sujet. Et quand le lecteur est ému par une pièce patriotique, il doit toujours se demander si c'est le fond même qui le touche ou si c'est la façon personnelle dont le poète rend des pensées et des émotions communes à tous. Sans être d'une originalité bien remarquable, l'auteur exprime dans un style net et ferme des sentiments justes, sans emphase, ce qui est toujours à redouter en pareille matière. Des pièces comme celle-ci : *A un soldat*, *Pour la patrie*, *A la France*, *A l'Allemagne flétrie* sont d'une honorable médiocrité ; je prends le mot dans son sens latin.

On peut noter une délicatesse plus personnelle dans des pièces plus intimes, où l'auteur exprime ses sentiments de femme dont le devoir n'est pas de combattre, mais de maintenir et de croire. Lisez dans la revue *Les Gardiennes*, *Les choses ont changé sous la même apparence*, *Sursum corda* et vous serez touchés d'un sentiment délicat délicatement exprimé. Enfin certaines pièces vibrent d'un accent belliqueux que traduit bien la force nette de l'expression, telles ces deux beaux morceaux que vous trouverez aussi dans la revue : *Hors du sol français* et *La victoire en chantant*.

En conséquence le jury vous propose de décerner un 2[e] prix de 100 francs à l'auteur du numéro 2, (*Il n'est pas de peine perdue et pas d'inutiles devoirs.*) et d'accorder une mention honorable au numéro 4. (*Nec pluribus impar.*)

G. Martin.

*
* *

LES JARDINS SOUS LA LUNE.

Les jardins sont beaux sous la lune,
Les jardins sont clairs et vivants :
Sous les frais coups d'aile des vents
Des perles tombent une à une.

Les jardins odorants et bleus
Bercent leur rêve dans la brise
Et la Paix, en sa robe grise,
Passe, invisible, sous les cieux.

Bruits d'argent des sources lointaines,
Mêlez vos limpides accords
Aux craquements secs du bois mort
Heurtant la vasque des fontaines.

Avec l'impalpable clarté
A travers des milliers de lieues,
Descend des hautes voûtes bleues
Un rayon de tendre bonté.

Dormez, dormez, fleurs et feuillages,
Dormez aussi, cœurs anxieux !
Au Pays des songes heureux
Faites de lumineux voyages !

La Paix divine, entre ses bras,
Nous berce dans le soir qui tombe
Et vers le repos de la tombe
Nous achemine pas à pas...

LES GARDIENNES.

Mon cœur passionné que ta grandeur enflamme
Est à toi, cher pays natal ;
Ne le dédaigne pas, cet humble cœur de femme
Plus fragile que le cristal.

Nous sommes, dans les bourgs et les villes de France,
Plus d'une qu'on ne connaît pas,
Qui dans l'obscurité travaillons en silence,
Les yeux du cœur fixés là-bas.

Là-bas vers la frontière où l'on peine, où l'on souffre,
Où l'on combat pour sa grandeur,
Où trop souvent la mort engloutit dans son gouffre
A la fois vaincus et vainqueurs.

Nous n'accomplirons pas des exploits héroïques,
Nul n'entendra parler de nous,
Mais nous admirerons les combattants stoïques,
Et prierons pour eux à genoux.

La prière va bien aux féminines lèvres ;
Nos sœurs dans les blancs hôpitaux
Des blessés douloureux apaiseront les fièvres,
Fortes par ces devoirs nouveaux ;

Gardant pieusement la fidèle mémoire
Des maux soufferts, des héros morts,
Nous serons seulement les autels de ta gloire
Et veillerons sur tes trésors.

LES CHOSES ONT CHANGÉ SOUS LA MÊME APPARENCE.

Le soleil du matin luit dans les vitres claires
Comme aux jours heureux d'autrefois
Et l'intime décor des choses familières
A le même visage avec la même voix.

Combien je vous aimais, douces, calmes demeures
Où sommeille le cher passé,
Abri tiède et profond où s'égrènent les heures,
Où l'on est bien, comme en son nid l'oiseau lassé,

J'aimais les fruits dorés de notre enclos rustique
Et les fleurs de chaque saison,
Mais je ne puis jouir du bonheur domestique
Quand tant de pauvres gens ont perdu leur maison.

Les choses ont changé sous la même apparence :
Sourire semble défendu
Lorsque de toutes parts monte un cri de souffrance
De tant de cœurs en deuil de leur bonheur perdu.

Même vous, même vous, pures et saintes joies
De la famille et du foyer,
Vous n'échapperez pas à l'étreinte qui broie
Nos cœurs que tant de maux sont venus foudroyer.

Quelle mère oserait serrer sur sa poitrine
Son fils à peine adolescent
Sans songer en pleurant qu'en la maison voisine
Une autre mère en pleurs a perdu son enfant ?

SURSUM CORDA.

Comme on lève un flambeau, comme on brandit l'épée,
Comme le drapeau flotte au vent,
Il faut te porter haut, âme deux fois trempée,
Très haut sous le soleil levant ;

Deux fois trempée au feu douloureux de l'épreuve,
Livrant les combats incertains,
Et du creuset sanglant, purifiée et neuve,
Sortant prête pour tes destins !

La meurtrière lutte a duré sans relâche :
Prends courage, voici le jour !
L'aube victorieuse et la fin de la tâche
Dans la confiance et l'amour !



Il faut quand nos soldats luttent pour la Patrie
Et n'ont jamais désespéré,
Que nous croyions en toi, noble France meurtrie,
Pays héroïque et sacré :

Il faut, dans ce reflux de lumières et d'ombres,
Nous qui sommes loin des combats,
Tenir nos cœurs si haut, même aux jours les plus sombres,
Que le doute n'approche pas !

LA VICTOIRE EN CHANTANT...

La Victoire en chantant... O Victoire inspirée,
Chante, chante les lauriers verts !
Entonne une strophe sacrée,
Que va répéter l'univers !
La Victoire en chantant délivre la Patrie,
La Victoire en chantant la relève, meurtrie,
Et la guide sous les cieux clairs !

Quand les autres oiseaux ont fui sous la tempête,
Craignant la famine et le gel,
Aux blancs matins d'hiver la joyeuse alouette
S'élève en chantant dans le ciel.
Comme l'oiseau gaulois, dans ta fière épopée,
Tu chantes, noble France, en brandissant l'épée,
Et tous viennent à ton appel.

En tout temps, rayonnant de sa jeune allégresse,
Le peuple Français a chanté !
Il a salué, plein d'ivresse,
L'aurore de la Liberté :
Les soldats de l'An II entraient dans la fournaise
En jetant aux échos la grande *Marseillaise,*
Cri de leur courage exalté.

Que les plus grands périls, les heures les plus graves
Nous trouvent chantant et debout !
La franche et saine joie est la force des braves :
En chantant rendons coup pour coup !
De notre cœur ardent qu'à tout instant s'élance
Un hymne d'un seul mot, ton nom, ton nom, ô France,
Ton nom sacré qui contient tout !

HORS DU SOL FRANÇAIS.

Jour d'orgueil, jour de joie où, l'épée à la main,
Nous les rejetterons par delà la frontière,
Où plus un ennemi, dans notre France entière,
Ne foulera le sol de son pied inhumain !

Où les champs ravagés, les coteaux et la route
Qui virent arriver les durs envahisseurs,
Après tant de longs jours d'angoisse et de douleur,
Verront leurs bataillons repasser en déroute.

Comme les fiers drapeaux vont flotter dans le vent,
Combien clair brillera l'acier pur des épées,
Quand leurs troupes fuiront, de feux enveloppées,
Tandis que nos vengeurs iront les poursuivant !

De quel fougueux élan, ô soldats des tranchées,
Vous bondirez dehors, à l'air libre, au soleil,
Aux rayons inondant de leur éclat vermeil
La dévastation des forêts ébranchées !

La haine au cœur pour tant de crimes sans raison,
Vous irez dans leur sang punir leur sacrilège,
Venger Reims en ruine, Arras martyr et Liège,
Vos compagnons tombés, votre chère maison.

Et tout ce qui souffrit de leur force brutale,
Tout ce que dans sa serre a tenu l'Aigle noir,
S'unira dans un chœur d'allégresse et d'espoir
En voyant que pour eux sonne l'heure fatale.

Alors Belge et Français, heureux d'être vainqueurs,
Trouveront à la vie une douceur divine;
Nous ne sentirons plus, lourd sur notre poitrine,
Le poids qui si longtemps nous écrasa le cœur.

L'Espoir se lèvera sur ses ailes superbes
Et les cloches de Flandre et les cloches d'Artois
Dans les débris épars des antiques beffrois,
S'éveillant, tinteront faiblement sous les herbes.

Les mères des enfants tombés dans les combats,
Dans leur deuil éternel tressailliront de joie
A songer que pas un de ces êtres de proie
Ne profanera plus les champs de mort, là-bas.

Et toi pour qui tes fils ont fait ces grandes choses,
Tes fils au bras solide, au courage brillant,
Toujours prêts à risquer leur vie en souriant
Pour jeter à tes pieds des lauriers et des roses,

Accueille leur hommage avec joie et fierté,
Respire avec bonheur, ô France délivrée,
Relève ton beau front et sois tout enivrée
Du vin fort de la Liberté !

Juliette Portron.



EPISODE DE LA VIE
de
Mgr Charles-Auguste de Sales

On sait que le neveu de saint François de Sales naquit le 1er janvier 1606 et qu'il reçut à l'âge de 14 ans (14 mars 1620) la Tonsure, des mains de son oncle. On sait aussi qu'après avoir consacré à la formation intellectuelle et morale du fils de son frère Louis les rares instants dérobés à ses immenses travaux, le saint, à l'heure même où il rendait le dernier soupir à Lyon [1], guérit miraculeusement le cher adolescent.

Curé de Corsier, le 3 juin 1630, Charles-Auguste devenait, le 13 février de l'année 1631, prévôt du Chapitre de la Cathédrale, puis, le 15 mars suivant, prêtre et vicaire général de son oncle Jean-François.

Pendant que le nouveau prévôt faisait dans le canton de Vaud un essai d'apostolat, bientôt arrêté par l'intolérance protestante [2], le doyen de la Collégiale de N.-D. d'Annecy, Pierre-François de Rossillon [3], se retirait à Saint-Julien, dans la maison de son frère, où il mourut le 19 décembre 1634.

Dès le lendemain, huit candidats, tous membres du Chapitre de la Cathédrale, se partagèrent les suffrages des collégiaux empressés de donner un successeur au défunt, dont le cadavre était à peine refroidi ; Charles-Auguste fut élu par 10 voix [4].

Le 21 décembre, aux électeurs venus lui signifier leur choix, Charles-Auguste acceptant déclare qu'il « s'opposerait formellement contre tous ceux qui lui voudraient nuire ou empêcher la possession du dit décanat, et appelait comme d'abus et autrement, jusques à la Cour de Rome, contre ceux qui prétendraient attenter au par sus son élection ». La suite nous fera comprendre cette étrange protestation. Elle dut surprendre les envoyés.

1. Acad. Sal., t. II, p, 28.
2. Fleury : *Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 224.
3. Oncle de l'évêque, ancien prieur commendataire du Saint-Sépulcre d'Annecy, de N.-D. du Faulcon au diocèse d'Evreux, chanoine de la Cathédrale, aumônier de la princesse Christine, épouse du prince de Piémont, commandeur et conseiller de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare.
4. De Rouer Charles, archidiacre, en obtint 7 ; Magnin Pierre et Montfort Charles, chacun 6 ; Baytaz Nicolas, 5 ; de Lallée de la Tournette et de Lornay, chacun 4. Le dernier, qui n'obtint que 2 voix, est simplement nommé Derosey. Serait-ce un parent du chanoine Pierre-François de Riddes, seigneur du Rosay ?

Le 16 janvier, au milieu de l'allégresse générale, l'intronisation du nouveau doyen se fit paisiblement.

Un mois ne s'était pas écoulé, que le 12 février « comparut à la sacristie de la collégiale R[d] M[re] François de Vidonne, seigneur de Novéry, chanoine de S[t]-Pierre de Genève, prieur du S[t]-Sépulcre de la présente ville [1], lequel a présenté au Chapitre une patente venant de la part de la grandeur de Madame, portant nomination du dit seigneur de Novéry en la place et dignité de doyen céans, vacante par le décès de R[d] M[re] Pierre-François de Rossillon. Et, en vertu d'icelle, le mettre en possession de la dite dignité de doyen.

« Auquel seigneur de Novéry a été faite réponse par le Chapitre, n'y avoir présentement aucune place vacante de doyen, et que le Chapitre en a pourvu canoniquement, à forme de ses Statuts confirmés par Notre Saint-Père le Pape, outre autre réponse d'opposition faite par M. le doyen, ainsi qu'est plus amplement contenu dans l'acte demandé tant par le dit vénérable Chapitre, seigneur doyen, que le dit seigneur de Novéry, à M. Thomas, notaire, qui l'a reçu ce jourd'hui, et en même temps. »

Quelle est cette Dame dont « la grandeur » se fait un jeu d'opposer au chanoine élu un ecclésiastique qui n'était pas même candidat à l'élection ?

Elle est connue dans l'histoire sous le nom d'Anne, fille unique de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, et de Marie de Lorraine d'Elbœuf. En 1618, d'ailleurs à l'insu de saint François de Sales, devenue épouse d'Henri 1[er], duc de Genevois, elle perdit son mari après 14 ans seulement de mariage. Leur fils François-Paule, baptisé par le saint évêque de Genève, avait, à peine âgé de huit ans, précédé de cinq ans son père dans la tombe. Par les soins de la mère et de la veuve, la dépouille mortelle de ces deux êtres chers reposait dans le sanctuaire vénéré de N.-D. de Liesse [2].

Agissant en sa qualité de mère et tutrice de son fils mineur Louis, Anne de Lorraine prétendait, sans motif connu, annu-

1. Ordonné prêtre le 14 juin 1631, de Vidonne de Chaumont de Novéry Pierre François, devint prieur commendataire du Saint-Sépulcre le 10 août 1623, curé de Feigères, le 25 octobre 1645, doyen de la Collégiale de Sallanches, le 28 mai 1655. Peu de temps avant sa mort, qui eut lieu au mois de décembre 1659, il avait renoncé à son doyenné.

2. Mort à Paris le 10 juillet 1632, le duc Henri fut inhumé à N.-D. de Liesse d'Annecy le 7 août suivant. Du 31 janvier 1882 au 31 mai 1883, le chanoine Ducis a publié, dans les colonnes de la *Revue Savoisienne*, une série de neuf articles sur Henri de Savoie et Anne de Lorraine.

ler l'élection du doyen de la Collégiale, et imposer un candidat de son choix.

Fort de son bon droit, appuyé d'ailleurs sur son acte d'opposition en due forme, le Chapitre se mit en devoir de faire respecter l'élection de Charles-Auguste. Il ne laissa passer aucune occasion de témoigner à celui-ci son ardente sympathie. C'est ainsi que, le 14 février, il offre spontanément à son chef, désigné pour prêcher le carême à Annecy, la dispense d'assister aux offices du chœur jusqu'au mercredi après Pâques.

De son côté, l'altière Madame ne songeait pas à se donner l'humiliation de désarmer devant gens d'Eglise. A la date du 22 février 1635, le registre capitulaire porte ce qui suit :

« M. notre doyen a donné avis au Chapitre comme le Sr Mermillod, Avocat fiscal pour la grandeur de Mgr, lui avait communiqué une lettre à lui envoyée de Paris, et écrite par le Sr St-Léon, secrétaire de la grandeur de Madame Anne de Lorraine, la dite lettre portant que la grandeur de Madame était indignée contre le Chapitre de ce qu'il avait procédé à l'élection de la personne du dit S^gr^ Charles-Auguste de Sales pour doyen céans, et disant que le droit d'élection lui appartenait.

« Sur quoi le Chapitre, pour faire voir à Madame que ce qu'il a fait il ne l'a fait qu'à forme de ses statuts et droits, a été mal informée, ou ceux qui l'ont informée de tel droit, a ordonné au Sr Favre, secrétaire céans, faire un extrait de la Bulle des Statuts céans, concernant le droit, qu'ont les comtes de Genevois en l'église de céans, pour lui faire voir que tel droit ne lui appartient pas. Comme encore faire rechercher dans les livres capitulaires des élections qu'ont été faites par le Chapitre des S^grs^ doyens, comme aussi faire perquisition d'une lettre de la grandeur de Mgr Jacques de Savoie, portant remerciement de ce que le Chapitre avait élu pour doyen son fils naturel, l'abbé d'Entremont.

« A été enfin ordonné d'écrire à Madame qu'il lui plaise dorénavant ne prêter l'oreille à ceux qui ne prétendent autre que déchirer la robe de Notre-Dame.

« Teneur de la lettre envoyée à la grandeur de Madame, en suite de la susdite communication :

« Madame,

« Ce n'a point été qu'avec étonnement accompagné d'afflic-
« tion, que nous avons appris du Sr Mermillod, votre Avocat
« fiscal, par la communication d'une lettre que le S^r^ de S^t^-

« Léon lui a écrite, que votre grandeur s'était offensé du procédé
« que nous avons tenu en l'élection de notre doyen.

« Car, par les termes de cette lettre, il semble que V. G. se
« soit laissé persuader d'avoir quelque droit formel pour pour-
« voir de cette dignité du doyenné, ou qu'elle soit iritée de
« quoi nous avons fait choix de la personne de M. de Sales,
« qui possède maintenant cette place très dignement.....

« Si c'est le second chef que nous avons coté qui ait fâché
« V. G., il ne nous reste pas moins d'étonnement, puisque
« nous sommes tous témoins oculaires des témoignages d'es-
« time que V. G. a rendus pour M. de Sales, notre doyen,
« parmi les diverses actions qu'il a faites lors de votre séjour
« en cette ville, et avons peine de croire que V. G. voulût se
« porter, à son préjudice, pour des personnes que nous n'esti-
« mons pas devoir entrer en comparaison, en façon quelcon-
« que, avec lui, en cette charge et pour l'utilité de notre
« église..... »

Pour convaincre l'orgueilleuse douairière, le Chapitre ne comptait qu'à demi sur les meilleures raisons.

MM. les Chanoines n'eurent garde d'oublier qu'en la personne du duc de Savoie ils avaient un souverain bienveillant, et, d'autre part, toujours disposé à épouser les griefs contre un rival jaloux, le duc de Genevois. Par lettres du 21 mars et du 30 avril, ils supplièrent Victor-Amédée I « de laisser le Chapitre paisible possesseur, comme il l'a toujours été, de nommer son doyen ».

Aux lettres succèdent les démarches. Accompagné du chanoine Favre, Charles-Auguste se rendit, le 19 avril, à Chambéry, « porteur de toutes les pièces établissant le droit du Chapitre à la nomination de son doyen ».

Huit jours plus tard, « rendant compte de son voyage à Chambéry, en Chapitre général, » Charles-Auguste dit qu'on lui a demandé un Mémoire destiné à être mis sous les yeux de S. A. R., et qu'il l'a fourni.

Pour sauver les apparences, la Cour de Turin évita de prononcer une sentence de blâme. Indirectement, elle blâma les inqualifiables procédés auxquels Charles-Auguste était en butte en demandant pour lui la coadjutorerie de l'évêché de Genève (16 mai).

Le coadjuteur désigné comprit alors — la leçon était assez claire — qu'il n'avait qu'à rendre les armes, à s'effacer devant l'irréductible hostilité de celle qui, ne l'ayant point voulu

comme doyen, serait bientôt condamnée à le subir comme évêque. Aussi le 1er juin, « le Chapitre, voyant le long séjour de M. le doyen de Sales dehors de cette ville, sans savoir le sujet, a ordonné au Sr Favre de lui écrire comme l'on est fatigué de son absence, et le prier de revenir à bref.

« La dite lettre a été remise au Sr chanoine Quétand. »

Dans son impatience, le Chapitre ne se donne pas le temps d'attendre le retour de son messager. A peine était-il parti qu'on députa « pour aller visiter, de la part du Chapitre, M. le doyen de Sales, à N.-D. des Voirons, où il s'était retiré, et négocier avec lui ce qu'ils verront à faire pour le bien, profit et utilité de céans, leur ayant baillé, pour cet effet, plein pouvoir et comme si le Chapitre y était en corps, les constituant, à ses fins, ses procureurs, RR. SS. Moëne et Magnin, chanoines ».

Trois jours se passent. Le 5 juin, les députés exposent qu'ils ont prié le doyen de Sales, « s'en revenir pour être « son absence fâcheuse au dit Chapitre, ne désirant autre que « de le voir en ses fonctions doyennales, pour le plus grand « service de Dieu, honneur et gloire de toute la Cour céleste, « et pour le bien de l'église de céans.

« Sur quoi leur aurait fait réponse qu'il avait résolu de vivre, « et finir le reste de ses jours au dit hermitage, et qu'il remer- « ciait Messieurs du Chapitre de N.-D. de tant d'honneur et « faveur qu'ils lui avaient faits de l'avoir choisi pour leur doyen. « En signe de quoi ils ont remis céans une lettre de sa part, « portant tels remerciements, avec un acte de simple et pure « résignation du décanat, entre les mains du Chapitre, reçu et « stipulé par Me Leyat, notaire, le 4e de juin proche passé.

« Sur quoi, lecture faite du message, il députa les dits « RR. SS. Moëne et Magnin, pour aller avertir Mgr le Rme de « toutes les négociations, et recevoir ses commandements sur « ce sujet. »

Cette démarche était évidemment de pure courtoisie. Pouvait-on supposer qu'à l'insu et contre le gré de son oncle, le neveu se fût retiré et demeurât obstinément aux Voirons ?

L'affaire était terminée ; il fallait en prendre son parti. Charles-Auguste ne serait pas le doyen du Chapitre de la Collégiale.

Au retour des délégués, le Chapitre, sans aucun retard, s'assembla pour lui donner un successeur en la personne de Nicolas Baytaz de Doucy, l'un des candidats à l'élection du 20 décembre précédent.

Pour le coup, Madame n'y tient plus. Pousser l'audacieuse insubordination jusqu'à éliminer de nouveau le candidat de son choix : c'en est trop. Aurait-elle perdu son temps et sa peine à reléguer son gêneur à l'ermitage des Voirons ? Rassurons-nous ; si tempête il y a, ce sera dans un verre d'eau.

A trois reprises, 12, 19 et 25 juillet, les Collégiaux adressèrent à S. A. R. mémoires et suppliques. Dans la dernière, on lit :

« Comme le doyen de notre église préside en trois Corps divers et importants en cette ville, c'est-à-dire de notre Chapitre, où il est chargé de la cure d'Annecy et de l'hôpital, nous ne pouvions, sans intéresser nos consciences, faire élection du S^r prieur de Novéry, tant pour son peu de capacité et doctrine que pour sa mauvaise conduite, par laquelle même il a laissé ruiner les bâtiments de son prieuré du Sépulcre de cette ville, ainsi qu'il est tout évident. »

Mais tout ceci n'importait plus guère à Anne de Lorraine. Elle avait atteint son but : éliminer le prévôt de Sales ; le reste lui tenait peu à cœur. Après quelques escarmouches insignifiantes, dont le détail ne présente aucun intérêt, elle laissa le nouveau doyen paisible possesseur, il devait occuper sa stalle 35 ans.

* * *

Une question se pose maintenant : quels motifs pouvaient déterminer la duchesse tutrice à se montrer si ouvertement, si irréductiblement hostile au neveu de saint François ?

Serait-ce parce que le vénérable Chapitre de la Cathédrale l'aurait poussée, encouragée dans cette voie, en faisant cause commune avec elle ?

On l'a insinué [1]. Quel autre sens pourrait présenter ce fait qu'à la mort de Jean-François on ne songea pas à donner à l'Ermite des Voirons la moindre part au gouvernement du diocèse [1].

Cette insinuation ne nous paraît point fondée. Pour un bien de paix, il nous en souvient, l'oncle avait conseillé au Chapitre de Notre-Dame de donner un successeur à son neveu. La retraite du dernier entrait évidemment dans les desseins du premier. La Cathédrale pouvait tenir à honneur de suivre la ligne de conduite tracée par son évêque, de s'incliner devant l'irrévocable décision imposée par les circonstances au doyen démissionnaire, dont l'exil n'avait rien de spontané.

1. Mugnier : *Les Evêques de Genève*, Annecy, p. 97.

N'y aurait-il pas lieu d'envisager une autre hypothèse? Peut-être la veuve d'Henri 1er se montrait-elle mal disposée, non point envers l'élu, mais envers les électeurs? Qui sait s'il ne lui en coûtait point de s'opposer à Charles-Auguste pour frapper derrière lui la Collégiale jugée digne de châtiment?

Il n'en était rien. Une pièce copiée textuellement aux registres capitulaires de la Collégiale édifiera le lecteur sur la valeur de cette hypothèse; et c'est le récit de la visite faite à Annecy par Anne de Lorraine. La princesse, on le verra, aurait été bien mal inspirée de marchander ses bonnes grâces à des gens qui lui prodiguaient les titres, les honneurs et les obséquiosités.

Le samedi, 19 novembre 1633, accompagné de deux chanoines, le doyen va jusqu'à Rumilly, faire sa révérence à Madame.

Le lendemain, deux heures avant l'arrivée de la duchesse, les députés du Chapitre sont de retour à Annecy, pour annoncer la grande nouvelle et mettre la dernière main aux préparatifs d'une réception princière :

« Les SSrs doyen, chanoines et prêtres d'honneur se sont revêtus de leurs habits, le doyen revêtu d'une chape d'or, portant la sainte croix, avec deux enfants de chœur portant chacun un flambeau allumé à sa main, et deux chanoines, le sacristain et le chantre, revêtus aussi de chapes d'or, les bâtons en main, les autres faisant allée jusqu'au bout de notre cimetière, où il y avait un drap noir, et sur iceluy un carreau de velours, préparé pour adorer et baiser la dite ste croix, laquelle le Sgr doyen lui a présentée, laquelle ma dite dame, agenouillée sur le dit carreau, a baisé fort humblement et dévotement, après icelle, M. le marquis de St-Sorlin, son fils.

« Ce qu'étant fait, les quatre plus anciens chanoines, portant un dais blanc, l'ont reçue sous iceluy. Sous lequel, après quelques cérémonies et refus, elle a marché, le maître de cérémonies marchant devant, avec son bâton, comme aussi le porte-croix.

« Etant arrivée à la porte de l'église, le Sgr doyen lui a présenté l'eau bénite, et, ce fait, l'a conduite sous le dit poile ou dais jusques devant le maître-autel, où il y avait deux places fort proprement préparées pour elle et M. son fils. Où étant, l'on a chanté un motet en musique, qui se chante à l'arrivée des princesses. Et après iceluy motet, les deux susdits chantres ont entonné *Te Deum laudamus*, lequel s'est chanté entièrement en très belle musique.

« Pendant que l'on chantait le dit hymne, le S^{gr} doyen a présenté l'eau bénite à Madame pour en jeter sur le corps de M. le duc de Nemours, son mari. Laquelle tout aussitôt, la larme à l'œil, a pris l'*Asperges*, et, étant levée de son lieu, est allée auprès du tombeau, sur lequel elle a versé, avec l'eau bénite, des larmes en abondance.

« Le *Te Deum* étant chanté, et certaines prières à ce propos, selon le cérémonial, étant chantées par le S^{gr} doyen, l'on a conduit, comme auparavant, ma dite dame, sous le dit poile, jusqu'au lieu où on l'avait prise, et voulant monter en carosse, s'est tournée devers le Chapitre pour le saluer fort gracieusement..... »

La suite répondit à de tels débuts. Madame témoigne-t-elle le désir de voir les Statuts du Chapitre ? Tout le corps, doyen en tête, les lui porte processionnellement au château (12 décembre). Aux seuls chanoines de Notre-Dame est réservé l'honneur de célébrer la messe de Madame « sinon qu'autre soit la volonté de sa grandeur » (28 décembre).

Une seconde fois, les Collégiaux, au grand complet gravissent les pentes du château, pour « remercier Madame de ce qu'il lui a plu octroyer le privilège de bourgeoisie à tous les particuliers de céans ».

Après six mois de séjour, la noble visiteuse se dispose à quitter Annecy.

« Le 21 mai 1634, jour de dimanche, la grandeur de Madame Anne de Lorraine est partie de la ville de Necy, environ les 10 heures du matin, pour aller au marquisat de St-Sorlin.

« Laquelle, proche de notre église, a mis pied à terre, et est entrée dans icelle pour jeter d'eau bénite sur la tombe de Nosseigneurs les ducs de Genevois.

« Et est arrivée ce jourd'hui à Seyssel, accompagnée des R^{ds} S^{grs} députés de céans, avec eux un grand nombre des citoyens de cette ville. Tous lesquels l'ont aussi accompagnée environ un quart de lieue loin de Seyssel, le jour suivant, où un chacun prit congé de ma dite dame.

« Et témoigna à tous une grande affection, et particulièrement aux SS^{grs} députés de céans.

« Dieu l'accompagne, maintienne en santé pour de longues années, et fasse prospérer toutes ses affaires. »

De ce qui précède serait-il permis de conclure qu'en éloignant Charles-Auguste la tutrice du prince Louis entendait désobliger le Chapitre de la Collégiale? Rien ne le fait supposer.

L'année 1634 se termina comme elle avait commencé et Anne de Lorraine se montrait bienveillante au Chapitre de N.-D. le 20 décembre comme elle avait fait le 21 mai.

Assez d'hypothèses ; venons à la réalité. Il faut nous souvenir que la famille de Sales se distingua toujours par son inviolable fidélité aux ducs de Savoie ; ce qui, pour le noter en passant, n'expliquait guère les injurieuses défiances de Charles-Emmanuel à l'égard de saint François de Sales. Entre le souverain au petit pied, de résidence au château d'Annecy et la Cour de Turin, cette famille ne balança jamais. Ne vit-on pas le frère de notre Saint s'établir quelque temps à son château de Brens, que convoitait Jacques de Genevois-Nemours ? L'ambitieux ne rêvait rien moins que de faire de ce château le centre des opérations qu'il méditait contre Genève, ville destinée à devenir la capitale d'un état indépendant.

En 1616, le futur mari d'Anne de Lorraine rêvait, lui aussi, avec l'appui de l'étranger, de secouer le joug de Turin. On vit alors Louis de Sales, fidèle aux souvenirs du château de Brens qui l'avait vu naître, combattre, et par négociations diplomatiques, et les armes à la main, la rébellion d'Henri, digne fils d'un père révolté [1]. Héritière de la honte de son époux, qu'Annecy ne revit plus dans ses murs après sa tentative avortée de 1616, sa veuve ne pardonna jamais aux plus fidèles sujets du duc de Savoie. Aurait-elle pu amnistier le fils de Louis de Sales ? Charles-Auguste portait un nom abhorré ; il ne sera ni doyen, ni coadjuteur ; ainsi l'a décrété la rancune d'une femme. Oui, mais à l'heure marquée par la Providence, le persécuté, le proscrit reprendra le chemin de sa patrie, et ce sera pour s'asseoir sur le siège épiscopal illustré successivement par ses deux oncles, surtout par le grand saint François. Du haut de ce trône glorieux, il verra, en 1659, s'éteindre la branche de Savoie-Nemours.

Chanoine Rebord.

La population d'Annecy en 1793

A la date du 20 mars 1793, la ville d'Annecy comptait 4543 habitants et 1107 électeurs.

Dix ans plus tôt, le recensement de 1783 avait accusé 5909

1. Œuvres complètes de saint François, édition de la Visitation, t. XVII, p. 266, note 2.

habitants. Mais le départ des nobles, des prêtres, des congrégations et des personnes plus ou moins dépendantes de ces émigrés avait fait perdre à la population 23 % de son effectif.

La répartition de cette population par professions ne manque pas d'intérêt.

Citons d'abord 21 avocats, qui portaient alors le nom d'*hommes de loi* : Brunier C.-M., Burdallet, Burnod Jacques, Burnod Jean-Claude (un des principaux terroristes, alors âgé de 36 ans), Coppier, Cottin (aveugle), Despine, Dompmartin, Dunand Antoine, Dunand Jean, Favre Emmanuel, Favre François, son fils, (maire d'Annecy, député au Conseil des Cinq-Cents, qui mourut presque centenaire, en 1857, laissant toute sa fortune aux hospices), Fernex, Garbillon Antoine, Garbillon Jean-Baptiste, Garbillon Joseph (qui fut maire de 1798 à 1800), J.-C. Miège, Nicollin, Nouvellet (maire en 1795), Philippe Joseph-Marie, (âgé de 30 ans, futur représentant du peuple et procureur impérial), Rosset.

Il n'y avait pas moins de 21 avoués : Arminjon, F.-N. Balleydier, P. Balleydier, Blanc, Antoine Brunier (qui fut maire de 1800 à 1804), J.-N. Burdallet, G. Burnod, Caille, Collomb, Coppier, Cullaz, Guillet, Mauris, H. Miège, Mugnier, Périssin, J.-M. Philippe, Puthod, Tessier, Vautier, Velland.

Quatre de ces officiers ministériels étaient en même temps notaires : P. Balleydier, A. Caille, A. Collomb et J.-M. Philippe. Ils avaient en cette dernière qualité 14 autres collègues : Arminjon, Coppier, Fernex, Feuillat, Fontaine, Jacquet, Marchant, Marion, Mauris, Novel, Perréard, Roux, Velland, Veyrat.

Signalons 5 greffiers : Duparc, Dussollier, Pettelat, Tessier, Veyrat et 6 huissiers : Courtois, Eminet Claude, Eminet Jacques, Morel-Frédel, Porret, Vindret.

Les malades avaient à leur disposition 13 *officiers de santé* (c'est ainsi qu'on appelait les médecins, même docteurs) : Amblet, Anthonioz, P. Brunier, *Couturier*,[1] J. Despine, *Dussolier*, *C.-A. Favre*, *Nicolas* (médecin de l'armée), *Pâris*, *Perret*, A. Perrissin, *Reymond*, Rochette.

A leur aide venaient 4 *apothicaires* : J.-C. Perrissin, Resmond, Rol et Victor Saxe (ce dernier fut plus tard pharmacien en chef de l'armée d'Italie).

(1) Les noms écrits en italiques sont ceux des médecins que Guilland ne mentionne pas dans son recueil.

Citons encore :

2 architectes : Dunand Jean et Ruphy Thomas ;

1 géomètre : Tornafol ;

1 maître de musique : Antoine Dupanloup ;

4 régents d'école : Challut (âgé de 73 ans), Gaud, Masset et Prunier ;

3 institutrices : Eulalie Ducloz, 26 ans, Henrioux Veuve, 80 ans, Sébastienne Poly, 45 ans ;

1 précepteur : Aimé Truchet, 23 ans ;

1 instructeur de l'Ecole nationale de dessin : Gavaudan Joseph, 37 ans.

Très peu nombreux étaient les fonctionnaires. On relève :

Albert Delatte, receveur des finances du district, 38 ans ;

Michel Roux, receveur de l'enregistrement, 40 ans ;

Marc Miège, directeur des postes, 46 ans ; Triquet Joseph, commis, 25 ans ;

Debry, Desservettaz, Lacombe et Vidonne, gendarmes.

Le recensement porte comme absents, *au service de la République*, 131 militaires, incorporés dans la *Légion franche allobroge* ou dans les *Volontaires du Mont-Blanc* ; on peut juger du zèle ardent qui enflammait la jeunesse par le grand nombre de volontaires : certaines familles donnèrent tous leurs fils.

On comptait parmi les engagés : 5 frères Dupanloup, 3 Croset, 3 Cursillat, 3 Decouz (qui plus tard furent suivis de 2 autres), 3 Gay, 2 Baussant, 2 Benoît, 2 Bocquet, 2 Cadon, 2 Chanteloube, 2 Chatelain, 2 Dufournet, 2 Exertier, 2 Favre, 2 Laperrousaz, 2 Marion, 2 Mugnier, 2 Rollier, 2 Salomon, 2 Sermet, 2 Truchet.

Beaucoup se signalèrent par leur courage. Rappelons seulement les noms du général de division Pierre Decouz, du général de brigade Songeon, du colonel Balleydier, du commandant Philippe, des capitaines Burnod, Challut (tué à Iéna), Cursillat Jacques (tué à Talavera), Cursillat François (tué en Espagne), Decouz Jean-François, Decouz Jean-Joseph (tué à Raab), Decouz Etienne (tué à Bautzen), Decouz Sigismond (tué à Waterloo), Dupanloup Antoine, Dupanloup Gaspard, Dupanloup Joseph (tué à Eylau), Dupanloup Nicolas, Marion Joseph (tué à Lubeck), Parent, Pradier, Tochon et des lieutenants Bergier, Bévillard, Bocquet (tué à Iéna), Brunier, Lathuile, Marion François, Masson, Périllat, Philippe (tué à Talavera), Tissot (tué à Eylau).

On voit que les poilus de 1915 ont de qui tenir.

Les commerces et industries se répartissaient comme suit :

Armuriers : 3 (Marry, Ranguis, Marguet, directeur de la fabrique de Bonlieu, 35 ouvriers) ;

Aubergistes, Hôteliers et traiteurs : 21 (Biguet, Bornand, Chevillon, Curtet, Dépigny, Dunoyer, Falconnet, Lamouille, Maréchallat, Matrod, Molliet, Montagny, Mugnier, Parent, Pathoud, Pavy, Pollet, Vepfer, Vettier, Veuilland ;

Barbier : 1 (Dangon Nicolas) ;

Bouchers : 9 (Carlin, 3 Dangon, Lacombe, Lettraz (fournisseur de la troupe), Lucey, Nanche, Porraz). Boulangers : 19.

Cabaretiers : 5 (Daviet, Déaclard, Decoux, Mollion, Terrier) ;

Cafetiers : 6 (Beauquis, Bernard (tenant billard), Delétraz (billard), Fontaine Veuve, Rime Eloi, Vautier (billard) ;

Chamoiseur : 1 (Giguet) ;

Chandelles (fabricants de) : 2 (Amblet, Bornand) ;

Chapeliers : 3 ; Charcutiers : 2 (Carlin, Laperrousaz) ;

Charpentiers : 3 ; Ciriers : 2 (Croset, Veyrat) ;

Coiffes (faiseurs de) : Hudry Philibert et ses nièces Exertier Claudia, Sophie et Jeanne ; Confiseur : 1 (Fontaine) ;

Cordier : 1 (Flore) ; Cordonniers : 11 ;

Couteliers : 3 (Chapuis, Gurcel Claude, Gurcel Jacques) ;

Distillateurs : 1 (Amblet Jacques) ;

Epiciers : 3 (Fontaine, Marquet, Périssin) ;

Faïenciers : 2 (Perret, Picquet) ;

Graveur : 1 (Chatelain Antoine) ;

Horlogers : 7 (Burdin, Dumont, Durand, Dussaix, Fournier, Girod, Maniglier) ; Imprimeurs : 2 (Durand, Burdet) ;

Maçons : 4 (Chagnon, Amoudruz, Gay) ;

Marchands et Négociants : 15 (Beauquis, Boch, Cursillat, Decoux, Dufournet, Dupanloup, Lachenal, Pissard, Quétand, Ruin, Songeon, Terrier, Vautier, Verdun, Vibert ;

Matelassiers : 1 (Ruscon Charles-Joseph) ;

Menuisier : 2 (Bonnet Jean, Bonnet Joseph) ;

Modes : 2 (Mlles Boch Marguerite et Péronne) ;

Orfèvres : 4 (Bérard, Déléan, Gaillard, Vallet) ;

Pêcheurs : 3 (2 Dagand Claude et Raphin Jacques) ;

Perruquiers : 5 (Bévillard, Gambier, Laporte, Martinod, Roux. Potier : 1 (Chetible) ;

Quincailliers : 4 (Bérard, Coutier, Dalloz, Moret) ;

Ramoneur : 1 (Vacherand) ;

Relieur : 1 (Payen) ;

Tanneurs : 5 (Bachet, Fontaine, Giguet, Terrier, Thyrion) ;

Tourneur : 1 (Gachet) ; Vitrier : 1 (Lombard) ;

Vins (marchands de) : 2 (Philippe Eustache, Vianney).

En remarquant combien peu de ces noms subsistent, on comprend mieux ce qu'un auteur appelle « l'effrayante instabilité des générations ».

François MIQUET.

LES SAVOYARDS

dans l'aviation militaire

L'aviation militaire date d'hier. Malgré des essais tentés en 1882, ce n'est qu'en 1906 que l'armée française fut dotée d'un dirigeable, *Patrie*, et ce n'est qu'après les expériences concluantes de 1909 que les pouvoirs publics accordèrent à la nouvelle arme l'attention qu'elle mérite.

La période des tâtonnements n'était pas terminée quand éclata la guerre. On peut croire que l'organisation laissait à désirer, puisque le décret du 20 novembre 1914, qui conféra la décoration de la Légion d'honneur au capitaine Léon Mercier (de Thonon) dit textuellement que notre compatriote « spécialement chargé des questions de matériel à la direction de l'aviation, a puissamment contribué à mettre sur pied ce *service improvisé* ».

Quoi qu'il en soit, des officiers et sous-officiers d'élite, d'un héroïsme à toute épreuve, constituèrent en peu de temps des escadrilles redoutables, dont l'audace et la supériorité s'accrurent de jour en jour.

Parmi ces officiers, plusieurs sont originaires de notre province[1]. Nous ne les connaissons pas tous, mais nous pouvons en signaler quelques-uns, qu'une mort glorieuse ou de brillantes citations nous ont dévoilés.

M. Mercier, dont je viens de parler, était capitaine au 145e régiment d'infanterie quand il fut détaché, sur sa demande, au service de l'aviation. Il avait accompli de nombreux vols, généralement heureux, quand, en 1913, une chute terrible (dont il est aujourd'hui complètement remis), l'immobilisa

1. Le chef d'escadron Félix, que divers journaux ont signalé comme Savoyard, était né à Limoges en 1869 et n'eut avec notre province que des rapports accidentels. (Renseignement aimablement fourni par M. Nanche, après information.)

médaille militaire et décoré de la croix de guerre *avec cinq palmes*.

A la mobilisation, il était maréchal-des-logis d'artillerie et effectuait ses premiers vols.

Il fut cité pour la première fois à l'ordre de l'armée le 7 janvier 1915 « pour avoir fait de nombreuses reconnaissances au-dessus de l'ennemi dans des conditions très périlleuses et pris part au bombardement des hangars de dirigeables de Metz-Frascaty, étant seul à bord ».

La deuxième citation date du 15 mars 1915.

La troisième est du 20 avril, pour avoir « accompli dans la même journée huit sorties représentant dix heures de vol, au cours desquelles il a lancé 32 obus de $90^{m}/^{m}$ et 16.000 fléchettes ».

Le 26 avril 1915, il obtenait la médaille militaire.

Le 19 septembre il donna la chasse à un taube qui se dirigeait sur une de nos villes ouvertes et fut assez heureux pour l'atteindre avec sa mitrailleuse : dix jours après il était fait sous-lieutenant.

Enfin, le 10 novembre, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

« Pilote d'élite, d'un dévouement, d'une audace et d'un entrain exceptionnels. A fourni depuis le début de la campagne un effort considérable qui lui a valu quatre citations à l'ordre de l'armée. Le 15 octobre 1915, au cours d'une reconnaissance, a attaqué résolument quatre avions allemands et les a successivement mis en fuite après trois combats. A poursuivi sa reconnaissance et est rentré son avion atteint de onze balles et compromis dans sa stabilité. A ainsi, par son énergie et sa bravoure, contribué à maintenir notre supériorité sur les avions ennemis. La présente nomination comporte l'attribution d'une cinquième palme à sa croix de guerre. » François MIQUET.

Mgr PETIT (Louis)

Archevêque d'Athènes

(notice biographique)

Né le 21 février 1868, à Viuz-la-Chiésaz.

Après avoir fait ses premières études à l'alumnat assomptionniste de Notre-Dame des Châteaux, près Beaufort (Savoie), puis à celui de Clairmarais (Pas-de-Calais), il se rendit à Osma, en Espagne, où se trouvait, depuis 1880, le noviciat expulsé

Tourneur : 1 (Gachet) ; Vitrier : 1 (Lombard) ;

Vins (marchands de) : 2 (Philippe Eustache, Vianney).

En remarquant combien peu de ces noms subsistent, on comprend mieux ce qu'un auteur appelle « l'effrayante instabilité des générations ».

François MIQUET.

LES SAVOYARDS

dans l'aviation militaire

L'aviation militaire date d'hier. Malgré des essais tentés en 1882, ce n'est qu'en 1906 que l'armée française fut dotée d'un dirigeable, *Patrie*, et ce n'est qu'après les expériences concluantes de 1909 que les pouvoirs publics accordèrent à la nouvelle arme l'attention qu'elle mérite.

La période des tâtonnements n'était pas terminée quand éclata la guerre. On peut croire que l'organisation laissait à désirer, puisque le décret du 20 novembre 1914, qui conféra la décoration de la Légion d'honneur au capitaine Léon Mercier (de Thonon) dit textuellement que notre compatriote « spécialement chargé des questions de matériel à la direction de l'aviation, a puissamment contribué à mettre sur pied ce *service improvisé* ».

Quoi qu'il en soit, des officiers et sous-officiers d'élite, d'un héroïsme à toute épreuve, constituèrent en peu de temps des escadrilles redoutables, dont l'audace et la supériorité s'accrurent de jour en jour.

Parmi ces officiers, plusieurs sont originaires de notre province[1]. Nous ne les connaissons pas tous, mais nous pouvons en signaler quelques-uns, qu'une mort glorieuse ou de brillantes citations nous ont dévoilés.

M. Mercier, dont je viens de parler, était capitaine au 145e régiment d'infanterie quand il fut détaché, sur sa demande, au service de l'aviation. Il avait accompli de nombreux vols, généralement heureux, quand, en 1913, une chute terrible (dont il est aujourd'hui complètement remis), l'immobilisa

1. Le chef d'escadron Félix, que divers journaux ont signalé comme Savoyard, était né à Limoges en 1869 et n'eut avec notre province que des rapports accidentels. (Renseignement aimablement fourni par M. Nanche, après information.)

médaille militaire et décoré de la croix de guerre ***avec cinq palmes***.

A la mobilisation, il était maréchal-des-logis d'artillerie et effectuait ses premiers vols.

Il fut cité pour la première fois à l'ordre de l'armée le 7 janvier 1915 « pour avoir fait de nombreuses reconnaissances au-dessus de l'ennemi dans des conditions très périlleuses et pris part au bombardement des hangars de dirigeables de Metz-Frascaty, étant seul à bord ».

La deuxième citation date du 15 mars 1915.

La troisième est du 20 avril, pour avoir « accompli dans la même journée huit sorties représentant dix heures de vol, au cours desquelles il a lancé 32 obus de $90^{m}/^{m}$ et 16.000 fléchettes ».

Le 26 avril 1915, il obtenait la médaille militaire.

Le 19 septembre il donna la chasse à un taube qui se dirigeait sur une de nos villes ouvertes et fut assez heureux pour l'atteindre avec sa mitrailleuse : dix jours après il était fait sous-lieutenant.

Enfin, le 10 novembre, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

« Pilote d'élite, d'un dévouement, d'une audace et d'un entrain exceptionnels. A fourni depuis le début de la campagne un effort considérable qui lui a valu quatre citations à l'ordre de l'armée. Le 15 octobre 1915, au cours d'une reconnaissance, a attaqué résolument quatre avions allemands et les a successivement mis en fuite après trois combats. A poursuivi sa reconnaissance et est rentré son avion atteint de onze balles et compromis dans sa stabilité. A ainsi, par son énergie et sa bravoure, contribué à maintenir notre supériorité sur les avions ennemis. La présente nomination comporte l'attribution d'une cinquième palme à sa croix de guerre. » François MIQUET.

Mgr PETIT (Louis)

Archevêque d'Athènes

(notice biographique)

Né le 21 février 1868, à Viuz-la-Chiésaz.

Après avoir fait ses premières études à l'alumnat assomptionniste de Notre-Dame des Châteaux, près Beaufort (Savoie), puis à celui de Clairmarais (Pas-de-Calais), il se rendit à Osma, en Espagne, où se trouvait, depuis 1880, le noviciat expulsé

des Augustins de l'Assomption. Il fit sa profession religieuse le 15 août 1887, à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise) et partit pour Rome, afin de compléter ses études philosophiques et théologiques.

Ordonné prêtre le 15 août 1891, il fut envoyé peu après comme professeur au séminaire oriental de Phanaraki, à Constantinople (1893). Il en partit en octobre 1894 pour diriger comme supérieur la maison de Toulouse, mais il fut renvoyé l'année suivante à Constantinople où le pape Léon XIII venait de confier aux Assomptionnistes, avec l'œuvre importante du Séminaire gréco-slave, les deux paroisses latine et grecque de Koum-Kapou et de Kadi-Keui.

Le 7 octobre 1895, la maison d'étude de Kadi-Keui était fondée et le P. Louis Petit en était nommé supérieur. La vieille cité de Chalcédoine, la ville du grand concile de 451, était un séjour bien approprié aux études ecclésiastiques byzantines. Le P. Petit s'y voua avec l'ardeur qu'il mettait en tout, donna un élan qui fut suivi et ne tarda pas à passer maître.

Il créa de toutes pièces une bibliothèque qui compte aujourd'hui des milliers de volumes, dont quelques-uns sont de véritables raretés bibliographiques. Il fut aidé par l'ambassade de France à Constantinople, le ministère français de l'Instruction publique, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, les écoles françaises d'Athènes et de Rome et d'autres concours généreux venus de l'étranger.

Le P. Petit fut, dès le début, membre du Syllogue grec de Constantinople et de l'Institut archéologique russe de Péra, et les érudits qui dirigent ces deux établissements scientifiques, orthodoxes pour la plupart, ont voué au savant religieux catholique une estime qu'ils ne craignent pas d'affirmer publiquement.

En octobre 1899 parut le premier fascicule des *Echos d'Orient*, revue importante, aujourd'hui répandue partout, qui fut comme une tribune où son fondateur, le P. Petit, se fit connaître et apprécier.

Théologie, droit canon, liturgie, archéologie, histoire et géographie orientales, il aborda tout avec une égale compétence.

Deux voyages d'exploration scientifique entrepris en 1901 et 1905 sur la demande de M. G. Millet, professeur à la Sorbonne, en vue de constituer le premier essai de *Corpus* des textes épigraphiques du mont Athos, permirent aux PP. Petit et

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (DÉSORMAUX, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (HOLDER).

fructuaria (*cella*; COLUMELLE) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes ; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XIe s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (FEN.)

grava, celtiq., sable, caillou (HOLDER et KOERTING, n° 4341) fr. grève ; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*) ; pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (FEN.) ; la Gurge, à Langin ; les Gourges, à Talloire ; d'où : Gourgier (Chamonix) ; Gourgy [1] (Lully) ; les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (DU CANGE) ; en Lorraine, canton de bois délimité (GODEFROY) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (GUICHENON : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (DE CANDOLLE : *Mais. rustiq. du XIXe s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (ID., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (ID. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin ; adj. *molarius* (CATON) ; *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules : pat. *molire* (FENOUILLET), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz ; Mollière, à Clermont ; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem* ; adj. *montanus*, montagnard ; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.) ; cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

des Augustins de l'Assomption. Il fit sa profession religieuse le 15 août 1887, à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise) et partit pour Rome, afin de compléter ses études philosophiques et théologiques.

Ordonné prêtre le 15 août 1891, il fut envoyé peu après comme professeur au séminaire oriental de Phanaraki, à Constantinople (1893). Il en partit en octobre 1894 pour diriger comme supérieur la maison de Toulouse, mais il fut renvoyé l'année suivante à Constantinople où le pape Léon XIII venait de confier aux Assomptionnistes, avec l'œuvre importante du Séminaire gréco-slave, les deux paroisses latine et grecque de Koum-Kapou et de Kadi-Keui.

Le 7 octobre 1895, la maison d'étude de Kadi-Keui était fondée et le P. Louis Petit en était nommé supérieur. La vieille cité de Chalcédoine, la ville du grand concile de 451, était un séjour bien approprié aux études ecclésiastiques byzantines. Le P. Petit s'y voua avec l'ardeur qu'il mettait en tout, donna un élan qui fut suivi et ne tarda pas à passer maître.

Il créa de toutes pièces une bibliothèque qui compte aujourd'hui des milliers de volumes, dont quelques-uns sont de véritables raretés bibliographiques. Il fut aidé par l'ambassade de France à Constantinople, le ministère français de l'Instruction publique, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, les écoles françaises d'Athènes et de Rome et d'autres concours généreux venus de l'étranger.

Le P. Petit fut, dès le début, membre du Syllogue grec de Constantinople et de l'Institut archéologique russe de Péra, et les érudits qui dirigent ces deux établissements scientifiques, orthodoxes pour la plupart, ont voué au savant religieux catholique une estime qu'ils ne craignent pas d'affirmer publiquement.

En octobre 1899 parut le premier fascicule des *Echos d'Orient*, revue importante, aujourd'hui répandue partout, qui fut comme une tribune où son fondateur, le P. Petit, se fit connaître et apprécier.

Théologie, droit canon, liturgie, archéologie, histoire et géographie orientales, il aborda tout avec une égale compétence.

Deux voyages d'exploration scientifique entrepris en 1901 et 1905 sur la demande de M. G. Millet, professeur à la Sorbonne, en vue de constituer le premier essai de *Corpus* des textes épigraphiques du mont Athos, permirent aux PP. Petit et

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (Désormaux, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (Holder).

fructuaria (*cella*; Columelle) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes ; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XIe s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (Fen.)

grava, celtiq., sable, caillou (Holder et Koerting, nº 4341) fr. grève ; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. Tavernier : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*) ; pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (Fen.) ; la Gurge, à Langin ; les Gourges, à Talloire ; d'où : Gourgier (Chamonix) ; Gourgy [1] (Lully) ; les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (Du Cange) ; en Lorraine, canton de bois délimité (Godefroy) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (Guichenon : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (De Candolle : *Mais. rustiq. du XIXe s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (Id., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (Id. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin ; adj. *molarius* (Caton) ; *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules : pat. *molire* (Fenouillet), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz ; Mollière, à Clermont ; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem* ; adj. *montanus*, montagnard ; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.) ; cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

Montanier à Samoëns (H. Tavernier : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. *Montanarium*, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (*aqua*), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (Du C,); *mortier*, mare (Godefroy) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148); *ès Mortier* en 1730 à Clermont; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher; **muricarium* (Koerting, n° 6384); pat. *morjhi*, tas de pierres (Fen.) au milieu des champs (D.S.); il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux; les Morgères à Chilly; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne; pat. *olă*, *oulă*; adj. *ollarius*, potier; **ollaria terrà*, terre à argile pour potier; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. Brun-Durand : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés: Les Ollières, commune, *Oleres* xiiie s. (Bruchet : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224); l,d. à Marlens; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (Tavernier : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au xvie s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, patage; *pascuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv.: *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19); m. Pacoret, var. Pattoret.

—: *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy); gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot; adj. *potière*, de pot (Godefroy); pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. Marion : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).



signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (DÉSORMAUX, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (HOLDER).

fructuaria (*cella*; COLUMELLE) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes ; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XIe s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (FEN.)

grava, celtiq., sable, caillou (HOLDER et KOERTING, n° 4341) fr. grève ; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*) ; pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (FEN.) ; la Gurge, à Langin ; les Gourges, à Talloire ; d'où : Gourgier (Chamonix) ; Gourgy [1] (Lully) ; les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (DU CANGE) ; en Lorraine, canton de bois délimité (GODEFROY) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (GUICHENON : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (DE CANDOLLE : *Mais. rustiq. du XIXe s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (ID., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (ID. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin ; adj. *molarius* (CATON) ; *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules : pat. *molire* (FENOUILLET), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz ; Mollière, à Clermont ; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem* ; adj. *montanus*, montagnard ; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.) ; cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

Montanier à Samoëns (H. Tavernier : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. *Montanarium*, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (*aqua*), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne ; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (Du C,); *mortier*, mare (Godefroy) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148) ; *ès Mortier* en 1730 à Clermont ; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher ; **muricarium* (Koerting, n° 6384) ; pat. *morjhi*, tas de pierres (Fen.) au milieu des champs (D.S.) ; il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux ; les Morgères à Chilly ; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage ; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert ; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne ; pat. *olă*, *oulă* ; adj. *ollarius*, potier ; **ollaria terrà*, terre à argile pour potier ; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin ; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. Brun-Durand : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés : Les Ollières, commune, *Oleres* xiiie s. (Bruchet : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX, 224) ; l,d. à Marlens ; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (Tavernier : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au xvie s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, pacage ; *pascuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage ; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv.: *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19) ; m. Pacoret, var. Pattoret.

— : *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy) ; gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot; adj. *potière*, de pot (Godefroy) ; pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. Marion : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).



LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. DESFORGES Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers ; 42 ans de services.

28 déc. — DE LIVET DE MOISY Marie-François-Lucien, capitaine au 57e de ligne ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — MASSOLA Joseph-Sabin, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. CURTILLET, maire de Chanaz ; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — LAGRANGE, maire de Dingy-Saint-Clair ; 44 ans de services.

22 — — SERRAZ Philibert, capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — MILLIOZ, conseiller général ; 47 ans de services.

— — DELACHENAL, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement ; 32 ans de services.

11 — — BRUNIER Victor, capitaine adjudant de place à Briançon ; 32 ans de services, une campagne.

— — TOCHON, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — JAILLET DE SAINT-CERGUES Joseph, conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des comptes ; 30 ans de services.

— — HUGARD, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

20 — — GUILLERMIN, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices ; 14 ans de services.

Montanier à Samoëns (H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. *Montanarium*, x[e] s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (*aqua*), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne ; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (Du C,); *mortier*, mare (GODEFROY) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148) ; *ès Mortier* en 1730 à Clermont ; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher ; **muricarium* (KOERTING, n° 6384) ; pat. *morjhi*, tas de pierres (FEN.) au milieu des champs (D.S.) ; il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux ; les Morgères à Chilly ; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage ; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert ; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne ; pat. *olă*, *oulă* ; adj. *ollarius*, potier ; **ollaria terra*, terre à argile pour potier ; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin ; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. BRUN-DURAND : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés : Les Ollières, commune, *Oleres* XIII[e] s. (BRUCHET : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224) ; l,d. à Marlens ; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (TAVERNIER : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au XVI[e] s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, pacage ; *pascuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage ; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv. : *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19) ; m. Pacoret, var. Pattoret.

— *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy) ; gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot ; adj. *potière*, de pot (GODEFROY) ; pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. MARION : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. DESFORGES Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers ; 42 ans de services.

28 déc. — DE LIVET DE MOISY Marie-François-Lucien, capitaine au 57ᵉ de ligne ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — MASSOLA Joseph-Sabin, médecin-major de 2ᵉ classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. CURTILLET, maire de Chanaz ; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — LAGRANGE, maire de Dingy-Saint-Clair ; 44 ans de services.

22 — — SERRAZ Philibert, capitaine au 2ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — MILLIOZ, conseiller général ; 47 ans de services.

— — DELACHENAL, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement ; 32 ans de services.

11 — — BRUNIER Victor, capitaine adjudant de place à Briançon ; 32 ans de services, une campagne.

— — TOCHON, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — JAILLET DE SAINT-CERGUES Joseph, conseiller référendaire de 2ᵉ classe à la Cour des comptes ; 30 ans de services.

— — HUGARD, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

20 — — GUILLERMIN, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices ; 14 ans de services.

20 août	1869.	GONTHIER, maire de Moûtiers, conseiller général ; 16 ans de services.
—	—	DENARIÉ, architecte départemental, commandant des pompiers, ancien vice-syndic, a construit presque tous les monuments de la Savoie depuis l'Annexion ; 21 ans de services.
—	—	MARTIN, administrateur des hospices de Chambéry, conseiller municipal, ancien syndic ; 34 ans de services.
—	—	JACQUEMOUD, maire d'Albertville, ancien juge de paix, ancien procureur impérial ; 31 ans de services.
2 sept.	—	DUBOULOZ, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 36 ans de services.
—	—	PERROLAZ, juge de paix du canton-nord de Chambéry ; 37 ans de services.
15 sept.	—	ROSSET, adjoint au maire d'Albens ; 32 ans de services.
—	—	CORNIER, conseiller municipal à Chambéry, avocat, ancien bâtonnier ; 29 ans d'exercice.
19 octobre	—	BERTIER Louis, docteur-médecin, inspecteur adjoint de l'établissement thermal d'Aix.
28 déc.	—	HEURTEUR Jacques, ex-lieutenant adjudant-major au 31e de ligne, capitaine dans l'armée sarde, retraité en 1848 ; 14 ans de services militaires, 9 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre de 1811 à 1814.
13 mars	1870.	REY, maire de Grésy-sur-Isère, conseiller général ; 22 ans de services.
—	—	DUSONCHET Claude-Philippe, docteur en médecine, maire d'Annemasse ; 24 ans de services. (Né le 10 mars 1794.)
—	—	TATOUD, maire de Bouray (Seine et-Oise), conseiller d'arrondissement ; 30 ans de services militaires et civils.
8 août	—	DEMOLE, agriculteur-viticulteur dans la Haute-Savoie.
9 août	—	BURDET, conseiller à la Cour de Grenoble.
—	—	MERCIER (l'abbé), vicaire général de Chambéry.

médaille militaire et décoré de la croix de guerre *avec cinq palmes*.

A la mobilisation, il était maréchal-des-logis d'artillerie et effectuait ses premiers vols.

Il fut cité pour la première fois à l'ordre de l'armée le 7 janvier 1915 « pour avoir fait de nombreuses reconnaissances au-dessus de l'ennemi dans des conditions très périlleuses et pris part au bombardement des hangars de dirigeables de Metz-Frascaty, étant seul à bord ».

La deuxième citation date du 15 mars 1915.

La troisième est du 20 avril, pour avoir « accompli dans la même journée huit sorties représentant dix heures de vol, au cours desquelles il a lancé 32 obus de 90m/m et 16.000 fléchettes ».

Le 26 avril 1915, il obtenait la médaille militaire.

Le 19 septembre il donna la chasse à un taube qui se dirigeait sur une de nos villes ouvertes et fut assez heureux pour l'atteindre avec sa mitrailleuse : dix jours après il était fait sous-lieutenant.

Enfin, le 10 novembre, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

« Pilote d'élite, d'un dévouement, d'une audace et d'un entrain exceptionnels. A fourni depuis le début de la campagne un effort considérable qui lui a valu quatre citations à l'ordre de l'armée. Le 15 octobre 1915, au cours d'une reconnaissance, a attaqué résolument quatre avions allemands et les a successivement mis en fuite après trois combats. A poursuivi sa reconnaissance et est rentré son avion atteint de onze balles et compromis dans sa stabilité. A ainsi, par son énergie et sa bravoure, contribué à maintenir notre supériorité sur les avions ennemis. La présente nomination comporte l'attribution d'une cinquième palme à sa croix de guerre. » François MIQUET.

Mgr PETIT (Louis)

Archevêque d'Athènes

(notice biographique)

Né le 21 février 1868, à Viuz-la-Chiésaz.

Après avoir fait ses premières études à l'alumnat assomptionniste de Notre-Dame des Châteaux, près Beaufort (Savoie), puis à celui de Clairmarais (Pas-de-Calais), il se rendit à Osma, en Espagne, où se trouvait, depuis 1880, le noviciat expulsé

des Augustins de l'Assomption. Il fit sa profession religieuse le 15 août 1887, à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise) et partit pour Rome, afin de compléter ses études philosophiques et théologiques.

Ordonné prêtre le 15 août 1891, il fut envoyé peu après comme professeur au séminaire oriental de Phanaraki, à Constantinople (1893). Il en partit en octobre 1894 pour diriger comme supérieur la maison de Toulouse, mais il fut renvoyé l'année suivante à Constantinople où le pape Léon XIII venait de confier aux Assomptionnistes, avec l'œuvre importante du Séminaire gréco-slave, les deux paroisses latine et grecque de Koum-Kapou et de Kadi-Keui.

Le 7 octobre 1895, la maison d'étude de Kadi-Keui était fondée et le P. Louis Petit en était nommé supérieur. La vieille cité de Chalcédoine, la ville du grand concile de 451, était un séjour bien approprié aux études ecclésiastiques byzantines. Le P. Petit s'y voua avec l'ardeur qu'il mettait en tout, donna un élan qui fut suivi et ne tarda pas à passer maître.

Il créa de toutes pièces une bibliothèque qui compte aujourd'hui des milliers de volumes, dont quelques-uns sont de véritables raretés bibliographiques. Il fut aidé par l'ambassade de France à Constantinople, le ministère français de l'Instruction publique, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, les écoles françaises d'Athènes et de Rome et d'autres concours généreux venus de l'étranger.

Le P. Petit fut, dès le début, membre du Syllogue grec de Constantinople et de l'Institut archéologique russe de Péra, et les érudits qui dirigent ces deux établissements scientifiques, orthodoxes pour la plupart, ont voué au savant religieux catholique une estime qu'ils ne craignent pas d'affirmer publiquement.

En octobre 1899 parut le premier fascicule des *Echos d'Orient*, revue importante, aujourd'hui répandue partout, qui fut comme une tribune où son fondateur, le P. Petit, se fit connaître et apprécier.

Théologie, droit canon, liturgie, archéologie, histoire et géographie orientales, il aborda tout avec une égale compétence.

Deux voyages d'exploration scientifique entrepris en 1901 et 1905 sur la demande de M. G. Millet, professeur à la Sorbonne, en vue de constituer le premier essai de *Corpus* des textes épigraphiques du mont Athos, permirent aux PP. Petit et

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (DÉSORMAUX, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (HOLDER).

fructuaria (*cella*; COLUMELLE) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes ; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XI[e] s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (FEN.)

grava, celtiq., sable, caillou (HOLDER et KOERTING, n° 4341) fr. grève ; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*) ; pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (FEN.) ; la Gurge, à Langin ; les Gourges, à Talloire ; d'où : Gourgier (Chamonix) ; Gourgy [1] (Lully) ; les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (DU CANGE) ; en Lorraine, canton de bois délimité (GODEFROY) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (GUICHENON : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (DE CANDOLLE : *Mais. rustiq. du XIX[e] s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (ID., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (ID. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin ; adj. *molarius* (CATON) ; *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules ; pat. *molire* (FENOUILLET), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz ; Mollière, à Clermont ; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem* ; adj. *montanus*, montagnard ; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.) ; cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

des Augustins de l'Assomption. Il fit sa profession religieuse le 15 août 1887, à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise) et partit pour Rome, afin de compléter ses études philosophiques et théologiques.

Ordonné prêtre le 15 août 1891, il fut envoyé peu après comme professeur au séminaire oriental de Phanaraki, à Constantinople (1893). Il en partit en octobre 1894 pour diriger comme supérieur la maison de Toulouse, mais il fut renvoyé l'année suivante à Constantinople où le pape Léon XIII venait de confier aux Assomptionnistes, avec l'œuvre importante du Séminaire gréco-slave, les deux paroisses latine et grecque de Koum-Kapou et de Kadi-Keui.

Le 7 octobre 1895, la maison d'étude de Kadi-Keui était fondée et le P. Louis Petit en était nommé supérieur. La vieille cité de Chalcédoine, la ville du grand concile de 451, était un séjour bien approprié aux études ecclésiastiques byzantines. Le P. Petit s'y voua avec l'ardeur qu'il mettait en tout, donna un élan qui fut suivi et ne tarda pas à passer maître.

Il créa de toutes pièces une bibliothèque qui compte aujourd'hui des milliers de volumes, dont quelques-uns sont de véritables raretés bibliographiques. Il fut aidé par l'ambassade de France à Constantinople, le ministère français de l'Instruction publique, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, les écoles françaises d'Athènes et de Rome et d'autres concours généreux venus de l'étranger.

Le P. Petit fut, dès le début, membre du Syllogue grec de Constantinople et de l'Institut archéologique russe de Péra, et les érudits qui dirigent ces deux établissements scientifiques, orthodoxes pour la plupart, ont voué au savant religieux catholique une estime qu'ils ne craignent pas d'affirmer publiquement.

En octobre 1899 parut le premier fascicule des *Echos d'Orient*, revue importante, aujourd'hui répandue partout, qui fut comme une tribune où son fondateur, le P. Petit, se fit connaître et apprécier.

Théologie, droit canon, liturgie, archéologie, histoire et géographie orientales, il aborda tout avec une égale compétence.

Deux voyages d'exploration scientifique entrepris en 1901 et 1905 sur la demande de M. G. Millet, professeur à la Sorbonne, en vue de constituer le premier essai de *Corpus* des textes épigraphiques du mont Athos, permirent aux PP. Petit et

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (Désormaux, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (Holder).

fructuaria (*cella*; Columelle) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes ; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* xie s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (Fen.)

grava, celtiq., sable, caillou (Holder et Koerting, n° 4341) fr. grève ; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. Tavernier : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*) ; pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (Fen.) ; la Gurge, à Langin ; les Gourges, à Talloire ; d'où : Gourgier (Chamonix) ; Gourgy [1] (Lully) ; les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (Du Cange) ; en Lorraine, canton de bois délimité (Godefroy) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (Guichenon : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (De Candolle : *Mais. rustiq. du XIXe s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (Id., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (Id. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin ; adj. *molarius* (Caton) ; *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules : pat. *molire* (Fenouillet), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz ; Mollière, à Clermont ; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem* ; adj. *montanus*, montagnard ; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.) ; cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

Montanier à Samoëns (H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. *Montanarium*, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (*aqua*), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (DU C,); *mortier*, mare (GODEFROY) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148); *ès Mortier* en 1730 à Clermont; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher; **muricarium* (KOERTING, n° 6384); pat. *morjhi*, tas de pierres (FEN.) au milieu des champs (D.S.); il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux; les Morgères à Chilly; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne; pat. *olă*, *oulă*; adj. *ollarius*, potier; **ollaria terrà*, terre à argile pour potier; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. BRUN-DURAND : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés: Les Ollières, commune, *Oleres* XIIIe s. (BRUCHET : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224); l,d. à Marlens; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (TAVERNIER : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au XVIe s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, pacage; *pascuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv.: *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19); m. Pacoret, var. Pattoret.

— *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy); gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot; adj. *potière*, de pot (GODEFROY); pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. MARION : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).



LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. DESFORGES Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers ; 42 ans de services.

28 déc. — DE LIVET DE MOISY Marie-François-Lucien, capitaine au 57ᵉ de ligne ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — MASSOLA Joseph-Sabin, médecin-major de 2ᵉ classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. CURTILLET, maire de Chanaz ; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — LAGRANGE, maire de Dingy-Saint-Clair ; 44 ans de services.

22 — — SERRAZ Philibert, capitaine au 2ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — MILLIOZ, conseiller général ; 47 ans de services.

— — DELACHENAL, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement ; 32 ans de services.

11 — — BRUNIER Victor, capitaine adjudant de place à Briançon ; 32 ans de services, une campagne.

— — TOCHON, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — JAILLET DE SAINT-CERGUES Joseph, conseiller référendaire de 2ᵉ classe à la Cour des comptes ; 30 ans de services.

— — HUGARD, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

20 — — GUILLERMIN, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices ; 14 ans de services.

Montanier à Samoëns (H. Tavernier : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. ***Montanarium***, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (aqua), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (Du C,); *mortier*, mare (Godefroy) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148); *ès Mortier* en 1730 à Clermont; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher ; **muricarium* (Koerting, n° 6384) ; pat. *morjhi*, tas de pierres (Fen.) au milieu des champs (D.S.) ; il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux ; les Morgères à Chilly ; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage ; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert ; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne ; pat. *olă*, *oulă* ; adj. *ollarius*, potier ; **ollaria terra*, terre à argile pour potier ; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin ; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. Brun-Durand : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés: Les Ollières, commune, *Oleres* xiiie s. (Bruchet : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224) ; l,d. à Marlens ; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (Tavernier : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au xvie s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, pacage ; *pascuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage ; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv.: *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19) ; m. Pacoret, var. Pattoret.

— *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy) ; gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot; adj. *potière*, de pot (Godefroy) ; pat.

[1]. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. Marion : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. DESFORGES Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers ; 42 ans de services.

28 déc. — DE LIVET DE MOISY Marie-François-Lucien, capitaine au 57e de ligne ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — MASSOLA Joseph-Sabin, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. CURTILLET, maire de Chanaz ; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — LAGRANGE, maire de Dingy-Saint-Clair ; 44 ans de services.

22 — — SERRAZ Philibert, capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — MILLIOZ, conseiller général ; 47 ans de services.

— — DELACHENAL, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement ; 32 ans de services.

11 — — BRUNIER Victor, capitaine adjudant de place à Briançon ; 32 ans de services, une campagne.

— — TOCHON, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — JAILLET DE SAINT-CERGUES Joseph, conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des comptes ; 30 ans de services.

— — HUGARD, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

20 — — GUILLERMIN, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices ; 14 ans de services.

20 août 1869. GONTHIER, maire de Moûtiers, conseiller général ; 16 ans de services.

— — DENARIÉ, architecte départemental, commandant des pompiers, ancien vice-syndic, a construit presque tous les monuments de la Savoie depuis l'Annexion ; 21 ans de services.

— — MARTIN, administrateur des hospices de Chambéry, conseiller municipal, ancien syndic ; 34 ans de services.

— — JACQUEMOUD, maire d'Albertville, ancien juge de paix, ancien procureur impérial ; 31 ans de services.

2 sept. — DUBOULOZ, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 36 ans de services.

— — PERROLAZ, juge de paix du canton-nord de Chambéry ; 37 ans de services.

15 sept. — ROSSET, adjoint au maire d'Albens ; 32 ans de services.

— — CORNIER, conseiller municipal à Chambéry, avocat, ancien bâtonnier ; 29 ans d'exercice.

19 octobre — BERTIER Louis, docteur-médecin, inspecteur adjoint de l'établissement thermal d'Aix.

28 déc. — HEURTEUR Jacques, ex-lieutenant adjudant-major au 31e de ligne, capitaine dans l'armée sarde, retraité en 1848 ; 14 ans de services militaires, 9 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre de 1811 à 1814.

13 mars 1870. REY, maire de Grésy-sur-Isère, conseiller général ; 22 ans de services.

— — DUSONCHET Claude-Philippe, docteur en médecine, maire d'Annemasse ; 24 ans de services. (Né le 10 mars 1794.)

— — TATOUD, maire de Bouray (Seine et-Oise), conseiller d'arrondissement ; 30 ans de services militaires et civils.

8 août — DEMOLE, agriculteur-viticulteur dans la Haute-Savoie.

9 août — BURDET, conseiller à la Cour de Grenoble.

— — MERCIER (l'abbé), vicaire général de Chambéry.

22 mai 1873. GATÉ-DUPLAT-DUVERNEY François, lieutenant au 2e régiment de spahis ; 18 ans de services, 7 campagnes.

15 juillet — QUÉTAND Alfred-Antoine-Ernest, médecin de 1re classe de la marine ; 15 ans de services, dont 11 à la mer ou aux colonies.

11 octobre — VERDAN François, directeur des contributions directes à Nîmes ; 40 ans de services.

14 octobre 1873. LARACINE, vice-président du tribunal de Chambéry ; 22 ans de services.

7 mars 1874. DÉNARIÉ, conseiller à la Cour de Chambéry ; 30 ans de services.

— — ORSAT, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble ; 29 ans de services.

12 août — PILLET-WILL (le comte), régent de la Banque de France. Services financiers. Titres exceptionnels.

3 février 1875. LACHAT, ingénieur ordinaire de 1re classe des mines, attaché à l'arrondissement minéralogique d'Avignon et au contrôle de la ligne P.L.M,; se fait remarquer, dans ce double service, par son dévouement et sa capacité ; 17 ans de services, services exceptionnels.

6 février — REY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 35 ans de services.

4 mai 1876. BOUVERAT Louis, inspecteur du mouvement à la Cie des chemins de fer du Nord ; services exceptionnels.

7 août 1877. FUZIER (docteur), directeur de l'asile d'aliénés de Bassens ; 25 ans de services.

— — DU VERGER DE BLAY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 39 ans de services.

1er octobre — MILLION Prosper (docteur), médecin de la manufacture d'armes de Saint-Etienne ; 25 ans de services comme médecin de l'Hôtel-Dieu, de la Charité et de la Manufacture.

12 — — GOYBET Laurent, secrétaire-général des Alpes-Maritimes ; 17 ans de services.

30 janvier 1878, DE COUCY Joseph-Edouard, capitaine au 5e de ligne ; 26 ans de services, 4 campagnes.

20 août 1869. GONTHIER, maire de Moûtiers, conseiller général ; 16 ans de services.

— — DENARIÉ, architecte départemental, commandant des pompiers, ancien vice-syndic, a construit presque tous les monuments de la Savoie depuis l'Annexion ; 21 ans de services.

— — MARTIN, administrateur des hospices de Chambéry, conseiller municipal, ancien syndic ; 34 ans de services.

— — JACQUEMOUD, maire d'Albertville, ancien juge de paix, ancien procureur impérial ; 31 ans de services.

2 sept. — DUBOULOZ, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 36 ans de services.

— — PERROLAZ, juge de paix du canton-nord de Chambéry ; 37 ans de services.

15 sept. — ROSSET, adjoint au maire d'Albens ; 32 ans de services.

— — CORNIER, conseiller municipal à Chambéry, avocat, ancien bâtonnier ; 29 ans d'exercice.

19 octobre — BERTIER Louis, docteur-médecin, inspecteur adjoint de l'établissement thermal d'Aix.

28 déc. — HEURTEUR Jacques, ex-lieutenant adjudant-major au 31e de ligne, capitaine dans l'armée sarde, retraité en 1848 ; 14 ans de services militaires, 9 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre de 1811 à 1814.

13 mars 1870. REY, maire de Grésy-sur-Isère, conseiller général ; 22 ans de services.

— — DUSONCHET Claude-Philippe, docteur en médecine, maire d'Annemasse ; 24 ans de services. (Né le 10 mars 1794.)

— — TATOUD, maire de Bouray (Seine et-Oise), conseiller d'arrondissement ; 30 ans de services militaires et civils.

8 août — DEMOLE, agriculteur-viticulteur dans la Haute-Savoie.

9 août — BURDET, conseiller à la Cour de Grenoble.

— — MERCIER (l'abbé), vicaire général de Chambéry.

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (DÉSORMAUX, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (HOLDER).

fructuaria (*cella*; COLUMELLE) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes ; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XI[e] s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (FEN.)

grava, celtiq., sable, caillou (HOLDER et KOERTING, n° 4341) fr. grève ; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*) ; pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (FEN.) ; la Gurge, à Langin ; les Gourges, à Talloire ; d'où : Gourgier (Chamonix) ; Gourgy [1] (Lully) ; les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (DU CANGE) ; en Lorraine, canton de bois délimité (GODEFROY) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (GUICHENON : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (DE CANDOLLE : *Mais. rustiq. du XIX[e] s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (ID., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (ID. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin ; adj. *molarius* (CATON) ; *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules : pat. *molire* (FENOUILLET), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz ; Mollière, à Clermont ; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem* ; adj. *montanus*, montagnard ; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.) ; cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

des Augustins de l'Assomption. Il fit sa profession religieuse le 15 août 1887, à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise) et partit pour Rome, afin de compléter ses études philosophiques et théologiques.

Ordonné prêtre le 15 août 1891, il fut envoyé peu après comme professeur au séminaire oriental de Phanaraki, à Constantinople (1893). Il en partit en octobre 1894 pour diriger comme supérieur la maison de Toulouse, mais il fut renvoyé l'année suivante à Constantinople où le pape Léon XIII venait de confier aux Assomptionnistes, avec l'œuvre importante du Séminaire gréco-slave, les deux paroisses latine et grecque de Koum-Kapou et de Kadi-Keui.

Le 7 octobre 1895, la maison d'étude de Kadi-Keui était fondée et le P. Louis Petit en était nommé supérieur. La vieille cité de Chalcédoine, la ville du grand concile de 451, était un séjour bien approprié aux études ecclésiastiques byzantines. Le P. Petit s'y voua avec l'ardeur qu'il mettait en tout, donna un élan qui fut suivi et ne tarda pas à passer maître.

Il créa de toutes pièces une bibliothèque qui compte aujourd'hui des milliers de volumes, dont quelques-uns sont de véritables raretés bibliographiques. Il fut aidé par l'ambassade de France à Constantinople, le ministère français de l'Instruction publique, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, les écoles françaises d'Athènes et de Rome et d'autres concours généreux venus de l'étranger.

Le P. Petit fut, dès le début, membre du Syllogue grec de Constantinople et de l'Institut archéologique russe de Péra, et les érudits qui dirigent ces deux établissements scientifiques, orthodoxes pour la plupart, ont voué au savant religieux catholique une estime qu'ils ne craignent pas d'affirmer publiquement.

En octobre 1899 parut le premier fascicule des *Echos d'Orient*, revue importante, aujourd'hui répandue partout, qui fut comme une tribune où son fondateur, le P. Petit, se fit connaître et apprécier.

Théologie, droit canon, liturgie, archéologie, histoire et géographie orientales, il aborda tout avec une égale compétence.

Deux voyages d'exploration scientifique entrepris en 1901 et 1905 sur la demande de M. G. Millet, professeur à la Sorbonne, en vue de constituer le premier essai de *Corpus* des textes épigraphiques du mont Athos, permirent aux PP. Petit et

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (DÉSORMAUX, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (HOLDER).

fructuaria (*cella*; COLUMELLE) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes ; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XIe s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (FEN.)

grava, celtiq., sable, caillou (HOLDER et KOERTING, n° 4341) fr. grève ; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*) ; pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (FEN.) ; la Gurge, à Langin ; les Gourges, à Talloire ; d'où : Gourgier (Chamonix) ; Gourgy [1] (Lully) ; les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (DU CANGE) ; en Lorraine, canton de bois délimité (GODEFROY) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (GUICHENON : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (DE CANDOLLE : *Mais. rustiq. du XIXe s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (ID., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (ID. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin ; adj. *molarius* (CATON) ; *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules : pat. *molire* (FENOUILLET), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz ; Mollière, à Clermont ; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem* ; adj. *montanus*, montagnard ; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.) ; cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

Montanier à Samoëns (H. Tavernier : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. *Montanarium*, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (*aqua*), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (Du C,); *mortier*, mare (Godefroy) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148); *ès Mortier* en 1730 à Clermont; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher; **muricarium* (Koerting, n° 6384); pat. *morjhi*, tas de pierres (Fen.) au milieu des champs (D.S.); il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux; les Morgères à Chilly; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne; pat. *olă*, *oulă*; adj. *ollarius*, potier; **ollaria terrà*, terre à argile pour potier; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. Brun-Durand : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés: Les Ollières, commune, *Oleres* xiiie s. (Bruchet : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224); l,d. à Marlens; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (Tavernier : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au xvie s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, paẗage; *pascuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv.: *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19); m. Pacoret, var. Pattoret.

— : *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy); gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot; adj. *potière*, de pot (Godefroy); pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. Marion : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. DESFORGES Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers ; 42 ans de services.

28 déc. — DE LIVET DE MOISY Marie-François-Lucien, capitaine au 57ᵉ de ligne ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — MASSOLA Joseph-Sabin, médecin-major de 2ᵉ classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. CURTILLET, maire de Chanaz ; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — LAGRANGE, maire de Dingy-Saint-Clair ; 44 ans de services.

22 — — SERRAZ Philibert, capitaine au 2ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — MILLIOZ, conseiller général ; 47 ans de services.

— — DELACHENAL, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement ; 32 ans de services.

11 — — BRUNIER Victor, capitaine adjudant de place à Briançon ; 32 ans de services, une campagne.

— — TOCHON, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — JAILLET DE SAINT-CERGUES Joseph, conseiller référendaire de 2ᵉ classe à la Cour des comptes ; 30 ans de services.

— — HUGARD, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

20 — — GUILLERMIN, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices ; 14 ans de services.

Montanier à Samoëns (H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. *Montanarium*, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (*aqua*), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (Du C,); *mortier*, mare (GODEFROY) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148); *ès Mortier* en 1730 à Clermont; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher; **muricarium* (KOERTING, n° 6384); pat. *morjhi*, tas de pierres (FEN.) au milieu des champs (D.S.); il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux; les Morgères à Chilly; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne; pat. *olă*, *oulă*; adj. *ollarius*, potier; **ollaria terra*, terre à argile pour potier; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. BRUN-DURAND : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés: Les Ollières, commune, *Oleres* XIIIe s. (BRUCHET : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224); l,d. à Marlens; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (TAVERNIER : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au XVIe s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, pacage; *pascuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv.: *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19); m. Pacoret, var. Pattoret.

— *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy); gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot; adj. *potière*, de pot (GODEFROY); pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. MARION : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. DESFORGES Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers ; 42 ans de services.

28 déc. — DE LIVET DE MOISY Marie-François-Lucien, capitaine au 57e de ligne ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — MASSOLA Joseph-Sabin, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. CURTILLET, maire de Chanaz ; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — LAGRANGE, maire de Dingy-Saint-Clair ; 44 ans de services.

22 — — SERRAZ Philibert, capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — MILLIOZ, conseiller général ; 47 ans de services.

— — DELACHENAL, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement ; 32 ans de services.

11 — — BRUNIER Victor, capitaine adjudant de place à Briançon ; 32 ans de services, une campagne.

— — TOCHON, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — JAILLET DE SAINT-CERGUES Joseph, conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des comptes ; 30 ans de services.

— — HUGARD, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

20 — — GUILLERMIN, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices ; 14 ans de services.

20 août 1869. GONTHIER, maire de Moûtiers, conseiller général ; 16 ans de services.

— — DENARIÉ, architecte départemental, commandant des pompiers, ancien vice-syndic, a construit presque tous les monuments de la Savoie depuis l'Annexion ; 21 ans de services.

— — MARTIN, administrateur des hospices de Chambéry, conseiller municipal, ancien syndic ; 34 ans de services.

— — JACQUEMOUD, maire d'Albertville, ancien juge de paix, ancien procureur impérial ; 31 ans de services.

2 sept. — DUBOULOZ, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 36 ans de services.

— — PERROLAZ, juge de paix du canton-nord de Chambéry ; 37 ans de services.

15 sept. — ROSSET, adjoint au maire d'Albens ; 32 ans de services.

— — CORNIER, conseiller municipal à Chambéry, avocat, ancien bâtonnier ; 29 ans d'exercice.

19 octobre — BERTIER Louis, docteur-médecin, inspecteur adjoint de l'établissement thermal d'Aix.

28 déc. — HEURTEUR Jacques, ex-lieutenant adjudant-major au 31e de ligne, capitaine dans l'armée sarde, retraité en 1848 ; 14 ans de services militaires, 9 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre de 1811 à 1814.

13 mars 1870. REY, maire de Grésy-sur-Isère, conseiller général ; 22 ans de services.

— — DUSONCHET Claude-Philippe, docteur en médecine, maire d'Annemasse ; 24 ans de services. (Né le 10 mars 1794.)

— — TATOUD, maire de Bouray (Seine et-Oise), conseiller d'arrondissement ; 30 ans de services militaires et civils.

8 août — DEMOLE, agriculteur-viticulteur dans la Haute-Savoie.

9 août — BURDET, conseiller à la Cour de Grenoble.

— — MERCIER (l'abbé), vicaire général de Chambéry.

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (DÉSORMAUX, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (HOLDER).

fructuaria (*cella*; COLUMELLE) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes ; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XIe s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (FEN.)

grava, celtiq., sable, caillou (HOLDER et KOERTING, n° 4341) fr. grève ; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, -item, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*) ; pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (FEN.) ; la Gurge, à Langin ; les Gourges, à Talloire ; d'où : Gourgier (Chamonix) ; Gourgy [1] (Lully) ; les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (DU CANGE) ; en Lorraine, canton de bois délimité (GODEFROY) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (GUICHENON : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (DE CANDOLLE : *Mais. rustiq. du XIXe s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (ID., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (ID. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin ; adj. *molarius* (CATON) ; *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules ; pat. *molire* (FENOUILLET), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz ; Mollière, à Clermont ; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, montem ; adj. *montanus*, montagnard ; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.) ; cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

des Augustins de l'Assomption. Il fit sa profession religieuse le 15 août 1887, à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise) et partit pour Rome, afin de compléter ses études philosophiques et théologiques.

Ordonné prêtre le 15 août 1891, il fut envoyé peu après comme professeur au séminaire oriental de Phanaraki, à Constantinople (1893). Il en partit en octobre 1894 pour diriger comme supérieur la maison de Toulouse, mais il fut renvoyé l'année suivante à Constantinople où le pape Léon XIII venait de confier aux Assomptionnistes, avec l'œuvre importante du Séminaire gréco-slave, les deux paroisses latine et grecque de Koum-Kapou et de Kadi-Keui.

Le 7 octobre 1895, la maison d'étude de Kadi-Keui était fondée et le P. Louis Petit en était nommé supérieur. La vieille cité de Chalcédoine, la ville du grand concile de 451, était un séjour bien approprié aux études ecclésiastiques byzantines. Le P. Petit s'y voua avec l'ardeur qu'il mettait en tout, donna un élan qui fut suivi et ne tarda pas à passer maître.

Il créa de toutes pièces une bibliothèque qui compte aujourd'hui des milliers de volumes, dont quelques-uns sont de véritables raretés bibliographiques. Il fut aidé par l'ambassade de France à Constantinople, le ministère français de l'Instruction publique, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, les écoles françaises d'Athènes et de Rome et d'autres concours généreux venus de l'étranger.

Le P. Petit fut, dès le début, membre du Syllogue grec de Constantinople et de l'Institut archéologique russe de Péra, et les érudits qui dirigent ces deux établissements scientifiques, orthodoxes pour la plupart, ont voué au savant religieux catholique une estime qu'ils ne craignent pas d'affirmer publiquement.

En octobre 1899 parut le premier fascicule des *Echos d'Orient*, revue importante, aujourd'hui répandue partout, qui fut comme une tribune où son fondateur, le P. Petit, se fit connaître et apprécier.

Théologie, droit canon, liturgie, archéologie, histoire et géographie orientales, il aborda tout avec une égale compétence.

Deux voyages d'exploration scientifique entrepris en 1901 et 1905 sur la demande de M. G. Millet, professeur à la Sorbonne, en vue de constituer le premier essai de *Corpus* des textes épigraphiques du mont Athos, permirent aux PP. Petit et

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (DÉSORMAUX, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (HOLDER).

fructuaria (*cella*; COLUMELLE) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XIe s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (FEN.)

grava, celtiq., sable, caillou (HOLDER et KOERTING, n° 4341) fr. grève; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans DU C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*); pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (FEN.); la Gurge, à Langin; les Gourges, à Talloire; d'où : Gourgier (Chamonix); Gourgy [1] (Lully); les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (DU CANGE); en Lorraine, canton de bois délimité (GODEFROY) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (GUICHENON : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (DE CANDOLLE : *Mais. rustiq. du XIXe s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (ID., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (ID. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Serraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppe.

mola, l'une des deux pierres du moulin; adj. *molarius* (CATON); *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules: pat. *molire* (FENOUILLET), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz; Mollière, à Clermont; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem*; adj. *montanus*, montagnard; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (DU C.); cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

Montanier à Samoëns (H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. ***Montanarium***, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (***aqua***), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne; b.lat. ***mortarium***, ***morteria***, étang d'eau morte, marais (Du C,); ***mortier***, mare (GODEFROY) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148); *ès Mortier* en 1730 à Clermont; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, ***muricem***, caillou, pointe de rocher; ****muricarium*** (KOERTING, n° 6384); pat. *morjhi*, tas de pierres (FEN.) au milieu des champs (D.S.); il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux; les Morgères à Chilly; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage; ***nubilarium*** (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne; pat. *olă*, *oulă*; adj. *ollarius*, potier; **ollaria terrà*, terre à argile pour potier; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. BRUN-DURAND : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés: Les Ollières, commune, *Oleres* xiiie s. (BRUCHET : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224); l,d. à Marlens; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (TAVERNIER : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au xvie s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, pacage; ***pascuarium*** b.lat., terre, prairie propre au pacage; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv.: ***pascuaricia***, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19); m. Pacoret, var. Pattoret.

— ***plò***, pat. billot : Le Plot (Groisy); gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot; adj. *potière*, de pot (GODEFROY) ; pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. MARION : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).



LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. DESFORGES Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers; 42 ans de services.

28 déc. — DE LIVET DE MOISY Marie-François-Lucien, capitaine au 57e de ligne; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — MASSOLA Joseph-Sabin, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. CURTILLET, maire de Chanaz; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — LAGRANGE, maire de Dingy-Saint-Clair; 44 ans de services.

22 — — SERRAZ Philibert, capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique; 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — MILLIOZ, conseiller général; 47 ans de services.

— — DELACHENAL, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement; 32 ans de services.

11 — — BRUNIER Victor, capitaine adjudant de place à Briançon; 32 ans de services, une campagne.

— — TOCHON, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — JAILLET DE SAINT-CERGUES Joseph, conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des comptes; 30 ans de services.

— — HUGARD, conseiller à la Cour de Chambéry; 25 ans de services.

20 — — GUILLERMIN, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices; 14 ans de services.

Montanier à Samoëns (H. Tavernier : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. *Montanarium*, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (*aqua*), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (Du C,); *mortier*, mare (Godefroy) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148); *ès Mortier* en 1730 à Clermont; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher; **muricarium* (Koerting, n° 6384); pat. *morjhi*, tas de pierres (Fen.) au milieu des champs (D.S.); il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux; les Morgères à Chilly; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne; pat. *olă*, *oulă*; adj. *ollarius*, potier; **ollaria terra*, terre à argile pour potier; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. Brun-Durand : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés : Les Ollières, commune, *Oleres* xiiie s. (Bruchet : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224); l,d. à Marlens; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (Tavernier : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au xvie s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, pacage; *pascuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv. : *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19); m. Pacoret, var. Pattoret.

— *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy); gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot; adj. *potière*, de pot (Godefroy); pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. Marion : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. Desforges Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers ; 42 ans de services.

28 déc. — de Livet de Moisy Marie-François-Lucien, capitaine au 57e de ligne ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — Massola Joseph-Sabin, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. Curtillet, maire de Chanaz ; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — Lagrange, maire de Dingy-Saint-Clair ; 44 ans de services.

22 — — Serraz Philibert, capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique : 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — Millioz, conseiller général ; 47 ans de services.

— — Delachenal, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement ; 32 ans de services.

11 — — Brunier Victor, capitaine adjudant de place à Briançon ; 32 ans de services, une campagne.

— — Tochon, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — Jaillet de Saint-Cergues Joseph, conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des comptes ; 30 ans de services.

— — Hugard, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

20 — — Guillermin, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices ; 14 ans de services.

20 août 1869. Gonthier, maire de Moûtiers, conseiller général ; 16 ans de services.

— — Denarié, architecte départemental, commandant des pompiers, ancien vice-syndic, a construit presque tous les monuments de la Savoie depuis l'Annexion ; 21 ans de services.

— — Martin, administrateur des hospices de Chambéry, conseiller municipal, ancien syndic ; 34 ans de services.

— — Jacquemoud, maire d'Albertville, ancien juge de paix, ancien procureur impérial ; 31 ans de services.

2 sept. — Dubouloz, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 36 ans de services.

— — Perrolaz, juge de paix du canton-nord de Chambéry ; 37 ans de services.

15 sept. — Rosset, adjoint au maire d'Albens ; 32 ans de services.

— — Cornier, conseiller municipal à Chambéry, avocat, ancien bâtonnier ; 29 ans d'exercice.

19 octobre — Bertier Louis, docteur-médecin, inspecteur adjoint de l'établissement thermal d'Aix.

28 déc. — Heurteur Jacques, ex-lieutenant adjudant-major au 31e de ligne, capitaine dans l'armée sarde, retraité en 1848 ; 14 ans de services militaires, 9 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre de 1811 à 1814.

13 mars 1870. Rey, maire de Grésy-sur-Isère, conseiller général ; 22 ans de services.

— — Dusonchet Claude-Philippe, docteur en médecine, maire d'Annemasse ; 24 ans de services. (Né le 10 mars 1794.)

— — Tatoud, maire de Bouray (Seine et-Oise), conseiller d'arrondissement ; 30 ans de services militaires et civils.

8 août — Demole, agriculteur-viticulteur dans la Haute-Savoie.

9 août — Burdet, conseiller à la Cour de Grenoble.

— — Mercier (l'abbé), vicaire général de Chambéry.

22 mai 1873. GATÉ-DUPLAT-DUVERNEY François, lieutenant au 2e régiment de spahis ; 18 ans de services, 7 campagnes.

15 juillet — QUÉTAND Alfred-Antoine-Ernest, médecin de 1re classe de la marine ; 15 ans de services, dont 11 à la mer ou aux colonies.

11 octobre — VERDAN François, directeur des contributions directes à Nîmes ; 40 ans de services.

14 octobre 1873. LARACINE, vice-président du tribunal de Chambéry ; 22 ans de services.

7 mars 1874. DÉNARIÉ, conseiller à la Cour de Chambéry ; 30 ans de services.

— — ORSAT, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble ; 29 ans de services.

12 août — PILLET-WILL (le comte), régent de la Banque de France. Services financiers. Titres exceptionnels.

3 février 1875. LACHAT, ingénieur ordinaire de 1re classe des mines, attaché à l'arrondissement minéralogique d'Avignon et au contrôle de la ligne P.L.M,; se fait remarquer, dans ce double service, par son dévouement et sa capacité ; 17 ans de services, services exceptionnels.

6 février — REY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 35 ans de services.

4 mai 1876. BOUVERAT Louis, inspecteur du mouvement à la Cie des chemins de fer du Nord ; services exceptionnels.

7 août 1877. FUZIER (docteur), directeur de l'asile d'aliénés de Bassens : 25 ans de services.

— — DU VERGER DE BLAY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 39 ans de services.

1er octobre — MILLION Prosper (docteur), médecin de la manufacture d'armes de Saint-Etienne ; 25 ans de services comme médecin de l'Hôtel-Dieu, de la Charité et de la Manufacture.

12 — — GOYBET Laurent, secrétaire-général des Alpes-Maritimes ; 17 ans de services.

30 janvier 1878. DE COUCY Joseph-Edouard, capitaine au 5e de ligne ; 26 ans de services, 4 campagnes.

20 août 1869. Gonthier, maire de Moûtiers, conseiller général ; 16 ans de services.

— — Denarié, architecte départemental, commandant des pompiers, ancien vice-syndic, a construit presque tous les monuments de la Savoie depuis l'Annexion ; 21 ans de services.

— — Martin, administrateur des hospices de Chambéry, conseiller municipal, ancien syndic ; 34 ans de services.

— — Jacquemoud, maire d'Albertville, ancien juge de paix, ancien procureur impérial ; 31 ans de services.

2 sept. — Dubouloz, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 36 ans de services.

— — Perrolaz, juge de paix du canton-nord de Chambéry ; 37 ans de services.

15 sept. — Rosset, adjoint au maire d'Albens ; 32 ans de services.

— — Cornier, conseiller municipal à Chambéry, avocat, ancien bâtonnier ; 29 ans d'exercice.

19 octobre — Bertier Louis, docteur-médecin, inspecteur adjoint de l'établissement thermal d'Aix.

28 déc. — Heurteur Jacques, ex-lieutenant adjudant-major au 31e de ligne, capitaine dans l'armée sarde, retraité en 1848 ; 14 ans de services militaires, 9 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre de 1811 à 1814.

13 mars 1870. Rey, maire de Grésy-sur-Isère, conseiller général ; 22 ans de services.

— — Dusonchet Claude-Philippe, docteur en médecine, maire d'Annemasse ; 24 ans de services. (Né le 10 mars 1794.)

— — Tatoud, maire de Bouray (Seine et-Oise), conseiller d'arrondissement ; 30 ans de services militaires et civils.

8 août — Demole, agriculteur-viticulteur dans la Haute-Savoie.

9 août — Burdet, conseiller à la Cour de Grenoble.

— — Mercier (l'abbé), vicaire général de Chambéry.

22 mai 1873. GATÉ-DUPLAT-DUVERNEY François, lieutenant au 2e régiment de spahis ; 18 ans de services, 7 campagnes.

15 juillet — QUÉTAND Alfred-Antoine-Ernest, médecin de 1re classe de la marine ; 15 ans de services, dont 11 à la mer ou aux colonies.

11 octobre — VERDAN François, directeur des contributions directes à Nîmes ; 40 ans de services.

14 octobre 1873. LARACINE, vice-président du tribunal de Chambéry ; 22 ans de services.

7 mars 1874. DÉNARIÉ, conseiller à la Cour de Chambéry ; 30 ans de services.

— — ORSAT, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble ; 29 ans de services.

12 août — PILLET-WILL (le comte), régent de la Banque de France. Services financiers. Titres exceptionnels.

3 février 1875. LACHAT, ingénieur ordinaire de 1re classe des mines, attaché à l'arrondissement minéralogique d'Avignon et au contrôle de la ligne P.L.M,; se fait remarquer, dans ce double service, par son dévouement et sa capacité ; 17 ans de services, services exceptionnels.

6 février — REY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 35 ans de services.

4 mai 1876. BOUVERAT Louis, inspecteur du mouvement à la Cie des chemins de fer du Nord ; services exceptionnels.

7 août 1877. FUZIER (docteur), directeur de l'asile d'aliénés de Bassens ; 25 ans de services.

— — DU VERGER DE BLAY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 39 ans de services.

1er octobre — MILLION Prosper (docteur), médecin de la manufacture d'armes de Saint-Etienne ; 25 ans de services comme médecin de l'Hôtel-Dieu, de la Charité et de la Manufacture.

12 — — GOYBET Laurent, secrétaire-général des Alpes-Maritimes ; 17 ans de services.

30 janvier 1878, DE COUCY Joseph-Edouard, capitaine au 5e de ligne ; 26 ans de services, 4 campagnes.

15 juillet 1878. Plagnat. président du tribunal de Saint-Jean de Maurienne ; 28 ans de services.

20 octobre — Maniglier Henri-Charles, sculpteur.

— — Thomasset, de la maison Thomasset et Driot, à Paris, constructeur d'appareils d'essai pour métaux, grand prix à l'Exposition universelle.

13 janvier 1879. Mugnier Alphonse, capitaine adjudant-major au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrifrique ; 22 ans de services, 9 campagnes.

14 janvier 1879. Cagnoli, receveur particulier des finances à Thonon ; 35 ans de services.

15 — — Coppier, président du tribunal de Chambéry ; 27 ans de services.

— — Duboin Joseph, conseiller honoraire à la Cour de Chambéry ; 43 ans de services, 3 propositions.

— — Courtois Louis, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées ; très bon ingénieur. A exécuté avec succès plusieurs travaux importants, notamment le pont de Collonges sur le Rhône ; 19 ans de services, services exceptionnels.

19 avril — Revon Louis, correspondant du Ministère, conservateur du Musée et de la bibliothèque d'Annecy, archéologue et naturaliste distingué, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie très estimés ; titres exceptionnels.

12 juillet — de Ville Auguste-Charles-Prosper-Gaëtan, chef d'escadron au 10e hussards ; 24 ans de services, 4 campagnes.

— — Varloud Paul-Emile-Joseph, capitaine en 1er au 13e régiment d'artillerie ; 20 ans de services, une campagne.

24 — — Finet, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, ancien procureur général ; services exceptionnels.

2 avril 1880. Mongellas Hippolyte, président de la société des Beaux-Arts d'Alger, ancien magistrat ; services exceptionnels.

12 juillet 1880. Tiollier Hyacinthe, capitaine au 35e de ligne ; 24 ans de services, 5 campagnes.

— — Chaumontel, président du conseil général de la Haute-Savoie, maire d'Annecy ; 26 ans de services.

— — Déturche André-Joseph, capitaine au 11e de ligne ; 21 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

— — Bellille Anthelme-François-Ernest, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire ; 20 ans de services, 5 campagnes.

12 juillet — Trépier François (l'abbé), aumônier de l'hôpital de Chambéry ; 24 ans de services.

13 juillet — Boisson Jean-Marie, receveur particulier des finances à Albertville ; 35 ans de services.

14 — — Challamel Augustin, conservateur-adjoint de la bibliothèque Sainte-Geneviève, lauréat de l'Institut ; 35 ans de services.

19 — — Bally Alfred, ancien capitaine des corps francs de la Savoie ; s'est signalé en 1870-71 au combat de Dijon ; services exceptionnels.

— — Tappaz Léon, ancien capitaine des corps francs de la Haute-Savoie ; s'est signalé en 1870-71 au combat de Dijon ; services exceptionnels.

18 janvier 1881. Michard Joseph, lieutenant au 9e régiment de chasseurs ; 24 ans de serv., 6 camp.

— — Chappaz François, lieutenant au 57e de ligne ; 24 ans de services, 2 campagnes.

8 juillet — Chamot Louis-Ernest, capitaine au 2e régiment de chasseurs d'Afrique ; 21 ans de services, 13 campagnes.

12 — — Silva Clément-Claude-Jean-Joseph, consul de 2e classe à Cagliari, ancien magistrat, ancien membre de l'Assemblée nationale. Titres exceptionnels.

29 déc. — Bebert Fabien-Arthur, capitaine au 12e de ligne ; 22 ans de services, 2 campagnes.

5 juillet 1882. Burdinat Anthelme-Antoine, capitaine au 84e de ligne ; 26 ans de services, 2 campagnes, une citation.

5 juillet 1882. BUFFET François-Marie, gendarme à la 12e légion *bis* de gendarmerie ; 28 ans de services, une campagne, une blessure.

11 juillet — MONGELLAS Eugène, président du conseil général d'Alger ; 22 ans de services.

12 — — GOTTELAND, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 33 ans de services.

13 — — GERVEX Henri, peintre. Médaille de 2e classe, 1874, rappel, 1876 ; hors concours.

28 déc. — AYMONIER Etienne-François, capitaine d'infanterie de marine, administrateur de 1re classe des affaires indigènes de Cochinchine ; 20 ans 1/2 de services, dont 12 ans en Cochinchine. Services exceptionnels comme représentant de notre protectorat au Cambodge.

29 — — BERTHET Isidore-François, conseiller général de la Savoie (1860-1867) et depuis 1871, maire d'Ugines depuis 1860, suppléant du juge de paix ; 33 ans de services.

— — DE LAVENAY Camille, maire de Desingy depuis 1875, conseiller général, médecin inspecteur des enfants du 1er âge ; 22 ans de services.

10 juillet 1883. TOURNIER Joseph, colon propriétaire à El Kantour (Algérie), a puissamment contribué au développement de l'agriculture dans le département de Constantine, lauréat de la prime d'honneur du concours agricole de 1882 ; 26 ans de services agricoles.

— — PUTON François-Alfred, inspecteur général des forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy ; 26 ans de services.

12 juillet 1884. CLOPPET Eugène-Amédée, chef de bureau à la direction générale des cultes ; 30 ans de services.

6 octobre — GOTTELAND Crépin, dit Christin, lieutenant d'infanterie en retraite ; 11 ans de services, 2 campagnes, une blessure grave.

27 déc. — AMOUDRUZ Marie-Célestin, capitaine-trésorier du 3e régiment du génie ; 20 ans de services, 7 campagnes.

12 juillet 1880. TIOLLIER Hyacinthe, capitaine au 35e de ligne ; 24 ans de services, 5 campagnes.

— — CHAUMONTEL, président du conseil général de la Haute-Savoie, maire d'Annecy ; 26 ans de services.

— — DÉTURCHE André-Joseph, capitaine au 11e de ligne ; 21 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

— — BELLILLE Anthelme-François-Ernest, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire ; 30 ans de services, 5 campagnes.

12 juillet — TRÉPIER François (l'abbé), aumônier de l'hôpital de Chambéry ; 24 ans de services.

13 juillet — BOISSON Jean-Marie, receveur particulier des finances à Albertville ; 35 ans de services.

14 — — CHALLAMEL Augustin, conservateur-adjoint de la bibliothèque Sainte-Geneviève, lauréat de l'Institut ; 35 ans de services.

19 — — BALLY Alfred, ancien capitaine des corps francs de la Savoie ; s'est signalé en 1870-71 au combat de Dijon ; services exceptionnels.

— — TAPPAZ Léon, ancien capitaine des corps francs de la Haute-Savoie ; s'est signalé en 1870-71 au combat de Dijon ; services exceptionnels.

18 janvier 1881. MICHARD Joseph, lieutenant au 9e régiment de chasseurs ; 24 ans de serv., 6 camp.

— — CHAPPAZ François, lieutenant au 57e de ligne ; 24 ans de services, 2 campagnes.

8 juillet — CHAMOT Louis-Ernest, capitaine au 2e régiment de chasseurs d'Afrique ; 21 ans de services, 13 campagnes.

12 — — SILVA Clément-Claude-Jean-Joseph, consul de 2e classe à Cagliari, ancien magistrat, ancien membre de l'Assemblée nationale. Titres exceptionnels.

29 déc. — BEBERT Fabien-Arthur, capitaine au 12e de ligne ; 22 ans de services, 2 campagnes.

5 juillet 1882. BURDINAT Anthelme-Antoine, capitaine au 84e de ligne ; 26 ans de services, 2 campagnes, une citation.

5 juillet 1882. BUFFET François-Marie, gendarme à la 12e légion *bis* de gendarmerie ; 28 ans de services, une campagne, une blessure.

11 juillet — MONGELLAS Eugène, président du conseil général d'Alger ; 22 ans de services.

12 — — GOTTELAND, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 33 ans de services.

13 — — GERVEX Henri, peintre. Médaille de 2e classe, 1874, rappel, 1876 ; hors concours.

28 déc. — AYMONIER Etienne-François, capitaine d'infanterie de marine, administrateur de 1re classe des affaires indigènes de Cochinchine ; 20 ans 1/2 de services, dont 12 ans en Cochinchine. Services exceptionnels comme représentant de notre protectorat au Cambodge.

29 — — BERTHET Isidore-François, conseiller général de la Savoie (1860-1867) et depuis 1871, maire d'Ugines depuis 1860, suppléant du juge de paix ; 33 ans de services.

— — DE LAVENAY Camille, maire de Desingy depuis 1875, conseiller général, médecin inspecteur des enfants du 1er âge ; 22 ans de services.

10 juillet 1883. TOURNIER Joseph, colon propriétaire à El Kantour (Algérie), a puissamment contribué au développement de l'agriculture dans le département de Constantine, lauréat de la prime d'honneur du concours agricole de 1882 ; 26 ans de services agricoles.

— — PUTON François-Alfred, inspecteur général des forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy ; 26 ans de services.

12 juillet 1884. CLOPPET Eugène-Amédée, chef de bureau à la direction générale des cultes ; 30 ans de services.

6 octobre — GOTTELAND Crépin, dit Christin, lieutenant d'infanterie en retraite ; 11 ans de services, 2 campagnes, une blessure grave.

27 déc. — AMOUDRUZ Marie-Célestin, capitaine-trésorier du 3e régiment du génie ; 20 ans de services, 7 campagnes.

27 déc. 1884. TRÉPIER Donat, capitaine adjudant-major à la Légion étrangère; 22 ans de services, 5 campagnes. une blessure.

28 mars 1885. DENARIÉ Jean, dit Descostes, capitaine au 122e de ligne; 25 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

30 — — FODÉRÉ Marie-Adrien (docteur), médecin du bureau de bienfaisance du 7e arrondissement de Paris, médecin de la maison de refuge de l'avenue de Breteuil.

7 juillet — PÉTHELLAZ Angel-Balthazard-François, médecin de 2e classe de la marine; 12 ans de services dans la marine, dont 5 ans et 10 mois à la mer et aux colonies.

9 — — MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry; 25 ans de services.

10 — — MILLIOZ Jean, conseiller général, président de la commission départementale, maire de Saint-Christophe; 25 ans de services.

— — CLARET Jean, entrepreneur de travaux publics à Suresne (Seine); services exceptionnels.

28 déc. — SERVETTAZ Eugène-François, capitaine au 110e de ligne; 22 ans de services, 6 campagnes.

— — DE VILLE DE QUINCY (comte) Gustave-Marie-César, consul de 2e classe, chargé de la chancellerie de l'ambassade de France à Vienne; 22 ans de services.

— — MASSON Joseph-Antoine-Alfred, trésorier-payeur général à Melun; 40 ans de services.

— — DE FÉSIGNY Albert-Clément-Marie, lieutenant de vaisseau de 1re classe commandant la *Sagaie*; 20 ans de services, dont 17 à la mer.

8 juin 1886. SIMOND Vital, capitaine au 78e de ligne; 24 ans de services, 4 campagnes. (Né à Macot le 8 mai 1840).

10 juin — PERRIER Antoine, maire de Chambéry, président du conseil d'arrondissement; services exceptionnels.

6 juillet 1886. FAVRE François, lieutenant au 23e régiment d'infanterie; 11 ans de services, 3 campagnes (Tonkin).

31 déc. — GARIOD, procureur de la République près le tribunal de Saint-Etienne; 24 ans de services.

5 juillet 1887. DUBOIN, procureur général à Grenoble; 11 ans de services; services exceptionnels.

— — BOZON César-Auguste, capitaine au 5e de ligne; 23 ans de services, une campagne.

5 — — LEVET François-Joseph-Aimé-Eugène, capitaine commandant au 4e régiment du génie; 20 ans de services, 3 campagnes.

3 août — PRALON Augustin-Jean-Marie, capitaine d'artillerie en premier, adjoint à l'école centrale de pyrotechnie militaire (état-major particulier); 17 ans de services, une campagne, services exceptionnels.

29 déc. — GRENAT Joseph, capitaine au 53e de ligne; 27 ans de services, 7 campagnes.

30 — — MARESCHAL Pierre-Marie-Laurent-Alphonse, ancien sous-lieutenant des mobiles de la Savoie, ancien sous-lieutenant de l'armée territoriale, ancien chef de cabinet du préfet du Rhône; 9 ans de services, une campagne, grièvement blessé au combat de Beaune-la-Rolande en 1870; une proposition.

3 janvier 1888. BLANC, médecin inspecteur à l'établissement thermal d'Aix, est attaché à l'établissement depuis 1880, auteur de différents ouvrages médicaux, médecin de l'hôpital-asile évangélique depuis 1875, médecin aide-major pendant la guerre de 1870-71, services exceptionnels.

10 juillet — MARTIN (Bienvenu), maître des requêtes au conseil d'Etat, ancien conseiller de préfecture, ancien conseiller général, ancien sous-préfet; 10 ans de services; services exceptionnels.

17 juillet 1888. REVEL Joseph-Marie-Samuel, architecte départemental, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers de Chambéry ; entré au bataillon en 1860, commandant depuis 1878, architecte diocésain depuis 1861, architecte départemental depuis 1876, ancien conseiller municipal, ancien professeur ; 33 ans de services (1825-1897).

19 — — VALLORY François, instituteur public à Aiton ; 32 ans de services, dont 27 dans la même commune. (Né le 3 novembre 1836 à Rochemolle (Piémont), naturalisé français le 21 novembre 1860).

5 octobre — PERRÉARD Alexandre-Jean-Louis, conseiller général depuis 1871, secrétaire du conseil général, maire d'Annemasse depuis 1882 ; 26 ans de services.

28 déc. — DE REGARD DE VILLENEUVE Jean-François, capitaine au 2ᵉ bataillon de chasseurs à pied ; 21 ans de services, 6 campagnes.

31 — — DUGIT Ernest-Aristide, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble ; 34 ans de services.

— — BLANC Jean-Baptiste, directeur des postes et télégraphes à Chambéry ; 34 ans de services.

4 mai 1889. GUICHON Louis, capitaine au 4ᵉ de ligne ; 23 ans de services. 4 campagnes.

6 juillet — DIDIER François, ancien sous-lieutenant d'artillerie, maire de Pradelles (Nord), 33 ans de services militaires et civils, 2 campagnes.

13 juillet — GOTTELAND Abel-Hector, ingénieur ordinaire de 1ʳᵉ classe au corps des ponts et chaussées ; 15 ans de services, titres exceptionnels, acquis dans la direction de la mission française des travaux publics en Grèce.

— — BAL Joseph, tanneur-corroyeur à Chambéry, membre de la Chambre de Commerce, conseiller municipal depuis 1871 et ancien adjoint. Titres exceptionnels : a réalisé

de grands progrès dans son industrie; médailles d'or à l'exposition de 1878 et à diverses expositions internationales.

28 déc. 1889. DALIX Paul, adjoint principal de 2e classe du génie à Briançon ; 33 ans de services, 7 campagnes.

— — GENOUD André, capitaine en second, officier d'habillement au 31e d'artillerie : 30 ans de services, une campagne.

6 janvier 1890. MERCIER Jules, conseiller général depuis 1874, conseiller municipal de Thonon depuis 1871, ancien maire; président de la Société de secours mutels de Thonon ; 19 ans de services.

6 mai — BALMONET Joseph, lieutenant au 2e régiment étranger; 15 ans de services, 14 campagnes, une blessure grave (Tonkin).

12 juillet — VOUTTIER Antoine-Eugène, capitaine au 38e de ligne; 23 ans de services, 4 campagnes.

— — PINGET Félix, capitaine au 73e de ligne ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— — MUGNIER Marcel, capitaine d'habillement au 4e régiment de tirailleurs algériens ; 20 ans de services, 7 campagnes, une blessure.

17 — — BRUNIER, juge de paix du canton-sud d'Annecy ; 49 ans de services.

3 août — BRACHET Léon (docteur), médecin de l'hôpital d'Aix-les-Bains ; 26 ans de services.

30 déc. — PÉTROD Joseph, capitaine au 84e de ligne ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— — MOLLARD Joseph-Marie, capitaine au 11e de ligne; 22 ans de services, 3 campagnes.

12 juillet 1891. COLLOMB Jean-Marie, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales; 16 ans de services, dont 6 1/2 de campagnes de guerre au Soudan français. Titres exceptionnels : services rendus pendant la campagne 1888-89 (colonne de Ouassébougon) et de 1890-91 (colonne de Baniatto).

18 — — LACHENAL Arthur, chef de bureau au ministère des finances ; 23 ans de services.

18 juillet 1891. MUFFAT Etienne-André, ingénieur de la direction de l'expertise (Manufactures de l'Etat); 13 ans, 9 mois de services; chargé, pendant 7 ans, d'une mission à La Havane; titres exceptionnels.

29 déc. — GAVARD Jean-Baptiste-Camille, capitaine au 150e de ligne; 24 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures de guerre.

5 janvier 1892. BULOZ Charles, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. Dirige cette revue depuis 15 ans; services exceptionnels.

9 juillet — CARTIER Emile, officier d'administration de 1re classe, à la direction du service de santé du 14e corps d'armée; 31 ans de services, 7 campagnes.

13 — — BELAT, président du tribunal d'Albertville; 42 ans de services.

— — TANTET Charles, maire du 3e arrondissement de Paris depuis 4 ans, président de la chambre syndicale de la passementerie, ancien président de la société philanthropique savoisienne de Paris; a largement contribué à la création, dans le 3e arrondissement, de plusieurs œuvres de bienfaisance.

4 sept. — BEL Baptiste, vice-président du conseil général de la Savoie, avocat, conseiller municipal de Chambéry depuis 1878, membre du conseil général depuis 1886; services exceptionnels.

— — CHIRON Jacques, premier adjoint au maire de Chambéry depuis 1881, conseiller municipal depuis 1878, membre de la commission administrative de l'hospice et du bureau de bienfaisance, délégué cantonal; 14 ans de services, services exceptionnels.

30 déc. — CHAMOUSSET Antoine, capitaine en premier, sous-directeur de l'atelier de construction d'Angers (état-major particulier de l'artillerie); 24 ans de services; 2 campagnes.

30 déc. 1892. CHATELAIN, capitaine d'artillerie en premier, instructeur à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie; 22 ans de services, une campagne.

— — MARTINOD Louis-Jean, capitaine au 122e de ligne, 25 ans de services, 2 campagnes. (Né à Annecy-le-Vieux).

1er janvier 1893. DUBOIS Frédéric, sous-directeur de l'imprimerie Chaix, docteur en droit, médaille d'or à l'exposition d'Anvers (1885); trois médailles d'or à l'exposition universelle de 1889; trésorier de la société de participation aux bénéfices, a organisé l'apprentissage et les institutions de prévoyance de la maison Chaix; secrétaire du congrès international de la participation aux bénéfices en 1889.

4 — — JACQUIER, conseiller à la Cour d'appel de Riom; 29 ans de services.

5 juillet — RUMILLET Joseph, distillateur au Puy, premier adjoint au maire, conseiller municipal depuis 1881; ancien juge au tribunal de commerce, président et fondateur de la chambre syndicale des vins et spiritueux du Puy; titres exceptionnels. A introduit une industrie nouvelle dans le département; récompenses à diverses expositions; membre du jury, hors concours.

— — ROLLIER Marie-Louis, officier d'administration de 1re classe à Vincennes (subsistances militaires); 27 ans de services 10 campagnes.

27 déc. — DURET Jean-Marie, capitaine adjudant-major au 37e de ligne; 23 ans de services, 2 campagnes.

— — GIRARDY Auguste-Jacques, capitaine au 2e régiment de tirailleurs algériens; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — BEL Pierre-Marie-Albert, capitaine trésorier au 9e hussards: 23 ans de services, 2 campagnes.

27 déc. 1913. ARRAGAIN Laurent, maréchal-des-logis à la 15e légion *bis* de gendarmerie, compagnie du Var ; 25 ans de services, 4 campagnes, une blessure de guerre. (Né à Bluffy le 30 octobre 1846).

— — FOREL Marcellin, garde principal de 2e classe à l'école d'artillerie du 8e corps d'armée ; 33 ans de services, une campagne.

29 déc. — LEBLANC Charles-Marie-César, lieutenant de vaisseau ; 23 ans, 3 mois de services, dont 6 à la mer.

7 janvier 1894. GIROD Louis-Jean, ancien chef adjoint du cabinet du ministre du commerce, successivement attaché au parquet, chef de cabinet de préfet, chef de cabinet au ministère de l'intérieur (sûreté générale), secrétaire général des préfectures de la Sarthe, de l'Eure et de l'Aisne, sous-préfet de Dinan et de Bastia ; 15 ans de services, titres exceptionnels. Auteur d'un traité de droit administratif ; a accompli diverses missions, a organisé au ministère du commerce le service du contrôle financier.

2 avril — DUBONNET Paul-Jean-Stanislas, négociant en spiritueux, hors concours, Paris, 1889.

10 juillet — CAMER Joseph-Louis, capitaine au 120e de ligne ; 27 ans de services, une campagne.

— — PERRIER Victorien-François, adjoint du génie de 2e classe à Chambéry ; 25 ans de services, 9 campagnes.

— — VIVIANT Etienne-Marie-Jules, officier d'administration de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 26 ans de services, 12 campagnes.

— — TOCHON Claude, capitaine d'habillement à l'école d'application de cavalerie ; 26 ans de services, une campagne, une blessure.

12 juillet — DELACROIX Marie-Maurice-François, lieutenant de vaisseau ; 27 ans et 6 mois de services, dont 19 ans 9 mois à la mer. (Médaillé militaire du 5 juillet 1885.)

31 juillet 1894. GONDRAND Clément, agent général de la Compagnie transatlantique en Italie, en résidence à Gênes. Chef d'une importante maison de transports terrestres et maritimes. Représentant de la société navale de l'Ouest, et des compagnies de chemins de fer français. Services rendus aux intérêts français.

26 déc. — GALLIARD Claude-Marie, capitaine au 40e de ligne; 24 ans de services, 2 campagnes.

— — CUDET François, capitaine à la 14e légion *bis* de gendarmerie; 24 ans de services, une campagne.

— — GUYON Charles-Alfred, capitaine en premier au 6e régiment d'artillerie; 23 ans de service. (Né à Thonon le 10 août 1852).

— — DE LA BARGE DE CERTEAU, Francisque-Hippolyte-Hubert, capitaine au 2e régiment étranger (Sénégal); 15 ans de services, 9 campagnes. (Mort à Saint-Jean de la Porte le 13 juillet 1900, âgé de 39 ans.)

4 janvier 1895. THERME Denis, conseiller général de la Savoie depuis 1874, maire du Châtelard, de 1870 à 1874 et depuis 1878; 25 ans de services.

9 juillet — MICHAUD Pierre-Antoine, capitaine adjudant-major au 70e de ligne; 25 ans de services, 4 campagnes.

— — QUISARD Claude-Emile, capitaine au 1er régiment de tirailleurs algériens; 18 ans de services, 10 campagnes.

— — BUTTIN Jean-Joseph, chef armurier au 95e de ligne; 26 ans de services, 3 campagnes (pour prendre rang du 8 avril).

13 juillet — BAUD Joseph, lieutenant d'infanterie de marine, second de la mission Decœur, titres exceptionnels : s'est acquitté avec succès d'une mission dangereuse et difficile.

5 octobre — TOURNIER Antoine-Benoît, médecin-major de 2e classe aux batteries à cheval de la 5e division de cavalerie; 26 ans de services, 8 campagnes.

30 déc. 1895. PANTALON Jacques-Jean, capitaine d'infanterie hors cadres, employé au bureau de recrutement d'Orléans ; 25 ans de services, une campagne.

11 juillet 1896. MAJONENC Jean-Baptiste-Justin, lieutenant au 19e régiment de chasseurs ; 20 ans de services, 5 campagnes.

— — ADAM Pierre, capitaine en premier, officier d'habillement au 2e régiment d'artillerie ; 26 ans de services, 2 campagnes.

29 déc. — FALCONNET Joseph-Pétrus, capitaine au 102e de ligne ; 15 ans de services, 11 campagnes.

— — DU BOURGET Clément-Charles-Marie-Joseph, capitaine au 10e régiment de chasseurs ; 24 ans de services.

29 déc. — BORDEAUX, capitaine au 3e régiment de tirailleurs algériens ; 12 ans de services, 6 campagnes. Titres exceptionnels. Signalé pour faits de guerre à Madagascar les 22 avril, 5, 19 et 23 juin 1896.

31 — — PELTRE Jean-Pierre-Emile, directeur de l'école nationale d'horlogerie de Cluses, conseiller général ; 36 ans de services.

30 janvier 1897. BASIN François, médecin-major de 2e classe au 115e de ligne ; 19 ans de services, 7 campagnes.

16 avril — DUBOULOZ Joseph-Antoine, fabricant d'appareils et de produits photographiques à Paris, auteur d'applications nouvelles de la photographie, président de la chambre syndicale des négociants et fabricants de la photographie, médaille d'or à l'exposition d'Anvers, grand-prix aux expositions de Lyon et d'Atlanta, membre du jury des expositions d'Amsterdam et de Bordeaux, membre du comité de l'exposition d'Innsbruck, président d'un jury de classe à l'exposition de Rouen.

(A suivre.) François MIQUET.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1915

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE.

GRAVURES.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

PHILOLOGIE.

ERRATA.

Page VI, membres honoraires, entre les lignes 13 et 14, intercaler : 1914. Donnet Fernand, administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique. à Anvers.
— IX, ligne 2, lire : *Périn* au lieu de : *Perrin*
— ligne 28, Terrier Auguste O ✻. au lieu de : ✻.
— 131, ligne 12, au lieu de : 1707. lire : 1797.
— ligne 14, au lieu de : *53 d'infanteria*, lire : *53e di fanteria*.
-- 35. dernière strophe, après le vers :

Ceux qui prennent le temps comme le temps les prit,

intercaler celui-ci, qui a été omis :

Ceux qui ne lisent rien dans les fastes qui viennent;

— 48, ligne 31, au lieu de : *bons*, lire : *bon*.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 22253




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07324 6277




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07324 6277

